

Etopia – Revue d’écologie politique

étopia

centre d'animation et de recherche en écologie politique
 Espace kegeljan, av. de Marlagne 52 à 5000 Namur
 t.: 00 32 81 22 58 48 - f.: 00 32 81 23 18 47
www.etopia.be
info@etopia.be

Direction de la publication :

Benoit Lechat, Christophe Derenne et Pierre Jonckheer.

Comité de rédaction : Groupe prospective d’Étopia

Corrections : Alain Adriaens, Véronique Rousseaux, Hélène Lenoir,
 Gisèle Guffens, Anne Wibrin, Annie Pierret,
 Marie-Claire Warnier

Retranscriptions : Annie Pierret, Pascale Ambuhl, Benoît Lechat,
 Marie-Claire Warnier

Traductions : Jean-Luc Bastin, Marie-Eve Merckx,
 Damien Dupriez, Benoît Lechat

Mise en page : Métadesign
www.metadesign.be
info@metadesign.be

©Editions namuroises : 34, avenue de la Lavande
 5100 Namur (Belgique)
 tél. : 00 32 81 72 48 84 – fax : 00 32 81 72 49 12
rene.robaye@fundp.ac.be

Avec le soutien du Groupe des Verts au Parlement européen

Editeur responsable : René Robaye

Prix : 8 Euros

Juin 2008, N° 02
 ISSN 1782-4192

Table des matières**DOSSIER 1 : ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE**

Des entreprises, une économie : pour quoi faire ? MARC LEMAIRE, GAËTAN DARTEVELLE ET ERWAN MOUAZAN	11
L'économie wallonne se met trop lentement au vert CHRISTIAN DELCOURT	31
Consommer mieux, autrement, moins, PAUL-MARIE BOULANGER	43
Ecologiser l'économie : une sacrée entreprise ENTRETIEN AVEC PHILIPPE DEFETYT	49
Repenser le rôle de l'économie politique pour traiter de la problématique des changements climatiques. L'exemple du (nécessaire) déverrouillage des trajectoires technologiques, KÉVIN MARÉCHAL	59
Quasi-manifeste pour une économie politique institutionnaliste TEXTE INITIÉ PAR ALAIN CAILLÉ	77
La démarche de l'économie écologique, JOHN GOWDY	89
La régulation du capitalisme vue par l'écologie politique: qu'est-ce qu'une économie « verte »? BERNARD SWARTENBROEKX	117

DOSSIER 2 : GAUCHE : VERTS !

De l'identitaire au politique, JACKY MORAEL	135
Écolo et la gauche : une identité à dé-brouiller, HENRI GOLDMAN	141
L'écologie est-elle de gauche ? Quelques balises vertes pour rendre le débat productif, BENOIT LECHAT	151
Ecolo est-il de gauche ? PIERRE JONCKHEER	167

VARIA

Alternatives au libre-échange. Débats et enjeux altermondialistes CHARLY POPPE	177
Droits de propriété intellectuelle : comment concilier innovation et accès démocratique aux ressources ? FRANCISCO JAVIER PADILLA OLIVARES	195
La recherche scientifique : paradoxes, acteurs et finalités PHILIPPE BARET	217
De Lisbonne à Lisbonne. De la Stratégie au Traité... et au-delà OLIVIER DERRUINE	239

DOSSIER 1

ÉCOLOGIE / ÉCONOMIE

« Permettre au mécanisme du marché d'être l'unique directeur du sort des êtres humains et de leur environnement naturel aurait pour résultat la démolition de la société ».

{Karl Polanyi, La grande transformation, 1944.

Jusqu'ici, la radicalité en politique voulait dire qu'on allait «révolutionner», «renverser» le système économique. Or la crise écologique nous oblige à une transformation si profonde qu'elle fait pâlir par comparaison tous les rêves de «changer de société». La prise du pouvoir est une fioriture à côté de la modification radicale de notre «train de vie». Que peut vouloir dire aujourd'hui «l'appropriation collective des moyens de production» quand il s'agit de modifier tous les moyens de production de tous les ingrédients de notre existence terrestre ? D'autant qu'il ne s'agit pas de les changer «en gros», «d'un coup», «totalement», mais justement en détail par une transformation minutieuse de chaque mode de vie, chaque culture, chaque plante, chaque animal, chaque rivière, chaque maison, chaque moyen de transport, chaque produit, chaque entreprise, chaque marché, chaque geste.

{Bruno Latour, «L'avenir de la Terre impose un changement radical des mentalités », Le Monde, 4 mai 2007).

« Les économistes ne sont pas garants de la civilisation, mais de la possibilité de la civilisation », disait au lendemain de la première guerre mondiale John Maynard Keynes, l'un des papes de l'économie moderne¹. Ce jugement, il le réservait à l'attitude à adopter à l'égard de l'Allemagne vaincue. Il entendait en l'occurrence mettre en garde les politiques contre une dureté qui empêcherait le pays de se rétablir et l'engagerait inéluctablement dans une voie remplie de périls. En 2008, on voudrait être certain que la lucidité agissante soit une valeur aussi largement partagée par la communauté des économistes. Or rien n'est moins sûr. La crise des subprimes, la flambée des prix de l'énergie et des matières premières ont peut-être été prévues par certains économistes. Mais elles n'ont pas vraiment été « anticipées » au sens où des mesures de précaution n'ont guère été préconisées pour empêcher les crises que nous sommes en train de vivre et dont les conséquences frappent d'abord les plus faibles des terriens. On voudrait éviter tout procès d'intention comme tout procès pour non-assistance à planète en danger. Mais nous devons cependant constater que le discours économique dominant a largement contribué à confondre l'économie et la manière dont elle fonctionne avec une sorte de processus naturel dans lequel l'homme – machine à optimiser – n'aurait guère de responsabilité. Il en irait du marché et de ses lois comme des phénomènes naturels : le choix des hommes n'y serait pour rien ou alors pour si peu, et donc les gouvernements auraient tout intérêt à s'en mêler le moins possible, à quelques corrections de « défaillances de marché » près. Le plus étonnant reste au fond que tout le monde (en ce compris les économistes) sait bien que rien n'est moins vrai et que même les « non-choix » sont des choix. Par exemple, quand les gouvernements belges traînent à préparer l'impact du vieillissement, nous voyons de mieux en mieux qu'il y a en réalité un choix pour renforcer le pilier de la capitalisation dans notre système de pension. D'une certaine manière, il faut « vouloir ne pas vouloir », même quand on présente les évolutions comme le fruit d'une inexorable loi d'airain.

Le présent dossier de la revue étopia entend précisément réinterroger cette « naturalité » du modèle du marché dominant en économie et

comment, en l'occurrence, depuis un certain temps déjà, il se construit paradoxalement sur une dangereuse exclusion de la limite que constitue pour l'activité humaine, tant il est aveugle aux irréversibilités dont elle est le siège et incapable de prendre en compte les conditions de vie des générations futures. Dans son cours d'économie politique de 1840, un des économistes libéraux les plus connus du XIXème siècle n'affirmait-il pas que « Les richesses naturelles sont inépuisables, car sans cela nous ne les obtiendrions pas gratuitement. Ne pouvant pas être multipliées, ni épuisées, elles ne sont pas l'objet de la science économique » ? Aujourd'hui, on voudrait être certain que les économistes ont définitivement renoncé à ce qu'en langage psychanalytique, on appelle, une forclusion, à savoir au rejet pur et simple (plus fort que le refoulement dans l'inconscient) de la nature de la pensée économique dominante. Or l'évolution du monde de ces dernières décennies n'est à cet égard pas très rassurante, tant le rapport entre l'économie classique et la nature semble encore et toujours dominé par un désir d'exploitation mêlé d'ignorance et de pulsion destructrice, dans lequel l'environnement apparaît au mieux comme une variable d'ajustement ou une ressource quantifiable et payable parmi d'autres. Or, le changement climatique et la disparition de la biodiversité montrent bien l'impasse d'une telle approche. Nous devons repenser complètement notre manière de comprendre notre rapport à la planète. Et l'écologie doit y contribuer.

Ecologie-économie sont comme un couple de jumeaux penchés sur le même objet : l'oikos, le domaine, la maison, l'habitat. En l'occurrence, notre maison, notre habitat, notre planète, celle où se déroule la vie commune des hommes. Lisons Alain Lipietz : « Quelle est en effet la différence entre écologie et économie ? Les deux premières syllabes, on l'a vu, ont la même racine : le domaine. Puis vient, pour le premier de nos jumeaux, le logos, c'est-à-dire le sens, la raison d'être et d'agir, et pour le second, le nomos, c'est-à-dire la règle et la mesure. L'économie s'occupe de mesurer des quantités (en argent, en rendements), l'écologie s'intéresse à la valeur d'usage de ce qui est fait (au sens

large : y compris la contemplation...), à son utilité (y compris esthétique), à ce qui donne sens à l'activité : pourquoi faisons-nous cela ?, est-ce prudent ?, est-ce bien utile ?, est-ce juste ?² ».

Non seulement, l'économie remet l'homme à sa juste place (c'est-à-dire comme faisant partie de la nature et non pas coupé de celle-ci), mais elle contribue aussi à remettre du sens dans l'économie, à y remettre aussi une valeur (à quoi ça sert ?) qui ne soit pas seulement une valeur d'échange (combien tu l'achètes ?). C'est en ce sens qu'est apparu ces dernières décennies un nouveau courant en économie qu'on appelle « ecological economics » (l'économie écologique). Celle-ci constitue encore une galaxie en pleine ébullition, tant on ne peut pas encore véritablement identifier de corpus central lui assurant une base unanimement partagée, capable notamment d'être enseignée dans toutes les facultés d'économie du monde. C'est d'ailleurs un point commun avec un autre ensemble de recherches qui œuvrent à remettre en question le modèle dominant en économie : l'*économie institutionnaliste*, qui manifeste la même volonté que les « ecological economics » de repenser de fond en comble une science qui chaque jour montre un peu plus ses limites. Elle insiste sur ce qui est à nos yeux une évidence : le marché est une construction sociale. Tous ces courants forment ce que l'on appelle les « hétérodoxes », par opposition aux « orthodoxes », dominants et tenants de la « Théorie standard » et qui voient celle-ci comme une science dure. Ce dont nous avons besoin, c'est donc de la rencontre entre ces institutionnalistes et ces économistes écologistes pour qu'en ensemble ils produisent une *économie politique* remettant la *science économique* (les outils de calcul) à une bien plus modeste place.

La revue étopia n'a évidemment pas la prétention de constituer un réceptacle pour les travaux les plus pointus qui sont produits sur ce plan. Notre vocation est davantage de faire connaître à un public militant comment de nouvelles voies peuvent être explorées pour nous aider à penser et surtout à solutionner différemment les défis auxquels

l'humanité est confrontée en ce début de XXIème siècle. Il s'agit également de contribuer à la réflexion d'Alain Caillé qui appelle dans son Manifeste à l'élaboration de « shifting reforms », à savoir des réformes qui peuvent être d'apparence modeste mais qui nous permettent de changer insensiblement de modèle de gestion.

On trouvera donc dans ce dossier trois grands types d'articles : des approches de nature plus théorique ou conceptuelle dans lesquelles on essayera de faire émerger quelques traits du nouveau paradigme (Caillé & al., Maréchal, Gowdy & al.), des articles plus descriptifs sur les politiques menées pour intégrer à l'économie les enjeux écologiques (Lemaire & al., Delcourt), singulièrement aux niveaux belge, wallon et bruxellois, ainsi que des interrogations plus résumées sur quelques débats cruciaux autour de la question de l'éco-fiscalité et de la réorientation de notre consommation (Defeyt, Boulanger). Enfin, il s'agira de dresser les contours de l'*« économie de projets »* que les écologistes ont entrepris de construire (Nollet)³ et surtout de laisser ouvert l'énorme chantier de débats, non seulement pour réorienter la pensée économique, mais plus largement pour repenser à nouveaux frais les liens entre choix écologiques et choix sociaux (Swartenbroekx).

En ce sens, le dossier consacré à l'économie et à l'écologie constitue un excellent préambule (certes très long) au dossier que nous proposons sur l'ancestrale question des rapports entre les Verts et la gauche.

Benoît Lechat et Christophe Derenne
co-directeurs de la revue Etopia

1 Cité par la Revue Durable Numéro 23, décembre 2006-février 2007.

2 Alain Lipietz, Qu'est-ce que l'écologie politique ? La grande transformation du XXIème siècle, p.15, La Découverte, Paris, 2003.

3 Qui annonce d'autres publications dans les mois qui viennent, approfondissant ces enjeux., notamment « L'économie de projets » rédigé par J.M. Nollet et édité par étopia.

DES ENTREPRISES, UNE ÉCONOMIE : POUR QUOI FAIRE ?

→MARC LEMAIRE, GAËTAN DARTEVELLE ET ERWAN MOUAZAN

Marc Lemaire, ingénieur commercial et agro-économiste, est spécialisé en environnement et en développement durable, matière dont il coordinateur scientifique pour le Diplôme spécial en Développement durable de l'ICHEC. Directeur du GroupeOne et chercheur-associé d'étopia.

Gaëtan Dartevelle, ingénieur de gestion et titulaire d'une maîtrise en gestion de l'environnement, spécialiste en diagnostic et accompagnement environnemental des organisations, chercheur-associé d'étopia.

Erwan Mouazan, économiste, chargé de projets chez Groupeone
marc.lemaire@groupeone.be
gaetan@biomimicry.eu
erwan.mouazan@groupeone.be

Après une présentation des approches économiques qui intègrent l'environnement dans leurs théories, cet article expose d'une part un panel d'outils de management durable utilisés par les entreprises et présente d'autre part la prise en compte récente de l'environnement en tant que secteur économique porteur par les pouvoirs publics belges francophones.

1. Approches économiques théoriques du développement durable

Le lien entre développement, croissance et environnement fait l'objet, dans le champ de la discipline économique, de diverses positions. De la théorie économique dominante, qui défend l'idée de croissance durable, en passant par l'économie écologique, qui

s'attelle à penser en termes de « limites », sans oublier les critiques qui remettent en question la notion même de développement, la section suivante présente brièvement trois approches principales.

1.1. La théorie néoclassique ou la soutenabilité faible

La science économique est actuellement complètement dominée par le paradigme néoclassique. Celui-ci tente de répondre aux enjeux du développement durable sans remettre en question les règles actuelles du jeu, mais en présentant un nouveau modèle, toujours basé sur la croissance. Ainsi, selon ses partisans, la croissance (durable) va dans le sens du développement et de la protection de l'environnement. L'idée sous-jacente est assez bien traduite par Beckerman : « *Il y a une évidence claire que, bien que la croissance économique provoque normalement des dégradations environnementales aux premiers stades, à la fin le meilleur - et probablement le seul - sentier pour retrouver un environnement décent dans la plupart des pays est de devenir riche* »¹. Cette conception est illustrée par la courbe environnementale de Kuznets (figure 1).

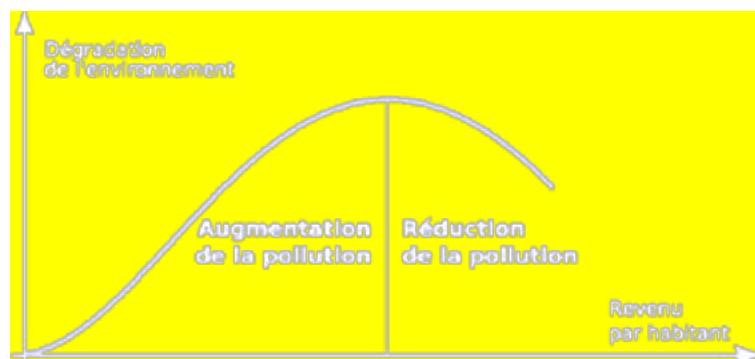


Figure 1 : Courbe environnementale de Kuznets

Celle-ci fait l'hypothèse que lorsque les besoins primaires (se loger, respirer, boire, manger, se protéger du froid et de la chaleur...) de la population sont pourvus, on atteint un seuil où le souci pour l'environnement s'accroît. Dès lors, la tendance s'inverse, la pollution liée à l'industrialisation retrouve des niveaux acceptables. Si cette relation valide l'hypothèse pour certains polluants localisés (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote), elle semble moins applicable pour les polluants aux effets plus globaux sur l'environnement.

Pour soutenir ce modèle, il faut absolument investir (accumuler du capital) afin de produire des biens et des services et transmettre ce stock de capital aux générations futures. Ce capital est constitué de différents éléments qui peuvent se substituer les uns aux autres (soutenabilité faible) : le capital créé par les hommes peut facilement remplacer le capital naturel (ressources naturelles). Pour les défenseurs de cette approche, il n'y a pas de différence essentielle entre les deux formes de capital.



Figure 2: Soutenabilité faible

Selon eux, si l'intervention de l'Etat est souhaitée pour soutenir l'innovation, la formation et l'information en matière environnementale, c'est bien le marché qui tire les ficelles. A lui d'assurer la meilleure allocation des ressources et de fixer leur prix, notamment celui des ressources naturelles afin de les faire rentrer dans le

système marchand. L'internalisation des externalités (l'application du principe du pollueur-payeur) est assurée automatiquement.

L'approche présentée comporte trois limites essentielles :

1. Une confiance excessive dans le progrès technique. Celui-ci n'est pourtant ni automatique, ni providentiel. Il doit être orienté et doit pouvoir s'appuyer sur une base matérielle et notamment énergétique.
2. La difficulté du marché à tenir compte des évolutions à long terme, qui débouche sur une multiplication des incertitudes et empêche les agents économiques de toujours faire les bons choix.
3. La non-prise en compte du caractère épuisable des ressources naturelles et la foi dogmatique dans le principe de substitution entre capital naturel et capital économique.

Aurélien Boutaud, docteur en sciences de l'environnement et spécialiste français de l'empreinte écologique, précise les limites de l'approche néoclassique en proposant une formulation nouvelle du lien entre croissance, développement et environnement. Boutaud a ainsi représenté graphiquement² (figure 3) la position des nations en fonction de leur niveau de développement humain (IDH en ordonnée) et de leur impact sur l'environnement (empreinte écologique en abscisse). Pour rappel, l'IDH, développé par le PNUD, prend en compte trois critères : la longévité (mesurée par l'espérance de vie), le savoir (mesuré notamment par le taux d'alphabétisation) et le niveau de vie (calculé à partir du PNB par habitant). Il contient donc bien des performances économiques et sociales d'un pays. Le second indicateur, l'empreinte écologique, permet d'évaluer la consommation des ressources et les besoins d'absorption des déchets d'une population humaine ou d'une économie donnée, en terme de superficie correspondante de sol productif. Il mesure donc la performance environnementale d'un pays.

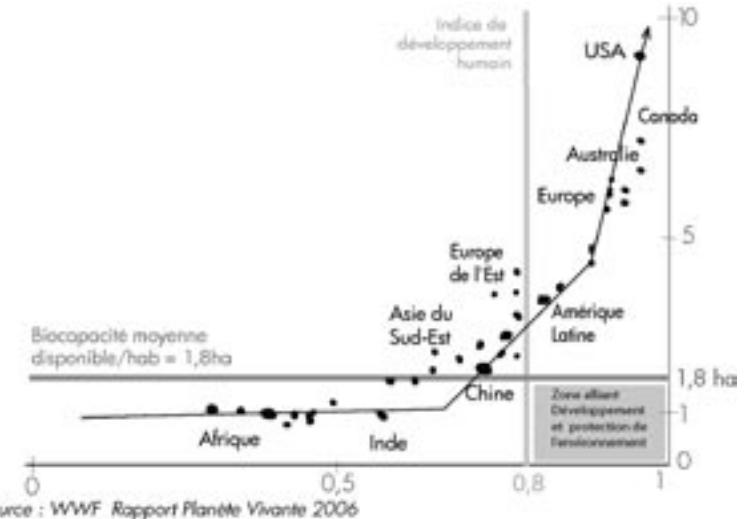


Figure 3 : Empreinte écologique (ha/hab.) et IDH

La lecture du graphique 3 nous amène à localiser la zone de développement durable « soutenable » dans le coin inférieur droit, justement là où aucun pays ne se situe... Si le modèle proposé n'est pas exempt de critiques, il permet néanmoins de tirer deux conclusions majeures. La première nous fait découvrir la courbe du développement « classique ». Celle-ci part des pays pauvres dont l'indice de développement humain est très faible et la ponction sur l'environnement bien en dessous du quota universel des 1,8 hectares globaux disponibles par habitant. La courbe s'élève ensuite rapidement démontrant par là que les premiers et principaux gains de développement humain ne se concrétisent pas au détriment de l'environnement. Enfin, elle a tendance à s'envoler pour finir totalement à la verticale, comme pour démontrer que tout développe-

ment humain supplémentaire (qui est déjà « soutenable » à ce stade-ci) s'appuie sur une forte dégradation de l'environnement. On ne s'étonnera pas de retrouver dans cette zone les pays dits « les plus avancés ».

La deuxième conclusion tient à la distance qui sépare tous les pays du carré du développement durable. Pays ultra-avancés ou pays pauvres, tous sont en voie de développement durable car ils sont, les uns comme les autres, aussi loin de cet objectif. Il existe donc une multitude de chemins pour arriver à la durabilité, ce qui bouscule solidement les théories classiques du développement prônant une voie unique.

1.2. L'économie écologique ou la soutenabilité forte

En marge de la théorie dominante, l'économie écologique met l'accent sur les dommages environnementaux causés par la logique accumulative et prône la nécessaire prise en compte des phénomènes environnementaux.³

1.2.1. L'approche conceptuelle de l'économie écologique

Au cœur de la pensée des partisans de l'économie écologique, on retrouve la nécessaire prise en compte des limites. Il existe en effet une tension entre la rationalité économique (qui vise à maximiser le profit) et la logique écologique qui vise à éviter l'épuisement des ressources. Pour prendre en compte cette problématique, trois principes de prudence⁴ prévalent :

- Les taux d'exploitation des ressources naturelles renouvelables doivent être égaux à leurs taux de régénération. On veillera par exemple à replanter un nombre d'arbres suffisant dans les forêts utilisées à des fins commerciales.
- Le taux d'utilisation des ressources non-renouvelables ne devrait pas excéder le taux auquel les alternatives durables peuvent être développées.

- Les émissions polluantes doivent rester dans des proportions telles qu'elles puissent être assimilées par l'environnement.

A la différence des néoclassiques, les économistes écologistes soutiennent que les ressources issues du capital naturel et celles issues des autres facteurs de production (financier, technique, connaissance) sont complémentaires et non plus totalement substituables. On parlera à cet égard d'une conception forte de la durabilité.



Figure 4 : Soutenabilité forte

A leurs yeux, l'économie doit maintenir un « stock » suffisant de ressources naturelles pour permettre aux générations futures de répondre à leurs besoins. Dès lors, les outils économiques à mettre en place sont beaucoup plus normatifs et basés sur la contrainte : les normes écologiques, les écotaxes et les droits de polluer (dont le protocole de Kyoto est un exemple) s'inscrivent dans cette démarche.

1.2.2. Quelques instruments

Les approches d'économie circulaire et d'économie de fonctionnalité s'inscrivent dans l'économie écologique.

L'écologie industrielle et l'économie circulaire

Pour Robert Frosch et Nicholas Gallopolous, le système industriel peut être considéré comme une forme particulière d'écosystème. Au cœur de la pratique d'écologie industrielle, on prend soin d'étudier

et de mesurer les flux de matières et d'énergie qui circulent dans nos systèmes productifs afin de déterminer les transformations susceptibles de rendre le système comparable au fonctionnement « normal » des écosystèmes biologiques. A l'image des chaînes alimentaires dans les écosystèmes naturels, le déchet d'une entreprise devient une *ressource* pour l'entreprise voisine. Un seul mot d'ordre : valoriser systématiquement ses déchets. L'écologie industrielle incite également à la dématérialisation de l'économie, soit une diminution des flux totaux de matières (et d'énergie) tout en assurant des services au moins équivalents, en produisant des objets plus légers, ou en repensant complètement leur utilisation. Un autre défi est la décarbonisation de l'énergie en rendant la consommation d'hydrocarbures moins nocive (par exemple en récupérant le gaz carbonique issu de la combustion) et en favorisant la transition vers une société de sobriété énergétique, moins dépendante des énergies fossiles (énergies renouvelables et économies d'énergie).

Passionnante en théorie, mais complexe à mettre en place en pratique, l'écologie industrielle incite à repenser la relation entre les acteurs économiques, en insistant sur la coopération plutôt que sur la concurrence⁵. C'est ainsi que, pratiquement, on parlera d'économie circulaire (ou en boucle) quand plusieurs entreprises collaborent ensemble afin que les sous-produits des uns servent de ressources aux autres. Il existe déjà en Europe des écoparcs offrant une réelle « symbiose industrielle » ou « d'écologie industrielle », comme à Kalunborg, au Danemark. Dans ce système d'échanges de matières et d'énergie coopèrent, depuis 30 ans, une centrale électrique, une raffinerie de pétrole, une société de biotechnologies, une industrie de plâtre, une exploitation d'aquaculture et la municipalité. Des calculs de rentabilité ont montré que le surcoût de cette organisation a été remboursé en cinq ans grâce aux économies d'énergie réalisées.

L'économie circulaire peut aussi s'appliquer dans le cadre de filières complémentaires (au travers notamment de bourses aux déchets comme il en existe une, inexploitée, au niveau fédéral belge) ou à l'échelle d'un territoire (une sous-région, une commune...).

L'économie de fonctionnalité

Dans la plupart des modèles d'entreprises, le bien produit doit devenir obsolète ou être utilisé assez rapidement afin que les clients en réclament et en achètent de nouveaux. Cette logique associe donc les bénéfices des entreprises au renouvellement des biens, ce qui amène à en produire toujours plus. L'économie de fonctionnalité vise à casser cette spirale en remplaçant la vente du bien lui-même par la vente de l'usage du bien⁶. On louera donc l'utilisation d'une photocopieuse au lieu de la vendre, on louera une voiture au lieu de la vendre, etc. En louant un bien, on associera alors les bénéfices des entreprises à la durée de vie des biens qu'elles loueront. Certaines entreprises ont déjà muté leurs activités de vente vers des activités de location (Xerox...) ou de maintenance (Michelin...) tout en continuant à prospérer.

Cette économie de fonctionnalité ne livrera tous ses avantages sur le plan environnemental que si l'entreprise de location prend en charge le produit loué durant toute sa durée de vie. Pour cette raison, il faut envisager de maintenir le droit de propriété d'un bien à son fabricant et ce jusqu'à la fin de vie du bien. Une entreprise automobile serait alors responsable de son parc de voitures durant toute la durée de leur utilisation et serait en charge de leur « déconstruction » (et transfert dans des filières de revalorisation) en fin de vie. La nature des métiers se modifiera puisqu'il faudra concevoir les voitures pour qu'elles durent. On verra alors apparaître des métiers dans la maintenance, la réparation, la récupération et la valorisation, souvent plus exigeants en main d'œuvre et difficilement délocalisables.

1.3. Vers un autre développement : écodéveloppement ou décroissance ?

Aucun des deux courants précédents ne remet en cause le modèle occidental de développement. D'autres courants, plus minoritaires, prolongent la critique en remettant en cause la société de consommation et en encourageant l'autolimitation des besoins. Quand il s'agit de proposer une alternative, les partisans d'un *autre* développement - Ignacy Sachs en tête - ne s'éloignent pas de la vision du capitalisme réformé des trente glorieuses, mais reviennent plutôt à ses principes, tels que redéfinis après la seconde guerre mondiale : le plein-emploi comme objectif central, l'état protecteur et la planification⁷. A l'idée de développement économique, s'ajoutent donc le progrès social et la gestion raisonnable des ressources naturelles, le tout dans une approche participative où Etat, marché, et société civile cohabitent de façon équilibrée. Plus question cependant de dicter LA marche à suivre : cet autre développement doit s'inscrire dans une culture, une histoire, une identité, un ensemble de valeurs propre aux communautés. A chaque communauté de définir son propre « style de développement ».

La question de la pauvreté comme enjeu (ou comme critère) de la durabilité refait également surface. Celle-ci n'est plus considérée comme une menace pour l'environnement et la protection de celui-ci n'est plus seulement perçue comme une « préoccupation de riches ». Le terme « écologisme des pauvres » résume ce mouvement : il se manifeste par des conflits sociaux ayant un contenu écologique, réclamant davantage de justice sociale et faisant intervenir des populations pauvres, rurales ou autochtones.

Face aux promoteurs d'un « autre développement », d'autres voix s'élèvent et rejettent l'idée même de développement, concept ethnocentrique entraînant l'occidentalisation du monde. Partant du constat que les ressources disponibles sont limitées, la pensée

« décroissante » invite l'individu et la société à s'interroger sur les notions de « besoin » et de « suffisance ». Ainsi « *La décroissance conviviale* », « *l'austérité joyeuse* », « *l'abondance frugale* » ou encore « *l'économie de la sobriété* » remettent en cause le dogme de la rationalité économique et redéfinissent les bases d'un après-capitalisme.

Les partisans de la décroissance mettent également le phénomène de « l'effet rebond » en avant pour montrer que l'efficacité et le progrès technologique sont fondamentalement liés à une augmentation de la consommation des ressources. Ainsi les voitures qui consomment peu d'énergie nous permettent d'aller plus loin pour le même prix, les produits électroniques de plus en plus miniaturisés nous permettent d'en offrir à chaque membre de la famille... Les industries et les services toujours plus efficaces nous permettent au final de consommer toujours plus. De par ce phénomène, l'amélioration de l'efficacité avec laquelle notre économie transforme des ressources physiques en produits et services jugés utiles par des consommateurs ne permet pas de réellement réduire la consommation absolue de ces ressources physiques. Les partisans de la décroissance prônent dès lors l'*« innovation frugale »*, à savoir une innovation « où notre intelligence sert à produire mieux et moins, plutôt que mieux et toujours plus ».

1.4. Economie et développement durable : des visions multiples

Les trois modèles présentés définissent ainsi trois visions du développement, en dynamique perpétuelle. Face à un premier courant de pensée (néo-classique) qui se base sur la poursuite de la croissance comme moyen d'atteindre un modèle soutenable, l'économie écologique pose le problème des limites d'une croissance subordonnée aux ressources naturelles disponibles en quantité finie, sans pour autant remettre en cause le modèle de développement dominant. Les théoriciens de la décroissance proposent de

sortir d'un modèle centré sur l'économisme comme valeur reine pour ouvrir la réflexion sur une société « a-croissante »⁸, plus préoccupée par la notion générale de bien-être que par celle de profit économique. Ces trois modèles diffèrent quant au rôle que la technique peut jouer en vue d'atteindre un modèle soutenable.

Une autre divergence entre ces trois courants de pensée se développe autour de la place des instruments et institutions permettant de mieux répartir les richesses et de gérer au mieux les ressources et l'environnement. Ces trois visions proposent également des options divergentes sur les acteurs les mieux à même de porter le changement vers un développement soutenable (individus rationnels, entreprises, pouvoirs publics, militants...). Au cœur de ce débat s'inscrit enfin une interrogation sur les critères d'appréciation du progrès économique et social et sur les indicateurs retenus (PIB, IDH, empreinte écologique...).

En attendant de trouver un nouveau modèle théorique général, le pragmatisme des entreprises en la matière donne lieu, depuis au moins deux ans, à une forte accélération de l'utilisation au niveau micro-économique d'outils de management de développement durable.

2. Nouveaux outils d'application

Ne nous y trompons pas : même si cela va dans le bon sens et montre que la conscientisation est bien réelle, rappelons que X entreprises d'un même secteur, toutes bardées de labels sociaux et environnementaux, mais dont les modèles d'affaires et les relations économiques resteraient inchangés (pas d'économie de fonctionnalité, compétition plutôt que coopération, incitation à la surconsommation...) se donneraient sûrement une bonne conscience mais ne changereraient rien à la tendance économique insoutenable qu'elles perpétuent. Néanmoins, voici quelques outils (ou labels)

qui méritent d'être mentionnés, qu'ils soient applicables aux produits ou aux entreprises.

Au niveau environnemental, les Analyses de Cycle de Vie de produits (LCA) sont intéressantes par l'exhaustivité des facteurs pris en compte ; il en est de même pour le très complet Bilan Carbone® de l'ADEME (applicable aux entreprises et aux collectivités). L'application de l'empreinte écologique aux entreprises et aux produits mérite quant à elle encore des développements (en cours à Bruxelles par Bruxelles Environnement). L'Iso 14001 au niveau mondial, l'EMAS au niveau européen et, plus encore, le très accessible Label Entreprise Eco-Dynamique bruxellois sont aussi des outils « entreprises » fort utiles pour entraîner les organisations dans une dynamique de changement. Au niveau social, le Label Social Belge qui permet la reconnaissance par une entreprise de la prise en compte des huit principales conventions de l'OIT n'a pas réussi à décoller car, à la base, il a été conçu sans les entreprises. Cela est d'autant plus regrettable qu'il était l'un des seuls labels d'initiative publique en Europe. Par contre, le label Diversité pour entreprise créé sous l'avant-dernière législature a été mieux accueilli. Si le Gouvernement actuel en a la volonté et si cette compétence n'est pas régionalisée, ce label semble être voué à un meilleur avenir.

Dans le champ du commerce équitable, notons d'une part que trois projets de loi donnant un cadre au secteur sont en discussion à la Chambre mais surtout que des labels privés (Rainforest Alliance, UTZ certified...) gérés par des entreprises privées et s'inspirant des référentiels publics ou d'ONGs (Max Havelaar) arrivent en force sur le marché et séduisent de plus en plus les entreprises de la grande distribution. Les privés parlent aux privés : le risque est grand de voir le secteur ONG perdre la mainmise sur ses propres outils de labellisation.

Le dernier-né de ce secteur est le système de compensation volontaire dont le marché est en expansion. Ce système est actuellement au cœur de débats quant à son efficacité. D'une part, compenser doit toujours être le recours ultime dans une démarche environnementale et d'autre part, les projets soutenus au Sud ne sont audités de façon indépendante que dans le cas des projets MDPs (mécanismes de développement propre) des Nations Unies. Actuellement, seule une entreprise sur les trois actives en Belgique francophone travaille de cette manière.

3. Marché vert et politiques actuelles en Belgique francophone⁹

L'environnement est un marché prometteur. Les estimations mondiales convergent vers des taux de croissance moyens de l'ordre de 3 % jusqu'en 2010. Les pays en développement et les pays candidats à l'Union européenne connaîtront même des taux bien supérieurs (jusqu'à 17 % dans certains secteurs en Chine). Les énergies renouvelables vont connaître les plus hauts taux de croissance, de l'ordre de 11%, suivies par les activités de traitement de l'eau (usée et potable) et des déchets qui comptent pour respectivement 39 % et 40% du marché mondial¹⁰.

3.1. L'environnement, source d'emplois

La croissance de l'emploi environnemental dans l'Europe des 15 a été d'environ 9 % sur la période 1997-2002 et devrait se maintenir, compte tenu des nombreux travaux à mener, notamment dans les domaines de l'eau et des déchets. Il y a là un gisement de nouveaux emplois. Dans le domaine de la construction durable, l'étude SAVE (programme d'efficacité énergétique de la Commission européenne) estime, par exemple, qu'une augmentation de l'efficacité énergétique de 1% par an pendant dix ans permettrait de créer 2 mil-

lions d'emplois par an en Europe. Chez nous, sur les 1,1 million de logements que compte la Wallonie, plus de 620.000 n'ont pas de murs extérieurs isolés, près de 400.000 ne possèdent pas de double vitrage et plus de 480.000 n'ont pas de toiture isolée.

La Fédération belge de la Construction estime que la rénovation énergétique de 300.000 logements assurerait plus de 12.500 emplois sur 15 ans.¹¹ L'industrie belge de l'isolation thermique a quant à elle montré que 30.000 emplois pouvaient être créés en 10 ans en Belgique, simplement en mettant en œuvre un programme ambitieux d'isolation thermique permettant de réduire de 75% les besoins en énergie de la moitié du parc de logements belge¹². Les plus grands potentiels d'emplois dans la construction durable se trouvent dans l'isolation, la modernisation des systèmes de chauffage et l'utilisation rationnelle de l'eau. Mais tous les domaines de l'environnement ont un potentiel de création d'emplois. Quelques exemples spécifiques à la région wallonne :

- La chimie verte et les bioplastiques pourraient voir la création de plus de 2.000 emplois si on favorise l'utilisation des bioplastiques dans les emballages ménagers à concurrence de 50% d'ici 2010¹³.
- On prévoit la création de plus de 7.000 emplois directs dans les énergies renouvelables.
- Les transports écologiques ne sont pas non plus en reste. Les emplois susceptibles d'être créés entre 2004 et 2020 en Wallonie, via le schéma de développement des réseaux de fret et le schéma logistique hennuyer, sont estimés à un potentiel de 20.000 emplois directs¹⁴.

Et il en va de même pour tous les autres domaines environnementaux. Au total, rien qu'en Wallonie, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'emplois qui sont potentiellement réalisables.

3.2. L'environnement, source d'innovation technologique

L'environnement est un secteur très important en termes d'innovations technologiques, avec des concrétisations à court et moyen termes (voitures propres, recyclage des produits et des déchets, traitement de l'eau, gestion globale de l'environnement, procédés industriels propres, écologie industrielle...) et des concrétisations à plus long terme (le secteur des énergies renouvelables et des nouvelles technologies de l'énergie). Le marché des technologies environnementales, estimé à 200 milliards d'euros dans les années 90 devrait connaître une croissance de 50% dans les 20 prochaines années.

L'économie a tout à gagner d'un mariage avec l'environnement. Certains gouvernements européens l'ont parfaitement compris et mettent sur la table des propositions concrètes pour accélérer les noces. En Allemagne, pouvoirs publics, syndicats, et entreprises, se sont rassemblés autour de « l'Alliance pour l'Emploi et l'environnement », programme de rénovation énergétique de 300.000 logements (isolation, chauffage performant, énergies renouvelables), avec à la clé la création de 200.000 emplois. En Ecosse, le gouvernement a construit sa nouvelle stratégie de développement industriel autour de l'environnement. « Green jobs strategy for Scotland » veut réconcilier environnement et économie par la création d'emplois dans les filières les plus porteuses, telles que les énergies renouvelables, le recyclage et la performance énergétique¹⁵.

3.3. L'offre des entreprises wallonnes

Face aux perspectives de croissance mondiale, on se pose légitimement la question de l'offre des entreprises bruxelloises et wallonnes. Est-on bien positionné pour capturer une partie de ce marché ? En Wallonie par exemple, si l'on considère les entreprises dont au moins 30 % du chiffre d'affaires se fait dans l'environne-

ment, on compte 211 entreprises et 44 d'entre elles assurent 90% du chiffre d'affaires à l'exportation, soit 175 millions d'euros. Au regard des 200.311 entités juridiques enregistrées en région wallonne, ces chiffres peuvent paraître dérisoires. C'est oublier que le secteur, pris transversalement, compte pour 1,8% du PNB de la Région wallonne, présente un fort potentiel de croissance et occupe, d'après les dernières estimations (2000), 14.000 personnes.

Les plus grands pourvoyeurs de main d'œuvre sont les activités des déchets et du traitement des eaux. Elles occupent respectivement 59 et 24% du total de la main d'œuvre du secteur. On ne s'étonnera dès lors pas d'y retrouver la majorité des entreprises de taille moyenne assurant l'essentiel des exportations du secteur, ce qui ne signifie nullement que les autres activités n'ont pas de potentiel à l'exportation, bien au contraire. Ceci dit, il est vrai que la gestion environnementale de l'énergie, du bruit et des sols sont des activités surtout prises en charge par de petites organisations, de 1 à 20 personnes.

Sachant que la demande sur le marché de l'environnement est principalement située dans les pays émergents, les pays d'Europe de l'Est et l'Asie, nos entreprises souffrent de divers handicaps dont principalement leur petite taille et leur manque de références à l'exportation suffisantes pour s'aventurer sur les marchés étrangers, sauf à travailler en sous-traitance de grands groupes internationaux. Enfin, un frein supplémentaire est la taille réduite du marché intérieur qui présente, de surcroît, un caractère ouvert à la concurrence. Du côté des forces de l'offre wallonne, citons un potentiel humain de qualité, une excellente productivité, ainsi que des compétences reconnues mondialement en matière de recherche et d'innovations technologiques.

3.4. Les politiques publiques

Lors d'une enquête réalisée en 2000-2001 auprès des acteurs, un bon quart avait exprimé le besoin d'accès à une meilleure information sur le secteur et aux appels d'offres à l'étranger, à une meilleure visibilité de leurs biens et services... En ce sens, saluons la très récente coordination entre les acteurs du secteur (entreprises, centres de recherche...) qui semble se dessiner tant en Région wallonne qu'en Région bruxelloise :

- Wallonie : via les trois clusters (déchets, éco-construction et développement durable/énergie renouvelable) et l'appel à projet « développement durable » lancé dans le cadre du Plan Marshall, qui en quelque sorte se réconcilie avec le secteur de l'environnement, même si on peut imaginer que les montants alloués auraient été plus importants que les 42 millions d'Euros prévus si le développement durable avait été inscrit dès le départ dans le Plan. Ces clusters ou pôles de compétence pourraient permettre de regrouper des offres communes compétitives à l'échelle internationale et reconnues auprès des Banques de développement et des organismes de financement internationaux (ONU, Banque mondiale, BAD...).
- Bruxelles : via le cluster Ecobuild et la politique de promotion du secteur de l'environnement financée dans le cadre du Feder et comprenant un futur incubateur, des plans stratégiques, une animation économique verte, un pôle déchets...

Bien que tardive, cette reconnaissance du secteur de l'environnement est similaire à celle d'autres politiques industrielles de pays de l'OCDE. En France, Allemagne, Japon, USA..., les axes industriels stratégiques sont très clairement identifiés. En France, par exemple, le Gouvernement cible les énergies renouvelables, la pile à combustible, la séquestration et la capture de CO₂. Aux niveaux wallon et bruxellois, on se prépare à définir les axes qui seront privilégiés. A Bruxelles par exemple, les filières éco-construction et

performances énergétiques des bâtiments, énergies renouvelables, biomasse ou chimie verte et biotechnologies verte & blanche, éco-produits/écoconception et la filière valorisation des déchets vont être plus particulièrement étudiés.

Comme c'est déjà inscrit dans le Plan Marshall, il est important de continuer à promouvoir la logique de durabilité dans chacun des cinq pôles (aéronautique, agro-alimentaire, sciences du vivant, génie mécanique, transport-logistique). C'est ainsi qu'une des actions du pôle agro-alimentaire a été de concevoir une filière plastique à partir de matière première renouvelable. De même, le pôle génie mécanique pourrait travailler sur la mise en réseau d'entreprises afin de produire des éoliennes *made in Belgium*. Enfin, même si les pôles aéronautique et transport-logistique comportent des risques de soutien à une économie toujours plus émettrice de CO₂, le Plan Marshall devrait logiquement permettre de remplacer des emplois des industries fortement émettrices en CO₂ par de nouveaux emplois en entreprises moins émettrices en CO₂.

-
- 1 Beckerman, W. 1992, "Economic Growth and the Environment: Whose Growth ? Whose Environment ?", World Development, Vol.20, p.481-496
-
- 2 « Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? », Aurélien Boutaud, février 2005.
-
- 3 Vivien F.-D. (1994) Economie et écologie, Paris, Ed. La Découverte.
-
- 4 Herman Daly – "Ecological Economics And The Ecology Of Economics".
-
- 5 « Vers une écologie industrielle : Comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle » - Suren Erkman.
-
- 6 « L'économie de fonctionnalité. Changer la consommation dans le sens du développement durable » - Dominique Bourg, BUCLET Nicolas, Futuribles, novembre 2005.
-
- 7 Ignacy Sachs, « L'écodéveloppement », Syros, 1993.
-
- 8 Serge Latouche, « La décroissance conviviale ».
-
- 9 « Inventaire des emplois dans la construction et impacts d'une orientation plus durable de la construction sur l'emploi », étude réalisée pour l'I.B.G.E. par RDC Environnement, décembre 2004
-
- 10 Groupe One, « Développer le secteur de l'environnement au bénéfice de l'économie wallonne », 2003.
-
- 11 Christian Delcourt, « L'économie verte, avenir de l'économie wallonne », Etopia, 23 décembre 2005.
-
- 12 Hugues Latteur, « Emploi et construction durable à Bruxelles ou comment avancer vers une économie verte ? », Etopia, 26 août 2005.
-
- 13 Bureau politique ECOLO, « ECOLO et l'avenir de la Wallonie entre économie, emploi et environnement », conférence de presse, Namur, 21 février 2005.
-
- 14 STRATEC, « Etude pour le schéma de développement intégré des réseaux et terminaux de fret en Région Wallonne », mars 2003.
-
- 15 Hugues Latteur, Ibid.

L'ÉCONOMIE WALLONNE SE MET (TROP LENTEMENT) AU VERT

→CHRISTIAN DELCOURT

Conseiller politique à Ecolo, en charge des matières
Economie verte, emploi, recherche et technologies.
Chercheur-associé à étopia.

christian.delcourt@ecolo.be

*« L'économie et l'écologie des êtres humains
sont enchâssées dans le politique. »*

Juan Martinez-Alier

Face aux impasses économique, sociale et environnementale du modèle industriel actuel, de nouvelles voies s'entrouvrent et des concepts - parfois anciens - sont remis au goût du jour. Confrontée, comme toutes les régions des pays développés, à une remise en question de ses pratiques de production/ extraction et de consommation, la Wallonie n'y accorde encore qu'une attention marginale. Les plans qui se succèdent (contrat d'avenir, plan Marshall...) n'ont pas ou pas encore fondamentalement modifié un état socio-économique précaire. Ils n'ont surtout pas répondu aux principaux enjeux planétaires que chaque collectivité doit intégrer dans sa stratégie. Ils s'inspirent très peu des orientations tracées par la task force fédérale pour le développement durable¹. Pourquoi dès lors ne pas bousculer les schémas traditionnels et oser de nouvelles pratiques ?

Le contexte international est en tout cas favorable pour initier des politiques de partenariat, des projets pilotes, des importations des meilleures pratiques... Les micro-initiatives se multiplient et invitent à aller plus loin dans la mise en œuvre de concepts et d'actions qui orienteraient la Wallonie vers une ère bioéconomique.

Un contexte international et européen favorable

Alors que les cours du pétrole augmentent depuis plusieurs mois pour dépasser régulièrement la barre des 100 dollars (135 dollars au début du mois de juin 2008), le cabinet d'audit Ernst and Young a annoncé² que les investissements mondiaux dans les énergies renouvelables (solaire, éolien ou biomasse) pourraient atteindre les 750 milliards de dollars d'ici 2016. En 2006, ces investissements ont atteint « *le chiffre record de 100 milliards de dollars*, souligne Ernst and Young. *La demande pour les énergies renouvelables augmente à un rythme sans précédent, dopée par des programmes incitatifs compétitifs des gouvernements* », a précisé un analyste du cabinet. Selon l'étude publiée le 6 août 2007, les Etats-Unis demeurent le premier investisseur mondial. Le Royaume-Uni, l'Inde et l'Espagne figurent également en bonne place. Ernst and Young explique la hausse des investissements britanniques par la récente volonté du Royaume-Uni de placer les énergies renouvelables au centre de leur politique énergétique. Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), les énergies renouvelables, qui produisent environ 2% de l'énergie mondiale, représentent désormais environ 18% des investissements mondiaux dans la production énergétique, avec en tête l'énergie éolienne qui attire les plus gros investissements. Viennent ensuite le solaire et les biocarburants.

Cet exemple relatif aux énergies renouvelables illustre en fait une tendance lourde qui touche non seulement les entreprises actives dans les écotechnologies mais qui, plus important, influence à des degrés divers l'ensemble de l'industrie mondiale.

En 2006, on a ainsi assisté à une multiplication des fonds verts lancés aux Etats-Unis, en Angleterre et au Japon, mais aussi à une multiplication des indices boursiers verts ou de stratégies visant à stimuler l'investissement privé et le capital à risque dans les énergies alternatives. Aux Etats-Unis, les investissements de capital à risque dans les écotechnologies ont quasiment triplé entre 2005 et 2006 (passant de 917 millions de dollars à 2,4 milliards de dollars). Les chiffres d'affaires américains des technologies propres que sont le photovoltaïque, l'éolien, les biocarburants et les piles à combustible ont progressé de 39% en un an (de 40 à 55 milliards de dollars et, même si les projections méritent la plus grande prudence, il est prévu qu'ils atteignent 226 milliards de dollars en 2016).

En Europe, le secteur des écotechnologies³ et de l'environnement pesait, en 2006, 2,2% du PIB et comptait 3,4 millions de travailleurs⁴. Les nouveaux investissements étrangers en 2006 avaient permis la création de 40.000 emplois en Europe. Au Japon, le nombre d'emplois dans les éco-activités était estimé à 800.000 en 2005 et passerait à 1.120.000 en 2010, pour un chiffre d'affaires global proche des 340 milliards d'euros.

Pour le seul secteur photovoltaïque mondial, les analystes估计 que, de 20.000 emplois en 2004, on passerait à 200.000 emplois en 2030 !

On pourrait multiplier ces exemples qui démontrent qu'une vraie révolution industrielle et sociétale est en marche. La dernière grande étude européenne⁵ assène d'ailleurs « *qu'aucun secteur ne peut s'abstraire des conséquences du changement climatique, tout*

en précisant que de profondes mutations et réaffectations de postes ont/auront lieu entre les différents secteurs avec des secteurs ‘bénéficiaires’ (équipement + 50.000 emplois, logement + 2,5 millions, transport + 500.000...) et d’autres secteurs ‘déficitaires’ (sidérurgie - 50.000, secteur pétrolier - 20.000...). »

Sur le plan politique, la Commission européenne a initié un Plan d’Action en faveur des EcoTechnologies (PAET) et l’a récemment évalué⁶ : « *La forte croissance enregistrée par les éco-industries se confirme* ». Le rapport insiste sur « *la nécessité d’un recours massif à l’innovation propre et écologique. (...) Le PAET doit concentrer les mesures sur un certain nombre de priorités et d’actions, qui auront pour effet d’augmenter la demande en matière de technologies environnementales et d’éco-innovation (marchés publics écologiques, se concentrer sur les secteurs les plus rentables, fixer des objectifs de performance, et créer un réservoir de connaissances stratégiques dans le domaine de l’éco-innovation)* », estime-t-il.

Dans une récente communication relative à la politique industrielle européenne⁷, l’Europe a encore musclé ses intentions en lançant l’élaboration d’une politique industrielle durable. Un plan d’action est programmé pour 2008. Ses objectifs seront de stimuler le développement et la commercialisation de technologies, de produits et de services à faible intensité de carbone et à haut rendement énergétique, de créer un marché intérieur dynamique (politique des produits, éco-conception, etc.) et de créer des marchés globaux pour des technologies, des produits et des services à faible intensité de carbone et à haut rendement énergétique (cycle de vie, accords sectoriels, accords internationaux...).

Un éventail d’outils

Poussée par un contexte européen particulièrement favorable, la région wallonne pourrait donc s’inscrire de manière ambitieuse dans une politique en faveur des éco-technologies. Elle pourrait même aller plus loin et repenser les fondamentaux de son tissu industriel, de sa politique de recherche et de sa stratégie socio-économique.

La Wallonie dispose d’un certain nombre d’outils qu’elle pourrait actionner pour entrer de plain-pied dans une société plus durable.

Dès 1983, l’écologie industrielle a été conceptualisée en Belgique par Gilles Billen et Francine Toussaint⁸. Mais depuis lors, ni les pouvoirs publics ni les industriels n’ont embrayé. Nul n’est prophète en son pays...

L’écologie industrielle - appelée aussi économie circulaire - considère le système industriel comme une forme particulière d’écosystème. Elle cherche à y appliquer un ensemble de principes : la valorisation systématique de tous les déchets, la minimisation des flux totaux de matière tout en assurant des services au moins équivalents, la réduction de l’intensité d’énergie et de matière par unité de production, la prolongation de la durée de vie des produits en favorisant des activités telles que la réutilisation des ressources, la réparation, la remise en état et le recyclage.

Cependant, l’économiste Franck-Dominique Vivien a mis en évidence toute l’ambiguïté de l’écologie industrielle : « *Ce courant de pensée présente une grande diversité de points de vue et de positionnements politiques. (...) Le recours à la notion de capital naturel renvoie in fine à une conception très ‘économiste’ de la nature. (...) On voit bien comment la démarche de l’écologie industrielle peut*

être captée par le monde des grandes entreprises, qui entend désor mais incarner le développement soutenable. »⁹

Appliquée aux territoires et aux villes, l'économie circulaire a en tout cas le double mérite de prendre de la hauteur par rapport aux approches sectorielles et d'offrir une batterie statistique indispensable aux décideurs publics. L'analyse du métabolisme territorial, et plus principalement urbain, se place dans un modèle dynamique fait d'interactions, de flux et mérite qu'on s'y attarde.

Tenant compte des limites posées par l'économie linéaire, l'économie circulaire cherche ainsi à rapprocher nos écosystèmes industriels du fonctionnement quasi cyclique des écosystèmes naturels. Il s'agit de disjoindre la création de valeur des flux de matière et d'énergie qui la sous-tendent généralement. Deux chiffres permettent de prendre conscience des enjeux : d'une part, seuls 7% des ressources utilisées pour obtenir des produits finis se retrouvent en réalité dans ces produits ; d'autre part, 80% de ces mêmes produits ne donnent lieu qu'à un seul usage !

Plus précisément, il s'agit donc de mener une double stratégie de dématérialisation : d'abord, en réduisant la quantité d'énergie et de matière par unité de biens produits (sans oublier la « défossilation » de l'énergie par le recours aux énergies de substitution ou par séquestration du carbone à la source) ; ensuite, en bouclant les cycles de matières.

Le concept de métabolisme industriel implique le suivi des énergies et des matières, depuis l'extraction des ressources naturelles jusqu'à la transformation et la production industrielle, l'utilisation par les consommateurs et le dépôt définitif des déchets et les émissions dans l'environnement (du berceau à la tombe).

En Wallonie, comme dans d'autres régions du monde, les flux de matières font l'objet d'une comptabilité qui permet de mieux connaître la demande totale en matières (TMR = *Total Material Requirement*), les flux de matières intérieurs entrant (DMI = *Direct Material Input*) et la consommation intérieure de matières (DMC = *Domestic Material Consumption*). Les résultats indiquent que la demande totale en matières s'élève pour la Wallonie à un peu moins de 300 millions de tonnes, soit 89 t/habitant en 2002. Ce niveau de demande totale en matières pour la Région wallonne représente 80% de plus que le TMR au niveau européen (50 t/habitant). Il reste inférieur à celui de la Flandre (139 t/habitant). L'analyse de son évolution montre qu'il a augmenté de 10% entre 1995 et 2002.

Le développement économique de la Wallonie, basé avant tout sur la filière du fer et de l'acier (métallurgie, industrie de fabrication d'équipement), filière des minéraux non métalliques, construction... se reflète naturellement dans les flux de matières dominants.

Ainsi, 77% du TMR wallon sont constitués de métaux (34%), de minéraux non métalliques (32%) et de combustibles fossiles (10%). Vu l'épuisement des ressources naturelles en métaux et combustibles fossiles, la Wallonie a une forte dépendance vis-à-vis des importations et donc des ressources étrangères. En moyenne, par tonne de métaux qui sera utilisée dans la filière des métaux, 9 tonnes de matières seront « gaspillées » pour l'environnement...

En identifiant mieux les flux entrants et sortants de la région wallonne, l'ICEDD conclut : « *L'activité économique liée à la production de biens et de services en Région wallonne nécessite une quantité importante et croissante de ressources naturelles, équivalant à plus de deux fois la moyenne européenne par habitant. Cette situation est liée à l'importance de l'industrie lourde dans l'économie wallonne, et en particulier à celle des secteurs des métaux et*

des minéraux non métalliques. Très énergivores, ces deux secteurs conditionnent également une bonne part des besoins en combustibles. Avec l'épuisement des ressources minérales régionales, la part des importations en métaux et combustibles fossiles par rapport aux besoins totaux est élevée. Il en résulte un report significatif à l'étranger des pressions liées à l'exploitation de ces ressources.»¹⁰

Ces données relatives au métabolisme territorial mériteraient d'être mieux exploitées, et d'être développées pour aider les décideurs dans les orientations de politique économique au niveau wallon et dans les grandes villes en priorité. Au vu des implications du réchauffement climatique, de l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières, de la perte de biodiversité, il y a urgence à s'emparer d'une telle grille d'analyse.

« L'écologie industrielle est intéressante, même si elle ne peut permettre que 20% à 30% d'économie des ressources, ce qui n'est pas à la hauteur des défis », assène Dominique Bourg¹¹ pour justifier le recours à l'économie de fonctionnalité qui lui semble constituer une perspective complémentaire et indispensable d'un point de vue écologique. Pour rappel, l'économie de fonctionnalité est la substitution de la vente d'un service, d'un usage à celle d'un produit.

Le marché s'ébroue

A côté de concepts qui essaient en France¹², en Asie¹³ notamment, la ratification du Protocole de Kyoto a réveillé le marché. Trois mécanismes - Mécanisme de Développement Propre (MDP), Mise en Application Commune (MAC) et l'Echange international de droits d'émission - ont été conçus pour réduire les émissions de carbone. Mais dans ce nouveau paysage, beaucoup reste à construire, à consolider, à évaluer et à ajuster afin de faire réellement baisser les émissions de gaz à effet de serre

En effet, malgré ce nouveau dispositif, les émissions de CO2 des industries européennes soumises au marché européen du carbone ont encore augmenté de 1,1% en 2007, selon les analyses de la Commission européenne. En cause, la sur-allocation de quotas de CO2 pendant la première période du marché du carbone (2005-2007). Cette hausse inattendue fait douter de la capacité de l'Union à respecter son objectif de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020. Mais la deuxième phase (2008-2012) ayant été moins généreuse en quotas, les analystes prévoient une baisse des émissions dès 2008. L'exercice 2008 constituera donc un véritable test.

Autre initiative à suivre : la compensation volontaire qui est une mise en application du principe de pollueur/payeur. Un particulier, une institution publique, une entreprise peut investir dans un projet de réduction des nuisances générées par ses activités. Un premier bilan des compensations en Belgique a été communiqué début avril : 12.900 tonnes de CO2 ont ainsi été vendues à 600 particuliers et à une soixantaine d'entreprises. Timide mais à peine né...

Comme on l'a vu, la boîte à outils s'étoffe et se modernise. Il conviendrait d'y ajouter l'appropriation de la part de firmes de plus en plus nombreuses du concept de la responsabilité sociale des entreprises, la croissance des investissements éthiques, la popularisation des bilans « Energie » et « Carbone », l'éco-conception, l'insertion de clauses sociales, éthiques et environnementales dans les marchés publics...

Des entreprises qui ont compris

De plus en plus d'entreprises ont compris que l'éco-efficience pouvait représenter un avantage compétitif en plus d'une image de marque positive. Les cimentiers (CBR, Holcim...), les sidérurgistes (MittalArcelor, Duferco...) mais aussi de nombreuses PMI et PME ont engagé des processus d'efficacité énergétique, de gestion des déchets, de recherche et d'innovation sur leurs *process*.

Pour ne citer que quelques exemples¹⁴, les partenariats entre MittalArcelor et la DGTRE (Arceo¹⁵), entre MittalArcelor et l'Université de Liège (Biocoat¹⁶), la participation de la plupart des grands sidérurgistes au projet ULCOS¹⁷ l'engagement de plusieurs membres du pôle de compétitivité Skywin¹⁸ dans les programmes Vital puis cleansky¹⁹ démontrent à suffisance la prise de conscience.

Relevons encore le projet SMIGIN (Sustainable Management by interactive Governance and Industrial Networking) qui bénéficie d'un financement du programme européen Life. Il est géré par l'UWE et est mené en partenariat avec la CCI de Valenciennes. Il oriente clairement les parcs d'activités économiques (Saintes, Geer...) vers une gestion collective, concertée pour la mobilité, la gestion des déchets, l'énergie... Ce programme porte sur la question des flux, des synergies, de l'écosystème.

Plus récemment (mars 2008), Agoria a lancé une initiative fédératrice avec un site « portail » des *green companies*²⁰. On y retrouve des entreprises qui ont pris des mesures concrètes pour améliorer leur efficacité énergétique ou utiliser des énergies renouvelables, des entreprises qui proposent des services ou des technologies pour la production d'énergies renouvelables et des entreprises qui proposent des services ou des technologies pour une meilleure efficacité énergétique.

Conclusions provisoires

Entre capitalisme vert et économie verte et solidaire, plutôt que de lancer une vaine querelle idéologique supplémentaire, il s'agit, vu l'urgence, de mettre en œuvre des politiques ambitieuses et concertées. Celles-ci peuvent s'appuyer sur une série d'outils macro, méso et micro qui aide(ro)nt à modifier un mode de vie désormais dangereux pour l'orienter vers un mode de vie en harmonie avec la nature. Les pouvoirs publics doivent prendre la mesure de ce défi majeur, se coordonner pour mener les politiques ambitieuses nécessaires, dégager les budgets indispensables, offrir un cadre stable et incitatif aux entreprises, assurer avec les partenaires sociaux les formations adéquates.

Mais le plus difficile n'est-ce pas, comme le souligne Dominique Bourg²¹ : « *Sortir de notre développement non durable, c'est remettre en cause une infinité de choses, à commencer par ce qui fonde nos sociétés, cette liberté infinie...* »?

.....
1 « Accélérer la transition vers un développement durable », Rapport fédéral sur le développement durable 2007, task force développement durable, Bureau Fédéral du Plan, Bruxelles, décembre 2007.
http://www.plan.be/admin/uploaded/200802181632170.rapport2007_fr.pdf

.....
2 http://www.ey.com/global/content.nsf/International/Media_-_Press_Release_-_Renewable_Indices_Q2_2007

.....
3 Selon la définition de l'OCDE et d'Eurostat, les éco-technologies regroupent les activités de production de biens et de services qui mesurent, préviennent ou corrigent les dégâts environnementaux (eau, air, sols); les problèmes de déchets, de bruit, d'éco-systèmes. Ce qui inclut les technologies, les produits et les services qui réduisent le risque environnemental et minimisent la pollution.

.....
4 « Eco-industry, its size, employment, perspectives and barriers to growth in an enlarged EU, final report », Ernst & Young, European Commission DG Environment, Bruxelles, septembre 2006.
http://ec.europa.eu/environment/enveco/industry_employment/pdf/ecoindustry2006.pdf

- 5 « Changement climatique et emploi. Impact sur l'emploi du changement climatique et des mesures de réduction des émissions de CO₂ dans l'Union européenne à 25 à l'horizon 2030 », Wuppertal Institute/ SDA pour la Confédération européenne des syndicats, Bruxelles, février 2007. www.etuc.org/a/3675
- 6 <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/602&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>
- 7 « Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Examen à mi-parcours de la politique industrielle ». Contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'Union européenne, SEC(2007)917, Bruxelles, 4 juillet 2007.
http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/industry/com_2007/com_2007_374_fr.pdf
- 8 « L'éco-système Belgique. Essai d'écologie industrielle », Gilles Billen, Francine Toussaint & AL, Bruxelles, Editions du CRISP, 1983.
- 9 « Le développement soutenable », par Franck-Dominique Vivien, collection Repères, La Découverte, Paris, 2005.
- 10 « L'utilisation des matières », Partie II, Chapitre 7 in « Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007 », Namur, 2007 <http://environnement.wallonie.be/eew/rapportchapitre.aspx?id=ch07>
- 11 « La société doit retrouver la maîtrise de son destin collectif », par Dominique Bourg, in La revue durable, n°26, Fribourg, août-septembre-octobre 2007.
- 12 Le projet de recherche-action COMETHE entrera dans sa phase opérationnelle le 9 avril prochain. Lauréat de l'appel à projets 2007 du Programme de recherche écotecnologies et développement durable (PRECODD) lancé par l'Agence nationale de la recherche (ANR), ce projet a pour objectif de concevoir une méthodologie et des outils pour faciliter la mise en œuvre de démarches d'écologie industrielle à l'échelle des zones d'activités économiques. COMETHE, coordonné par l'association Orée, mènera pendant trois ans, des expériences pilotes d'écologie industrielle sur sept parcs d'activités.
- 13 L'administration nationale de la protection de l'environnement (SEPA) a, depuis 1999, lancé quatorze projets pilotes de parcs éco-industriels et six projets pilotes d'éco-provinces (in « L'économie circulaire en Chine. Vers une prise en compte de l'environnement dans le système économique chinois ? », par Xiaohong Fan, Dominique Bourg et Suren Erkman, in Futuribles n°324, Paris, novembre 2006).
- 14 Pour une vue plus complète des entreprises qui se mettent au vert, Agoria a lancé un nouveau site intéressant à l'adresse : www.agoria.be/s/p.exe/WService=WWW/webextra/prg/izContentWeb?vWebSessionID=12742&vUserID=999999&TopicID=4362&FActionSource=o!Topics&FAction=SearchTopic
- 15 Technique du plasma sous vide
- 16 Bio-polymères adaptés à l'acier
- 17 Ultra Low CO₂ Steelmaking (le programme ULCOS s'est fixé pour objectif de développer de nouvelles technologies pouvant réduire considérablement les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) provenant de la sidérurgie).
- 18 www.skywin.be/index.html
- 19 Vital est un projet de recherche commun (6e programme- cadre européen), étalé sur 4 ans, qui vise à réduire significativement le bruit et les émissions de CO₂ des moteurs d'avion. D'ici 2020, le programme européen Clean Sky devra contribuer dans le secteur du transport aérien à satisfaire les objectifs suivants : réduction de 50% des émissions de CO₂, de 80% pour les émissions de NOx et de 50% pour le bruit perçu.
- 20 <http://www.agoria.be/s/p.exe/WService=WWW/webextra/prg/izContentWeb?vWebSessionID=7262&vUserID=999999&TopicID=4359&FActionSource=o!Topics&FAction=SearchTopic>
- 21 Ibid.

CONSOMMER MIEUX, AUTREMENT, MOINS¹

→PAUL-MARIE BOULANGER

Sociologue, président de l’Institut
pour un Développement Durable

pm.boulanger@skynet.be

Le développement durable consiste à faire en sorte que nos activités produisent le plus de bien-être possible pour le plus grand nombre d'être humains d'aujourd'hui et de demain et par conséquent qu'elles fassent un usage optimal des ressources naturelles. Maximiser la contribution au bien-être de nos activités en minimisant l'impact environnemental suppose qu'on s'interroge d'abord sur ce qui dans ces activités est générateur net de bien-être. Notre société dite « de consommation » se caractérise par la priorité donnée à la consommation dans la définition du bien-être. Évidemment, c'est oublier qu'avant de consommer, il faut d'abord produire, que nos modes de consommation sont aussi des modes de production et que l'ensemble n'a pas seulement un coût environnemental mais aussi un coût humain (travail, fatigue, risques). Il reste que la consommation marchande demeure le critère dominant de définition du bien-être dans notre société et que la stratégie de développement durable prônée majoritairement par les acteurs publics et les entreprises consiste exclusivement à diminuer la pression environnementale de la production et de la consommation de marchandises. C'est, grosso modo, ce qu'on entend couramment par « modernisation écologique ».

L'avantage de cette stratégie est qu'elle ne remet pas en cause les fondamentaux de notre mode de vie : elle donne une impulsion nouvelle à la recherche scientifique et technologique dans le sens d'une recherche de rendements énergétiques et en matières premières toujours plus élevés ainsi que de substituts artificiels aux ressources naturelles et constitue un stimulant à la croissance économique et à l'emploi. En revanche, le bénéfice environnemental de cette stratégie peut se révéler beaucoup plus faible qu'espéré, si pas nul voire même négatif du fait de ce qu'on appelle l'*« effet rebond »*. En effet, l'amélioration de l'efficience environnementale d'un produit ou d'un service se traduit généralement par une diminution de son prix, ce qui a pour effet soit d'en augmenter la consommation, soit d'utiliser la part de revenu ainsi épargnée pour une autre consommation peut-être plus néfaste encore pour l'environnement. Les exemples sont nombreux : les économies obtenues par la réduction de la consommation au km des voitures sont perdues du fait de l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus; l'épargne réalisée grâce à l'isolation de la maison et l'installation d'une chaudière à haut rendement est dépensée en vacances en avion, etc. On le voit, au bout du compte, la demande totale repart à la hausse et les gains d'efficience sont partiellement ou totalement absorbés.

A cette stratégie de l'**efficience**, les objecteurs de croissance et les adeptes de la simplicité volontaire opposent une stratégie de la **suffisance**. Ils insistent sur la nécessité de découpler bien-être et consommation matérielle, faisant valoir qu'il est possible et souhaitable, dans nos pays sur-consommateurs, d'atteindre un niveau de bien-être au moins équivalent avec une consommation moindre. Evidemment, il s'agit-là d'une autre conception du bien-être moins dépendante de biens matériels, plus attentive à la qualité qu'à la quantité et plus libre vis-à-vis des diktats de la publicité et du marketing. Quels que soient les mérites intrinsèques de cette stratégie - que chacun appréciera en fonction de sa conception de la vie bonne - son adoption sur une grande échelle ne conduirait probablement

pas non plus à elle seule à une diminution suffisante de la pression environnementale. En effet, la suffisance a aussi ses effets rebonds et, en partie, pour les mêmes raisons que la stratégie de modernisation écologique. Une réduction significative de la demande dans les pays riches entraînerait probablement une baisse des coûts dont pourraient profiter les moins bien lotis des pays pauvres - ce qui constitue bien un des objectifs du développement durable - mais, si toutes choses restent égales par ailleurs, sans grand profit pour l'environnement et, donc, pour les générations futures. Un exemple d'*effet rebond* de ce type serait l'impact probable d'une baisse significative de la consommation de viande par les ménages des pays occidentaux (et par les nouvelles classes moyennes dans les pays émergents). Il en résulterait vraisemblablement une baisse du prix des céréales et/ou de la viande qui profiterait aux populations plus pauvres de la planète mais sans bénéfice environnemental notable si les modes de production restent inchangés.

Il faut bien comprendre que les deux effets rebonds, de l'efficience et de la suffisance, résultent de mécanismes de marchés qui font qu'à revenu constant la diminution du prix d'un bien de consommation se traduit, grâce au revenu libéré, soit par la consommation d'un plus grand nombre d'unités de ce même bien soit par la consommation d'autres biens et services en plus grande quantité. Pour maîtriser les effets rebonds indésirables, il convient donc de limiter l'action de ces mécanismes. Une des façons de faire est d'accompagner la montée en puissance de l'efficience et de la suffisance de mesures fiscales aptes à neutraliser, ou à limiter suffisamment, ces effets prix et revenu. Cependant, une telle politique ne serait efficace sur le plan environnemental qu'à la condition que les sommes prélevées par l'Etat ne se retrouvent pas en fin de parcours, que ce soit de façon directe ou indirecte, dans la consommation marchande.

C'est pourquoi, à côté des stratégies d'efficience et de suffisance, il faut envisager une troisième stratégie, de « **démarchandisation** » qui consiste à augmenter la proportion des biens et services consommés en dehors de la sphère du marché, et donc dans la sphère étatique (services publics) ou dans la sphère dite « autonome » (économie domestique, systèmes d'échanges locaux, modes de production et de consommation communautaire, etc.). Cette stratégie est nécessaire pour deux raisons : pour limiter les effets rebond, certes, mais aussi à cause des effets délétères sur le bien-être final de l'homme, considéré dans sa totalité et pas uniquement comme consommateur, de l'extension incontrôlée de la sphère marchande.

Une politique cohérente de consommation durable, à la mesure des enjeux, passe à mon sens par le recours simultané (en proportion différente selon les domaines de consommation) à ces trois stratégies. Par exemple, dans le domaine du jouet et du jeu pour enfants, on recherchera à la fois à réduire l'empreinte écologique des jouets produits pour le marché (logique de l'efficience), à encourager le partage, l'échange et la réutilisation de ces jouets au moyen de ludothèques formelles ou informelles, publiques ou communautaires (logique de démarchandisation) tout en veillant à ce que l'enfant se satisfasse d'un nombre plus limité de jouets dont il tirerait alors un meilleur parti et qui l'inciterait à utiliser les ressources de son imagination pour transformer en jouets les objets de son environnement (logique de la suffisance). Dans le domaine alimentaire, les trois stratégies consisteraient à améliorer l'efficacité environnementale de la production et de la consommation alimentaires mais aussi à diminuer l'impact de la consommation marchande dans l'alimentation par le recours à des formes alternatives de production, de transformation et de consommation (potagers communautaires, circuits courts, cantines de quartier, production et transformation domestique, etc.) tout en encourageant la substitution de la qualité gustative, diététique et culturelle à la quantité (notamment de sucres et de graisses), trois préoccupations que l'on

retrouve d'ailleurs au cœur du mouvement Slow Food. En somme, pour diminuer l'impact environnemental de notre recherche du bonheur et afin que les générations futures puissent poursuivre la leur, il faudrait supprimer tout apport d'énergie et de matière qui n'y contribue pas réellement, traquer inlassablement toutes les inefficiences dans la production et l'usage des biens et services marchands mais aussi limiter la part de marchandises dans notre consommation matérielle.

.....
1 Paru dans « La Libre Belgique » du 16/04/2008. Ces réflexions ont été développées dans le cadre du projet de recherche « Consensus » mené par l'Institut pour un Développement Durable en collaboration avec le Centre d'Etudes pour un Développement Durable de l'ULB et le Centrum Voor Duurzaam Ontwikkeling de l'Université de Gand, projet qui s'inscrit dans le programme « Science pour un Développement Durable » financé par le Service Public Fédéral de Politique Scientifique.

Ecologiser l'économie : une sacrée entreprise

→ENTRETIEN AVEC PHILIPPE DEFEYT

Economiste, Institut pour un
Développement Durable (IDD)

philippe.defeyt@skynet.be

Quelles sont les balises d'une économie écologiste ? Quels sont les liens entre l'équité sociale, la redistribution des revenus et la réduction de l'empreinte écologiste ? Quelles sont quelques-unes des leçons qu'on peut tirer à ce stade des politiques d'écofiscalité ? Autant de questions qui sont abordées dans cet entretien avec Philippe Defeyt, économiste, président ECOLO du CPAS de Namur.

En préalable : qu'est-ce qui distingue fondamentalement une approche économique écologiste des approches plus classiques de l'économie, comme l'approche libérale ou l'approche marxiste ?

Le monde a besoin de sens. Il nous faut désormais penser ce qui est impensable pour les approches « classiques » : vivre à la fois dans une société d'abondance (même si elle est parfois factice), qui a été la quête du Graal économique depuis qu'on parle d'économie, et, dans une société qui a perdu beaucoup de repères, nie ou limite les interactions non marchandes entre les hommes. Seule une approche écologiste de l'économique peut - et n'y parvient d'ailleurs jusqu'ici que pénible-

ment - penser cet impensable à même de casser les paradigmes classiques qui nous corsettent, parfois contre notre gré. De ce point de vue, les nombreuses études sur le bonheur et les « vrais » comportements des personnes devraient nous aider. Là aussi, les économistes réputés écologistes n'ont pas encore vraiment saisi cette merveilleuse opportunité, riche sur le plan scientifique pour construire une approche nouvelle de l'économie.

Quels sont les critères qui doivent guider une politique économique écologique ?

Dans nos réflexions sur l'économie, nous devons tenir compte d'un certain nombre de critères, ou plutôt de dimensions, qui doivent nous permettre de caractériser les contours d'une politique économique écologiste. Nous devons d'abord être attentifs à la place respective que nous voulons concéder au marché, à l'Etat et à la sphère non-marchande, comme instruments politiques. En corollaire, il s'agit aussi de définir, en fonction de nos valeurs et de notre vision du monde, quelle place doit occuper chacun de ces secteurs. Il va de soi que la préférence des écologistes va au développement des relations de coopération entre citoyens plutôt qu'au développement du marché et du secteur public, même si ces deux secteurs sont indispensables dans toute économie. Nous avons notamment besoin d'un Etat qui soit suffisamment puissant pour établir un bouquet de mesures de nature à réorienter les consommations et les productions vers des produits à faible empreinte écologique, qu'il s'agisse de mesures incitatives, de normes ou d'écotaxes. En même temps, les économistes écologistes doivent mettre l'accent sur la dimension redistributive des politiques, que ce soit via la fiscalité ou via la mise à disposition de biens publics. Il s'agit d'une nécessité à la fois sociale et écologique, j'y reviendrai plus loin. Nous devons aussi nous mettre d'accord sur notre vision de la mondialisation. Constitue-t-elle (exclusivement ou essentiellement) une menace ou quelque chose que nous pouvons orienter dans un sens positif ? Enfin, notre volonté d'écologiser l'économie

peut nous amener à repenser différemment des problèmes économiques classiques comme celui du financement de la sécurité sociale via la promotion de l'activité économique. Classiquement, la sécurité sociale, à laquelle nous sommes aussi viscéralement attachés, a été assurée par la croissance de l'économie. Aujourd'hui, nous devons intégrer dans ce calcul la réorientation complète de nos habitudes de consommation et de production.

De toute évidence, être un économiste écologiste amène à reconsiderer beaucoup d'idées reçues...

Effectivement, les défis des économistes écologistes sont multiples. Tout à la fois, nous devons être plus socialistes que les socialistes et plus libéraux que les libéraux. C'est-à-dire que nous devons en même temps dépasser les frontières de l'Etat-nation (auxquelles restent structurellement attachée la social-démocratie) pour tendre vers des mécanismes de protection et de redistribution au plan européen voire mondial et améliorer radicalement l'efficacité économique des marchés (qui doivent donner des signaux de prix beaucoup plus clairs), ce qui passe inévitablement par un renforcement des règles économiques. Nous devons surtout bien prendre conscience du fait que toute réduction de l'utilisation des ressources naturelles enregistrée d'un côté peut constituer un facteur de renforcement de la croissance économique d'un autre côté et entraîner, suite à un effet rebond, plus de consommation globale des ressources non-renouvelables. C'est sans doute le plus grand défi auquel des politiques économiques écologistes sont confrontées. Enfin, les économistes écologistes doivent simultanément résoudre les problèmes économiques « habituels » comme les crises financières et l'inflation et construire des économies soutenables. Ils doivent être crédibles sur ces deux objectifs. Or ceux-ci ne sont pas « naturellement » interconnectés. Cependant, le plus grand défi reste sans doute celui de la complexité. Celle-ci est désormais la grande caractéristique de notre économie et de notre société contemporaines. Il y a tout d'abord la complexité commerciale. Trouver

les produits et les offres les plus intéressants n'est pas une tâche facile, parce que les offres sont riches et complexes. Il y a la complexité technologique : comprendre le fonctionnement technologique des produits devient une tâche de plus en plus difficile - pas simple, par exemple, de comprendre les circuits nombreux qui sont nécessaires à la mise en place d'un chauffe-eau solaire. La complexité de la production est une autre caractéristique de la mondialisation qui diversifie à l'infini les chaînes de production en sous-traitant les composants, ce qui peut certes réduire les coûts et augmenter la qualité, mais qui peut également être la source de problèmes de plus en grands quand il devient très difficile de maîtriser l'ensemble de la chaîne de production. Il y a enfin et surtout la complexité des choix écologiques. Il n'est pas toujours évident de faire le bon choix en termes écologiques. Les kilomètres alimentaires, par exemple, peuvent nous induire en erreur. Un agneau élevé en Nouvelle-Zélande, qui a été exclusivement nourri de l'herbe de ses pâtures et qui est transporté en Europe sur 15.000 kilomètres en bateau, peut entraîner l'émission de moins de CO₂ qu'un agneau élevé en Grande-Bretagne, parce que la faible qualité de l'herbe y impose de compléter son alimentation par des céréales cultivées intensivement. Par ailleurs, les écologistes sont traditionnellement défenseurs de l'auto-production et de la décentralisation de la production. Mais cela n'entraîne pas nécessairement une réduction de l'empreinte écologique.

Parmi les premiers instruments de l'économie écologique, on cite traditionnellement l'écofiscalité. Que peut-on en dire aujourd'hui ? Quelles leçons tirer des expériences passées ?

Le bilan est forcément contrasté. En Belgique, nous ne disposons que d'expériences partielles et il est difficile de tirer des conclusions. Mais on peut en tout cas constater que la voie des accords volontaires et de FOST+, qui a été défendue comme alternative aux écotaxes sur les emballages, ne marche pas très fort. La quantité totale des déchets en Wallonie n'a pas décrue alors que l'objectif du plan wallon des

déchets était de parvenir à une réduction de 20%. Cet objectif a été, semble-t-il, discrètement abandonné. Les quantités ont tout juste été stabilisées. Nous devrons donc prévoir de nouvelles normes juridiques pour certains emballages. Il faudrait envisager d'interdire tout nouveau matériau pour lequel la destination en fin de vie n'est pas connue. Il ne faut du reste pas surestimer l'impact réel de l'écofiscalité. Même lorsqu'on a appliqué des signaux prix, ils ne fonctionnent pas toujours.

Si, par exemple, on triplait le prix du kérosène, le prix d'un billet d'avion Rome-Bruxelles resterait encore accessible à une grande partie de la population. On a tendance à s'illusionner sur les relocalisations que pourrait entraîner une hausse - même très forte - des prix de l'énergie quand on voit la part que représente exactement le transport dans le prix total de certains produits notamment alimentaires. Comme le film « *We feed the world* » l'a montré, l'énergie du transport représente une fraction ridicule du prix total de la tomate qui est produite en Espagne et qui est consommée en Belgique. Autrement dit, même si on triplait ou quadruplait le prix du carburant, la tomate n'augmenterait que de quelques pourcents et continuerait de faire des milliers de kilomètres avant d'arriver dans notre assiette. Nous devons par conséquent multiplier les écobilans et envisager de les rendre obligatoires pour chaque lancement de nouveau produit.

Ne doit-on pas rappeler que la fiscalité sert d'abord à financer les fonctions collectives ?

Si nous admettons que les prix ne vont pas radicalement changer tous les comportements économiques, nous devons effectivement rappeler le premier objectif de la fiscalité, à savoir financer les fonctions collectives. On a parlé de taxes biodégradables pour changer les comportements. Cela marche sans doute sur les consommations directes d'énergie mais, sur les consommations indirectes, l'impact sur le prix final est moindre dans un monde moderne où il y a beau-

coup d'intermédiaires et où par conséquent la part de l'énergie grise est très importante. Une taxe de 50 € sur les billets d'avion *low cost* ne serait pas attentatoire à la liberté. En effet, ceux qui paient 200 € pour aller à Ibiza sont généralement capables d'en payer 250 €. A un tel niveau, le billet reste très bon marché, si on le compare à ce qui a été pratiqué jusqu'ici dans l'histoire de l'aéronautique. Les fonds ainsi prélevés pourraient par exemple être consacrés à l'amélioration du transport public. Il y aurait malgré tout un effet sur la consommation finale de vols *low cost* à moyenne et courte distance. Mais surtout on pourrait financer des alternatives au transport aérien ou automobile. On pourrait ainsi mettre des moyens dans le développement d'une dorsale wallonne avec plusieurs trains par heure, voire avec des trains pendulaires. Actuellement, pour aller de Namur à Tournai le week-end, il faut 1h45, soit à peu près la même durée que pour un voyage de Charleroi vers le sud de l'Europe en vol *low cost*. Il y a là quand même un léger problème. L'écofiscalité doit permettre de réorienter les comportements et donc de diminuer l'empreinte écologique globale, tout en réintroduisant davantage de progressivité dans l'imposition. La mobilité est un bien de base auquel de plus en plus de personnes à faibles revenus n'ont plus accès. Financer, ne fut-ce que partiellement, une mobilité de base à partir d'une fiscalité sur des consommations anti-écologiques constitue donc une mesure de justice sociale et environnementale.

Pourtant, certains essaient d'opposer l'écofiscalité et la justice sociale, comme si on ne pouvait pas être en même temps « social » et « écologique »...

Au contraire, il peut y avoir une très nette congruence entre des politiques écologiques et des politiques de redistribution. Un des principes de base de la justice environnementale, que l'on retrouve notamment dans les politiques de développement durable au plan international, est celui de la responsabilité commune mais différenciée. Ce principe implique que si tout le monde est co-responsable

du monde que nous transmettons aux générations futures, certains sont davantage responsables, soit par leurs comportements passés (ils ont proportionnellement plus pollué), soit par leur capacité de réorienter leurs comportements (ils ont plus de moyens d'investir dans la reconversion de leurs économies). Ce principe implique que l'effort écologique soit proportionnel aux revenus. Aujourd'hui, même un « bobo » vertueux aura généralement une empreinte écologique supérieure à celle d'un ménage précaire qui gaspillerait l'énergie ou ne trierait pas ses déchets. La quantité totale de biens consommés directement et indirectement est plus élevée quand les revenus sont supérieurs. Je trie mes papiers, mes emballages, mais mon empreinte écologique globale - ne fut-ce qu'à cause de la taille de ma maison - est supérieure à celle d'une personne isolée qui vit dans un petit studio, qui ne ferait pas attention à son chauffage et qui ne trierait pas ses canettes. Entre les revenus et l'empreinte écologique, le lien est hélas quasiment automatique. Raison de plus pour que l'effort écologique soit proportionnel aux revenus et que ceux qui ont les moyens d'en faire plus en fassent plus. Le hic, c'est que jusqu'à présent, on n'a pas vraiment encore attaqué les comportements vraiment dispendieux sur le plan écologique. On a fait le tri des déchets, certes, mais on ne s'est pas encore attaqué aux déplacements (singulièrement en avion) qui sont en croissance, même si la consommation de carburants sur nos routes a baissé ces deux dernières années. De même, nous devons absolument diminuer notre consommation de viande, ce qui sera tout profit pour notre santé et pour le climat. Je rappelle à cet égard que près de 80% des céréales qui sont consommées en Wallonie servent à nourrir le bétail...

Le plus grand problème, n'est-ce pas l'effet rebond ?

Effectivement, la réalité aujourd'hui, c'est que souvent quand on renforce l'efficience énergétique, il y a effet rebond. Les économies que l'on réalise d'un côté sont compensées par le surcroît de croissance des autres consommations. Si une voiture consomme moins,

on utilise l'argent épargné à faire de plus grandes distances ou à rouler plus souvent. Si on réduit sa facture de gaz grâce à son chauffe-eau solaire, on se paye un week-end en avion à Venise... Certains vont dès lors jusqu'à plaider la décroissance des revenus. Ils estiment que même quelqu'un qui ne consomme que très peu, alimente avec son épargne la machine économique mondiale. En effet, au plus il y a de l'épargne, au plus il y a des liquidités dans le système économique, au plus les taux d'intérêts sont bas, au plus la croissance est alimentée de manière indirecte. Il faut donc au minimum réorienter massivement l'épargne vers la réduction de l'empreinte écologique globale.

Ne devons-nous pas aussi renforcer la redistribution ?

Absolument. Et à l'intérieur de la redistribution, nous devons faire des distinctions plus fines. Il y a tout d'abord la redistribution des revenus primaires. La prospérité de l'après-guerre est un équilibre subtil dans le partage de la valeur ajoutée entre les travailleurs et les propriétaires. Cet équilibre a été complètement mis à mal au cours des deux dernières décennies, par l'augmentation de la part des revenus de la propriété. Ensuite, à l'intérieur de la part des salariés, il y a, ou plutôt il y avait, la redistribution en faveur des petits salaires. Pendant les « Trente glorieuses », on trouvait non seulement normal que les petits salaires aient leur part du gâteau, mais on trouvait aussi normal que leur part augmente. Tous les salaires augmentaient, mais le salaire minimum augmentait encore plus vite. Aujourd'hui, c'est l'inverse. Cette redistribution était renforcée par les services publics comme l'enseignement gratuit, les soins de santé, les transports en commun. La tendance actuelle est donc à un renforcement de la part des revenus de la propriété et à un affaiblissement des services publics. Mais ne soyons pas naïfs. Une partie de ces revenus de la financiarisation de l'économie retourne chez certains salariés qui disposent de fonds de pension, ce qui pose la question de l'équité entre pensionnés. Ici aussi, les revenus des fonds de pension doivent être réorientés vers une consommation responsable, tout comme nous

devons renforcer la part des travailleurs dans les revenus globaux. Enfin et surtout, nous devons systématiquement privilégier les solutions collectives aux transferts individuels. A quoi sert d'augmenter le pouvoir d'achat, que ce soit via les allocations sociales (ce qui est indispensable évidemment) ou via les baisses d'impôts, si dans le même temps nous devons payer de plus en plus pour compenser la baisse de qualité et d'accessibilité des services publics, par exemple de transport. Généralement, les mesures collectives sont beaucoup plus efficaces, aussi bien sur le plan social que sur le plan écologique. Par exemple, nous devons permettre aux individus qui le souhaitent de se regrouper pour bénéficier de primes individuelles, par exemple, pour les énergies renouvelables comme le photovoltaïque.

Le bonheur est dans le collectif ?

Plus profondément, nous devons repenser la qualité de la vie, ce qui implique de développer toutes les activités conviviales, en famille comme avec nos amis. Il est clair que celui qui passe son dimanche à monter à cheval, à faire du sport ou à aller au théâtre ou au cinéma a une empreinte écologique moindre que celui qui passe son dimanche dans un parc d'attractions subtropical à 29°. Nous devons donc réinventer notre définition du bonheur. Dans la réalité, celui-ci consiste encore trop souvent à se comparer aux autres et en l'occurrence à jalouser les standards de consommation - pas toujours écologiques - des autres.

(Retranscription par Benoît Lechat)

REPENSER LE RÔLE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE POUR TRAITER DE LA PROBLÉMATIQUE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

L'EXEMPLE DU (NÉCESSAIRE) DÉVERROUILLAGE
DES TRAJECTOIRES TECHNOLOGIQUES

→KÉVIN MARÉCHAL

Economiste spécialiste en gestion de l'environnement.
Il termine une thèse sur la thématique « économie du
changement climatique et changement de climat en
économie » au sein du Centre d'Etude Economiques et
Sociales de l'Environnement de l'ULB (CEESE-ULB).
Chercheur-associé à étopia.

kevin.marechal@ulb.ac.be

La science économique est devenue une discipline incontournable dans le domaine de l'analyse politique. D'une science d'aide à la décision, elle se transforme régulièrement en unique science de la décision, tant sa proximité avec les décideurs et la prégnance de son langage (taux de croissance, efficience, concurrence, compétitivité, etc.) semblent être solidement ancrées dans le fonctionnement de nos sociétés. Cela est principalement dû à la capacité qu'a la science économique de fournir un cadre conceptuel et théorique permettant d'évaluer les impacts d'une politique à l'aide d'une valeur métrique, fortement appréciée des décideurs.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la politique climatique n'échappe pas à la règle, bien au contraire. C'est ainsi que, dès le début des négociations internationales sur ce sujet « brûlant », les arguments économiques se sont avérés prépondérants¹. De la même

manière, la notion d'*efficiency* a joué un rôle déterminant dans le choix des mesures qui ont été adoptées dans le cadre du Protocole de Kyoto². En fait, l'incertitude qui entoure la problématique des changements climatiques (quels sont leurs impacts exacts et quelle est la responsabilité de l'homme ?) a conféré un rôle majeur à la théorie économique, celui d'arbitre ultime des politiques à mettre en œuvre pour gérer cette problématique.

Mais malgré son incontestable popularité politique, la théorie économique dominante, d'inspiration essentiellement néoclassique, est fortement contestée, tant sur le plan théorique que sur le plan empirique, par de nombreux scientifiques provenant de disciplines diverses. A tel point que des économistes du calibre de Joseph Stiglitz (ancien directeur de la Banque Mondiale et Prix Nobel d'économie) la considèrent comme étant « *peu pertinente pour les économies industrielles modernes* ». En outre, comme nous le verrons, le dérèglement du climat est une problématique environnementale qui présente certaines spécificités par rapport auxquelles les instruments économiques traditionnels semblent peu adaptés.

Dans ce contexte, il devient crucial de réfléchir à une grille de lecture économique alternative à celle fournie par la théorie traditionnelle et de voir quelles seraient les implications de ce nouveau prisme sur la manière d'envisager la problématique climatique.

L'économie mécanique des néoclassiques : un modèle contesté

De manière schématisée, la théorie économique néoclassique est fondée sur l'idée que, au moment de prendre des décisions économiques, l'être humain - comme les autres agents économiques, par exemple les entreprises - est un individu parfaitement rationnel et purement égoïste, qui dispose d'une information parfaite et l'utilise

au mieux pour maximiser son utilité ou son profit en tenant compte de contraintes budgétaires. Sur base de ce principe de la rationalité parfaite des agents économiques - le principe de l'*homo oeconomicus* - on peut déduire le fonctionnement d'une économie en recourant à l'autre postulat central de la théorie traditionnelle, celui de l'agent représentatif. Ce concept consiste à dériver des comportements de grands agrégats (pays, secteurs, etc.) sur base du comportement de consommateurs ou de firmes individuelles. Selon cette logique néoclassique, l'économie atteint l'équilibre de façon automatique par un ajustement naturel des prix aux niveaux qui égalisent l'offre et la demande sur l'ensemble des marchés simultanément.

C'est donc grâce à la main invisible du marché que les économies atteignent tout naturellement l'équilibre qui, puisqu'il est atteint en additionnant les comportements d'agents optimisateurs, représente *de facto* la meilleure utilisation possible des différentes ressources disponibles. Dans le vocabulaire économique, l'application de cette théorie à la sphère de l'économie politique porte le nom de « théorie du bien-être ». Il s'en suit qu'aujourd'hui les concepts d'efficience de marché et d'optimalité sont devenus les objectifs fondamentaux de la macroéconomie politique, laissant de côté les questions de redistribution ainsi que les aspects institutionnels et culturels.

Bien qu'elle soit souvent considérée comme le pendant économique de la vision ultradarwinienne en biologie (à savoir « *la survie des plus aptes*³ »), la théorie de l'équilibre général est plutôt ancrée dans le modèle de Newton. On en veut pour preuve non seulement l'utilisation de lois immuables (la « main invisible »), mais aussi le fait d'avoir institué la précision et la rigueur de la mathématique mécaniste comme « La Mecque » des économistes (au détriment, à l'époque, d'un recours à la biologie comme « métaphore inspiratrice »).

Un rapide coup d'œil à l'histoire de la science économique montre que la réduction des individus à leurs propriétés mécaniques (inhérente au principe de l'*homo oeconomicus*) peut s'expliquer en grande partie par la prédominance d'une pensée philosophique très cartésienne. En effet, le concept de dualité proposé par René Descartes et qui oppose, d'un côté, le monde spirituel, inexplicable et invisible à, de l'autre côté, le monde physique, compréhensible et visible, fait en sorte que seuls les phénomènes physiques et biologiques, le côté dur de la réalité, sont définissables et mesurables. Seuls ces derniers sont donc considérés comme dignes de pouvoir faire l'objet d'une recherche scientifique et d'une construction théorique.

Pourtant, on sait aujourd'hui que le cerveau humain est une zone d'interaction où les fonctions instinctives sont en étroite et constante relation avec les fonctions conscientes et délibérées. Cela veut dire que non seulement on peut exercer un certain contrôle de nos automatismes mais aussi que les émotions, humeurs et autres sentiments peuvent influencer substantiellement nos actions conscientes et délibérées. Pour résumer, on peut dire, comme l'économiste évolutionniste Kurt Dopfer, que la configuration de son cerveau fournit à l'homme à la fois des « émotions intelligentes » et une « intelligence émotionnelle ».

Evidemment, ces développements provenant des neurosciences vont à l'encontre du principe de l'*homo oeconomicus*, machine à optimiser. L'irréalisme du modèle néoclassique de l'individu est d'ailleurs confirmé par une multitude d'études portant sur les comportements effectifs des agents économiques. Par exemple, une abondante littérature empirique montre que les êtres humains ne peuvent être définis comme étant des individus purement égoïstes.

Ainsi, la présence d'un certain degré d'altruisme et l'influence du groupe sur le comportement individuel (via la culture, notamment) impliquent que l'on ne peut plus représenter les comportements économiques des individus selon les principes érigés par la théorie économique traditionnelle. Or, si ses hypothèses de base ne sont pas réalisables, c'est toute la théorie de l'équilibre général qui s'écroule et, avec elle, toute la crédibilité d'une gestion politique basée sur ce seul canevas.

Lorsqu'elle est appliquée à un domaine environnemental qui, comme le climat, se trouve en dehors du marché et n'a donc littéralement pas de prix, la théorie économique devient problématique. Le canevas traditionnel réduit en l'occurrence les possibilités s'offrant aux agents économiques à un choix entre une protection de leur cadre de vie et un gain économique. Or, toute politique interventionniste au niveau climatique revêt un coût en termes de réduction de bien-être puisqu'elle impose à l'économie de « s'écartier » du niveau optimal d'allocation des ressources obtenu via le marché⁴. Mais ce qui est souvent présenté comme le résultat d'une analyse est, en réalité, le fruit des hypothèses de départ de la théorie.

Ensuite, le réchauffement du climat présente certaines spécificités auxquelles les instruments économiques traditionnels semblent peu adaptés. En effet, cette problématique est non seulement globale mais, en plus, elle comporte des enjeux à long terme (et donc pose la question de l'équité entre différentes générations) tout en étant susceptible de générer des impacts potentiellement irréversibles. Il est donc clair qu'une grille de lecture privilégiant le court terme et postulant que tout dommage environnemental peut être compensé financièrement (une fois qu'on a évalué sa valeur monétaire) a une utilité limitée dans ce contexte.

Impacts de l'analyse économique traditionnelle de la question climatique

Pour illustrer l'importance que revêt la remise en question du modèle théorique traditionnel au niveau de la gestion de la problématique climatique, il est intéressant de se pencher sur la notion cruciale des « coûts de réduction », à savoir les coûts associés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. De manière triviale, on peut dire que les coûts de réduction, pour un pays ou un secteur économique, dépendent de deux éléments : les possibilités de réduction qui existent et l'effort de réduction.

La question du potentiel « sans regret » ?

En ce qui concerne les possibilités de réduction, le débat qui a fait rage au sein des experts autour de la question relative à l'existence ou non d'un potentiel de réduction des gaz à effet de serre dit « sans regret » nous éclaire sur l'influence de la grille de lecture économique traditionnelle. Un potentiel est dit « sans regret » quand les investissements nécessaires pour le capter (comme l'achat d'ampoules à basse consommation ou un effort d'isolation) sont compensés par des gains directs ou indirects (par exemple, l'économie réalisée sur la facture énergétique). Selon les critères prévalant dans le domaine de la finance, ces investissements sont donc rentables. Pourtant, une série d'études de type « ingénieur » (donc, ayant adopté une approche alternative à l'approche économique conventionnelle) ont fait état, dans le domaine de la consommation d'énergie, d'une multitude d'investissements « sans regret » qui n'étaient pas exploités et dont l'ampleur était conséquente.

Il n'est pas très étonnant que les économistes aient longtemps été plutôt sceptiques par rapport à l'existence d'un tel potentiel non exploité. La raison en est simplement que ce potentiel ne peut exis-

ter dans le cadre défini par la théorie économique traditionnelle, étant donné que toute possibilité rentable serait automatiquement mise en œuvre par les agents économiques qui sont censés être des machines à optimiser.

Malgré la polémique qui continue d'agiter certains experts, et sans entrer dans les détails du débat, la question du potentiel « sans regret » semble avoir trouvé un écho politique avec la mise en place d'une série de mesures (primes, incitants fiscaux, campagnes d'information) visant spécifiquement à dépasser certains des obstacles (accès au capital, manque de connaissance, incitants biaisés, etc.) identifiés comme responsables de la non mise en œuvre des mesures rentables d'économie d'énergie. Au bout de plusieurs années de discussions, les économistes ont donc finalement accepté l'idée d'un potentiel « sans regret » en recourant au concept de « défaillance de marché », leur permettant d'expliquer ce « paradoxe énergétique » sans devoir remettre en cause leur cadre théorique d'analyse.

Mais de nouveau, des études plus récentes tendent à montrer que la question est nettement moins simpliste que l'image qu'en donnent les économistes et qu'il existe en réalité d'autres types d'obstacles que ceux couramment repris dans la catégorie des « défaillances de marché » et qui empêchent la mise en œuvre spontanée des mesures d'efficacité énergétique pourtant rentables. Comme nous le verrons un peu plus loin, ces barrières ont trait à la « rationalité limitée » des individus, terme défini par Herbert Simon, prix Nobel d'économie. Il fait référence au fait que, étant donné qu'il est virtuellement impossible de vérifier l'ensemble de l'information disponible et de mesurer les avantages et inconvénients de chacune de nos décisions, l'agent économique adopte des sortes de routines pour simplifier son processus de décision. Ces routines sont adoptées une fois que les agents considèrent qu'elles assurent des résultats satisfaisants (et donc non forcément optimaux).

L'effort de réduction et l'analyse de l'évolution technologique

Un des éléments clés qui a rythmé les différentes négociations climatiques depuis Rio jusqu'à Bali en passant par Kyoto, est la répartition des efforts de réduction⁵. L'effort de réduction, par convention, est égal à l'écart entre l'objectif assigné à un pays à une date donnée (par exemple, une réduction de 8 % en 2010 des émissions de la Belgique par rapport à leur niveau de référence) et le niveau d'émission que ce pays atteindra à cette même date s'il prolonge les tendances actuelles (on parle de scénario *business as usual*). L'effort de réduction constitue en quelque sorte une photographie de l'ampleur de la tâche à accomplir. Evidemment, son évaluation est fonction du scénario économique et énergétique envisagé. Une rapide analyse révèle que la manière d'envisager le progrès technologique en est assurément l'un des éléments prépondérants.

Cela est d'ailleurs confirmé par une étude récemment menée aux Etats-Unis qui propose une analyse rétrospective des scénarios d'émissions effectués au début des années 80 pour la période 1982-2000⁶. Elle montre clairement que la prise en compte non appropriée de l'évolution technologique est l'une principales raisons expliquant la surestimation systématique de la consommation d'énergie dans les scénarios prospectifs.

Or, les postulats théoriques de base sont déterminants en cette matière et ils ont inévitablement une influence non négligeable sur la manière d'envisager le débat « *agir aujourd'hui ou plus tard* ». En effet, la vision exogène du progrès technique - du type de la fameuse « *manne tombée du ciel* » - qui caractérise les modèles traditionnels, préconise de repousser dans le temps les engagements de réduction des émissions pour attendre que, dans quelques années, de nouvelles technologies facilitant les

réductions apparaissent. On retrouve ici aussi une sorte de « loi immuable » selon laquelle les technologies apparaissent quoi qu'il arrive et sans qu'on ait une réelle emprise sur elles.

A l'inverse, si l'on considère le progrès technique comme une activité économique à part entière (en interaction avec le reste de l'économie et dépendant de facteurs socio-économiques comme l'investissement et l'éducation), on optera plutôt pour la stimulation de l'innovation technologique. Ce postulat est d'autant plus robuste que l'on considère, qu'avec le temps, il devient plus difficile et donc plus cher de changer les comportements individuels, les modes d'organisation et les technologies, ceux-ci étant plus profondément ancrés.

Logiquement, le fait d'appréhender l'évolution technologique sous un angle différent a des répercussions importantes sur les résultats de la modélisation économique du climat. C'est ainsi qu'une équipe de chercheurs italiens a montré que les coûts de réduction étaient divisés par un facteur trois lorsque l'on modélisait le progrès technologique de manière endogène (donc que l'on peut orienter) par rapport au résultat issu du même modèle avec un progrès technologique exogène.

Si l'on groupe les deux facteurs que sont la non prise en compte du potentiel « sans regret » et celui d'une modélisation inadéquate du progrès technologique, on se retrouve bien évidemment avec des coûts gonflés, puisque d'un côté on sous-estime la percée des nouvelles technologies et, de l'autre, on omet de prendre en compte les possibilités rentables de réduction. D'ailleurs, une nette tendance qui est apparue récemment, et sur laquelle de nombreux analystes ont mis le doigt, est que les modèles avaient souvent surestimé ex ante les coûts attachés aux mesures de réduction par rapport à la réalité.

Implications de l'adoption d'une grille de lecture alternative

Au regard des critiques formulées à l'encontre du schéma traditionnel, il apparaît clairement qu'il faut réconcilier la caractérisation de l'individu économique avec l'abondante littérature empirique qui le concerne, tout en l'articulant selon un canevas qui soit compatible avec cette même caractérisation. Cela passe inévitablement par une ouverture de la science économique à des concepts provenant d'autres sphères comme la psychologie, l'anthropologie ou la biologie. Cette ouverture constitue un des fondements de la pensée « évolutionniste » en économie, dans la mesure où ce courant s'est en grande partie développé pour corriger la « défaillance » scientifique de l'économie traditionnelle et expliquer pourquoi les individus n'agissaient pas exactement comme des machines à optimiser. Pour ce faire, les économistes évolutionnistes ont centré leur réflexion et leur cadre d'analyse sur les notions de « rationalité limitée » et de « routines de décision », que nous avons déjà mentionnées plus haut.

Sachant que, comme son nom l'indique, l'autre pierre angulaire de cette école de pensée se situe dans son interprétation différente du changement économique (en se concentrant sur les concepts d'innovation, de sélection et d'accumulation), la grille de lecture évolutionniste semble prometteuse pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à rendre plus durable la consommation d'énergie, première source d'émissions de gaz à effet de serre.

La question de l'enfermement technologique

L'apport du nouvel angle d'analyse issu de l'économie évolutionniste permet de redonner une certaine importance aux politiques publiques. Par exemple, la notion d'historicité (ou de causalité cumulative), qui fait état d'un certain degré de dépendance

des choix, jointe à une vision systémique des technologies (c'est-à-dire qui ne considère pas, par exemple, la seule voiture, mais tout le système qui l'entoure, incluant les infrastructures, les stations essence, etc.), revêt une importance cruciale dans le domaine de l'évolution des technologies.

En effet, des études historiques très détaillées ont mis en lumière le concept de « verrouillage technologique », qui fait référence au fait que les systèmes technologiques suivent une trajectoire spécifique qu'il est coûteux et difficile de changer. Cette trajectoire technologique est tout autant déterminée par des notions de timing, de stratégies et de circonstances historiques que par celle, chère aux économistes traditionnels, d'optimisation.

Le facteur responsable du « verrouillage technologique » est celui des « Rendements Croissants liés à leur Adoption » (RCA). Il s'agit, en fait, d'effets de retour positifs qui viennent accroître l'attractivité d'une technologie à mesure qu'elle est adoptée. Cette présence de RCA fait que, dans une situation de compétition entre plusieurs technologies, celle qui parvient, pour une raison ou une autre, à prendre un avantage initial va, selon la logique de la boule de neige, finir par dominer complètement le marché et exclure les technologies concurrentes (même si celles-ci sont potentiellement de qualité supérieure ou présentent un plus grand potentiel de développement). C'est sur la base de ce raisonnement que l'on peut expliquer la persistance des claviers AZERTY alors que, d'une part, il en existe de plus efficaces et que, d'autre part, la principale raison de sa conception (éviter que les barres des machines à écrire ne s'entrechoquent) est aujourd'hui obsolète.

La source de RCA la plus communément associée à la notion de « verrouillage technologique » est celle des externalités de réseaux, c'est-à-dire des bénéfices, pour les utilisateurs effectifs d'une technologie, lorsqu'elle est adoptée par un autre. Ces bénéfices provien-

ment du fait que les réseaux informationnels et physiques deviennent plus attractifs à mesure que leur taille augmente. Citons, par exemple, les réseaux téléphoniques ou encore les logiciels informatiques, dont l'attractivité s'accroît avec le nombre d'utilisateurs. Cela pourrait être également le cas, par exemple, de l'adoption du moteur à hydrogène dont les avantages augmenteraient très certainement à mesure qu'un nombre croissant d'utilisateurs l'adopterait. La pertinence de ce concept est accrue dans un schéma où une technologie est considérée comme faisant partie d'un système technologique au sein duquel elle est en relation avec des infrastructures, des technologies et des utilisateurs interdépendants, auxquels on peut ajouter les institutions publiques et privées liées à la technologie en question⁷.

En fait, à mesure qu'une technologie est adoptée et acceptée, la place qu'elle finit par prendre dans la vie quotidienne entraîne l'apparition d'institutions comportementales qui socialisent leur utilisation. De simples rites ou normes, cela peut aller jusqu'à des changements profonds du point de vue des habitudes de loisirs, de courtoisie et d'éducation, comme ceux qui ont accompagné le passage à l'ère automobile. Cette coévolution sociale avec une certaine technologie génère donc un système de préférence de manière endogène, selon une trajectoire déterminée. On parle, alors, de « complexes technico-institutionnels » ou plus communément de « systèmes sociotechniques ».

Selon cette logique, certains auteurs ont émis l'idée selon laquelle nous serions aujourd'hui enfermés dans un système sociotechnique carbone, car nos habitudes, nos institutions et nos réseaux technologiques sont adaptés à l'utilisation des combustibles fossiles. En fait, de façon plus large, on peut analyser l'histoire des deux derniers siècles comme une succession de grands systèmes sociotechniques. Ces derniers, sorte de grands regroupements basés sur une technologie dominante et les in-

frastructures et technologies interdépendantes qui y sont associées, sont :

- vapeur, canaux et fer de 1800 à 1870 ;
- charbon, voies ferrées, acier et électrification industrielle de 1850 à 1940 ;
- pétrole, routes, plastiques et électrification des ménages de 1920 à 2000.

Cette vision de l'évolution des technologies rend une place centrale aux politiques à mettre en place pour rouvrir le chemin technologique. On peut citer, par exemple, la gestion stratégique des niches ou le soutien aux technologies pont (ou hybrides). Ces questions sont souvent étudiées par les analyses traditionnelles, dont la vision du progrès technique est, comme nous l'avons vu, régulièrement celle de la « *manne tombée du ciel* ». Les exemples contrastés, quant à leur succès, de promotion de l'énergie éolienne au Danemark et en Californie dans les années 80 illustrent parfaitement la nécessité de tenir compte des notions de verrouillage technologique et de système sociotechnique large (et donc de dépasser les mesures traditionnelles comme les subsides massifs donnés sans analyse du contexte sociotechnique existant).

Habitudes satisfaisantes plutôt que rationalité parfaite

Il est essentiel de souligner, à ce stade, que l'analyse de la question énergético-climatique à travers une grille de lecture alternative n'a pas comme seule implication de fournir une autre vision de l'évolution technologique. La solution à cette problématique ne sera pas uniquement d'ordre technologique. En fait, selon le cadre analytique évolutionniste (qui s'émancipe de la simple règle d'agrégation sous la forme de l'agent représentatif en mettant l'accent sur les interactions entre les individus et les populations et sur la notion d'émergence), tout est imbriqué.

Pour illustrer, plus concrètement, les conséquences de ce changement de paradigme, revenons à la question du potentiel sans regret évoquée plus haut. Le traitement de cette question par la théorie économique traditionnelle est assez révélateur et peut être résumé sous la forme d'un processus en quatre étapes :

- après discussions et contestation de l'existence de ce « paradoxe » qui cadre mal avec une des hypothèses fondatrices de la théorie ;
- tentatives d'explication à l'aide de la notion de coûts cachés ;
- reconnaissance, face à l'abondante évidence empirique fournie pas les experts de terrain, de l'existence de défaillances de marché ;
- correction de ces défaillances par le biais d'incitants économiques et informationnels permettant de corriger les signaux erronés envoyés aux agents rationnels.

Or, il apparaît évident que, compte tenu de l'influence du système sociotechnique du carbone qui façonne et constraint les choix de consommation en matière d'énergie, les individus n'ont certainement pas le pouvoir que leur prête la théorie économique basée sur les choix rationnels. En outre, comme nous l'avons évoqué précédemment, pas plus qu'ils ne sont omnipotents, les consommateurs ne sont parfaitement rationnels. Ceci explique pourquoi le recours obsessionnel aux incitants comme solution à tout problème (qui provient d'une généralisation de la théorie des choix rationnels à l'ensemble des sciences humaines) semble ne déboucher que sur de maigres résultats en matière de réduction de la consommation d'énergie.

On peut ajouter au passage que l'accent mis sur la notion d'efficience a contribué à faire de l'efficience énergétique une fin en soi alors que ce n'était en réalité qu'un moyen (d'aboutir à une réduction de la consommation d'énergie). Cela a entraîné des effets contreproductifs dans la mesure où se concentrer uniquement

sur l'idée d'introduire de nouvelles technologies plus efficaces a eu comme effet de favoriser des pratiques de consommation non durables (via l'*« effet rebond »* notamment).

D'ailleurs, on peut expliquer ce phénomène à l'aide de la grille de lecture évolutionniste. En partant du concept de rationalité limitée des agents économiques, on peut voir la consommation d'énergie comme étant l'accomplissement routinier de modes de vie jugés normaux. Parmi les stratégies routinières adoptées par les individus, il y a notamment ce qu'on appelle les habitudes. D'après les nombreux travaux de Bas Verplanken et de ses collègues, on peut définir les habitudes comme des « *séquences d'actions apprises qui sont devenues des réponses automatiques à des stimuli et signaux environnementaux et qui sont fonctionnelles pour l'accomplissement d'objectifs* ».

Forcément, pour être efficaces et fonctionnelles, ces habitudes doivent être compatibles avec le système sociotechnique dominant. Toujours dans la logique d'interaction et d'émergence propre à l'économie évolutionniste, il faut noter que, à leur tour, ces habitudes contribuent au maintien et à l'inertie du système sociotechnique en place. Il convient donc, pour le législateur soucieux de rendre son économie plus sobre en carbone, de déverrouiller le système sociotechnique en place tout en s'attelant à changer les habitudes que ce même système a contribué à forger à travers le temps.

Evidemment, cette caractérisation des processus impliqués dans la consommation d'énergie appelle l'élaboration d'autres types d'instruments et outils visant spécifiquement à faire changer ces habitudes de consommation. Pour ce faire, il est important de noter que la force des habitudes (en tant que réponse automatique à un signal environnemental donné) constitue en même temps une source de vulnérabilité (si on perturbe le signal on perturbe l'ha-

bitude) sur laquelle il convient dès lors d'ancrer les mesures visant à les changer. Par exemple, parmi les signaux (entourage physique, entourage social, état et humeur, horizon temporel et définition de la tâche) les plus couramment analysés dans les études portant sur les habitudes, il apparaît que le lieu a une influence non négligeable, et ce quel que soit le domaine étudié (utilisation de la voiture, achats alimentaires, habitudes télévisuelles, prendre le bus, etc.). Dans cette logique, il a été démontré que l'offre d'abonnements gratuits aux transports en commun était beaucoup plus efficace sur les individus récemment arrivés en ville que sur les résidents déjà présents, ces derniers ayant des habitudes nettement plus ancrées. Dans le même ordre d'idée, il serait sans doute probablement plus efficace de cibler les nouveaux propriétaires ou locataires comme destinataires des primes à l'efficacité énergétique (les autres devant faire l'objet de mesures plus spécifiques visant à changer des habitudes plus profondes).

Par ailleurs, on sait aussi que la persistance des habitudes (parfois même à l'encontre de la volonté exprimée des individus) s'explique non seulement par leur primauté temporelle (elles arrivent plus vite à l'esprit) mais aussi par la présence de récompenses à court terme (le plaisir procuré par une cigarette) alors que le comportement alternatif présente souvent un impact à plus long terme (un cancer évité dans plusieurs années). Changer une habitude requiert donc de réduire ses bénéfices de court terme (par exemple mettre du vernis pour éviter de se ronger les ongles) et/ou de rendre ceux du comportement alternatif plus indubiables et visibles au moment de la décision (comme la mention « fumer tue » sur les paquets de cigarettes). Il peut également s'avérer efficace d'essayer de générer des bénéfices de court terme (mettre des paniers à déchets en bordure de route pour inciter à ne pas les jeter n'importe où). Ce dernier point concernant la valorisation du comportement alternatif est important car, comme cela a été montré dans l'analyse sociologique du « Défi Energie » de la Région de Bruxelles-Capitale, la notion même de

« défi » constitue une motivation forte pour les gens qui y participent (notamment par rapport à l'entourage social).

Conclusions

Il ressort des considérations précédentes que, pour gérer la problématique climatique de manière efficace, pertinente et équitable, la science économique doit impérativement s'acclimater. Si la théorie économique qui sous-tend l'élaboration des politiques climatiques évoluait de façon à mieux tenir compte de la nature non mécaniste de l'être humain ainsi que des caractéristiques du système économique actuel mal expliquées par le modèle traditionnel - comme l'existence d'un potentiel de réduction des émissions sans regret, la possibilité d'influencer le progrès technologique et le phénomène de verrouillage technologique amplifié par la présence d'habitudes -, alors le processus politique en matière de changements climatiques serait sensiblement altéré.

L'utilisation de théories économiques plus aptes à représenter le verrouillage du système économique actuel dans un complexe technologique basé sur l'énergie fossile, serait susceptible de mener à l'adoption d'instruments politiques différents de ceux qui sont promus actuellement. Par exemple, le système communautaire d'échange de quotas d'émissions, instrument principal des efforts climatiques européens, est certes capable d'encourager la réduction à moindre coût des émissions des installations industrielles et énergétiques grandes consommatrices de combustibles fossiles, mais en se concentrant ainsi sur l'amélioration des technologies utilisant l'énergie fossile, il relègue au second plan les mesures visant à encourager le développement de solutions alternatives. Or, ce sont ces solutions alternatives (énergies renouvelables, urbanisme durable...) qui pourraient constituer le premier pas vers l'ouverture d'une nouvelle voie technologique, marquant la fin du verrouillage actuel dans une économie reposant sur l'utilisation des énergies fossiles.

-
- 1 Parmi les déclarations les plus importantes reposant sur un argumentaire purement économique figure sans conteste le refus de l'administration de Bush, en juin 2001, de ratifier le Protocole de Kyoto en le qualifiant de «fondamentalement vicié». Voir <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2001/06/20010611-2.html>
 -
 - 2 Ce qui s'est matérialisé par l'émergence du concept d'échange de droits d'émission. Le choix de cet instrument repose sur la plus grande efficience que lui prête la théorie économique traditionnelle.
 -
 - 3 L'accent mis sur la survie des plus aptes est en grande partie due à l'interprétation faite par Herbert Spencer de la théorie de Darwin.
 -
 - 4 Etant donné que, dans le cadre de la « théorie du bien-être », tout équilibre provenant d'un marché parfaitement compétitif ne peut être qu'efficace.
 -
 - 5 Qui a également agité la politique climatique belgo-belge puisque la Belgique est le seul pays ayant procédé à une répartition, entre ses différentes entités fédérées, de son effort de réduction fixé par le Protocole de Kyoto.
 -
 - 6 Sanstad, A., J. Laitner et J. Koomey (2004), "Back To The Future: Long-Range U. S. Energy Price And Quantity Projections In Retrospect", Draft Working Paper.
 -
 - 7 Pour continuer avec l'exemple de la voiture, il s'agit, par exemple, des filières académiques d'ingénierie ou encore des revues qui y sont dédiées ainsi que des associations automobiles.
 -

Compléments d'informations

.....

Cet article est basé sur une recherche effectuée au sein du Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement de l'Université Libre de Bruxelles (CEESE-ULB) et financée par une bourse de doctorat Mini Arc. L'ensemble des éléments traités dans cet article a fait l'objet d'une présentation plus détaillée dans les articles suivants :

.....

Maréchal K. (2007), "The Economics of Climate Change and the change of climate in economics", *Energy Policy* 35/10, 5181-5194.

.....

Maréchal K. (2007), "The economics of energy consumption: an evolutionary perspective", Draft working paper, disponible auprès de l'auteur sur demande.

.....

Maréchal K. et V. Choquette (2006), « La lutte contre les changements climatiques: des engagements internationaux aux politiques régionales », *Courrier Hebdomadaire du CRISP* n° 1915, 46 p.

QUASI-MANIFESTE POUR UNE ÉCONOMIE POLITIQUE INSTITUTIONNALISTE¹

→TEXTE INITIÉ PAR ALAIN CAILLÉ

fondateur du MAUSS (Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales)

www.journaldumauss.org

Dès qu'il s'agit d'exposer les grands traits de ce à quoi ressemble ou pourrait ressembler une approche non standard et non orthodoxe de l'économie, et d'en déduire quelques conclusions de politique économique, il apparaît très vite que les différences entre les diverses écoles économiques non standard sont beaucoup moins importantes que ce qu'elles ont en commun. On tente ici de clarifier, d'expliciter et d'enregistrer les lignes de convergence principales qui relient les différentes approches non standard de l'économie, sans sous-estimer les problèmes théoriques et conceptuels qui subsistent et qui devront être affrontés très prochainement. L'hypothèse sous-jacente – qui est d'ailleurs aussi bien un programme de recherche – est que c'est seulement sous la bannière d'une économie politique institutionnaliste que les diverses écoles d'une science économique non standard ont une chance de trouver et de pleinement comprendre ce qui fait leur unité potentielle. Ajoutons que ce programme non standard n'est pas vu comme une alternative frontale à la science économique standard – beaucoup d'économistes orthodoxes pourraient

en fait acquiescer à nombre des propos qui vont être énoncés ci-après -, mais plutôt comme l'esquisse d'une perspective générale nécessaire à la bonne compréhension de la plus grande part des progrès analytiques accomplis par la science économique standard.

A. Principes généraux

1. Économie politique versus science économique

Il y a deux manières principales d'être un économiste et de pratiquer l'analyse économique. La première, historiquement, a été celle de l'*économie politique*. La seconde se présente sous l'étiquette de la *science économique*. Nous considérons qu'il convient de reconnaître à la première une priorité et une supériorité de principe sur la seconde, ce qui revient à dire que la science économique ne doit pas être pensée comme une science mécanique ou mathématique (même si les mathématiques peuvent être appelées à y jouer un rôle important), mais comme une discipline ayant des liens étroits avec la science sociale générale et la philosophie morale et politique. Ainsi entendue, l'économie politique apparaît comme une branche de la philosophie politique qui n'est elle-même rien d'autre que la forme la plus générale de la science sociale. Et la science économique, correctement interprétée, ne fait sens que vue comme le moment analytique de l'économie politique.

2. Un institutionnalisme politique

Toutes les écoles non orthodoxes en économie, ou presque, peuvent être dites institutionnalistes, au moins si l'on entend l'institutionnalisme en un sens suffisamment large et pas trop déterminé (ce qui est connu aujourd'hui sous le nom de néo-institutionnalisme étant un segment de cette vaste école institutionnaliste). De

manière très générale, ce qui subsiste aujourd'hui de la grande tradition et de l'inspiration de l'économie politique classique s'exprime sous la forme de propositions institutionnalistes. L'alliance entre économie politique et institutionnalisme est donc toute naturelle.

La proposition centrale de l'institutionnalisme est qu'aucune économie ne peut fonctionner en l'absence d'un cadre institutionnel adéquat. Les conditions d'une bonne marche de l'économie résident à la fois dans l'existence d'un système institutionnel général clairement défini et dans la dynamique d'ensemble de la société civile. Ou, encore plus brièvement, les *institutions importent*, en effet, et elles doivent être au service de la vitalité et de la créativité de la société. Les différences entre les divers institutionnalismes procèdent des diverses manières d'analyser ce contexte institutionnel (selon qu'on met l'accent sur la culture, le droit, l'État, etc.) et son origine (plus ou moins synchronique ou diachronique, individuelle ou collective, etc.). Une économie politique institutionnaliste (EPI) ne sépare pas l'analyse des marchés de la réflexion sur l'arriè-replan politique et éthique d'une économie. Plus précisément, elle ne croit pas qu'il soit possible d'analyser : 1° *d'abord* le marché ou l'économie et 2° *seulement après*, les institutions nécessaires à leur bon fonctionnement. Au contraire, elle croit que les institutions économiques sont étroitement enchevêtrées avec des normes politiques, juridiques, sociales et éthiques, et qu'elles doivent toutes être étudiées et pensées *en même temps*. Le politique, entendu différemment de la politique ou des politiques économiques, est le lieu ou le moment où cet enchevêtrement trouve sa forme.

3. Un institutionnalisme situé

Pour cette raison, les concepts théoriques généraux d'une économie politique institutionnaliste, comme les conclusions pratiques qu'il est possible d'en tirer, ne peuvent pas être purement

spéculatifs. Ils ne sauraient être appliqués n'importe où et n'importe quand sans prendre en considération le contexte historique et social dans lequel une économie spécifique est encastrée. Si ces concepts sont nécessairement abstraits, comme tous les concepts, ils ne sont jamais hypostasiés.

B. Principes théoriques, thèses et résultats

Positions critiques

4. Au-delà des paradigmes standard et étendu

Toutes les écoles institutionnalistes sont critiques tant des hypothèses de base relatives à *Homo œconomicus* (information parfaite, rationalité maximisatrice paramétrique et égoïste) que de la théorie classique de l'équilibre général qui affirme que la libre coordination entre de tels agents conduit spontanément et automatiquement à un optimum économique. Nul besoin d'y insister ici. Ce qu'il est possible d'appeler le *paradigme standard étendu*, qui s'appuie massivement sur la théorie des jeux et sur l'idée d'une rationalité stratégique – i.e. que l'agent économique ne calcule plus tant l'utilité qu'il peut retirer de sa consommation des biens et services que celle qu'il est susceptible d'obtenir de sa défection ou de sa coopération avec d'autres agents économiques –, montre qu'il n'est possible d'atteindre que des coordinations locales et des équilibres sous-optimaux. Mais de tels équilibres sont en fait purement tautologiques. Une économie politique institutionnaliste pose qu'aucune coopération viable et durable ne peut être obtenue et structurée à travers la seule rationalité instrumentale, qu'elle soit paramétrique ou stratégique. Toute coordination, pour être effective, implique plus ou moins le partage de certaines valeurs et l'existence d'une régulation politique.

5. Au-delà de la dichotomie marché/État

Toutes les formes d'institutionnalisme mettent l'accent sur l'incomplétude et les échecs inévitables de la régulation par le seul marché. Aucune ne préconise la substitution d'une économie étatique à la régulation marchande pure, mais toutes reconnaissent que l'État (entendu en un sens plus ou moins extensif) doit jouer un rôle. Mais ce qui importe, c'est d'échapper à l'idée que la relation souhaitable entre marché et État serait une relation à somme nulle, l'État étant perçu comme le seul remède véritable aux défaillances du marché et le marché comme le seul remède authentique aux échecs de l'État. L'économie politique institutionnaliste tient que, plus encore peut-être que les formes marchandes ou étatiques de régulation et de coordination, ce qui importe, c'est la coordination sociale générale. À côté de l'État et du marché, l'économie politique institutionnaliste doit donc aussi penser à la société elle-même, quoi qu'on mette par ailleurs sous ce terme : la société civile ou associative ou, plus généralement, toute forme de faisceau de relations sociales, locales, nationales ou supranationales.

Résultats

6. Trois modes institués de circulation et non un seul

Comme il a été montré par Karl Polanyi et par d'autres, les biens et les services ne circulent pas seulement à travers le système du marché (et *a fortiori* pas seulement à travers le marché autorégulé), mais aussi via la redistribution, mise en œuvre par une forme ou une autre de sommet (aujourd'hui l'État) conformément à un principe de centricité, et *via* la réciprocité, conformément à un principe de symétrie. La réciprocité est ce qui donne son impulsion à ce que Marcel Mauss, dans l'*Essai sur le don*, appelle la triple obligation de donner, recevoir et rendre. Comme aucun de ces trois modes

de circulation ne peut réellement exister et fonctionner tout seul, comme chacun d'entre eux emprunte nécessairement certaines ressources aux deux autres (et leur en cède par ailleurs), l'articulation entre marché, redistribution et réciprocité – toujours différente en fonction des divers contextes historiques, culturels et politiques – ne peut pas se former naturellement et spontanément. Elle doit être instituée.

7. Qu'il n'existe pas de one best way synchronique en matière d'institutions. La dépendance par rapport à la trajectoire (the path dependency)

En d'autres termes, une des conclusions principales de l'économie politique institutionnaliste est qu'il n'existe pas de *one best way économique*, pas d'ensemble unique de recettes ou de montages techniques susceptibles d'être appliqués tels quels en tout temps et en tout lieu, sans qu'il soit nécessaire d'étudier de manière détaillée le contexte historique, social et géographique, ou la dépendance par rapport à la trajectoire (*path dependency*) d'un système économique spécifique. Voilà qui place l'économie politique institutionnaliste en forte opposition avec l'ainsi nommé Consensus de Washington – qui croit que le marché peut et doit être implanté toujours et partout comme s'il s'agissait d'une sorte de machine – aussitôt qu'on a décidé de le faire et indépendamment du contexte politique et institutionnel existant.

8. Qu'il n'existe pas de one best way diachronique en matière d'institution. De l'impermanence de toute chose

Pour les mêmes raisons, aucun montage institutionnel, quelque excellent qu'il ait pu être pour une période historique donnée, ne peut durer éternellement. L'équilibre entre échange de marché, redistribution et réciprocité doit évoluer parce que l'équilibre entre les divers groupes ou classes sociales, entre les sphères du privé, du

commun et du public, comme entre les sphères nationale, infranationale ou supranationale, ne peut pas rester stable.

9. Une théorie du changement institutionnel. L'autonomie par rapport à la trajectoire. Continuité et discontinuité

Il ne faudrait pourtant pas accréder le présupposé fonctionnaliste, totalement erroné, que toutes les institutions existantes sont nécessairement bien adaptées à la société particulière qu'à la fois elles expriment et contribuent à modeler pour la seule et unique raison qu'elles existent. Une des recherches les plus urgentes à entreprendre devra permettre d'expliciter les critères permettant de déterminer quelle part d'un montage institutionnel donné doit être conservée absolument et quelle autre résolument changée.

Programme de recherche

10. Une analyse multiniveau

L'économie politique institutionnaliste doit élaborer une analyse pertinente pour tous les niveaux de l'action (micro, macro, meso, etc.), depuis les contrats bilatéraux jusqu'aux compromis politiques les plus englobants en passant par tout le spectre de la construction d'associations, des plus privées aux plus publiques, de la sphère individuelle à la sphère collective et ainsi de suite.

11. Une autre théorie de l'action

Parce qu'elle ne se satisfait ni de la fiction classique de l'*Homo oeconomicus* – liée à une conception paramétrique de la rationalité – ni de la version standard étendue – liée à un concept de rationalité stratégique –, l'économie politique institutionnaliste se doit de développer une théorie spécifique de l'action sociale et économique. C'est probablement à

ce sujet que les différences, et peut-être les divergences, entre les différentes écoles institutionnalistes sont susceptibles d'être les plus grandes. Mais le fait même qu'elles plaident toutes en faveur d'une forme ou une autre d'analyse multiniveau implique que l'économie politique institutionnaliste ne peut faire fond sur aucun individualisme ou holisme méthodologique simple et standard. Il lui faut considérer le sujet de l'action sociale comme à même d'agir non seulement en tant qu'individu isolé et centré sur lui-même, mais aussi comme membre d'une famille (et agissant dans le sens des intérêts de sa famille), d'un groupe de pairs, de diverses organisations et institutions, ou d'une ou plusieurs communautés sociales, politiques, culturelles ou religieuses (et agissant pour leur compte), etc. Plus généralement, même de simples acteurs économiques ne peuvent pas être considérés purement et simplement comme des calculateurs maximisateurs. Ils essaient aussi de trouver du sens à ce qu'ils font. Et il faut prendre ce sens en considération et le comprendre, au moins autant que la « rationalité » individuelle.

C. Propositions normatives

12. D'abord construire une communauté politique

La conclusion la plus générale qu'il soit possible de tirer est qu'on ne peut pas avoir d'efficacité économique durable sans édifier une communauté politique et éthique durable parce que forte et vivante. Et il ne peut pas exister de communauté politique durable et vivante qui ne partage pas certaines valeurs centrales et le même sens de ce qui est juste. Si donc elle n'est pas aussi une communauté morale.

13. Construire une communauté démocratique

Aucune communauté politique moderne ne peut être bâtie sans se référer à un idéal de démocratie. Le problème est que, comme chacun sait, il existe des visions et des définitions multiples et con-

flictuelles de la démocratie, souvent d'ailleurs largement rhétoriques et idéologiques (une forme d'hommage du vice à la vertu en quelque sorte). La difficulté principale en la matière est probablement la suivante : là où la démocratie n'existe pas réellement, quelle est la priorité ? D'abord construire la communauté politique, démocratique ou non, et seulement après se battre pour sa démocratisation ? Ou bien tenter de bâtir immédiatement la communauté politique comme une communauté démocratique dans l'espoir que le partage de l'idéal démocratique sera le meilleur ciment de la communauté politique ? Il est impossible d'entrer ici dans ce débat immense et compliqué. Du point de vue de l'économie politique institutionnaliste, qu'il suffise de dire, pour commencer, que la caractéristique d'un régime et d'une société démocratiques est qu'ils se soucient de manière effective de donner du pouvoir (*empower*) au plus grand nombre possible de gens et qu'ils le prouvent en les aidant à développer leurs capacités.

14. Bâtir une communauté morale et juste

Aucune communauté politique ne peut être édifiée et perdurer si elle ne partage pas certaines valeurs centrales, et elle ne peut pas être vivante si la majorité de ses membres ne sont pas persuadés – à travers quelque forme de *common knowledge* et de certitude partagée – que le plus grand nombre d'entre eux (et tout spécialement les leaders politiques et culturels) les respectent en effet. C'est le partage plus ou moins massif des valeurs communes qui rend plus ou moins fort le sentiment que la justice règne, un sentiment qui est le ciment premier de la légitimité politique.

15. Généraliser John Rawls

Si l'existence, la durabilité et la soutenabilité de la communauté politique ne sont pas considérées comme allant de soi, mais au contraire comme quelque chose qui doit être produit et reproduit, alors

il apparaît aussitôt qu'il est nécessaire d'étendre la théorie de la justice de John Rawls. Car il ne suffit pas de dire que les inégalités ne sont justes que dans la mesure où elles contribuent à l'amélioration du sort des plus mal lotis (même si c'est bien sûr tout à fait important). Il convient d'ajouter que les inégalités ne sont supportables que si elles ne deviennent pas excessives au point de faire éclater et de mettre en pièces la communauté morale et politique. La justice ne doit pas être définie seulement du point de vue du haut qui regarde le bas, mais aussi dans l'autre sens. En d'autres termes, l'établissement d'une communauté politique implique de lutter tout autant contre la richesse privée excessive et illégitime que contre l'extrême pauvreté.

16. Généraliser Montesquieu

Si la démocratie n'est pas vue seulement comme un système politique et constitutionnel, si on la pense, de manière plus générale, en relation avec la dynamique de la montée en puissance (empowerment) des gens, alors il ne suffit pas d'imaginer un système de division des pouvoirs et de contre-pouvoirs au sein du seul système politique (quelque nécessaire que ce soit par ailleurs), entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire (à quoi il faudrait ajouter le quatrième pouvoir, celui des médias). Est également nécessaire un système d'équilibre des pouvoirs entre l'État, le marché et la société, ainsi que, du strict point de vue économique, entre l'échange marchand, la redistribution étatique et la réciprocité sociale.

Conclusion

17. Une approche normative et comparative des institutions

L'une des ambitions principales de l'économie politique institutionnaliste est de parvenir à déterminer le meilleur agencement institutionnel pour une société donnée à un moment donné. Parce

qu'il n'existe pas de *one best way* institutionnelle, l'économie politique institutionnaliste s'oppose aux propositions théoriques universelles et aux normes de politique abstraites et universelles énoncées par le paradigme standard (ou standard étendu). Mais elle ne cède pas davantage à l'hypothèse inverse que (toutes) les institutions existantes sont *a priori* les mieux adaptées aux besoins d'une société. Elle est donc hostile au relativisme qui traite cultures et sociétés comme si elles étaient des essences homogènes et éternelles, totalement hermétiques les unes aux autres et non susceptibles de changer. Comme on l'a déjà dit, le problème est celui des critères qui permettent d'échapper tant à l'universalisme qu'au relativisme abstraits. Et cela, seule une approche normative comparative, ni universaliste ni relativiste, peut le faire.

18. Vers une théorie gradualiste réformiste-révolutionnaire de l'évolution

L'une des conclusions principales de l'économie politique institutionnaliste est que ceux qui entendent remodeler les institutions existantes doivent de manière générale se montrer aussi modestes que prudents. Compte tenu des effets composites et enchevêtrés de tout changement institutionnel, personne ne peut être assuré du résultat final. Si une réforme est imposée pour des raisons purement idéologiques ou rhétoriques (et *a fortiori* si elle est imposée par une instance étrangère), le plus probable est qu'elle aboutira à des résultats opposés à ceux qui étaient recherchés. Les réformes très progressives sont alors plus sûres que les réformes brutes. Voilà qui semble plaider en faveur d'un réformisme très timide. Tel n'est pourtant pas le cas. Une bonne réforme est celle que personne (et même pas ses opposants lorsqu'ils ont remporté les élections suivantes) ne songe plus à abolir une fois qu'elle a été effectuée. Voilà le critère et la mesure de l'écart entre les institutions existantes et les institutions souhaitables : une réforme qui aurait dû être entreprise depuis longtemps et que personne ne peut

plus contester une fois qu'elle commence à être mise en œuvre. De telles réformes – appelons-les des réformes basculantes (*shifting reforms*) – peuvent sembler très modestes, mais peuvent pourtant avoir d'énormes conséquences. De telles réformes timides peuvent être révolutionnaires. Mais la situation politique peut être telle que seule une révolution, un changement brutal du régime politique, permette d'amorcer des réformes basculantes.

SIGNATAIRES

S'associent à ce texte (rédigé par Alain Caillé) :

Robert Boyer et Olivier Favereau.

Ainsi que : Jose Luis Coraggio, Peter Hall, Geoffrey Hodgson, Marc Humbert, Ahmet Insel, Michael Piore, Ronen Palan, Paul Singer.

Et, depuis les rangs de la sociologie économique : Bob Jessop, Jean-Louis Laville, Michel Lallement, Philippe Steiner, François Vatin.

Les lecteurs qui se sentent en accord avec l'esprit de ce quasi-manifeste pour une économie politique institutionnaliste et qui souhaitent que, sur cette base, s'impulse une dynamique susceptible de déboucher sur une réorientation en profondeur de la recherche en science économique et de son enseignement sont invités à le faire savoir en remplissant en le signalant sur la liste ouverte à cet effet par la revue L'Économie politique : www.leconomiepolitique.fr

1 Publié dans le n°30 de La Revue du MAUSS

LA DÉMARCHE DE L'ÉCONOMIE ÉCOLOGIQUE¹

→JOHN GOWDY

Professeur d'économie

Rensselaer Polytechnic Institute

Troy, New York, USA 12180

→JON D. ERICKSON

Professeur agrégé d'économie écologique

School of Natural Resources, University of Vermont

Burlington, Vermont, USA 05405

Le présent article aborde les grands principes de l'économie écologique – le pluralisme de la valeur, le pluralisme méthodologique et l'évaluation multicritère des politiques. L'économie écologique offre des alternatives viables aux fondements théoriques et aux recommandations d'ordre politique de l'économie néoclassique du bien-être. L'économie néoclassique est aujourd'hui le cadre d'une véritable révolution et ses hypothèses les plus centrales sont remplacées par des modèles comportementaux des consommateurs et des entreprises plus réalistes. Nous faisons cependant valoir que ces nouvelles conclusions théoriques et empiriques sont largement ignorées dans les travaux appliqués et les applications politiques de l'économie environnementale. Unique école économique hétérodoxe orientée vers l'économie humaine à la fois comme système social et comme système «logé» dans l'univers biophysique, et relevant dès lors tant du holisme que de la science, l'économie écologique est appelée à jouer un rôle majeur dans le refonte du champ et de la méthode de la science économique.

1. Introduction

L'économie écologique est appelée à jouer un rôle déterminant dans les efforts actuellement déployés pour réconcilier les théories et les politiques économiques avec les acquis généralement acceptés des autres disciplines scientifiques². Si les théories néoclassiques de l'économie du bien-être³ dominent dans les propos relatifs aux politiques économiques aux Etats-Unis et en Europe, elles ont à faire face à une crise qui démantèle leurs deux piliers fondamentaux : 1- la théorie du comportement humain fondée sur les axiomes des décisions de consommation, et 2- la théorie de la production incarnée par les notions de concurrence parfaite et de répartition fondée sur la productivité marginale. Malgré les percées majeures qui ont élargi le domaine de la théorie économique bien-delà de ces concepts, ceux-ci restent les éléments fondateurs obligés de la science économique néoclassique du bien-être et de l'efficacité au sens de Pareto. Bien que les théoriciens néoclassiques ont très largement abandonné ces notions d'*“homo economicus”* et de concurrence parfaite, ils n'en continuent pas moins de formuler des recommandations obstinément fondées sur ces représentations obsolètes du comportement humain et de la production marchande. Le courant néoclassique de l'économie du bien-être persiste à formuler des avis erronés concernant les enjeux environnementaux et sociaux les plus urgents dont il faudra tenir compte au vingt-et-unième siècle, notamment sur la disparité croissante des revenus, le changement climatique et la perte de biodiversité.

Le présent article expose les zones de controverse majeures qui opposent la théorie néoclassique du «welfare» à l'économie écologique. Étant la seule école hétérodoxe de science économique en ce qu'elle se concentre sur l'économie humaine en tant que système social, système par ailleurs soumis aux contraintes de l'environnement biophysique, l'économie écologique est appelée à jouer un rôle prépondérant dans la refonte du cadre et de la méthode de la

science économique. En économie écologique, les modèles comportementaux couvrent la consommation et la production aux sens les plus larges, soit dans leurs dimensions écologiques, sociales et éthiques ainsi que leurs conséquences sur le marché. Dans ce sens, il s'agit d'un champ d'investigation qui couvre la majeure part de la science économique néoclassique autant que les courants de pensée hétérodoxes tels les sciences économiques comportementale, évolutionniste, institutionnelle, post-keynésienne, radicale ou sociale.

Le courant majoritaire est confronté à divers défis et ce n'est là pas chose nouvelle. La conception économique du comportement humain est contestée depuis plus d'un siècle. La différence, aujourd'hui, se situe dans le fait que la contestation principale du paradigme standard de bien-être est issu du courant majoritaire, au sein même de la profession. Aujourd'hui, c'est tout un ensemble de lauréats du prix Nobel qui se situent hors du cadre du modèle walrasien de l'équilibre général. Il est de plus en plus admis que pour être à même de comprendre le contexte de l'activité économique, il est nécessaire de s'être familiarisé avec les découvertes correspondantes des sciences sociales et des sciences naturelles.⁴

Dans les pages qui suivent, nous commençons par décrire les fondations du bien-être dans la théorie économique néoclassique. Nous présentons brièvement les bases du modèle néoclassique et discutons en détail des principales pommes de discorde entre cette démarche et l'économie écologique en décrivant, pour chaque sujet, le point de vue néoclassique et l'alternative présentée par l'économie écologique. Nous terminons par un appel en faveur d'une démarche structuraliste qui catégorise consommation et production dans le cadre d'un processus social et biophysique unifié.

2. L'économie du bien-être (welfare economics)

Les économistes écologiques sont sans cesse confrontés à deux critiques de la part des économistes néoclassiques. Leur premier argument se présente comme suit: “nous savons déjà cela: les faiblesses de la théorie néoclassique que vous avancez ne sont plus valides. La ‘nouvelle’ théorie économique néoclassique ne repose plus sur les vieux axiomes des décisions de consommation et de la concurrence parfaite.” La deuxième objection est éloquemment résumée et contredite par Bromley (1990): « *En effet, nous faisons souvent l'objet de critiques parce que nous n'avons pas présenté de manière complète la nature et l'étendue du paradigme que l'on a évalué de manière alternative. On connaît la chanson : “Nous pourrions admettre que vous ayez raison mais il est facile de critiquer sans proposer une alternative meilleure. Tant que vous ne le ferez pas, nous estimons pouvoir maintenir notre point de vue.” Ce système de défense est déloyal. Savoir qu'un aspect fondamental de la pensée économique est faux et en maintenir néanmoins son usage comme s'il s'agissait d'une vérité en argumentant que la charge de la preuve repose sur ceux qui en ont dénoncé le caractère fallacieux, c'est tout bonnement irresponsable. En effet, persister à transmettre une proposition que l'on sait être fausse en arguant que c'est aux critiques de trouver la proposition qui la remplacera confine à la faute académique.* »

Pour ce qui concerne l'argument “nous savons déjà cela”, le domaine des sciences économiques a accompli d'importants pas en avant ces dernières années par la mise en œuvre de modèles comportementaux et de production économique réalistes. Bon nombre des remises en question s'adressant à la théorie néoclassique de l'économie du bien-être sont tirées de la littérature académique du courant dominant. Les recommandations en matière de politique économique restent néanmoins enracinées dans les deux théorèmes fondamentaux de l'économie de bien-être. Le premier affirme

que l'efficacité au sens de Pareto est obtenue par la maximisation des préférences sous l'effet des contraintes budgétaires et par la maximisation des profits en fonction d'une technologie donnée. Le second, dans le fil du premier, pose que quasiment tout résultat efficient au sens de Pareto peut être supporté par des transferts forfaitaires appropriés.⁵

Le caractère contraignant des conditions nécessaires pour atteindre le résultat d'efficience (cfr. Pareto) est bien connu⁵ mais cet objectif continue pourtant de dominer les politiques économiques. Ainsi, Lockwood (1987, p.811) affirme à propos du second théorème de Pareto: « *il n'est pas exagéré de dire que l'ensemble de la théorie micro-économique moderne des politiques d'intervention gouvernementales (y compris l'analyse coût-bénéfice) est fondé sur cette idée.* »

Les théorèmes fondamentaux de l'économie de bien-être constituent le fondement de la démarche supposant l’“échec du marché” des politiques économiques (Stiglitz 1994, 7). L'efficience au sens de Pareto ne peut être obtenue si de “mauvais” signaux en matière de prix sont envoyés et il entre dans les attributions légitimes des gouvernements d'apporter certains correctifs à ces “défaillances du marché”. Le but des politiques économiques néoclassiques de bien-être – quel que soit le problème spécifique à résoudre – consiste à créer les conditions d'une économie concurrentielle afin d'atteindre l'efficience au sens de Pareto. L'efficience “parétienne” peut être élargie afin d'inclure les biens et services qui ne sont pas échangés sur le marché ou de prendre en compte les facteurs externes de consommation et de production autres que les prix, par la simple extension du domaine de fixation du prix. Les méthodes de fixation du prix des facteurs externes dominent les travaux de recherche appliquée en économie environnementale. Dans ce domaine, des outils de préférences exprimées ont été créés, avec d'autres, dans les années 1970, en réponse à l'élargissement de l'analyse coût-bé-

néfice à l'évaluation environnementale. Mais, ici encore, la solution à chaque problème qui se présente – du changement climatique à la perte de biodiversité en passant par les termes de l'échange et la répartition des revenus – est un résultat secondaire de l'établissement de prix justes. En procurant un outil de mesure apparemment précis du bien-être social, l'objectif de l'efficience "parétienne" a étouffé les discussions sur les questions de redistribution et les objectifs sociaux autres que l'efficience des allocations.

Le critère de Pareto est l'un des outils les plus utilisés dans l'analyse des politiques économiques. Une *amélioration* parétienne a lieu lorsqu'au moins une personne accroît son bien-être sans que personne d'autre ne soit appauvri. L'amélioration possible de Pareto (ndt: abréviation anglaise en infra = PPI pour *potential Pareto improvement*) implique un changement qui améliore le bien-être d'une personne mais tout en portant préjudice au bien-être d'une autre. En vertu de la règle Kaldor-Hicks, un tel changement se justifie si les bénéficiaires apprécient plus fortement leur gain que les perdants ne déplorent leur perte, même si aucune compensation n'a lieu. Kaldor (1939) soutenait que l'efficience pouvait et devait être séparée des questions de répartition – un problème qu'il valait mieux laisser à l'extérieur du champ économique. Les problèmes relatifs au concept de la PPI (amélioration possible de Pareto) et au postulat de la séparabilité émergent de sources variées. En premier lieu, l'identification des PPI se heurte à des difficultés théoriques insurmontables dans la mesure où la base du revenu réel est différente avant et après déplacement d'un point d'efficience parétienne vers un autre. Ces difficultés donnent lieu à nombre de paradoxes lorsque l'on applique le critère Kaldor-Hickx (Broadway 1974, Samuelson 1950, Scitovsky 1941), dont le sens est qu'il n'est pas possible de comparer deux résultats d'efficience parétienne sans se livrer à des comparaisons interpersonnelle d'utilité (Susumura 1999).⁷ Une autre source de problèmes relatifs au concept de PPI est le nombre croissant de preuves contredisant le modèle axiomatique

des décisions de consommation englobant l'existence de préférences endogènes (Bowles 1998), l'effet de la dotation (Knetsch 1989) et le classement lexicographique des préférences (Spash 2000). Le modèle axiomatique néoclassique se révèle médiocre lorsqu'il s'agit de prédire les comportements économiques (Henrich et al. 2001), ce qui remet en question non seulement la validité de la PPI en tant qu'outil de guidance des politiques mais aussi la notion d'efficience telle que la conçoit l'économie de bien-être.

La théorie du consommateur a été dominée par un objectif d'efficience dans la maximisation de l'utilité, soutenu par la notion de l'*homo oeconomicus* et les axiomes sous-jacents des décisions de consommation (les préférences sont complètes, réflexives, transitives, continues et révèlent l'insatiété et la diminution du taux marginal de substitution). De la même façon, la théorie de la production a été dominée par un objectif d'efficience dans la maximisation du profit, soutenue par la notion de concurrence parfaite et les hypothèses connexes relatives au comportement des firmes (indépendance des actions des firmes, pas de position dominante sur le marché, rendements d'échelle constants, information parfaite et pas d'incertitude).

Ces dernières années cependant, des avancées empiriques et conceptuelles concernant le comportement du consommateur et la théorie relative aux firmes ont remis en question les deux pierres angulaires de l'économie du bien-être néoclassique. Si ces pierres angulaires se brisent, c'est tout l'édifice du bien-être néoclassique qui s'effondre avec elles. Bien entendu, il existe des divergences de vues parmi les économistes hétérodoxes quant à l'importance de l'équilibre général et de l'efficience parétienne. Cependant, c'est bien le rejet de l'efficience possible de Pareto en tant que moteur des politiques économiques qui constitue la caractéristique définitive de plusieurs écoles hétérodoxes d'économie et ce rejet peut

constituer le point focal à partir duquel pourrait se construire une théorie unifiée à même de défier l'orthodoxie néoclassique.

L'exemple du changement climatique met en relief les conséquences de cette fixation sur l'efficience et la déconnexion qui en résulte d'avec d'autres objectifs tout aussi valides. Un consensus sur le changement climatique planétaire a pu être atteint dans les milieux scientifiques et politiques au travers du travail réalisé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Au sein du GIEC, des scientifiques et des décideurs politiques, issus de disciplines, de sociétés et de cultures diverses, affirment que l'humanité fera face à une augmentation considérable de la température moyenne du globe au cours de ce siècle (GIEC, 2001A). Parmi les conséquences probables, citons l'élévation du niveau des mers, l'accélération de la perte de la biodiversité, une incidence croissante sur la santé humaine et de rapides oscillations ou «sauts» entre des régimes climatiques très distincts (GIEC, 2001B).

Le modèle du changement climatique de William Nordhaus (1992, 2001) est le modèle économique auquel les décideurs politiques se réfèrent le plus largement. Ce modèle a joué un rôle pri-mordial dans la justification des retards accumulés en matière de réduction des gaz à effet de serre. Dans le droit fil du modèle néo-classique de l'économie de bien-être, l'objectif principal est d'atteindre un résultat efficient où les coûts marginaux sont égaux aux avantages marginaux.⁸ Les conséquences en termes de répartition, la distinction entre émissions de luxe et de subsistance ou encore l'accroissement des risques pour certains segments de la population sont ignorés. D'autres difficultés du monde réel sont également ignorées telles les frais de transactions, l'incertitude pure et la méconnaissance des situations nouvelles (difficultés prises en compte avec une sophistication croissante par les économistes conventionnels).

Les modèles de Nordhaus supposent la certitude, des rendements d'échelle constants à l'échelle, l'ensemble des axiomes de la théorie des décisions de consommation, des impacts lisses et continus du changement climatique et l'existence d'une fonction sociale de bien-être. Ils partent aussi du principe que tous les désirs humains peuvent être représentés par un consommateur unique et omniscient et que les systèmes économiques du monde peuvent être représentés, soit par une fonction de production unique et mondiale, soit par une série de fonctions de production régionales harmonieuses. Actualiser l'avenir est réputé approprié lorsqu'il s'agit d'estimer la valeur d'un climat stable dans un futur lointain. L'utilisation des maigres ressources de la société pour modérer l'ampleur du changement climatique n'est justifiée que si elle engendre une augmentation nette de la production économique. Théoriquement, une telle politique se justifierait parce qu'elle produirait une amélioration possible de Pareto.

Les modèles économiques de la théorie du bien-être relatifs au changement climatique sont bien plus que d'inoffensifs exercices académiques. Ils sont abondamment cités par des responsables politiques qui les considèrent comme des preuves scientifiques démontrant que des politiques agressives de lutte contre le réchauffement climatique ne seraient pas rentables. Des organisations de lobbying opposées aux actions de lutte contre le changement climatique mondial telles *Cooler heads coalition* et *National consumer coalition* citent les conclusions du modèle Norhaus pour affirmer que «les conséquences économiques du réchauffement de la planète seront modestes» et que «la mise en œuvre du Protocole de Kyoto sera coûteuse et défavorable au bien-être économique du peuple américain» (voyez : www.globalwarming.org). Lorsqu'on travaille dans le cadre de l'économie de bien-être, les seules conséquences de l'effet de serre qui comptent vraiment sont celles qui affectent le PNB. Puisque le modèle de Nordhaus repose sur un scénario sans surprise qui n'entrevoit que des changements mi-

neurs et prévisibles, les effets seront probablement modestes. Cette conclusion n'est pas fondée sur l'objectivité scientifique mais plutôt sur des suppositions orientées par des valeurs et appliqués à l'actualisation, aux changements techniques et aux coûts de réduction. Elle reflète dans le meilleur des cas les vues personnelles de l'analyste et, au pire, les attentes de ses promoteurs de recherche (Chapman et Khanna, 2000). Des considérations d'ordre éthique sont au centre du débat sur le réchauffement de la planète mais elles sont mises de côté par les théoriciens néoclassiques du bien-être. Améliorer l'efficience est la justification absolue de toute politique d'intervention. Cette argumentation ignore le fait que les prix et la production existantes dépendent de facteurs éthiques tels la répartition des revenus, les politiques environnementales et le niveau de dépenses des programmes sociaux.

3. La démarche de l'économie écologique

Les enjeux conceptuels majeurs qui émergent de la littérature économique écologique sont le monisme de la valeur, le modèle de l'acteur rationnel, l'analyse marginale, le traitement de l'incertitude, le rôle de l'efficacité en politique économique et la production en tant que processus social et physique. Ces questions sont cruciales pour la théorie néoclassique du bien-être et son traitement des grands enjeux environnementaux et sociaux. Ci-dessous, chaque pilier méthodologique est présenté en vis-à-vis d'une démarche alternative.

Enjeu conceptuel	Économie de bien-être néoclassique	Alternative de l'économie écologique
Monisme de la valeur	Réduit la valeur à des unités monétaires mesurables; fonction d'utilité	Sépare la valeur en catégories non mesurables; évaluations multicritères
Acteur rationnel	L'entreprise et le consommateur, pris individuellement, au centre de l'analyse	Analyse les humains comme acteurs sociaux: consommateur opposé au citoyen
Analyse marginale	Statique comparative des changements marginaux	Reconnait les changement discontinus et les effets totaux
Changements évolutifs	L'évolution comme optimisation contrainte, survie de la vision la plus correcte des résultats du marché, sélection basée sur l'individu.	Importance de la contingence, des accidents historiques, sentier de dépendance. Considère tant l'altruisme et la sélection du groupe que l'égoïsme
Incertitude	Réduit l'incertitude au risque. Prise de décision: prise en compte des résultats du marché	Principe de précaution utilisé pour gérer l'incertitude pure. Orientation processus, prise de décision: prise en compte de la coévolution.
Critères de décision	Efficience comme seul critère, généralement en fonction des améliorations «paratiennes» possibles	Équité, stabilité et capacité de résilience des systèmes environnementaux et sociaux
Processus de production	Théorie de l'allocation de ressources fixes; fonction de production.	Production comme un processus biophysique, thermodynamique; démarche entrées/sorties élargie, production conjointe de biens et de déchets.
Actualisation	Actualisation linéaire des coût/avantages futurs	Reconnait la différence entre la valorisation individuelle et la valorisation sociale du futur; dévalorisation hyperbolique

Tableau 1. Enjeux conceptuels majeurs

3.1. Monisme de la valeur

Le monisme de la valeur implique que tous les objets utiles possèdent des caractéristiques communes qui rendent leur comparaison possible. Jusqu'au milieu du xx^e siècle, les économistes ont vigoureusement débattu autour d'un éventail de valeurs possibles comme la valeur d'usage opposée à la valeur d'échange, la théorie de la valeur économique s'opposant à la théorie de la valeur-travail et ainsi de suite. Pourtant, durant la seconde moitié du xx^e siècle, les économistes ont finalement adopté une notion plus étroite de la valeur, limitée à la valeur d'échange donnée par le marché. Des théories de l'affectation se sont emmurées dans un modèle du comportement humain supposant une rationalité stricte et un individualisme méthodologique, l'hypothèse selon laquelle toute décision d'affectation prise par une personne l'est indépendamment des autres. Des individus isolés, à un moment donné, sont supposés révéler totalement leurs préférences, déterminées de manière exogène, en comparant les coûts et les avantages de leurs choix de consommation. Les personnes choisissent ce qu'elles désirent et ce qu'elles désirent est révélé par les choix qu'elles font.

La chaîne de raisonnement dans une analyse coûts-avantages va des «préférences humaines» aux «choix faits dans le contexte du marché» et, de là, à la «valeur de marché de ces choix». Il est supposé que les préférences exprimées pour des choses comme la biodiversité peuvent être déterminées et rendues compatibles avec celles exprimées pour les biens du marché. En général, les économistes écologiques font valoir que les liens de cette chaîne logique sont ténus. Si les préférences humaines ne sont pas décrites avec précision par les axiomes des choix de consommation, limiter les choix à ceux faits dans le contexte du marché est inutilement restrictif.

Certains résultats empiriques ouvrent une nouvelle voie pour la théorie néoclassique du bien-être, une direction qui correspond mieux à ses fondements classiques et à une conception plus large de la valeur. Ainsi, des enquêtes portant sur les préférences exprimées sollicitant des préférences pour des biens environnementaux montrent systématiquement que les préférences pour de nombreux paramètres environnementaux sont *lexicographiques*, ce qui veut dire qu'elles ne sont pas sujettes à des alternatives. Les résultats d'études en économie comportementale et en psychologie indiquent l'existence d'*effets de dotation* (les gens attribuent une valeur supérieure aux objets qu'ils possèdent déjà), d'*actualisation hyperbolique* (les gens actualisent le futur proche à un taux plus élevé que le futur éloigné, c'est-à-dire qu'ils préfèrent un petit avantage dans un futur proche qu'un avantage plus important dans un futur plus éloigné), d'*une aversion à la perte* (les gens détestent beaucoup plus le fait de devoir accepter une perte que de bénéficier d'un gain équivalent), le problème du *tout / partie* (les gens attribuent généralement une valeur plus élevée à la somme des différentes parties d'un objet utile qu'à l'objet lui-même) et de bien d'autres «anomalies» dans la théorie des choix de consommation (Gintis, 2000).

Le monisme de la valeur étaye l'analyse coûts-avantages (ACA) qui fait appel à la notion de surplus de consommation pour juger du caractère désirable des choix des politiques publiques. Les résultats de recherches en économie comportementale mettent en doute la validité du modèle du comportement humain qui soutient les démarches coûts/avantages, y compris les techniques relatives aux préférences exprimées. L'effet de dotation, par exemple, est l'une des raisons expliquant la disparité entre les mesures du consentement à payer (CAP) des changements de bien-être et les mesures, invariablement plus élevées, du consentement à accepter (CAA). Bien que les mesures CAP sont utilisées quasi-universellement pour mesurer les coûts/avantages environnementaux, les mesures CAA sont théoriquement plus appropriées (Brown&Gregory,

1999). L'existence de l'actualisation hyperbolique met en doute la validité de l'ACA en tant qu'instrument de mesure des coûts et des avantages dans un avenir moyennement éloigné à éloigné.

L'aide à la décision multicritère (ADMC) a émergé, dans l'économie écologique, comme alternative à l'ACA – et au monisme de la valeur en général. Comme son nom l'indique, cette méthode d'analyse des politiques prend en compte un large éventail d'informations pertinentes. Les méthodes ADMC permettent de choisir, d'évaluer et de soupeser les multiples dimensions qui caractérisent nombre d'enjeux décisionnels. L'évaluation peut être basée sur divers critères comme l'efficience, l'équité ou la durabilité, ce qui rend possible une estimation plus réaliste de la complémentarité ou de la substituabilité des critères. L'ADMC permet d'intégrer des considérations éthiques, de mettre le doigt sur des absurdités et de prendre en compte des préoccupations de long terme dans un cadre décisionnel démocratique. De nombreuses études de cas (Barton, 1996 ; O'Neill & Spash, 2000 ; Spach, 2000) qui utilisent la méthode ADMC révèlent également à quel point il est utile d'incorporer des informations qualitatives dans un cadre d'évaluation économique. Cette approche, développée principalement en Europe (Spash & Carter, 2001), gagne du terrain dans l'analyse appliquée aux États Unis également.

3.2. Le modèle de l'acteur rationnel

Le point de départ de l'analyse économique est un acteur rationnel prenant ses décisions à l'extérieur de tout contexte social ou environnemental. Des expériences sur la théorie du jeu et des résultats obtenus en laboratoire à partir de comportements humains réels ont mis en doute la validité générale de l'acteur rationnel néoclassique. Ces conclusions indiquent que les préférences sont endogènes, c'est-à-dire qu'elles dépendent du contexte social, des trajectoires individuelles et du développement de la préférence

consciente (Albert & Hahnel 1990, Bowles 1998). En dépit de tentatives héroïques visant à réconcilier les préférences endogènes avec le modèle de l'acteur rationnel, force est de constater que ces tentatives obligent à des suppositions tellement restrictives et irrationnelles qu'elles s'avèrent de peu d'utilité pratique.

Un ensemble de plus en plus imposant de preuves empiriques dévoilent que les gens font montre d'un sens de l'impartialité dans leurs décisions d'affectation. Le cadre social est un facteur important dans la prise de décisions économiques et les gens prennent des décisions différentes selon qu'ils sont membres d'un groupe social ou qu'ils agissent en tant qu'individu isolé. Par exemple, les gens coopèrent fréquemment avec de parfaits inconnus même quand ils savent qu'ils ne les verront jamais plus (Bowles & Gintis, 2002). Fehr & Gächter (2002) mettent au jour des preuves de «punition altruiste» lorsque des gens punissent des resquilleurs au prix d'un coût significatif pour eux-mêmes. Les résultats tirés des jeux de l'ultimatum et du dictateur montrent clairement que «l'impartialité» est tout aussi importante que «l'égoïsme» pour prédire les comportements humains (Fehr & Gächter, 2000 ; Gowdy, Iorgulescu & Onyeiwu, 2003 ; Henrich et al., 2001). Les résultats de ce jeu-ci et d'autres montrent que le modèle de l'acteur rationnel n'est pas un bon moyen de prédiction du comportement humain. Les humains ont un comportement social plus complexe que d'autres mammifères et l'altruisme (ou tout autre trait) peut être imposé par des sanctions sociales. Une action de coopération comme la recherche d'un compromis ou la prise de décision collective ne peut émerger dans un cadre décisionnel où seules comptent les préférences individuelles. Les désirs humains sont socialement contingents, pas atomistiques. Les politiques publiques devraient prendre en compte les coûts et avantages dérivés du marché, mais elles devraient également reconnaître que le bien-être social dépasse largement les questions de valeur marchande.

Le modèle de l'acteur rationnel prête aussi à une controverse autour de l'actualisation du futur. Bien des choses ont été écrites sur les limitations imposées par le recours à un taux d'actualisation du futur dans le but d'attribuer une valeur à des bénéfices ou des pertes sociales et environnementales futures (Georgescu-Roegen, 1976 ; Price, 1993). Tout d'abord, une action raisonnable à l'échelle d'un individu évoluant dans un environnement de marché à un moment donné peut s'avérer inappropriée pour l'ensemble de la société. Il est possible de développer d'excellentes raisons de ne pas actualiser la valeur de paramètres naturels essentiels pour la survie à long terme de l'humanité comme la stabilité climatique, la biodiversité et la non-contamination du sol, de l'eau et du système atmosphérique. En second lieu, même dans le contexte néoclassique du «choix», un nombre croissants d'éléments de preuve suggèrent qu'un taux d'actualisation linéaire ne reflète pas avec précision la manière dont les individus humains considèrent réellement le futur. Des études faites par des économistes et des psychologues ont montré que les gens sont sujets à l'actualisation hyperbolique, ce qui signifie qu'ils attribuent plus de valeur à des avantages de court terme, et qu'ensuite cette valeur chute brutalement pour se stabiliser dans le moyen terme, en sorte que la valeur d'un objet reste assez constante jusque dans un futur éloigné (Laisbon, 1997). Un taux d'actualisation hyperbolique produirait des effets dramatiques sur les calculs coûts/avantages des avantages futurs de la stabilité climatique ou de la diversité mondiale. Mais se préoccuper du bien-être des générations futures implique bien plus qu'un choix portant sur le taux d'actualisation «socialement correct».

Dans de nouveaux modèles de jeu théoriques et comportementaux portant sur les choix de consommation, l'*homo œconomicus* est dépassé par d'autres espèces d'acteurs économiques (Fehr & Gächter, 2000 ; Gintis, 2000 ; Kirman, 1989). De même, la théorie néoclassique de l'entreprise indépendante du temps historique, de l'espace et du comportement des autres entreprises a été rempla-

cée par des modèles plus réalistes. Radner (1968) a constaté que les chefs d'entreprises aussi ont un sens de «l'impartialité» quand il s'agit d'engager ou de congédier des travailleurs. Le cœur de la théorie néoclassique de l'entreprise, la maximisation du profit, a raté son test de prédictabilité et a été remplacée par des modèles plus sophistiqués de coopération, de punition altruiste et d'autres formes de comportement stratégique. Ce qui fait obstacle à l'adoption de points de vue alternatifs, c'est l'absence de congruence avec le modèle walrasien du bien-être.

3.3. Analyse marginale

La notion de marge incarne le fondement de la théorie économique néoclassique, à côté de la substitution, du monisme de la valeur, du coût d'opportunité et de l'équilibre. Les limites de l'analyse marginale sont apparentes dans le cas de l'évaluation des écosystèmes (Gowdy 1997). Enlever ou ajouter une espèce à un écosystème, par exemple, affectera les autres espèces et l'intégrité général du système de manière imprévisible. De plus, les effets seront susceptibles de se manifester différemment chaque fois qu'un changement aura lieu. Pour certaines espèces, les changements seront minimes. Ajouter ou enlever d'autres espèces, plus fondamentales, peut faire basculer la totalité de l'écosystème dans un état tout différent. Dès lors que la biodiversité se caractérise par la «transparence fonctionnelle» (Vatn & Bromley, 1994), la contribution d'un élément de l'écosystème ne sera connue qu'une fois cet élément soustrait ou ajouté au système. De plus, même dans un contexte de marché, les gens considèrent certains services et biens comme essentiels et donc non susceptibles de faire l'objet de choix à la marge (les préférences *lexicographiques*).

Ancrée dans la notion de marge se trouve une vision du changement économique sous la forme d'un processus graduel, continu et progressif. Cette vision des processus évolutifs est incomplète. Les

chocs aléatoires non-marginaux sont une force motrice des changements évolutifs, tant en économie que dans les systèmes biologiques. Il n'est pas possible de comprendre les différences dans la distribution des espèces animales il y a 64 et 66 millions d'années si l'on ignore qu'un météore est entré en collision avec la planète il y a 65 millions d'années, transformant le climat de fond en comble. La situation économique actuelle des secteurs de l'assurance et de l'aéronautique ne peut être comprise si l'on ne tient pas compte de l'attaque du WTC le 11 septembre 2001. Le changement évolutif se caractérise par les hiérarchies de sélections, la contingence historique et les événements aléatoires (O'Neill *et al.*, 1986). Dans des systèmes évolutifs, il n'est pas possible de modifier une partie tout en conservant la constante de toutes les autres. L'existence de changements qualitatifs et non marginaux constitue un puissant argument permettant de rejeter la théorie microéconomique en tant que pierre angulaire de l'analyse macroéconomique (vanden Bergh & Gowdy, 2003).

L'analyse des systèmes complexes adaptatifs (Gunderson *et al.*, 1995 ; Holling *et al.*, 2000 ; Scheffer *et al.*, 2001) est l'une des solutions alternatives à l'analyse marginale proposée par l'économie écologique. L'état actuel de la théorie est résumé dans le rapport final du «Resilience Projet», élaboré autour de deux observations générales sur la biocomplexité socio-écologique. En premier lieu, si, en réponse aux problèmes et aux crises, les politiques de développement actuelles peuvent réussir à court terme, avec le temps, elles conduisent à des rigidités et à la myopie. Des secteurs économiques deviennent dépendants, les écosystèmes deviennent plus fragiles et le public perd confiance en la gouvernance. En second lieu, la complexité, la diversité et des opportunités dans des systèmes régionaux complexes émergent à partir d'une poignée de variables et de processus critiques opérant à des échelles très différentes dans le temps et dans l'espace. L'une des conclusions les plus puissantes découlant de l'une des étude des systèmes adaptatifs complexes

est la nécessité de différencier adéquatement les stocks et les flux. Reconnaître que la dépréciation du capital naturel est un flux négatif favoriserait des régimes de gestion centrés sur la résilience du capital naturel et le maintien de larges systèmes de limites capables d'assurer la stabilité. Cette vision de l'économie écologique repose sur l'idée que la résilience est une caractéristique clé d'écosystèmes sains. La capacité de s'adapter à des changements imprévus et imprévisibles est un aspect important du comportement des entreprises et de la stabilité macroéconomique.

Un autre choix encore par rapport à l'analyse marginale est l'utilisation d'un modèle des entrées-sorties (ES)élargi afin d'examiner les effets directs et indirects de changements importants dans la structure économique. Un tel cadre ES de la comptabilité sociale permet une définition beaucoup plus flexible de l'activité économique que celle du concept d'équilibre général couramment utilisée dans la plupart des études d'incidence économique. La comptabilité sociale procure un moyen systématique d'organiser l'information tant quantitative que qualitative et sert de base sur laquelle fonder l'analyse et l'évaluation d'options politiques alternatives non-marginales et de considérer leur impact dans le contexte écologique, économique et social (voir la section 3.6 pour une discussion ultérieure).

3.4. Le traitement de l'incertitude

Le traitement de l'incertitude est un enjeu majeur qui oppose les économistes néolibéraux et hétérodoxes. Dans la synthèse néoclassique qui fit suite à la Deuxième guerre mondiale, les largeurs de vue de la *Théorie Générale* de Keynes sur l'importance de l'incertitude et des «esprits animaux» furent abandonnées au profit de théories déterministes et «micro» du comportement macroéconomique. Les économistes néoclassiques du bien-être réduisent l'incertitude au risque afin de conserver une certaine souplesse à

leurs modèles d'équilibre général. Dans un cadre d'équilibre général, le réalisme est sacrifié au formalisme. À l'inverse, les économistes écologiques plaident en faveur d'une approche structurelle où des descriptions techniques d'économies particulières sont utilisées à des fins d'analyse de scénarios (Duchin, 1998). En termes de politiques, l'une des alternatives de l'économie écologique à la supposition que l'incertitude peut être réduite à la notion de risque est le *principe de précaution* (Ciriacy-Wantrup, 1952) qui suggère que, face à l'incertitude, il vaut mieux s'être trompé par excès de prudence.

Opter pour l'incertitude amène à se concentrer sur des décisions guidées par le processus plutôt qu'orientées vers le résultat. En économie, la majorité des modèles de décision sont construits sur l'idée qu'il faut diriger un système vers un résultat optimal, sans trop se préoccuper du chemin à prendre vers «l'optimalité». Par exemple la pratique courante face à des problèmes d'allocation dynamique des ressources consiste à laisser de côté l'incertitude, à calculer un optimum en régime permanent et à spécifier la trajectoire d'approche la plus courte (most-rapid-approach path) pour atteindre le but soigneusement construit au préalable. L'économie écologique, au contraire, a donné la préférence à une vision co-évolutionniste, systémique, de l'incertitude et du changement dynamique. La co-évolution est un modèle qui, par sa nature, ne peut pas prédire ou être rendu opérationnel aussi commodément qu'un problème de maximisation des ressources. La co-évolution donne une vision d'un système social/naturel/physique complexe qui laisse entrevoir la manière de structurer nos choix individuels et sociaux. Par exemple, Norgaard (1994) a étudié le développement agricole en Amazonie afin d'en tirer des leçons dans une perspective co-évolutionniste. Il avance que l'application des concepts prétendument universels de l'agriculture occidentale et du marché mondial à un écosystème tropical s'est traduite par un échec retentissant, tandis que les connaissances et les cultures traditionnelles, qui ont co-

évolué avec cet écosystème spécifique, se sont par contre «avérées très souvent plus fiables» (1994, p.121). Reconnaître l'existence d'un processus co-évolutif sous-jacent entre systèmes social et naturel peut aider à formuler des enseignements qui peuvent contribuer à guider des processus sociaux (Erickson, 1999). Parmi ces enseignements: 1 – expérimentation à petite échelle et suivi de la chaîne évolutionniste des événements ; 2 – veiller à éviter les expériences impliquant des engagements à long terme; 3 – la diversité dans des systèmes co-évolutifs est fondamentalement bonne; sans diversité la stagnation est probable ; 4 – mettre l'accent plutôt sur des processus évolutionnistes que sur des «réparations» mécaniques.

3.5. Efficience, stabilité et équité : préférences du marché et valeurs sociales

Les politiques néoclassiques se soucient quasi exclusivement de l'efficience allocative. La production est séparée de la consommation afin que l'efficience productive soit équivalente à la maximisation du bien-être social. Le but de l'entreprise, la réduction des coûts, a été élargie au point de devenir le but de la macro-économie et de la société dans son ensemble. Comme Bromley (1990) le soutient, ce but est idéologique, pas scientifique, en ce sens qu'il s'agit d'un jugement de valeur qui biaise l'analyse économique. Telle qu'il est formulé par la théorie standard du bien-être, l'objectif de l'efficience économique ne s'appuie sur aucun fondement logique qui garantisse son objectivité. Sans comparaisons interpersonnelles d'utilités, les économistes néoclassiques du bien-être n'ont que peu de choses à dire à propos de la désirabilité générale de situations sociales alternatives (Suzumura, 1999). Lorsque Marshall et Pigou écrivaient au sujet du bien-être des gens, ils étaient libres de se prononcer en faveurs de certaines situations sociales. Quelque temps après la Deuxième guerre mondiale, «l'économie cessa de traiter des gens et de leurs relations les uns avec les autres comme elle l'avait été auparavant, et elle *commença à traiter des marchandises*»

(Bromley, 1990, p.91). Limiter les choix d'une politique économique au champ de l'efficience mène à la conclusion que le mécanisme du marché devrait commander les choix sociaux. Le marché est cependant peu à même de faire des choix sociaux. Les résultats du marché ne font que refléter les décisions de consommation de millions d'individus isolés, ils ne traduisent pas un choix humain en tant que phénomène social. Une fois encore, la littérature actuelle consacrée aux préférences endogènes met en doute le modèle du choix rationnel.

L'économie écologique fait la distinction entre les valeurs individuelles et les choix sociaux. Comme l'écrivent AS Vatn & Bromley (1994, p.124) "Autant les préférences valent pour le consommateur soumis à des contraintes, autant les *jugements* peuvent être le concept moteur décrivant comment les citoyens choisissent des normes de base ou modifient les contraintes existantes." C'est ici que se manifeste l'importance des institutions. Mary Douglas (1986, p.124) de conclure: "les décisions les plus profondes en matière de justice ne sont pas prises par des individus en tant que tels, mais par des individus agissant à l'intérieur et au nom des institutions."

3.6. La Nature physique de la production

La «théorie de la production» néoclassique n'est pas une théorie de la production mais plutôt une théorie de l'allocation d'une somme fixe et d'une répartition donnée d'intrants (entrées) de production. De la même façon, la «théorie de la croissance» néoclassique n'est pas une théorie de la croissance mais plutôt une théorie de l'allocation optimale des taux de croissance des intrants. Pasinetti (1977) a écrit à propos de la théorie néoclassique de production: De toute évidence, *le modèle n'a absolument rien à voir avec le phénomène de la production. Le problème dont il traite, c'est celui de l'allocation optimale, au travers de l'échange, d'une certaine dotation et d'une certaines répartition initiales des ressources.*

L'économie écologique a débuté avec l'idée perspicace que l'économie devait consister en un équilibre matériel entre les matières premières qui entrent dans le processus et les déchets qui en sortent (Ayres & Knese, 1969 ;Boulding, 1966 ;Daly, 1977 ;Faber, Manstetten & Proops, 1996 ; Georgescu-Roegen, 1976 ;Mayumi, 2001). L'analyse entrées/sorties (ES) présente une alternative bien élaborée à la fonction néoclassique de la production. Si des modèles dynamiques entrées/sorties peuvent être insérés dans un cadre d'équilibre, les démarches ES et le «modèle informatisé d'équilibre général», sont distinctement différentes. Un tableau ES peut être vu comme un instantané d'une économie particulière à un moment donné. Il ne faut pas l'interpréter comme un modèle d'un équilibre dans les sens d'optimisation, de stabilité ou d'une tendance à revenir à l'équilibre lorsque celui-ci est rompu. L'analyse ES a été critiquée parce qu'elle suppose un coefficient fixe. Pourtant, de plus en plus de preuves suggèrent qu'elle est un moyen de représenter plus fidèlement la production réelle que l'isoquant doublement différentiable de la théorie néoclassique⁸. Les économistes écologiques ont fait des progrès dans la description de la relation entre l'activité économique, les institutions sociales et les paramètres environnementaux qui utilisent l'analyse entrées/sorties et des systèmes de décomptes sociaux. La version élargie de l'analyse entrées/sorties, la «matrice de comptabilité sociale» (MCS), donne une image concise de l'activité économique et des interconnexions entre les secteurs économiques, les caractéristiques des ménages et les institutions sociales. Une extension supplémentaire aux comptes de ressources naturelles (CRN) fournit encore une autre base de ressources environnementales/naturelles en termes d'entrées et de sorties. Le schéma 1 fait ressortir les matrices d'interdépendances dans un modèle MCS-CRN qui correspondent au cadre habituel de l'économie écologique, celui d'une économie soutenue par un cadre social, lui-même fondé sur la base d'un écosystème. Les transactions économiques, sociales et environnementales sont respectivement capturées par l'analyse ES, la MCS et les CRN. Avec

une description quantitative de ces flux, un modèle MCS-CRN peut être utilisé pour analyser des scénarios complexes portant sur des changements économiques, sociaux et environnementaux.

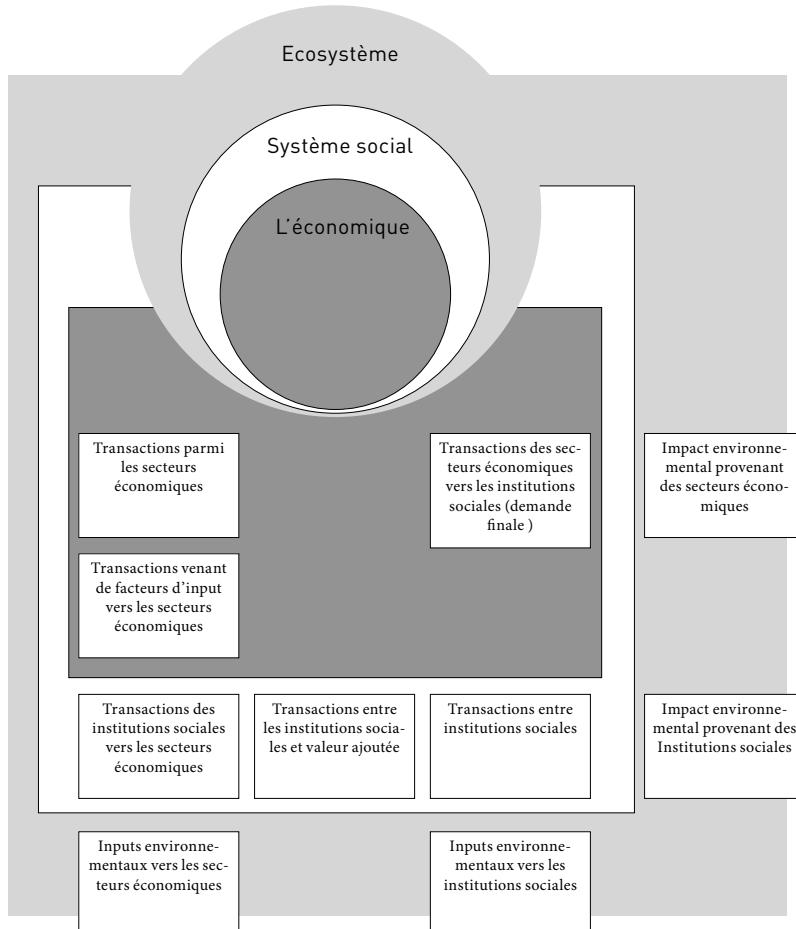


Tableau 1. Une vision des systèmes de comptabilité imbriquée en économie écologique.

4. Conclusion

On affirme souvent que les économistes doivent suivre la voie étroite du néoclassicisme «parce qu'il n'y a pas d'autre alternative suffisamment constituée.» Comme nous l'avons fait ressortir plus haut, l'alternative existe mais elle requiert l'abandon de la «grande théorie unificatrice», bancale, de l'économie néoclassique du bien-être. Plutôt que d'une Théorie pour tout, il semble que c'est d'une Théorie des théories des choses que nous avons besoin. Pour comprendre l'économie humaine, il faut pouvoir apprécier correctement l'importance des hiérarchies, la contingence et l'auto-organisation ainsi que pouvoir reconnaître la fragilité des économies de marché dans l'espace biophysique et la spécificité de la culture.

Le dilemme politique est celui-ci : étant donné qu'une part importante de notre bien-être est issue des flux monétaires générés par l'économie de marché – une économie isolée des influences directes du monde de la nature –, comment créons-nous des politiques qui préserveront les systèmes de notre planète qui supportent la vie? L'économie écologique s'efforce encore et toujours de répondre à cette question et, jusqu'à présent, aucune réponse satisfaisante n'a été trouvée. Mais, parmi toutes les écoles, conventionnelles et hétérodoxes, de la pensée économique, l'économie écologique est la seule qui tentera forcément de donner une réponse au problème de la survie de l'humanité dans les siècles à venir. C'est l'école de pensée qui reconnaît explicitement l'existence d'interconnexions et d'interdépendances entre les mondes : l'économique, le biophysique et le social. Nous n'avancons pas de grandes théories mais invitons plutôt à une démarche flexible qui reconnaît l'unicité des cultures et des écosystèmes spécifiques. Norgaard (1989) réclamait une pluralité des démarches vis-à-vis de la théorie économique et des politiques dans le premier numéro de la revue «*Ecological Economics*», il y a plus d'une décennie. L'économie écologique existe depuis à peine dix ans et, jusqu'à présent, n'a pas été rassemblée

en une école de pensée cohérente ; parmi les écoles hétérodoxes, elle est cependant la candidate la plus crédible pour constituer une alternative intégrale à l'orthodoxie néoclassique.

- 1 Traduction d'un "working paper in economics" n°0402 (février 2004) du département d'économie du "Rensselaer Polytechnic Institute", 110 8th Street, Troy, NY, 12180-3590, USA. www.rpi.edu/dept/economics. Cette traduction a été réalisée pour étopia par Louis Wyckmans et André Verkaeren.
- 2 Il existe à l'heure actuelle une littérature étendue consacrée à l'histoire et à la démarche de l'économie écologique. Nous avons notamment tiré parti des contributions de vanden Bergh (2000), Brown (2001), Christensen (1989), Costanza et al. (1991), Daly (1977), Martinez-Alier (1987), Mayumi (2001), Norgaard (1994), Proops (2002), Söderbaum (2000), Spash (1999) et Turner (1999).
- 3 Le domaine de l'économie change avec une rapidité telle que le terme "néoclassique" ne représente plus ce noyau monolithique d'autan. Nous utilisons les termes "économie néoclassique de bien-être" pour faire référence au modèle walrasien fondé sur les préférences exogènes égoïstes et une contractualisation complète et sans coût. À ce propos nous observons aussi que de nombreux économistes sensibles à la question environnementale ainsi que des écologistes utilisent des modèles écologiques plutôt que des modèles économiques. Ces chercheurs sont moins préoccupés par ce qui se passe en économie et rédigent leurs propres contributions, importantes également.
- 4 Le lauréat du Nobel d'économie de 2002, le psychologue Daniel Kahneman, a été distingué par le comité du Prix Nobel pour son travail qui démontre "...comment il se pourrait que les décisions humaines s'écartent systématiquement de celles prévues par la théorie standard de l'économie". (Communiqué de presse, Académie royale des sciences, 9 octobre 2002)
- 5 La plupart des manuels d'économie surévaluent le Second théorème fondamental. Celui-ci ne dit pas que tout résultat "parfait" peut être obtenu au travers du marché. C'est un fait connu que l'équilibre concurrentiel est rarement unique et qu'il est fréquemment instable. Dès lors, le second théorème du bien-être ne constitue pas la justification d'un grand nombre de démarches du "libre marché" défendues par les économistes. (Bryant 1994)
- 6 La discussion la plus complète sur l'existence d'un équilibre général fut menée par Arrow et Debreu (1954) qui ont basé leurs preuves sur le théorème du point fixe de Kakutani. Le modèle Arrow-Debreu est un modèle individualiste, suppose des attentes rationnelles, que tous les agents ont un prix de marché, qu'il n'y a pas d'information asymptotique et l'argent n'apparaît pas dans ce modèle. Bien que le modèle Arrow-Debreu d'équilibre général est encore toujours cité comme preuve de la désirabilité de marchés concurrentiels, Arrow a toujours maintenu que le modèle est surtout utile pour démontrer l'inefficacité du marché comme il se présente dans le monde réel (Geanakoplos 1987 ; Stiglitz 1994).
- 7 Le problème fondamental posé par la détermination des améliorations possibles de Pareto est que tout optimum "parfait" est dépendant d'une source quelconque d'allocation initiale de ressources. Considérons deux allocations "parfaites" efficaces, A et B, sur une frontière de possibilités de production. Le point A est optimal étant donné certaines fonctions de bien-être social basées sur une allocation initiale particulière de ressources. Le point B est optimal étant donné une fonction de bien-être social basée sur une quelconque autre allocation initiale de ressources. L'existence de ces bases différentes avec des prix relatifs différents et des taux de substitution marginaux différents fait surgir une variété de paradoxes qui empoisonnent la théorie économique du bien-être. C'est pour ces raisons qu'il est impossible d'identifier sans ambiguïté les PPI dans une économie d'échange pur et bien moins encore dans l'économie de marché réelle. Les problèmes s'accumulent lorsque le concept de PPI est utilisé pour juger les améliorations de bien-être intergénérationnelles.

Bibliographie

- Albert, M. and R. Hahnel. 1990. A Quiet Revolution in Welfare Economics, Princeton, NJ, Princeton University Press
- Arrow, K. and Debreu, G. 1954. Existence of an equilibrium for a competitive economy, *Econometrica*, vol. 22, 265-90
- Ayres, R. U. and Kneese, A.V. 1969. Production, consumption and externalities, *American Economic Review*, vol. 59, 282-97
- Barton, H. 1996. The Isle of Harris Superquarry: concepts of the environment and sustainability, *Environmental Values*, vol. 5, 97-122
- Bergh, C. J. M. van den. 2000. Ecological economics: themes, approaches, and differences with environmental economics, *Regional Environmental Change*, vol. 2, 13-23
- Bergh, C. J. M. van den and Gowdy, J. 2003. The microfoundations of macroeconomics: an evolutionary perspective, *Cambridge Journal of Economics*, vol. 27, 65-84.
- Boadway, R. 1974. The welfare foundations of cost-benefit analysis. *Economic Journal*, vol. 47, 926-939
- Boulding, K. 1966. The economics of the coming spaceship Earth, in *Environmental Quality in a Growing Economy*, Baltimore, MD, Johns Hopkins Press
- Bowles, S. 1998. Endogenous preferences: the cultural consequences of markets and other economic institutions, *Journal of Economic Literature*, vol. 36, 75-111
- Bowles, S. and Gintis, H. 2002. Homo reciprocans, *Nature*, vol. 415, 125-127
- Bromley, D. 1990. The ideology of efficiency: searching to a theory of policy analysis, *Journal of Environmental Economics and Management*, vol. 19, 86-107
- Brown, P. 2001. *The Commonwealth of Life*, Montreal, Canada, Black Rose Books
- Brown, T. and Gregory, R. 1999. Why the WTA-WTP disparity matters, *Ecological Economics*, vol. 28, 323-335
- Chapman, D. and Khanna, N. 2000. Crying no wolf: why economists don't worry about climate change, and should, *Climatic Change*, vol. 47, 225-232
- Christensen, P. 1989. Historical roots for ecological economics - biophysical versus allocative approaches, *Ecological Modeling*, vol. 38, 47-73
- Ciriacy-Wantrap, S. V. 1952. Resource Conservation: Economics and Policies, Berkeley, CA, University of California Division of Agricultural Sciences
- Corrado, C. and Matthey, J. 1997. Capacity utilization, *Journal of Economic Perspectives*, vol. 11, 151-167
- Costanza, R., Daly, H. E., and Bartholomew, J. 1991. Goals, agenda, and policy recommendations for ecological economics, in Costanza, R. (ed), *Eco-logical Economics: The Science and Management of Sustainability*, New York, NY, Columbia University Press
- Daly, H. E. 1977. *Steady State Economics*, San Francisco, CA, W. H. Freeman
- Douglas, M. 1986. *How Institutions Think*, Syracuse, NY, Syracuse University Press
- Duchin, F. 1998. *Structural Economics*, Washington, DC, Island Press
- Erickson, J. D. 1999. Ecological economics: an emerging alternative to environmental economics, in Chapman, D., *Environmental Economics: Theory, Application, and Policy*, New York, NY, Addison Wesley Longman HarperCollins
- Faber, M., Manstetten, R. and Proops, J. 1996. *Ecological Economics: Concepts and Methods*, Cheltenham, UK, Edward Elgar
- Fehr, E. and Gächter, S. 2000. Cooperation and punishment in public goods experiments, *American Economic Review*, vol. 90, 980-994
- Fehr, E. and Gächter, S. 2002. Altruistic punishment in humans, *Nature*, vol. 415, 137-140
- Geanakoplos, J. 1987. Arrow-Debreu model of general equilibrium, in *The New Palgrave Dictionary of Economics*, J. Eatwell, M. Milgate and P. Newman (eds), vol. 1, London, Macmillan
- Georgescu-Roegen, N. 1976. *Energy and Economic Myths*, Oxford, Pergamon Press
- Gintis, H. 2000. Beyond Homo economicus: evidence from experimental economics, *Ecological Economics*, vol. 35, 311-322
- Gowdy, J. 1997. The value of biodiversity: Markets, society and ecosystems, *Land Economics*, vol. 73, 25-41
- Gowdy, J., Iorgulescu, R., Onyeiwu, S. 2003. Fairness and retaliation in a rural Nigerian village, *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 52, 469-479.
- Gunderson, L. H., Holling, C. S. and Light, S. S. (eds). 1995. *Barriers and Bridges to the Renewal of Ecosystems and Institutions*, New York, NY, Columbia University Press
- Henrich, J., Boyd, R., Bowles, S., Camerer, C., Fehr, E., Gintis, H., and McElreath, R. 2001. Cooperation, reciprocity and punishment in fifteen small-scale societies, *American Economic Review*, vol. 91, 73-78
- Holling, C. S., Folke, C., Gunderson, L. and Mäler, K. G. 2000. *Resilience of Ecosystems, Economic Systems, and Institutions*, Final Report submitted to the John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, April 30 (www.resalliance.org/reports/)
- Howarth, R. 2001. Intertemporal social choice and climate stabilization, *International Journal of Environment and Pollution*, vol. 15, 386-405
- IPCC, 2001A, *Climate Change 2001: The Scientific*

- Basis - Summary for Policymakers, Cambridge, UK, Cambridge University Press
- IPCC, 2001B, Climate Change 2001: Impacts, Adaptation and Vulnerability - Summary for Policy-makers, Cambridge, UK, Cambridge University Press
- Kaldor, N. 1939. Welfare propositions and interpersonal comparisons of utility, *Economic Journal*, vol. 49, 549-52
- Kirman, A. 1989. The intrinsic limits of modern economic theory: the emperor has no clothes, *Economic Journal*, vol. 99, 126-139
- Knetsch, J. 1989. The endowment effect and evidence of nonreversible indifference curves, *American Economic Review* 79, 1277-1284
- Laibson, D. 1997. Golden eggs and hyperbolic discounting, *Quarterly Journal of Economics* 112, 443-477
- Laitner, J., DeCanio, S., and Peters, I. 2001. Incorporating behavioral, social, and organizational phenomena in the assessment of climate change mitigation options. E. Jochem et al.(editors) In Society, Behavior, and Climate Change Mitigation, Dordrecht, Kluwer.
- Lockwood, B. 1987. Pareto efficiency, in The New Palgrave Dictionary of Economics, J. Eatwell, M. Milgate and P. Newman (eds), vol. 3, London, Mcmillan
- Martinez-Alier, J. 1987. Ecological Economics: Energy, Environment and Society, Cambridge, MA, Blackwell
- Mayumi, K. 2001. The Origins of Ecological Economics: The Bioeconomics of Georgescu-Roegen. London, Routledge
- Miller, R. 2000. Ten cheaper spades: Production theory and cost curves in the short run, *Journal of Economic Education*, Spring, 119-130
- Nordhaus, W. 1992. An optimal transition path for controlling greenhouse gases, *Science*, vol. 258, 1315-1319
- Nordhaus, W. 2001. Global warming economics, *Science*, vol. 294, 1283-84
- Norgaard, R. 1989. The case for methodological pluralism, *Ecological Economics*, vol. 1, 37-58
- Norgaard, R. 1994. Development Betrayed: The End of Progress and a Coevolutionary Revisioning of the Future, London/New York, Routledge
- O'Neill, J. and Spash, C. 2000. Conceptions of value in environmental decision-making, *Environmental Values*, vol. 9, 521-535
- O'Neill, R., De Angelis, D., Waide, J. and Allen, T. 1986. A Hierarchical Concept of Ecosystems, Princeton, NJ, Princeton University Press
- Pasinetti, L. 1977. Lectures on the Theory of Production, New York, NY, Columbia University Press
- Price, C. 1993. Time, Discounting and Value, Cambridge, MA, Basil Blackwell
- Proops, J. 2002. Identification of ecological economics issues, *Encyclopedia of the Life Sciences*, UNESCO, Paris
- Radner, R. 1968. Competitive equilibrium under uncertainty, *Econometrica*, vol. 36, 31-58
- Samuelson, P. 1950. Evaluation of real national income, *Oxford Economic Papers*, vol. 2, 1-29
- Scheffer, M., Carpenter, S., Foley, J. A., Folke, C. and Walker, B. 2001. Catastrophic shifts in ecosystems, *Nature*, vol. 413, 591-596
- Scitovsky, T. 1941. A note on welfare propositions in economics, *Review of Economic Studies*, vol. 9, 77-88
- Söderbaum, P. 2000. Ecological Economics. London, Earthscan
- Spash, C. 1999. The development of environmental thinking in economics, *Environmental Values*, vol. 8, 413-435
- Spash, C., 2000. Ecosystems, contingent valuation and ethics: the case of wetland re-creation, *Ecological Economics*, vol. 34, 195-215
- Spash, C. 2002. Greenhouse Economics: Values and Ethics, London, Routledge
- Spash, C. and Carter, C. 2001. Environmental Valuation in Europe: Findings from the Concerted Action, Cambridge Research for the Environment, Policy Research Brief, number 11, University of Cambridge, UK
- Siglitz, J. 1994. Whither Socialism? Cambridge, MA, MIT Press
- Suzumura, K. 1999. Paretian welfare judgements and Bergsonian social choice, *Economic Journal*, vol. 109, 204-221
- Turner, R. K. 1999. Environmental and ecological economics perspectives, in Bergh, J. van den (ed), *Handbook of Environmental and Resource Economics*, Cheltenham, UK, Edward Elgar
- Vatn, A. and Bromley, D. 1994. Choices, without principles, without apology, *Journal of Environmental Economics and Management*, vol. 26, 129-48
- Wright, E. and Erickson, J. D. 2003A. Incorporating catastrophes into integrated assessment: science, impacts, and adaptation, *Climatic Change*, forthcoming
- Wright, E. and Erickson, J. D. 2003B. Climate variability, economic adaptation, and investment timing, *International Journal of Global Environmental Issues*, forthcoming.

LA RÉGULATION DU CAPITALISME VUE PAR L'ÉCOLOGIE POLITIQUE: QU'EST-CE QU'UNE ÉCONOMIE « VERTE »?

→BERNARD SWARTENBROEKX

chercheur-associé à étopia, licencié en droit et en économie, chercheur à l'UCL

Bernard.Swartenbroekx@uclouvain.be

Cette contribution vise à ordonner certaines des grandes tendances qui se dégagent des approches écologistes présentées dans ce dossier de la revue Etopia. Elle est le produit d'un observateur sympathisant plutôt que d'un participant actif à l'élaboration d'outils théoriques propres à une économie « verte ». A mes yeux, des enjeux importants restent à trancher par les tenants de l'écologie politique. J'essaie d'en expliciter les termes et de soulever quelques questions épistémologiques telles qu'elles sont posées par la transition écologique aux économistes en général et à ceux qui façonnent les politiques publiques en particulier.

1. Les constats à la base de la critique écologique du capitalisme

L'écologie politique vise à transformer radicalement la marche de l'économie pour la mettre sur la voie d'un développement soutenable qui ne mette pas (trop) en péril les capacités de régénération de nos écosystèmes et le sort des générations futures. La nécessité de la transition écologique repose sur deux constats:

- Le mode de développement actuel génère des *risques systémiques*. Il modifie les grands équilibres de notre écosystème et génère des effets qu'on ne peut anticiper avec précision mais leur irréversibilité et leur ampleur probables ne font plus de doutes aujourd'hui. De surcroît, le fonctionnement actuel du capitalisme semble incapable de prévenir ces risques de manière adéquate. Il conduit à privilégier systématiquement une perspective de court terme et génère des problèmes structurels d'action collective qui compliquent l'adoption d'attitudes socialement responsables. D'un point de vue politique, la question se pose dès lors des institutions à créer à différents niveaux (du micro au macro) pour agir à temps, c'est-à-dire avant d'être confronté à l'ensemble des conséquences irréversibles du changement climatique ou de l'épuisement des ressources naturelles.
- La croissance des inégalités sociales est doublée par la *montée des inégalités écologiques*. L'accélération de la transformation des écosystèmes générée par notre mode de développement productiviste et consumériste est aussi, sinon avant tout, une question sociale : la surexploitation de la Terre profite disproportionnellement aux plus riches tandis que les coûts actuels et futurs seront beaucoup plus lourds à porter pour les plus pauvres, qu'il s'agisse de la montée des eaux, de la désertification ou du renchérissement des denrées alimentaires. D'un point de vue politique, la question se pose dès lors de la manière de passer du constat de ces nouvelles inégalités à des revendications susceptibles d'en éviter le développement ou d'en compenser les effets.

Par ailleurs, l'écologie politique possède depuis ses débuts un volet épistémologique. Celui-ci souligne les interdépendances entre l'homme et son milieu mais aussi les interdépendances entre les différents composants du système social. Les enchaînements de phénomènes qui résultent de ces interdépendances peuvent être aussi bien stabilisants que déstabilisants pour un mode de développement ou un compromis social particuliers.

L'écologie politique permet ainsi d'envisager l'émergence des crises. Les mécanismes sociaux de régulation - le marché, la démocratie représentative... - peuvent très bien se révéler incapables d'assurer la stabilité et l'adaptation des systèmes à travers le temps. Mais elle s'efforce également d'identifier les opportunités potentielles de régulations comme les difficultés auxquelles ces efforts seront confrontés.

Cette attention aux interdépendances entre les systèmes et leurs environnements justifie simultanément une critique de la foi dans l'autorégulation des systèmes - il n'y a aucune raison de croire a priori que le capitalisme se réformerait « naturellement » vers une mode de fonctionnement durable - et une critique de l'approche technocratique qui vise à séparer les problèmes et à apporter une réponse ad hoc à chacun d'entre eux, toutes choses restant égales par ailleurs.

Pour résoudre un enjeu important de régulation tel que celui de la transition écologique, il faut donc envisager les mécanismes de causalité réciproque entre chaque composante du système économique et social. A cet égard, voici deux thèmes importants à propos desquels les tenants de l'écologie politique se doivent d'apporter des éclaircissements, tant en termes théoriques que politiques.

2. Les enjeux politiques de la transition écologique

2.1. De l'efficience énergétique à l'accroissement de la sphère autonome : quel est l'apport de l'écologie en tant qu'idéologie politique pour remettre le fonctionnement de l'économie au service de l'homme ? Quelles réponses aux risques systémiques ?

Lorsque l'on parcourt la littérature consacrée aux propositions de l'écologie en matière économique, on est frappé de l'articulation de deux niveaux de préoccupations et de critiques du fonctionnement actuel du capitalisme. Le premier concerne la promotion de l'**efficience écologique**. Sous différents vocables (économie circulaire, management environnemental, écologie industrielle, économie de fonctionnalités...), l'enjeu consiste à utiliser de la manière la plus efficace possible les différentes ressources naturelles mobilisées dans le processus de production et de consommation. Cela va de la récupération des déperditions d'énergie à la minimisation de la production de déchets en passant par le raccourcissement des chaînes de production et bien entendu par le développement massif des énergies renouvelables... Ces différents courants théoriques soulignent la nécessité d'augmenter l'horizon temporel des décisions de production et de consommation, de s'attaquer aux problèmes de liquidités bloquant des investissements économiques en énergie, de vaincre les effets d'inertie des habitudes et d'enfermement technologique d'une civilisation qui croit encore largement vivre dans une situation d'abondance sur le plan des ressources naturelles. Il s'agit ainsi de rendre les comportements des acteurs individuels et des entreprises plus rationnels qu'ils ne le sont lorsqu'ils sont laissés à eux-mêmes. Pour atteindre ces objectifs, un tel programme vise à stimuler l'innovation dans le secteur « vert » et à créer les filières industrielles, les qualifications ainsi que les emplois qui les accompagnent.

Certains aspects du mode de régulation actuel peuvent fournir des obstacles à cette transition technologique et industrielle : un horizon de court terme imposé par un système de gouvernance des entreprises basé sur la valeur actionnariale, la limitation de la capacité d'investissement de l'Etat (normes du pacte de stabilité, contrôle drastique des aides d'Etat au niveau européen, sous-financement de la recherche et de l'enseignement). D'autres devraient plutôt favoriser la transition : processus de production individualisés et informatisés permettant en principe une meilleure traçabilité et un meilleur contrôle des gaspillages et des économies potentielles. D'autres encore sont largement indéterminés et dépendent de ce que les acteurs veulent en faire. Ainsi en est-il par exemple des institutions de la concertation sociale : dans quelle mesure les partenaires sociaux se saisissent-ils de la transition écologique, dans quelle mesure les travailleurs y trouvent-ils un intérêt matériel à travers un partage des économies réalisées par une organisation plus efficace de la production et n'y viennent pas seulement une source de menaces sur les emplois existants à travers des réglementations toujours plus strictes...? Ces développements sont naturellement importants, et le capitalisme a montré suffisamment de flexibilité au cours des trois derniers siècles pour que ces transformations du rapport aux ressources de la Terre ne soient pas a priori hors de portée. Et ce d'autant plus qu'elles ne remettent pas en question les grandes tendances historiques du développement économique, tiré par les innovations et les gains de productivité.

A cela s'ajoute un second niveau de préoccupation. En effet, l'écologie politique est traversée depuis ses débuts par des courants bien plus critiques par rapport aux modes de vie productiviste et consumériste créés et soutenus par un système économique reposant sur l'accumulation sans fin et l'extension de la sphère d'influence des rapports marchands. C'est donc à un **changement de mode de vie, plus convivial**, que ces différents courants en appellent (activités autonomes et non marchande, réseaux d'échanges, simplicité

volontaire, mouvement pour la décroissance...). D'une manière ou d'une autre, ils mettent en avant le développement d'une sphère autonome par rapport au marché ou à l'Etat. Cette sphère serait susceptible - mais c'est une question empirique - d'être bien plus frugale en ressources rares tout en étant à de nombreux égards plus épanouissante pour l'individu. Elle pourrait aussi offrir des réponses à des demandes de sens et de sécurité que le renforcement des pressions concurrentielles dans tous les domaines de l'existence laissent largement insatisfaites, notamment grâce aux logiques de reconnaissance, de gratuité et de réciprocité qui sont davantage susceptibles de s'y développer. Ce (re)déploiement de la sphère autonome va de la mise en place de « banques du temps » au succès des logiciels libres et d'autres formes de production collaboratives largement dématérialisées se développant en parallèle du marché ou de l'Etat en tant qu'acteur économique.

Ce mouvement n'empêche pas que le marché et l'Etat continuent d'occuper une place importante dans l'économie et donc que leur régulation demeure un enjeu politique essentiel qui nécessite des acteurs collectifs. De plus, pour autonome qu'elle soit, cette sphère n'en est pas moins traversée de part en part de règles de toutes sortes, de telle manière qu'elle constitue elle-même un objet concret d'attention pour le pouvoir politique et le débat démocratique. Cela va de la prise en compte ou non de revenus et de productions non-monétaires par les systèmes fiscaux à l'architecture technique et légale que l'on désire donner au développement du web. Mais cette sphère autonome repose à certains égards sur une logique concurrente, potentiellement déstabilisatrice pour le régime actuel du capitalisme, ne fût-ce que parce qu'elle réduit le champ des interactions sociales susceptibles de donner lieu à des échanges monétaires et des possibilités d'accumulation. Si ces deux niveaux d'argumentation ne sont pas forcément incompatibles, leur articulation théorique mérite cependant d'être réfléchie ainsi que leur place respective dans l'action d'un mouvement politique.

Au plan de l'exercice du gouvernement tout d'abord. Alors que le (re)déploiement de la sphère autonome se nourrit largement d'une critique, à l'occasion quelque peu rhétorique, de l'économisme et du scientisme, les tenants de l'efficience écologique sont pour leur part à bien des égards les héritiers de ceux qui, au 19ème siècle, partageaient la foi dans le Progrès avec un P majuscule. Le monde idéal de ces derniers est l'internalisation parfaite de toutes les externalités produites par l'activité humaine. Pour ce faire, ils essaient de placer une mesure univoque, souvent monétaire, sur toute chose, depuis la qualité de vie jusqu'à la dette écologique que nous léguerons aux générations futures. C'est en particulier le cas lorsqu'ils s'emploient à substituer la véritable « valeur » des choses et le « coût vérité » aux approximations trompeuses du système marchand, dans un retour ironique de l'histoire où la teneur en ressources non renouvelables, la quantité des émissions induites de gaz à effets de serre ou, mieux encore, la valeur agrégée de la ponction sur l'écosystème incorporée dans les biens et services mis sur le marché ressemblent curieusement à la valeur-travail de la tradition marxiste. Ils tentent ensuite d'en déduire des dispositifs technologiques et organisationnels afin de modifier les comportements dans le sens approprié. Pour ce faire, la tentation est grande de recourir aux techniques de contrôle les plus évoluées afin de répercuter le coût réel de toute activité humaine sur l'ensemble de ses bénéficiaires et d'éviter tout gaspillage.

Les critiques voient dans cette orientation « technocratique » le risque, soit de ne pas être à la hauteur des enjeux, soit de ne pouvoir l'être qu'au prix d'un contrôle excessivement intrusif dans la sphère individuelle. La critique de l'expertise et des dérives technocratiques ne peut pourtant conduire à s'opposer à informer l'action publique et privée en développant des outils de mesure et des instruments de pilotage de la machine sociale qui permettent de relever les défis contemporains. Mais il y a bien un enjeu crucial à ce que ces outils de régulation soient eux-mêmes soumis à l'investigation démocratique

dans la mesure où ils conditionnent les comportements individuels et les modalités de l'action publique. Il suffit de penser par analogie à l'influence exercée sur les pouvoirs publics par les outils de la compatibilité nationale qui ont été développés en parallèle aux idées keynésiennes de pilotage macroéconomique de la croissance économique et qui lui ont servi de support.

Dans cet esprit, l'écologie politique conduit à s'emparer de nouveaux objets politiques tels que la constitution d'indicateurs alternatifs de mesures du bien-être et, plus généralement, la constitution des normes, standards et critères d'évaluation « techniques » ainsi que la collecte et le traitement d'immenses bases de données pour tracer et infléchir les comportements individuels. Ceux-ci régissent en effet un nombre croissant de pans de la vie humaine, depuis le secteur de l'éducation jusqu'aux normes comptables internationales, et sont susceptibles de gagner encore en importance au fur et à mesure de l'identification de nouveaux enjeux de régulation.

Au plan de la logique sociale ensuite. Si un mode de vie plus frugal se devra a fortiori de mettre en œuvre tous les dispositifs technologiques possibles d'économie des ressources naturelles, l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Gagner en efficience énergétique ou écologique peut souvent entraîner un « effet rebond », un surcroît de production et de consommation qui réduit à néant le gain net pour l'environnement comme le montre à l'envi l'augmentation de la pression automobile qui contrebalance largement les améliorations technologiques apportées aux véhicules sur le plan environnemental. Si l'on prend cela en considération, un développement réellement soutenable à l'échelle de l'humanité a fort peu de chances d'être jamais atteint uniquement par des mesures d'efficience énergétique. En effet, l'impact sur l'écosystème du mode de vie des pays riches (et des riches des pays pauvres) est de loin supérieur à ce que la Terre peut supporter. Par conséquent, l'ampleur des efforts à fournir est colossale si l'on veut assurer à tous les êtres

humains des possibilités de développement équitables et ne pas hypothéquer le sort des générations futures. Pour être fructueux, ces efforts passent par le fait de s'attaquer aux ressorts économiques, psychologiques et culturels qui nous poussent sans répit à accroître notre dépendance par rapport aux ressources finies.

On ne peut cependant en rester à des considérations purement instrumentales. La perspective d'un changement radical de mode de vie amène à (ou est motivé par) la mise en cause du dogme libéral selon lequel l'individu est parfaitement souverain dans la détermination de sa conception de la vie bonne et des moyens à employer pour l'atteindre. L'écologie politique se doit alors de renouer les fils (fort enchevêtrés, il est vrai) du thème marxien de l'aliénation, du développement partiellement inauthentique et inutilement bridé des potentialités de l'être humain dans des sociétés dominées par les relations marchandes et/ou bureaucratiques, et des conséquences anthropologiques indésirables du régime capitaliste actuel. Réfléchir aux conditions du succès de la transition écologique nous amène aussi à la seconde articulation à clarifier pour l'écologie politique (et pour tout qui prétend prendre au sérieux et la question écologique et la question sociale).

2.2. De la transition écologique à la question sociale : quelle est la contribution de l'écologie politique au combat pour une société plus égalitaire ?

Si les tenants de l'écologie politique mettent en avant le nécessaire caractère solidaire de la transition écologique, la nature du lien qui unit les deux questions n'est pas pour autant toujours explicite. Dans l'abstrait, il peut prendre plusieurs formes. Il me semble qu'il y en a potentiellement quatre.

- **Une simple superposition.** Préserver le sort des générations futures et réduire les inégalités actuelles sont des obligations morales distinctes et largement indépendantes l'une de l'autre qu'il

faut poursuivre simultanément. Cela fait craindre à une partie de la gauche traditionnelle que c'est là une source supplémentaire d'arbitrages en défaveur des travailleurs, qui n'ont vraiment pas besoin de cela dans le contexte actuel (cf. syndrome DHL ou débat autour de la réouverture du haut-fourneau N° 6 à Seraing). De même, les pays du Sud peuvent penser qu'il ne s'agit que d'un moyen déguisé de justifier une recrudescence du protectionnisme des pays riches. Il paraît donc difficile d'en rester là, tant en raison des liens factuels qui unissent les deux dimensions qu'afin d'éviter une division structurelle du front politique susceptible d'exiger des réformes de fond du capitalisme.

- **Un lien purement instrumental et contingent.** Il est possible que l'empreinte écologique d'une société égalitaire soit inférieure à celle d'une société inégalitaire dont le revenu agrégé est identique. Dit autrement, deux ménages disposant d'un revenu moyen seraient moins énergivores que la somme d'un ménage au revenu élevé et un ménage au revenu faible. Il faut pour cela que la fonction de consommation de ressources ou de production de nuisances par rapport au revenu soit exponentielle. Il s'agit là d'une hypothèse à soumettre à des études empiriques dont les résultats sont susceptibles d'être fortement contingents. Mais si c'est le cas, lutter contre les inégalités (en commençant par celles qui favorisent les plus riches) peut se révéler un moyen d'atteindre des objectifs environnementaux poursuivis pour eux-mêmes. Un des problèmes de cette attitude est précisément qu'elle est totalement contingente et que l'intérêt pour les considérations de justice sociale disparaîtrait dès lors qu'une tension s'établirait entre préservation de l'environnement et justice sociale.
- **Un lien de faisabilité politique de la transition.** Mettre en branle la transition écologique nécessite de rassembler une majorité politique pour ce faire, du moins dans des sociétés démocratiques. Il est concevable, même si c'est évidemment loin d'être automatique, que cette coalition réunisse en premier lieu ceux qui paient le plus lourd tribut à la surexploitation des ressources naturelles

et à la dégradation de l'écosystème. Dans la mesure où il y a là extraction de valeurs économiques par une minorité au détriment des capacités de vie et de développement d'une majorité, la transformation de cette situation d'exploitation de l'humanité par elle-même peut passer par la création de la conscience politique de cette injustice par ceux qui la subissent. Comme il s'agit d'une situation globale, c'est à cette échelle qu'il faut dans une large mesure mener ce combat et trouver les modalités institutionnelles pour le traduire en avancées concrètes. Ce qui pose la question du combat démocratique et du mouvement social en dehors du cadre historique de l'Etat-nation. Suivant cette lecture de la politique en fonction des « intérêts de classes », il reste à prouver que les piliers traditionnels de la social-démocratie constitueront naturellement les ressorts de son inflexion vers une transition écologique socialement soutenable. Pour le dire crûment, l'ouvrier wallon n'est pas forcément la première victime ni le dernier bénéficiaire du productivisme. En tous les cas, une transition écologique impliquera nécessairement des conflits de distribution, ne fût-ce qu'entre secteurs énergivores et économies en énergie. C'est donc là un élément important de la question que l'on ne peut éluder, même si comme on l'a vu (et comme le montre la hausse actuelle des prix de l'énergie), il est inexact d'opposer systématiquement politique sociale et politique en faveur de l'environnement.

- **Une condition de réussite d'un mode de développement alternatif.** La justice sociale et la socialisation d'un pan important des fonctions collectives est probablement une des conditions nécessaires à la réussite de la transition vers des modes de vie beaucoup plus sobres en termes de dépendance vis-à-vis des ressources de l'écosystème. Des services publics efficaces rendent des services privés, proportionnellement plus dispendieux, inutiles. A titre d'illustration, des transports en commun efficaces, un bon maillage du territoire par les services publics et un aménagement du territoire favorisant la densification des fonctions de vie et la

convivialité rendent une voiture individuelle bien moins indispensable. Des espaces urbains et communautaires bien équipés, accueillants et sécurisés diminuent la taille du logement privatif dont on a besoin... Ils ont aussi une fonction d'assurance à même d'affaiblir un des puissants motifs à la course à l'accumulation : l'incertitude face au lendemain et le fait de se prémunir, soi et ses proches, contre les coups durs de l'existence et les aléas de la vie. Un système d'éducation et de santé universels mais aussi une source de revenus garanti permettant de vivre décemment sont sans doute indispensables pour rendre acceptable un mode de vie moins tourné vers l'acquisition et l'accumulation. Ne soyons pas naïfs : les comportements opportunistes visant à éviter de contribuer au financement des fonctions collectives et les réflexes contraires à un mode de vie universalisable ne disparaîtront jamais entièrement, à moins de tomber dans des formes de contrôle social excessivement intrusives. Mais de ce point de vue, la préservation et l'extension de la solidarité d'une part et le défi de la transition écologique d'autre part ont la même structure : celle d'un problème d'action collective. Les ressorts de la motivation individuelle à la coopération dont l'une et l'autre dépendent sont largement à réinventer. Renforcer l'adhésion aux services publics et/ou communautaires, c'est aussi contribuer à la solution du problème écologique, et inversement.

3. Quelles bases théoriques pour réformer le capitalisme?

L'écologie politique a des affinités avec des courants théoriques qui se disent hétérodoxes et critiques par rapport à l'économie néo-classique qui sert de cadre théorique dominant à la formulation de politiques publiques. Cela suscite deux types de questions.

1. Quel est l'apport intrinsèque de telles approches « hétérodoxes » et quels outils d'analyses et propositions de réformes spécifiques permettent-elles de formuler ?

2. Quel rapport la gauche, qu'elle soit militante ou de gouvernement, doit entretenir avec le monde intellectuel en général et les économistes - et autres penseurs de l'économie - « hétérodoxes » en particulier.

Les défaites électorales et le désarroi de la gauche en Europe me semblent largement trouver leur origine dans un relatif vide idéologique. La gauche institutionnelle est trop souvent coincée entre deux alternatives stériles en termes de combat politique. En ce qui concerne le sujet qui nous occupe, à savoir la régulation du capitalisme, elle est ainsi systématiquement divisée entre :

- des « élites » largement acquises à l'appareil conceptuel issu des théories néo-classiques qui, malgré leurs raffinements récupérant toute une série d'intuitions keynésiennes (en particulier à travers le recours à des hypothèses d'information imparfaite et inégalement distribuée), tend à poser le monde tel qu'il est comme indépassable, à la correction de quelques échecs de marché près, et saupoudré d'un zeste de redistribution pour autant que la majorité politique existe pour ce faire ;
- et une posture « canal historique » qui réduit un peu trop vite l'analyse à la force du capitalisme et/ou du marché qui déroulerait sans pitié sa logique intrinsèque à moins d'y opposer un rapport de forces suffisamment fort.

Modernisation versus préservation des acquis. Dans les deux cas, cette attitude me semble largement souffrir d'anti-intellectualisme dans la mesure où ces grilles d'analyses n'offrent guère de clés pour comprendre les grands changements qui sont survenus ces trente dernières années, ni pour formuler des propositions alternatives mobilisatrices qui permettent d'envisager une sortie par le haut répondant aux défis écologique et social. L'économie néo-classique est en effet bien mal armée pour analyser le processus d'innovation technologique, l'endogénéité des préférences, les objets collectifs et les ressorts de la coopération, l'inertie des institutions, la légitimité

politique comme facteur de soutenabilité d'un mode de développement, les risques systémiques rebelles à la probabilisation, la diversité des institutions, voire la répartition des revenus.

Constituer un cadre théorique qui permette d'aborder de manière rigoureuse ces questions doit permettre de mieux comprendre le présent tout en ouvrant des mondes possibles. Est-il illusoire d'espérer que les différents courants hétérodoxes, au-delà de leurs querelles d'école homériques, soient susceptibles d'apporter une partie de la solution à cet immense chantier ? Il me semble en effet que l'on peut en retirer deux tendances intéressantes pour soutenir un cadre épistémologique plus favorable à « la gauche » en général et à l'écologie politique en particulier.

D'une part, ces courants mettent en avant une conception institutionnelle de l'économie qui conduit à dénaturaliser systématiquement le marché et à contester la justice des résultats auxquels il aboutit. Ils mettent en évidence la diversité des logiques de coordination et la multiplicité des formes de marché mises en place dans le temps et dans l'espace et, de ce fait, l'enchâssement systématique de l'économie dans la politique et ses médiations symboliques. Les mécanismes de marché ont des vertus, à la fois en termes d'incitations et de traitement décentralisé de l'information, mais pas la capacité de s'auto-instituer ou de découvrir la valeur intrinsèque des choses.

D'autre part, ils partagent à des degrés divers, depuis l'école de la régulation jusqu'aux tenants des *ecological economics*, une vision évolutionniste du changement social. L'économie est à concevoir comme une science historique plutôt que comme un artefact de la physique newtonienne. Le temps y est irréversible et le changement autant marqué par des crises et des périodes charnières où les relations entre les différentes composantes du système économique se recombinent, que par des adaptations graduelles correspondant à

des arbitrages marginaux, conscients ou inconscients. Ces arbitrages sont orientés vers la découverte d'un arrangement efficace qui remet le système au repos. Plus simplement, l'histoire est créatrice : les solutions ne préexistent pas aux problèmes.

Sur ces bases, il importe de mener un travail de formulation explicite de propositions visant à créer des instruments de contrôle et des leviers d'action jusqu'ici insoupçonnés afin de pouvoir donner une direction au changement, plutôt que de s'enfermer dans la dichotomie « *accompagner les adaptations* » ou « *résister à la trahison des idéaux* ».

A cet égard, l'analyse du capitalisme patrimonial et financiarisé conduit à s'intéresser à de nouveaux objets potentiels de revendications dont les acteurs collectifs (comme les syndicats) pourraient davantage s'emparer afin de remettre au pas la finance, recréer des outils de redistribution et d'action collective et préparer la transition écologique : gestion des fonds de pension à la fois en tant qu'actionnaire et en tant que (mandant du) régulateur (européen), constitution et généralisation progressive d'indicateurs de bien-être alternatifs, définition des normes environnementales et négociation de l'affectation du surplus ou du coût qu'elles génèrent, mécanismes de taxation du capital susceptibles d'être mis en œuvre à une échelle locale, qualité des services publics, réseaux de productions immatérielles reposant sur la gratuité et la réciprocité. En un sens, il s'agit de « *penser local et d'agir global* » autant que l'inverse.

Le chantier est important. Mais il me semble que la gauche doit parvenir à renouer les fils entre intellectuels et acteurs collectifs pour retrouver le chemin de l'hégémonie culturelle et du progrès social.

DOSSIER 2

GAUCHE : VERTS !

« Si on ne voulait pas donner raison à ceux qui disent que l'idéologie, ça n'est pas important, qu'il faut directement s'occuper des vrais problèmes des vrais gens, on aurait envie de penser que cette sempiternelle discussion sur la question de savoir si finalement oui les écolos ils sont vraiment de gauche, hein, dans le bon camp, celui des Indiens héroïques mais vaincus et pas des cowboys qui gagnent toujours parce qu'ils sont vraiment les plus méchants (et en plus pas démocrates, les cow boys, plutôt républicains et les républicains ne sont pas toujours pour la démocratie), alors, oui on aurait envie de dire que, non, finalement, le clivage gauche/droite, on n'en a pas grand chose à faire, pour rester polis, parce qu'après tout est-ce qu'on demande à un boudhiste, s'il est catholique ou protestant, et parce que surtout on finit par la trouver complètement pathétique cette tentative éternelle de devoir dire qui on met au sommet du podium chez Vrebos, et de devoir demander tout le temps le droit de penser que ce podium chez Vrebos, il est moins important que par exemple la question de savoir si finalement on a vraiment agi pour que telle entreprise publique soit réellement un service public et pas une usine qui produit de la dépendance, si oui ou non on agit pour que les générations futures vivent dans un vrai monde et pas dans une sorte de parc d'attractions bourré sous la canicule, en moins bien, si oui ou non on fait vraiment en sorte que les allocations sociales soient augmentées pour que les travailleurs sans emploi soient debout et pas tenus dans la peur, que l'impôt soit réellement progressif et que son produit soit vraiment utilisé pour plus d'égalité et d'autonomie réelle... Et donc, si la question du clivage gauche/droite

est éventuellement importante, c'est notamment peut-être parce qu'elle force les écologistes à revenir sans cesse à leur (courte) histoire (qu'ils partagent avec d'autres), à leurs différences qu'ils doivent 'approfondir, pas pour avoir raison tous seuls, mais pour faire des alliances avec ceux qui feront le plus avancer ce qui est vraiment le plus important pour le plus grand nombre. Et surtout pas parce qu'ils se jetteraient dans une forme de trip à tendance communautariste et un tantinet nostalgique où du haut de dieu sait qu'elle tribune, on peut dire, eux, c'est eux, nous, c'est nous. Et puis se mettre à avoir un peu la chair de poule, en écoutant la musique, et se dire, ah oui, c'est quand même encore quelque chose. Gauche ? Verts ! Conscients d'eux-mêmes, de leurs passés et de leurs volontés de changer le monde. Pas tous seuls. Il est temps.

Benoît Lechat et Christophe Derenne
co-directeurs de la revue Etopia

De l'identitaire au politique

→JACKY MORAEL

?

email

Le clivage entre la gauche et la droite est-il toujours une approche pertinente et structurante dans l'analyse du débat politique ? Est-il a fortiori une clé dans la détermination de la stratégie des acteurs politiques ?

C'est à ces deux questions que je voudrais tenter d'apporter quelques réponses. Cette tentative est toute personnelle, elle n'engage que moi et mes émois, mes expériences et mes constats. Et surtout mes espoirs.

Les années septante : gauche, droite, même combat. Le front uni du déni

Il faut bien le reconnaître : les écologistes ont été parmi les premiers à remettre en cause la pertinence de la dualité gauche-droite comme unique et ultime étalon de décryptage des rapports de force qui traversent la société et surtout d'analyse et de compréhension des véritables enjeux et défis que celle-ci doit affronter.

Il y a à cela une explication évidente : dès leur émergence, sous forme associative dans les années septante, sous forme politique dans les années quatre-vingt, les écologistes se sont heurtés à un front uni du déni.

Replongeons-nous dans ces époques, somme toute pas si lointaines. Pour ceux qui comme moi sont nés en politique par l'écologie, l'histoire de ces trente dernières années est jalonnée de moments forts et de croisements de destins déterminants.

Je crois, modestement, que mon cheminement personnel pourra aider le lecteur et la lectrice à mieux comprendre la partie plus théorique qui suivra dans cet article.

Mon premier choc a été la découverte des auteurs de science-fiction qui, dès les années soixante nous annonçaient, sous la forme métaphorique, l'implacable logique mortifère qui se trouvait en germe dans nos façons de penser, de se définir, de travailler, de consommer, de gérer nos conflits et de vivre notre citoyenneté d'humain.

Puis vint la découverte des auteurs anarchistes-libertaires et anarcho-syndicalistes, merci José. Bakounine, Kropotkine, ... qui, dès le 19ème siècle, dénonçaient la double machoire qui écrasait le « monde d'en-bas » : l'Etat (garant de l'ordre et des priviléges) et le patronat (arc-bouté sur l'Etat pour assurer la rentabilité de ses activités, quelqu'en soit le prix humain).

Ensuite la rencontre avec l'associatif : les « Amis de la Terre », principalement, lors de leurs campagnes « Nucléaire, non merci ! ».

Enfin, Ecolo, aboutissement des plus logiques de ces chocs et émois.

Il y a une constante dans ces étapes, c'est le fait de s'être heurté à un front uni, un front gauche-droite communiant autour du déni et de l'aveuglement. Les écologistes n'ont longtemps trouvé face à leurs alertes, à leurs revendications et propositions qu'un mur homogène de partis soudés autour d'une même illusion, arc-boutés

sur leurs certitudes immuables : produire et consommer sans cesse plus, sans un regard pour les coûts écologiques et sociaux.

Si, à leur émergence sur la scène politique, les écologistes ont inauguré la formule du « ni-ni », la raison n'est autre que le fait qu'ils avaient le sentiment de se trouver devant un seul adversaire : le productivisme, religion également partagée par tous les partis de l'époque, de gauche comme de droite, d'extrême-gauche comme d'extrême-droite.

Pourquoi les historiens et politologues, qui se penchent volontiers sur l'émergence des partis verts en Europe, n'examinent-ils pas quelles furent, durant des années les réactions des partis traditionnels à cette émergence et à ce qu'elle exprimait ?

A mon souvenir, mais je laisse le soin aux spécialistes de me détrouper, la réaction fut à chaque reprise sur la rime du déni-mépris et ce, quelque soit la question : le nucléaire et la politique énergétique, la participation des citoyens, l'assainissement des pratiques politiques (financement, cumul), la politique agricole, la dévalorisation constante de la valeur travail par rapport à la valeur capital, les relations Nord-Sud, l'égalité hommes-femmes, le pacifisme, etc, etc.

Times are changing, the world too, but so slowly

Donc Henri Goldman n'a pas tout à fait tort (ni tout à fait raison non plus) : les écologistes ont quelque peu pataugé, je dirais plutôt évolué, dans leur positionnement sur l'axe gauche-droite.

Il doit être d'ailleurs remercié pour sa brillante exégèse des diverses phases et épisodes de ce positionnement.

Pour ma part, afin de régler la question, je me suis toujours senti comme un écologiste de gauche, progressiste et laïque. Voilà, c'est dit.

Mais, encore qu'elles puissent offrir un précieux éclairage, on ne fait pas de la politique avec des exégèses, ni avec des postures personnelles. On fait vraiment de la politique en réussissant à réunir une foultitude de personnalités disparates, aux origines, convictions philosophiques et histoires diverses autour d'un projet commun, fédérateur, mobilisateur. En constituant peu à peu des réseaux non-partisans mais convaincus autour de ce projet. Un projet susceptible de peser sur le cours des choses .

D'où la question : ce projet commun des écologistes est-il de gauche ? Et qu'est-ce qu'être de gauche aujourd'hui ? Et puis, tant qu'on y est, qu'est la gauche en Europe actuellement ?

Oui, ce projet écologiste est de gauche. Pour une raison fondamentale d'abord, c'est qu'il s'inscrit dans la tradition de la modernité démocratique ouverte à l'époque des Lumières.

Mais en même temps, il est de gauche parce qu'il renouvelle et complète d'au moins cinq manières différentes ce projet.

En gros, je n'ai pas changé d'avis par rapport à ce que j'écrivais en 1995 dans les Cahiers Marxistes :

1. L'écologie politique remet en question le rapport traditionnel de la gauche à la science et au progrès, sans être anti-scientifique, mais en remettant la démocratie au centre des choix technoscientifiques.
2. L'écologie politique refuse le mythe de la croissance et le culte que les politiques lui font en soutenant la production et la consommation de tous les biens, quels qu'ils soient, sans prendre réellement en compte l'impact sur l'environnement.

3. L'écologie politique réintègre la nature dans le politique, comme une question sociale au sens fort.

4. L'écologie politique a une conception forte de la démocratie qui ne réduit pas celle-ci à l'acte de voter mais qui table sur la participation et le rejet de toute forme de clientélisme.

Mais aujourd'hui, en 2008, j'insisterai sur une cinquième dimension qui m'apparaît de plus en plus clairement : le temps.

Les socialistes et les sociaux-démocrates sont figés dans une sorte d'intemporalité, comme si l'humanité avait l'éternité devant elle. Même le plus moderne des socialistes me semble encore aujourd'hui s'inscrire dans une perspective de patience, comme si on pouvait encore attendre des siècles avant d'agir.

Par contraste, les écologistes sont totalement impatients. Ils voient beaucoup mieux l'urgence de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Écolo et la gauche : une identité à dé-brouiller

→HENRI GOLDMAN

codirecteur de la revue de débats POLITIQUE

henri.goldman@scarlet.be

X, journaliste (espiègle) : Mais, finalement, Ecolo est-il bien de gauche ?

Y, responsable d'Ecolo (visiblement agacé) : Mais bien entendu ! Ecolo est ancré dans les valeurs de gauche, comme la solidarité...

X a des doutes. Et pourtant, cela fait près de neuf ans - très précisément depuis l'assemblée générale d'octobre 1999 qui a suivi la constitution du gouvernement Verhofstadt I - qu'Ecolo s'affiche à gauche sans tourner autour du pot. Lors de cette assemblée générale, deux équipes s'affrontèrent pour la conquête du secrétariat fédéral¹. Et toutes deux déclinèrent fièrement leur identité de gauche, sans doute autant par conviction que pour ne pas laisser à l'équipe concurrente le bénéfice exclusif de ce qui apparaissait, pour la première fois dans l'histoire du parti vert, comme une plus-value compétitive.

Que de chemin parcouru ! En 1986, au terme d'un affrontement interne d'une rare violence, Ecolo adopta une motion d'assemblée générale (dite « de Neufchâteau-Virton ») par laquelle le parti « *refusait d'être la bonne conscience de la gauche* » et de s'inscrire dans un clivage dépassé : « *Tant par sa conception du progrès que par celle de la solidarité, le mouvement écologique transcende le débat*

gauche-droite qui a marqué la société industrielle et que tentent de perpétuer les forces politiques traditionnelles. Ecolo ne peut donc s'y laisser enfermer. A fortiori est-il exclu qu'il se situe par rapport à l'une (ou l'autre) force politique dominante comme s'il s'agissait de tenter de l'infléchir dans son action, voire de lui restituer sa pureté.

Cette assemblée générale sanctionna la défaite de l'aile « écolo-gauchiste » très présente au sein des premiers noyaux du parti, et tout particulièrement à Bruxelles. Elle débouche sur un « ni-ni » (« ni gauche ni droite ») qui colla longtemps aux basques des écologistes.

Cette orientation sera confirmée huit ans plus tard (1994) par le vote d'une motion qui déclare, dans un français approximatif, que « *le clivage politique traditionnel gauche-droite n'exprime plus les réponses aux réalités nouvelles* ». Dans la foulée sera élu un nouveau secrétariat fédéral autour de Jacky Morael, avec notamment une nouvelle venue, Isabelle Durant, qui affirmait dans sa profession de foi : « *Ecolo n'a ni partenaires ni adversaires privilégiés (sauf l'extrême droite)* ». Ces deux affirmations présument, l'une sur le plan de l'identité, l'autre sur celui des alliances, une parfaite équidistance d'Ecolo par rapport à la gauche et à la droite.

Et pourtant, petit à petit, les lignes vont bouger. Sous l'*« ère Morael »*, Ecolo va se transformer en parti généraliste en réussissant à séduire des personnes issues de divers milieux et mouvements sociaux, dont la plupart se rangent par tradition historique à gauche. L'opération des États Généraux de l'Écologie Politique (1996-1998), qui permit aux Verts de se rapprocher des courants les plus novateurs de la société, va ouvrir le recrutement d'Ecolo vers une gauche sociale en attente d'un renouveau politique. Pendant cette période, Ecolo va de plus en plus abandonner son équidistance théorique. L'ennemi, c'est clairement la droite. À la même époque, un peu partout en Europe (France, Italie, Allemagne, Espagne, Bulgarie...), les Verts passent des alliances à gauche pour se rapprocher du pouvoir et, ici ou là, y accéder. En 1995², Jacky Morael fait

l'inventaire des divergences et des convergences entre l'écologie politique et la gauche. Il acte une large plage de valeurs communes, mais relève quatre points majeurs de désaccord : le rapport à la science et au progrès, le rapport à la croissance, le rapport à la nature et le rapport à la démocratie. Il s'agit là de nouveaux clivages, mais leur apparition « *n'autorise pas cependant à disqualifier les clivages plus anciens* ». Selon Morael, la période en cours est « *caractérisée par la coexistence de clivages et d'enjeux typiques d'époques historiques différentes* ». Il en résulte que « *l'axe gauche/droite n'explique plus tout le politique* », ce qui reconnaît en creux qu'il reste structurant pour une partie.

Sur le plan de la pratique, Morael définit ainsi cette ambivalence : il y a, sur le terrain, de nombreuses convergences avec la gauche, « *en même temps que l'écologie politique s'avère irréductible à la gauche* ». Le refus de l'étiquette, suggère Morael, relève d'un choix politique : « *Notre souci prioritaire est de maintenir entière notre liberté politique et d'éviter de devenir les otages du Parti socialiste, ce que nous deviendrions immanquablement en nous affirmant de gauche* ». Quatre ans plus tard, en 1999, cet argument sera oublié.

Que s'est-il passé ? Une mutation des troupes. Les nouvelles recrues récentes d'Ecolo se réclament dans une large mesure d'une identité de gauche. Les écologistes pour qui, selon Jacky Morael, « *c'est le refus de ce positionnement qui paraît relever de l'existential* »³ sont sans doute devenus, à ce moment-là, minoritaires dans leur parti. Mais la grande nouveauté, c'est l'entrée en juillet 1999 dans le gouvernement arc-en-ciel, avec les socialistes et les libéraux, sur base d'un programme de coalition jugé unanimement très faible, y compris par ceux qui l'avaient négocié et plaident néanmoins pour la participation. Force d'appoint, malgré son succès électoral, au sein d'une majorité qui n'avait numériquement pas besoin de lui, Ecolo courrait le risque de se noyer par la faute d'un mauvais rapport de force. L'affirmation inédite d'un positionne-

ment à gauche permettait de traduire, au moins symboliquement, la volonté de rester en prise sur la « gauche sociale » et de ne pas mettre tous ses œufs dans le panier de la participation gouvernementale.

Ce nouveau positionnement eut des effets immédiats dans l'espace politique en inspirant quelques initiatives. En 2001, les « Assises pour l'égalité » s'adressèrent exclusivement aux partis qui se revendiquaient « de gauche », soit le PS, Ecolo et la moitié du PSC de l'époque (son aile démocrate-chrétienne)⁴. En 2002, quand il propose la constitution d'un « pôle des gauches », Elio Di Rupo cible un axe Ecolo-PS. Et la signature des « Convergences à gauche » la même année acte la co-présence de ces deux partis dans un ensemble plus large qui les englobe. Et pourtant, on ne peut qu'être frappé par la légèreté avec laquelle le virage d'Ecolo vers une identité de gauche fut pris, en prenant le contre-pied d'une position pourtant solidement argumentée de façon continue depuis 1986 par des personnalités aussi différentes que Paul Lannoye, Olivier Deleuze, Vincent Decroly ou Jacky Morael. Dans aucun texte émanant de la direction, dans aucune motion d'assemblée, on ne trouve la justification de ce retournement sémantique. Conséquence : lorsque, après son échec de 2003, Ecolo va mettre fin à son pas de deux avec le PS dont il s'agit désormais de se démarquer coûte que coûte, on aura parfois l'impression que ce positionnement à gauche lui restera sur les bras comme un paquet encombrant dont il ne sait plus trop quoi faire.

Ceci explique largement le malaise des porte-parole d'Ecolo quand on les titille sur leur identité de gauche. D'une part, il y a une bataille pour la captation de dividendes symboliques. En termes de pur marketing, on comprend bien à Ecolo que revendiquer, ne fut-ce que discrètement, son appartenance à la gauche (une gauche évidemment différente, nouvelle, éthique...) et ne pas en laisser le monopole au PS est plus immédiatement rentable que d'en

revenir à l'ancien « ni gauche ni droite », d'autant plus que cette case-là est désormais vigoureusement occupée par le CDH. D'autre part, l'ancien argument de Jacky Morael n'a jamais été réfuté : cette identité de gauche n'enferme-t-elle pas Ecolo, aux yeux du grand public, dans un tête-à-tête privilégié avec l'autre parti de gauche, alors qu'il s'agit de s'en distinguer radicalement⁵? Ainsi, chaque fois qu'une personnalité socialiste en appelle à l'union des gauches, Ecolo entrevoit le baiser qui tue et se débat pour ne pas tomber dans le piège. Dans un tel contexte, l'agacement de Y, au début de cet article, ne se comprend que trop bien.

Si Y avait eu plus de temps, il aurait répondu ceci : être de gauche, c'est beaucoup plus une question de contenu que d'étiquette. Si on examine le programme d'Ecolo, si on le compare terme à terme avec celui du PS, le plus à gauche selon le sens commun n'est pas forcément celui qui s'en réclame le plus ostensiblement. Si on veut bien laisser de côté les jeux sémantiques, c'est même une évidence, et il n'est pas indifférent qu'Ecolo, comme parti d'opposition au gouvernement Verhofstadt II, ait choisi de marquer sa différence en penchant de ce côté-là, par exemple en relayant l'opposition syndicale au pacte des générations imposé en 2005, en combattant la privatisation des services publics dans toutes les enceintes ou en se positionnant en flèche sur les centres fermés et la régularisation des sans-papiers.

En effet, il ne faut jamais s'arrêter aux étiquettes. Faut-il pour autant en déduire que celles-ci sont inutiles et qu'elles brouillent le réel au lieu d'en rendre compte ? Ce n'est pas le cas : même si cela peut sembler contradictoire avec ce qui précède, nommer les choses participe à les rendre intelligibles. Les signifiés ont besoin de signifiants, les contenus de conteneurs, et réciproquement. En politique, l'affirmation du clivage gauche-droite (en précisant, avec Edgar Morin, que « *ni gauche, ni droite ne sauraient être des attributs définitifs, intemporels, substantiels, invulnérables donc métap* »)

physiques⁶ ») permet d'organiser une offre politique proliférante en deux grandes orientations alternatives, chacune de celles-ci faisant l'objet d'arbitrages internes plus ou moins conflictuels. Bref, la gauche (comme la droite) n'a d'utilité que comme une catégorie fonctionnelle et opératoire. Pour le dire autrement : il est inutile de s'affirmer à gauche si cette affirmation ne devait avoir dans la pratique aucun effet. Bien évidemment, il y a de nombreuses conditions à remplir pour que, dans des circonstances données, l'affirmation du clivage structurant entre la gauche et la droite puisse émerger sur le terrain proprement politique. L'existence, en Belgique francophone comme en Flandre, d'un paysage politique en recomposition permanente ne rend pas cette affirmation plus aisée.

Nous pouvons maintenant revenir à la question de départ posée par le journaliste : « *Ecolo est-il bien de gauche* » ? Je proposerai pour y répondre d'examiner trois critères généraux.

1) L'ancre historique

Telle qu'elle s'est constituée, l'écologie politique est à la fois dans la continuité et dans le dépassement de la gauche historique. Désormais parti généraliste, comme en atteste son programme, Ecolo donne toute sa place à la question démocratique et à la question sociale. Au même titre que d'autres ramifications de la gauche, l'écologie politique peut assumer de plein droit l'héritage des conquêtes démocratiques et sociales du passé.

Le fait-elle ? Peu. Le panthéon écologiste est de ce point de vue très pauvre et beaucoup trop sélectif. Les Verts ont des pudeurs à s'inscrire dans la filiation de la lutte pour le suffrage universel ou pour la journée de huit heures, des résistances antifascistes et des révolutions anticoloniales⁷. Comme un peu tout le monde, ils célèbrent Gandhi et Nelson Mandela, mais pas Patrice Lumumba

ou Mehdi Ben Barka qui ne sont sans doute pas assez lisses. Ils se souviennent d'Hiroshima, mais beaucoup moins d'Auschwitz. Quelle crédibilité peut avoir le souci des générations futures s'il ne s'inscrit pas consciemment dans le prolongement des générations passées et de leurs apports à l'émancipation humaine ? L'amnésie n'est pas une vertu, et la nouveauté radicale que revendent les Verts est trop souvent l'alibi de l'inculture. Pour mieux attester de sa légitimité, Ecolo ne devrait-il pas assumer plus complètement son inscription dans l'histoire ? Même si, je le reconnaiss, cette inscription n'est pas forcément aisée pour un courant politique récent qui peine quelquefois à affirmer ses propres fondements historiques et théoriques en tant que courant spécifique.

2) L'ancre social

Je n'en démords pas : les prétendues « valeurs de gauche » n'existent pas si elles ne sont pas incarnées. Et leur valeur cardinale - l'égalité qui est, selon Norberto Bobbio, « *l'étoile polaire de la gauche* »⁸ -, n'est de gauche que si les peuples s'en saisissent. L'égalité n'est pas seulement une question de justice, mais aussi, voire d'abord, de dignité, celle qu'on gagne en luttant pour ses droits. Comme Karl Marx l'écrivait en introduction des statuts de la Première internationale (1871), « *l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* ». Dans toute sa diversité - y compris donc dans sa composante écologiste -, la gauche doit se penser comme l'expression de ceux qui sont le plus privés de parole et de droits. Les Verts poussent cette exigence « au cube », en l'élargissant notamment à tous les peuples de la planète. Cette affirmation serait plus crédible s'ils accordaient plus d'attention aux fractions de ces peuples qui vivent sur notre sol, qui y constituent désormais une large part de la classe ouvrière et qui, pour des raisons sociales et culturelles, ne sont pas spontanément sensibles aux argumentaires post-matérialistes.

On le voit en France avec la dérive sociale du parti socialiste : aucune gauche n'a de légitimité sans ancrage populaire. La nécessité d'un tel ancrage semble désormais faire consensus dans les rangs d'Ecolo où l'on ne se résout pas à être principalement un parti de « bobos » et de « lilis »⁹. Il restera à trouver les meilleures modalités pour traduire cette volonté en pratique et ce n'est pas le plus facile, surtout si on s'interdit simultanément toute pratique de racolage populiste ou clientéliste.

3) La stratégie

Il y a le projet de société. C'est l'utopie, l'horizon qui recule quand on avance. La stratégie, c'est la boussole. C'est elle qui garantit que chaque accommodement tactique (telle alliance locale, tel compromis politique, tel infléchissement du programme) ne s'écarte pas trop de la route et garde le cap général. Sans stratégie, le fil est rompu et les grandes proclamations peuvent tranquillement se juxtaposer aux petits arrangements myopes.

Quelqu'un croit-il encore à Ecolo, que par la simple vertu de la « contagion culturelle » (c'est-à-dire la libre compétition des idées dans un espace fluide qui ignore les conflits d'intérêt et les rapports de force sociaux), son projet deviendra un jour majoritaire ? Comment faire triompher une orientation qui culmine à 10% du corps électoral dans un tout petit nombre de pays ? Il faudra bien lever les yeux du guidon et se demander avec quelles forces sociales on peut bâtir un projet transformateur susceptible d'être un jour majoritaire (ce que Gramsci appelait un « bloc historique ») et quelles sont les forces politiques qui les incarnent le mieux. Seule l'inscription franche des Verts dans la gauche, tout en pesant pour sa transformation vers un au-delà crédible à la social-démocratie, dans une dialectique unité-autonomie, est susceptible de démultiplier leur impact.

Personne ne peut décemment contester l'inscription d'Ecolo dans la gauche dont son programme atteste abondamment. Mais ce processus me semble mal assumé collectivement. J'ai proposé quelques orientations pour parachever cette inscription.

Car la question de l'appartenance à la gauche, pour agaçante qu'elle soit, a bien du sens. La gauche, ce n'est pas une breloque décorative attribuée une fois pour toutes et qu'on range une fois exhibée. C'est le camp, toujours à construire, « *à reformuler, à refonder* », comme disait Morin¹⁰, de ceux qui ne renoncent pas à bousculer l'ordre établi et à renverser les priviléges de la naissance et de la fortune. Parachever l'inscription d'Ecolo dans la gauche dont personne n'est le concierge attitré¹¹, c'est donner à celle-ci la chance d'enrayer son déclin en se transformant profondément. La perspective pourrait en être une forme d'hybridation réciproque de l'écologie politique et de la social-démocratie qui, d'ailleurs, à tout le moins sur le plan programmatique, est déjà à l'œuvre¹². Cette stratégie présente sans doute de nombreuses variantes tactiques, elle doit pouvoir s'appuyer sur un bon rapport de forces et il y a des circonstances où, à l'évidence, l'autonomie doit primer sur l'unité, mais j'avoue n'avoir jamais perçu d'alternative sérieuse à cette proposition, à part la poursuite du pilotage à vue actuel¹³.

- 1 L'une, composée de Daniel Burnotte, Marie-Thérèse Coenen et Philippe Henry, avait le soutien de la direction qui avait négocié la participation au gouvernement. L'autre, qui l'emporta, associait Jacques Bauduin et Philippe Defeyt, qui avaient combattu cette participation, à Brigitte Ernst.
- 2 « Je t'aime, moi non plus... Pour un positionnement des gauches face à leur société », Jacky Morael, Cahiers marxistes, mai 1995, n°198.
- 3 Op. cit.
- 4 Les « Assises pour l'égalité » regroupaient aussi dans leur comité de pilotage la FGTB, le MOC, la FEF et des personnalités indépendantes. J'en étais le coordinateur.
- 5 On notera pourtant que le refus existentiel du CDH de se positionner sur l'axe gauche-droite ne l'empêche nullement de s'inscrire dans un solide partenariat tactique avec le PS.
- 6 Edgar Morin, « Pour sortir du XXe siècle », Seuil, 1984, cité par Jacky Morael dans son article des Cahiers Marxistes.
- 7 Exception sans lendemain : en 1994, pour le centenaire de la charte de Quaregnon, texte fondateur du Parti ouvrier belge (l'ancêtre du PS), quatre personnalités écologistes – Philippe Defeyt, Gérard Lambert, Jacky Morael et Michel Somville – publiaient un texte étonnant se revendiquant de l'héritage de la Charte.
- 8 Norberto Bobbio, « Droite et gauche », 1996, Seuil.
- 9 « Bobo » : bourgeois bohème. « Lili » : libéral libertaire.
- 10 Op. cit.
- 11 L'interpellation vise ici Écolo et aucun autre parti. La question de l'identité de gauche du PS, qui est aussi problématique, mériterait des développements d'une toute autre nature.
- 12 N'est-ce pas déjà le cas avec la définition classique du développement durable proposée par Gro Harlem Brundtland, ancien Premier ministre social-démocrate de Norvège, dans son célèbre rapport de 1987 : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.
- 13 Il y a pourtant une alternative stratégique, mais elle n'est pas à l'ordre du jour en Belgique : celle d'un « nouveau centre » qui occuperait tout le champ, du centre à la gauche respectable, avec une touche écologiste, dans le cadre d'un bipartisme à l'américaine. En Europe, certains Verts et ex-Verts privilégièrent cette piste, qui semble se matérialiser en Italie dans le nouveau Parti démocrate de l'ancien maire de Rome Walter Veltroni.

L'écologie est-elle de gauche ? Quelques balises vertes pour rendre le débat productif

→BENOIT LECHAT

Licencié en philosophie et journaliste,
responsable des publications d'étopia

benoit.lechat@etopia.be

L'écologie est-elle de gauche ? Faut-il vraiment se poser cette question aujourd'hui? Non, s'il s'agit de se livrer à une forme de nombrilisme identitaire et de s'endormir douillettement dans quelques certitudes héritées, en se rassurant que oui, finalement, on est dans le bon camp de ceux qui ont raison, même s'ils se sentent un peu plus seuls aujourd'hui qu'hier. Non, encore, s'il s'agit de conforter des rentes de situation (tendanciellement en baisse) de l'un ou l'autre parti. Oui, si le but poursuivi est de reprendre de manière critique une tradition politique pour identifier quelques grands enjeux contemporains et les analyser en fonction d'objectifs fondamentaux comme la justice et l'autonomie.

Explicité le rapport de l'écologie politique à la gauche implique de définir les deux termes de la relation. Il faut le faire à la fois dans une perspective historique (d'où viennent la gauche et l'écologie politique ?) et dans une perspective contemporaine (où en sont aujourd'hui la gauche et l'écologie politique, singulièrement en Belgique ?) De ce double point de vue, la thèse qui sera ici soutenue est que l'écologie politique incarne la forme la plus « mo-

derne » (c'est-à-dire la plus critique) d'une tradition politique qui a commencé avec les Lumières dans la seconde moitié du XVII^e siècle et qui a donné le jour au libéralisme et au socialisme. Ce rattachement s'accompagne d'une remise en question de quelques uns des mythes fondateurs de cette tradition. Mais, loin de choisir un retour « réactionnaire » au monde pré-moderne, l'écologie fait le choix d'une « modernisation de la modernisation », c'est-à-dire d'une réorientation globale du mouvement émancipateur de la modernité. Cette reprise critique passe à la fois par une redéfinition de l'idée de progrès, du rapport de l'humanité à la nature, par une nouvelle articulation des actions des individus autour de leurs capacités à changer collectivement le cours de l'aventure humaine. Enfin, cette décision a beau s'inscrire dans la continuité de la tradition politique et intellectuelle de la modernité démocratique, elle n'implique aucune allégeance des écologistes à la gauche devenue traditionnelle telle que l'incarnent des partis socialistes ou sociaux-démocrates et encore moins à la gauche dite « antilibérale »¹. Leur indépendance (cela ne veut pas dire leur isolement ou leur autisme) à l'égard des autres forces politiques et sociales identifiées traditionnellement à gauche leur paraît même constituer la condition de possibilité de l'indispensable renouvellement de la tradition de la gauche et de la réalisation des objectifs qu'on doit aujourd'hui lui assigner.

Une tradition en demande de reprise critique

La question du clivage gauche-droite reste-t-elle encore aujourd'hui pertinente pour identifier des enjeux politiques et les réponses à y apporter ? Les militants écologistes de 2008 qui participent aux formations organisées par Etopia sur les balises idéologiques de l'écologie semblent partagés sur la question². Pour certains, la gauche, c'est un truc complètement dépassé et qui risque de fourrer Ecolo dans les jupes d'un PS qui, par les temps qui cou-

rent, fait souvent office de repoussoir, singulièrement en Wallonie. Pour d'autres, un peu plus nombreux, c'est une vraie question qui permet notamment de faire sortir l'écologie de la niche environnementale et de l'interroger sur des enjeux plus larges, notamment sociaux. Rares sont ceux qui se désintéressent complètement de la question et qui ne demandent pas d'en savoir au moins un peu plus et surtout d'en débattre... Même chez les militants les plus jeunes, la question contient encore souvent une bonne charge émotionnelle. Les représentations d'abus de position dominante, de même que de politisation et de clientélisme côtoient des images de luttes sociales encore plus ou moins confusément présentes dans les mémoires. Avec sans doute moins de passion à mesure que l'on est né dans les années 70 ou 80. Souvent, des critiques sont également formulées sur le dualisme, voire le manichéisme de la vision somme toute très française, voire franchouillarde d'une sphère publique coupée en deux camps soigneusement étanches, alors qu'aujourd'hui les lignes de clivage se brouillent et se complexifient et que l'exercice contemporain de la politique nous apprend de plus en plus que la bonne décision peut naître plus facilement d'une discussion bien organisée que d'un conflit plus ou moins brutal entre des conceptions différentes de la société. Mais, au bilan, la curiosité intellectuelle et l'envie de connaître et de comprendre l'emportent sur la crainte de tomber dans les pièges du marketing électoral. La question de l'appartenance à la gauche devient alors une belle opportunité d'interrogation historique et de formation politique pour les apprentis écologistes.

La gauche : un concept historique (1)

Paradoxalement, le clivage gauche/droite est à la fois extrêmement discriminant et très flexible. Son contenu a sensiblement évolué depuis son émergence, le 28 août 1789, lorsque les députés de l'assemblée constituante réunis à Versailles sont appelés à se pro-

noncer sur le « veto royal », c'est-à-dire sur le droit du roi de France à s'opposer aux décisions de l'assemblée. Entre les opposants au veto qui se rangent à gauche du président de séance et ses partisans qui se retrouvent à droite, la France se divise entre une monarchie constitutionnelle et un régime absolutiste qui maintient à l'extérieur de la nation la détermination de ses normes³. A l'origine, on a tendance à l'oublier ces temps-ci, les libéraux sont clairement de gauche. Ou plutôt, la gauche est franchement libérale. L'émancipation libérale passe non seulement par l'affirmation de la laïcité de l'Etat mais également par l'égalité formelle (devant la loi) et par le droit à la propriété privée. Le socialisme émerge, lui, de la prise de conscience que cette liberté n'est accessible qu'à une minorité. L'égalité formelle ne suffit pas. Il faut également l'égalité matérielle pour permettre l'exercice réel de la liberté. Egalité-liberté : socialisme et libéralisme sont animés par le même idéal d'une société où « *le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous* »⁴. Souvent, les marxistes ont lu à l'envers cette phrase célèbre du Manifeste communiste : le libre développement de tous est la condition de développement de chacun⁵. Ou encore, l'émancipation individuelle ne sera possible que moyennant l'émancipation de la classe ouvrière. Pour les socialistes⁶ et les sociaux-démocrates, cela requiert l'octroi du suffrage universel. Pour les communistes, la révolution et la dictature du prolétariat qui doit mettre fin à l'exploitation capitaliste du travail. Quant aux libéraux, ils sont persuadés que le libre développement des individus (et singulièrement leur libre développement économique) ne peut qu'être bénéfique au plus grand nombre, du moins si on lui met le moins de freins possible. Progressivement, au XIX^{ème} siècle, émerge une nouvelle version du clivage : la défense de l'Etat (la collectivité) comme outil de réalisation de l'égalité réelle devient un grand thème de gauche tandis que la droite protégera la liberté des acteurs économiques contre l'emprise de la collectivité.

La gauche un concept historique (2)

Tout au long du XX^{ème} siècle, dans les démocraties dites libérales, des compromis sont passés (avec ou plus ou moins d'intervention étatique) entre les capitalistes et les travailleurs pour mettre en place des systèmes de sécurité sociale. Ils ont pour résultat de rendre la société moins inégalitaire et de renforcer l'individualisation. Après le terrible traumatisme des deux guerres mondiales s'ouvre une période de croissance économique sans précédent, accélérée notamment par la constitution des Etats-providences et la hausse du pouvoir d'achat. Avec le mouvement social et culturel désigné sous le signe de « Mai 68 », le projet d'émancipation passe alors par la remise en question des schèmes autoritaires hérités de la société industrielle, qu'il s'agisse de la morale familiale, marquée ou non par la religion, des codes de la société industrielle et de l'homogénéisation des comportements, notamment de consommation. Une nouvelle gauche émerge, qui n'épargne pas la gauche traditionnelle. L'omnipotence de l'Etat est récusée, tout autant que celle de l'économie capitaliste. Les revendications d'autogestion, de liberté des choix de vie, de droit à la différence, la remise en question de la société de consommation et de l'émancipation par le travail ont ébranlé les valeurs d'une gauche traditionnelle qui mettra du temps à commencer à les intégrer. A peu près au même moment, le premier choc pétrolier de 1974 frappe de plein fouet les économies industrielles. Les gouvernements belges tentent une relance par la croissance des dépenses publiques. Elle n'endigue pas le chômage en Wallonie et garrote pour longtemps l'action publique en faisant exploser les déficits publics. En France, après l'euphorie de l'élection du candidat de la gauche unie en 1981, l'échec retentissant du programme commun du gouvernement de François Mitterrand (nationalisations, augmentations salariales...) impose le « tournant de la rigueur » et la mise en œuvre par un gouvernement socialiste-communiste d'une série de mesures dites « libérales ». Quelques années plus tard, l'effondrement du bloc soviétique montre l'échec

tragique de l'entreprise communiste et laisse le champ libre au capitalisme qui a renforcé la mise en concurrence mondiale de toutes les forces de travail. Ce ne sont pas seulement les travailleurs qui sont en compétition, ce sont aussi les Etats, sans véritable harmonisation des règles sociales et fiscales au niveau international, en commençant par le niveau européen, ce qui rend plus difficile le financement des systèmes de sécurité sociale. Certains parviennent à s'intégrer dans la nouvelle économie mondiale tout en conservant des systèmes de protection sociale relativement efficaces, d'autres restent confrontés à un chômage endémique et à un renforcement des inégalités, d'autres encore connaissent un recul parfois quasiment complet du chômage, mais au prix d'une croissance dramatique des inégalités. Dans les pays qui ne parviennent pas à s'adapter, la montée de l'insécurité sociale qui en découle écartèle la gauche entre le fantasme d'un néo-souverainisme de gauche et le projet plus ou moins assumé d'articulation entre les idéaux de justice et d'égalité avec le fonctionnement réel de l'économie contemporaine... En France, cette division et l'incapacité à dépasser la diabolisation du Centre de François Bayrou donne la majorité à Sarkozy. En Belgique, comme en Allemagne et aux Pays Bas, l'évolution est comparable, même si elle n'est pas similaire.

Qu'est-ce que l'écologie politique ?

Historiquement, l'écologie politique naît de la rencontre de la critique de la société industrielle, de la prise de conscience de son impact désastreux sur l'environnement au sens large, et sur la nature en particulier, et des mouvements que l'on a désignés plus haut sous le concept de « nouvelle gauche » ou de « gauche anti-autoritaire ». A partir de 1974 et la première participation, d'un « candidat de l'écologie » à l'élection présidentielle française, un mouvement écologiste commence à se structurer dans toute l'Europe. En bien-tôt trente ans d'existence, le *mouvement* et ensuite le *parti* Ecolo

connait bien des évolutions politiques et idéologiques, comme tous les autres partis verts. Si sa dernière grande prise de position idéologique remonte à la déclaration de Louvain-la-Neuve/Péruwelz en 1985 qui pose les fondements du mouvement Ecolo, d'autres partis verts ont effectué un travail d'actualisation de leurs principes fondamentaux et notamment les Verts allemands et le Parti Vert Européen. Ils y articulent toute leur action sur les concepts de justice élargie et d'émancipation. L'appartenance au mouvement d'émancipation ouvert par les Lumières est explicitement revendiquée. Mais il s'agit en quelque sorte de « moderniser la modernisation » en remettant en question certains de ses mythes fondateurs, comme la croyance en une croissance illimitée de l'utilisation de ressources non renouvelables, l'inaffiabilité du progrès technique, l'équivalence automatique entre la croissance économique et la croissance du bien être et de la qualité de vie. Les Verts défendent une conception élargie de la justice (dans l'espace à tous les peuples présents sur la planète et dans le temps aux générations futures) et ils veulent promouvoir une conception de l'autonomie qui est fondamentalement égalitaire, au sens de l'égale liberté réelle de chaque être humain à choisir sa vie, ce qui évidemment pose un certain nombre de questions politiques fondamentales, ne fut-ce que du point de vue de la mise en œuvre de ces idéaux. En somme, il s'agit encore et toujours de poursuivre le vieil idéal d'articulation du libre développement de chacun et du libre développement de tous.

Les écologistes et « la gauche »

A ce titre, les Verts se situent clairement dans la tradition de la gauche et même, ils en incarnent sans doute la pointe la plus avancée, notamment dans la mesure où ils ont le mieux intégré l'exigence implicite qui est désormais faite à tous les êtres humains d'être responsables les uns des autres. Mais la prise en compte

réelle du droit des générations futures que les Verts ont toujours mis au départ de leur engagement a de telles implications dans le fonctionnement de nos économies et de notre vie quotidienne que la discussion sur l'appartenance éventuelle des écologistes à « la gauche » risque bien un jour de paraître complètement byzantine. Cela ne veut pas dire du tout que la mise en œuvre des objectifs d'une justice élargie puissent se faire n'importe comment, et en l'occurrence sans respecter les principes de ce que Philippe Van Parijs appelle « *une conception libérale égalitaire de la justice* »⁷. En revanche, cela implique sans doute de remettre en question certaines positions traditionnelles de la gauche, notamment quand elle défend n'importe quel type de production ou de consommation, fut-ce au motif légitime de la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat. La défense des travailleurs ne doit pas se confondre avec la défense de productions dépassées par l'évolution écologique. Espérons que vienne vite le moment où la modernisation écologique de l'économie aura suffisamment avancé pour que ce genre de discussion ne se répète plus. Mais même dans une telle économie (qui ne verra sans doute pas le jour sans partis écologistes très forts), les questions de redistribution, d'égalité et de liberté, continueront évidemment de se poser. Les écologistes ont donc tout intérêt à reprendre constamment l'actualisation de leur position sur ces questions. Ils doivent en particulier insister sur le rôle qu'une autonomie pensée comme la mise en valeur des liens de réciprocité entre individus joue dans leur engagement, loin d'une valorisation naïve des communautés locales qui fleure bon la nostalgie de la société traditionnelle. Repenser l'émancipation au-delà de l'individualisme et des disciplines collectives étatiques ou religieuses reste une tâche cruciale. L'apport de la « gauche traditionnelle » à l'écologie politique pourrait alors apparaître comme une invitation à constamment approfondir les principes de base de son action. On trouvera ici quelques thèses formulées de manière totalement personnelle et provisoire pour tenter de baliser cette élucidation des

rapports entre la gauche et l'écologie. Elles peuvent du même coup servir à actualiser les balises de l'écologie politique.

Cinq débats

Les écologistes et tous ceux qui sont attachés aux idéaux d'émancipation ne doivent pas craindre le débat idéologique. La tâche n'est pas facile à une époque où l'idéologie est employée à la « *la dissimulation du caractère politique des sociétés* », comme le dit Marcel Gauchet⁸. Il faut d'ailleurs se méfier des politiques qui disent répondre « directement » aux problèmes des « gens », indépendamment de toute vision du monde. L'idéologie n'est jamais aussi présente que là où on prétend ne pas en faire. Il vaut donc mieux l'assumer comme un ensemble d'idées historiques vivantes, qui peuvent nous aider à entrer en débat, à comprendre nos engagements et surtout bien les distinguer des dogmes, qui sont des idées « mortes », figées, refermées sur elles-mêmes, autoritaires et violentes. Reconnaître cette « *libre vie des idées* » est indispensable. Les idées de gauche sont multiples et n'appartiennent à personne, même si certains y sont bien sûr plus fidèles que d'autres. Elles ne sont pas le patrimoine d'une Eglise, chargée d'en célébrer les liturgies et les saints contre toutes les hérésies possibles. Ceux qui se réclament de la gauche ne doivent pas faire la même erreur que le Pape et les évêques catholiques qui se barricadent dans une dénégation massive de l'évolution du monde et dans la conscience aussi inébranlable qu'illusoire d'avoir toujours raison, de préférence tous seuls, parce que c'est plus beau.

1^{er} débat : quel rôle du marché dans la poursuite des idéaux de justice et d'émancipation ?

Nous devons prendre aujourd’hui acte des échecs du communisme et du néo-libéralisme à créer un monde plus juste où les êtres humains ont une égale liberté réelle de choisir leur vie. Laisser l’économie dans les mains complètes de l’Etat ou du marché a des effets complètement dévastateurs, tant sur les êtres humains que sur l’environnement. Il s’agit de se mettre d’accord sur les balises d’une régulation sociale et écologique de l’économie qui laisse une place importante au tiers secteur et qui s’appuie sur le dynamisme du marché. L’efficacité d’une économie ne doit pas être jugée sur ses seuls taux de profit, mais sur la réduction de l’empreinte écologique et sur le renforcement de la qualité de vie et du bien-être. Cela passe évidemment par une décroissance accélérée de l’utilisation des ressources non renouvelables, par une réduction des inégalités en tous genres et par un renforcement de la participation des producteurs et des consommateurs dans la réflexion sur le sens de la production économique et, pourquoi pas, dans un renforcement de la participation de tous à la production d’un maximum de biens. Les niveaux européen et mondial sont les plus appropriés pour effectuer cette régulation, mais elle doit aussi s’opérer au niveau national et régional.

2^{ème} débat : quel rôle pour l’Etat dans la poursuite des idéaux de justice et d’émancipation ?

En Wallonie, nous devons prendre aujourd’hui acte de l’échec d’une certaine conception du rôle de l’Etat comme acteur économique. Le maintien dans tout le sillon industriel wallon d’un taux de chômage quasiment unique en Europe occidentale ne s’explique plus seulement par la débandade du vieux capitalisme belge (voire belgicain) qui a manqué à son devoir de reconversion. Les

instruments publics dont la Wallonie s’est dotée au cours du dernier quart du XX^e siècle ont tout au plus permis d’amortir le choc de la désindustrialisation. L’initiative économique publique n’a pas su reconvertis. Est-ce parce que l’appareil public a été systématiquement utilisé à des fins partisanes ? Le clientélisme et le sous-localisme sont autant de facteurs d’injustice et d’inefficacité que la gauche doit être la première à dénoncer et à combattre. Si nous voulons que l’Etat garantisse la mise à disposition de chacun, sans discrimination, de biens publics efficaces - qu’il s’agisse de recherche, d’enseignement, de formation, de transport - nous devons dire clairement que cela implique des moyens et une fiscalité correspondante. Un renforcement de celle-ci ne sera pas légitime sans une amélioration de l’efficacité des services publics.

3^{ème} débat : favoriser consommation, pouvoir d’achat ou biens publics ?

Dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu et dans une économie qui retrouve les affres de l’inflation, des mesures comme une réduction de la parafiscalité sur les énergies fossiles peuvent donner l’impression de compenser la baisse du pouvoir d’achat. Non seulement elles n’ont qu’un impact temporaire (jusqu’à la prochaine hausse), mais elles reviennent en fait à subsidier les producteurs de pétrole (qui n’en ont pas vraiment besoin) et surtout elles privent l’Etat des moyens de financement de biens publics nettement plus efficaces et plus rentables en termes de redistribution. Ne faut-il pas systématiquement privilégier ces biens publics aux augmentations du pouvoir d’achat, via la baisse de la fiscalité ? Une fois encore, cela implique un renforcement de la légitimité de l’Etat, l’abandon des pratiques de clientélisme et un renforcement de l’efficacité publique. Il faut aussi remettre en chantier l’écofiscalité et s’en servir comme d’un moyen de réorientation de notre économie vers une transition écologique de plus en plus urgente.

4^{ème} débat : comment relancer le projet démocratique ?

Le politique doit renoncer à la tentation de surfer sur la montée des peurs en tous genres (sociales, environnementales, culturelles...). La phrase « *Dormez braves gens, on s'occupe de tout, nous sommes votre rempart contre tous les risques* » doit être bannie du langage de la gauche. Il faut combattre la fatigue démocratique (« *Cela ne sert quand même à rien* »), reprendre le chantier démocratique et associer constamment les citoyens à toutes les décisions qui les concernent⁹. Un renforcement de la démocratie dans les entreprises comme dans la gestion publique est souhaitable et possible. Cela n'enlève rien à la nécessité de « *partager la souveraineté, pour renforcer la souveraineté* »¹⁰, en l'occurrence pour donner à l'Europe les moyens de réguler son économie et devenir un acteur qui pèse réellement au plan mondial.

5^{ème} débat : comment retrouver le plaisir et l'audace de la réforme ?

Un des drames de la décennie qui s'écoule est que les partis inspirés par le néo-libéralisme (cette confiance absolue dans le pouvoir du marché et la détestation autoritaire de toute forme de régulation sociale ou économique) se sont appropriés la culture du changement et de la réforme. La gauche doit la récupérer. Cela implique qu'elle se libère du chantage exercé par les conservateurs de gauche qui restent englués dans un modèle dépassé d'action publique ou qui pensent que le rétablissement du protectionnisme permettra de faire face aux défis contemporains. Il ne peut y avoir de place à gauche pour des gens qui préfèrent faire échouer des réformes utiles et justes au motif qu'elles conforteraient la légitimité de l'économie de marché, comme ce fut le cas lorsque pour l'extrême gauche trotskyste, Alain Krivine s'est abstenu sur la taxe Tobin au parlement européen. La radicalité vertueuse ne sert souvent à

rien d'autre qu'à renforcer le système qu'elle prétend mettre à bas. Comme l'a si bien dit Edouard Deluelle, « *Nous ne sommes pas les sentinelles morales d'une forteresse assiégée par la barbarie. Nous sommes requis d'imaginer, d'inventer, de négocier, bref de composer, et donc de prendre des risques dont seule l'histoire nous dira s'ils étaient ou non bien calculés* »¹¹.

Epilogue provisoire

A la fin du premier semestre de l'année 2008, le baril de pétrole a dépassé la barre des 130 dollars. Les 200 dollars sont en vue. L'épuisement inéluctable des réserves d'or noir nous apparaît de plus en plus clairement. Chaque jour, l'explosion des prix de toutes les matières premières renforce la violence et l'injustice de notre modèle de développement. Les émeutes de la faim, les crises des secteurs de l'agriculture, de la pêche, du transport routier qui seront bientôt rejoints par celles des industries automobile et du transport aérien montrent le caractère intenable de sa dépendance à une surabondance énergétique qui nous impose désormais de réduire de 90 % nos émissions de CO₂ d'ici le milieu du siècle. Au cœur de ces évolutions, émerge un nouveau clivage qui oppose ceux qui se raccrochent au rêve dépassé de la généralisation d'un mode de consommation planétaire impayable à ceux qui pensent qu'il nous faut vivre tout autrement et donc nous libérer rapidement des besoins créés par la société industrielle.

Tous ceux qui soutiennent qu'une écologie de droite est possible se trompent. L'invention d'une société plus autonome ne se fera pas sans renforcer la justice car celle-ci ne se divise pas : la structure de la justice sociale n'est pas différente de celle de la justice environnementale, même si leurs bénéficiaires ne sont pas toujours les mêmes, du moins à court terme. Et donc nous ne réaliserons pas la transition écologique sans redistribution des revenus. Repenser

cette redistribution au-delà des schèmes classiques est sans doute le nouveau défi de la gauche. Aujourd’hui, nous devons réinventer la solidarité en donnant la priorité à l’accès universel à des services publics de qualité plutôt qu’aux augmentations des revenus individuels, même si celles-ci sont indispensables pour des couches de plus en plus larges de la population, en commençant évidemment par les allocataires sociaux. Il ne s’agit plus tellement de permettre à tout le monde de disposer d’un revenu lui ouvrant le droit d’être coincé dans les embouteillages ou de s’acheter des télés de plus en plus grandes. Nous devons d’abord donner réellement à chacun le droit de disposer non seulement de revenus lui permettant de se loger et de se nourrir dignement mais surtout d'accéder à des biens publics de qualité, lui garantissant pour lui et pour ses proches, par exemple, l'accès à un bon enseignement tout au long de son existence ou à des transports en commun diversifiés et ponctuels. C'est la condition de possibilité du passage vers un mode de vie plus sobre en ressources mais aussi plus riche en vie sociale¹². De plus, la reconversion écologique de l'économie requiert également des investissements colossaux, qu'il s'agisse de l'énergie, de l'isolation ou de l'aide à la reconversion des secteurs économiques dépendants du carbone fossile. Pour une gauche post-matérialiste, il serait peu responsable de leur préférer un renforcement des transferts individuels au motif de relancer l'actuelle machine de la consommation et de conforter les industries non-soutenables qui en dépendent. C'est là qu'apparaît le caractère destructeur du compromis socialiste-libéral de ces dernières années : aux socialistes les maigres relèvements des allocations sociales, aux libéraux les réformes fiscales pour les revenus moyens et supérieurs. Résultat : l'avenir des fonctions collectives a fait l'objet d'un coupable désinvestissement dont nous payerons tous les conséquences dans les années qui viennent, tous, même si évidemment les moins favorisés le ressentent déjà durement aujourd’hui.

- 1 Le concept de gauche « anti-libérale » est un contre-sens historique complet. Historiquement, le libéralisme a été la première composante de la gauche. Voir à cet égard la prise de position de l'historien Zeev Sternhell, « La gauche doit reconquérir le libéralisme, il lui appartient », Libération, 3 juin 2006.
- 2 Voir le programme de Formations d'Etopia : « Balises pour une écologie politique », www.etopia.be
- 3 Philosophie Magazine, « Gauche et Droite, Pourquoi elles nous divisent encore ? », N°6, Janvier 2007.
- 4 Marx-Engels, « Manifeste du Parti Communiste »..
- 5 Voir Philippe Corcuff, « Quelques arguments pour une prise en compte de la question de l'individualisme par Attac », in Revue du MAUSS permanente, 11 avril 2007 en ligne www.journaldumauss.net
- 6 Marcel Liebman, « Les socialistes belges, 1885-1914, la révolte et l'organisation », Vie Ouvrière, 1979, pp. 80-82.
- 7 Philippe Van Parijs, « L'écologie politique comme promotion de l'autonomie et comme poursuite de la justice libérale-égalitaire », Revue Etopia N°3, Les Editions Namuroises, Namur, Décembre 2007, pp. 85-94.
- 8 Marcel Gauchet, « Les formes de la recomposition sociale - L'État en crise ?, Débat entre Marcel Gauchet et Jacques Lenoble », in C. Derenne et L. Deutsch, « La fragmentation sociale : Enjeux et perspectives », Paris, Economica, pp. 103-121, 1995.
- 9 Voir Marc Fleurbaey , « Capitalisme ou démocratie ? L'alternative du XXIème siècle », Nouveau Collège de Philosophie, Bernard Grasset, Paris, 2006.
- 10 Ulrich Beck, « Le pouvoir à l'âge de la Mondialisation », Le Débat n°126, Mai-Août 2003.
- 11 Edouard Delruelle, « Faut-il prendre la politique au tragique ? », Etopia, Janvier 2007 (téléchargeable sur www.etopia.be)
- 12 A ce titre, il faut soutenir la quatrième hypothèse défendue par Bernard Swartenbroeckx dans ce numéro.

ECOLO EST-IL DE GAUCHE ?

→PIERRE JONCKHEER

Vice-président du Groupe des Verts au Parlement Européen,
co-directeur de la revue Etopia

pjonckheer@europarl.eu.int

Lors d'un récent colloque organisé par la revue Politique à Bruxelles, la question était posée : « Ecolo est-il (bien) de gauche ? ». La question s'accompagnait d'autres interrogations plus larges : « l'écologie politique (en Europe) est-elle « transpolitique » ? ». La question me fait sourire et m'irrite à la fois : cette sempiternelle ritournelle qui revient ; toujours cette exigence de devoir se définir simplement, sous un regard par ailleurs soupçonneux car la question est bien entendu posée par des militants « de gauche ». Mais de quelle gauche parle-t-on ? C'est sans doute la première question qu'il faut clarifier.

Droite/Gauche : mise en scène d'une politique commune ?

Au risque de simplifier, je dirais que l'on peut distinguer une gauche de gouvernement - comme l'est le PS - et une gauche alternative. Dans les années 90, il y a eu pas mal de propositions parmi les partis socialistes autour de la « troisième voie » ou du « nouveau centre » (Blair/Schröder). Fondamentalement il s'agit de conduire une politique économique et sociale d'adaptation à la nouvelle donne de l'économie mondiale. Sur le plan européen, cette politique se concrétise par la « Stratégie de Lisbonne », décidée en 2000, durant l'unique période en Europe où la gauche était au pouvoir simultanément dans les principaux gouvernements¹. Cette

stratégie oriente plus qu'on le dit parfois les réformes des marchés menées dans chaque pays européen. Frank Vandenbroucke en a été chez nous le promoteur le plus engagé sous le gouvernement «arc-en-ciel».

Jusqu'ici, les résultats obtenus sont contrastés selon les pays. Le « modèle nordique » se transforme avec une forte dose de privatisation et de mise en concurrence de services publics, tout en conservant des résultats remarquables si l'on en croit les indicateurs de développement humain. Par contre, la transition est plus difficile dans les grands pays industriels : ainsi, par exemple, le succès de l'adaptation de l'industrie allemande à la mondialisation est liée à une dégradation des conditions de travail, de salaire et de revenu pour une part importante des travailleurs². Tout en ayant donné leur appui à la stratégie de Lisbonne et ayant gouverné ces réformes, les socialistes se retrouvent en difficulté face à la remontée des inégalités. Devant cette situation certains d'entre eux évoquent une situation de crise intellectuelle³. On y ajoutera qu'étonnement, en 2000, l'analyse et les propositions de Lisbonne n'avaient pas intégré la question écologique, ajoutée seulement un an après lors du Sommet de Göteborg. Aujourd'hui, les deux agendas politiques de l'Union - la société de la connaissance comme positionnement de l'économie européenne dans la mondialisation et la transformation écologique des économies - sont menés en parallèle alors qu'ils devraient être plus intégrés et que priorité devrait être donnée à l'écologie. Là-dessus, la gauche n'est pas claire et l'opposition déclarée en Belgique par le PS entre l'écologie bourgeoise et l'écologie sociale est une piètre manœuvre de diversion face à leur propre incapacité à développer une nouvelle politique de solidarité sociale.

D'où le malaise que l'on peut éprouver lorsqu'il s'agit de répondre si Ecolo est bien de « gauche » : quelle politique de gauche ? Le clivage droite/gauche ne se nourrit-il pas davantage aujourd'hui

d'une mise en scène de la politique, confortée éventuellement par un système électoral qui polarise les forces, plutôt que d'une confrontation effective de projets qualitativement différents ?

Les Verts : à gauche, à droite ?

A Ecolo, on est à gauche. La question ne se pose pas ; elle est incongrue pour la majorité des militants. Pour autant faut-il le proclamer à tous les coins de rue ? En fait, je suis de ceux qui reçoivent la question de l'appartenance d'Ecolo à la gauche avec suspicion : non seulement parce que je doute de la pertinence du clivage droite/gauche pour analyser les politiques qui sont menées, mais aussi parce qu'elle contient une forte connotation tactique où, dans le contexte politique belge, elle peut viser surtout à nous neutraliser. L'épisode des « convergences de gauche » est là pour nous rappeler que l'intérêt d'Ecolo n'est pas de se subordonner à qui que ce soit.

Ceci étant, l'appartenance d'Ecolo à la gauche peut varier d'intensité selon les critères d'analyse qui sont privilégiés :

1. la (pré)histoire du mouvement vert ;
2. les générations de militants, donc l'évolution des partis verts ;
3. les priorités politiques ;
4. l'électorat des verts ;
5. les coalitions électorales ;
6. et l'évolution des pratiques qui se sont normalisées et banalisées.

Nous illustrons ici notre propos par de brèves références à l'histoire et l'expérience des coalitions.

1. *Origine* : pour Ecolo et les Verts européens en général, on peut soutenir que la pensée et les premières luttes des écologistes se sont largement construites en dehors d'une bipolarité droite/gauche,

même si une majorité de militants qui ont créé les partis verts (y compris moi-même) s'identifie aux valeurs de la gauche radicale, anti-impérialiste, égalitariste, libertaire. La brève histoire des mouvements écologistes transcende le clivage droite/gauche qui ne peut rendre compte à lui seul des caractéristiques des luttes sociales, culturelles et politiques de ces trente dernières années. Ainsi la lutte anti-nucléaire, on le sait en France et en Belgique, n'est pas une lutte de la gauche socialiste ou communiste ; elle est pour autant un des moments fondateurs du mouvement et de la pensée écologistes européens. La lutte pour l'autonomie (la volonté de reprendre ensemble le pouvoir de vivre), la critique des totalitarismes politiques, la critique de la société des objets et de la surconsommation, l'interrogation sur le « progrès », sont autant d'autres mouvements qui ne relèvent pas d'un axe droite/gauche et qui sont au cœur de l'identité de militants écologistes. Par rapport à Marx, l'analyse qui est faite du rapport du capital à la nature et à sa transformation n'est pas réductible au rapport du capital au travail. Disons qu'avec des penseurs comme Illich, Castoriadis, Morin, Moscovici, Gorz et bien d'autres, l'écologie politique s'approprie et renouvelle la critique du capitalisme. Elle a anticipé la crise de la modernité occidentale et a permis aux partis verts créés au tout début des années 80 de rassembler des militants et un électorat soucieux « de faire de la politique autrement » et porteurs d'une nouvelle éthique de responsabilité. Tout cela s'est fait en dehors des mouvements de la gauche traditionnelle quand ce n'était pas contre eux.

2. *Générations* : les partis verts ont évolué en trente ans ; certains sont restés très alternatifs, d'autres se sont davantage institutionnalisés et sont devenus plus réformistes et pragmatiques. Certains partis verts sont restés plus longtemps que d'autres « *single issue* » : l'environnement ou le droit des minorités par exemple ; d'autres, comme Ecolo, ont assez rapidement développé un programme plus général et ceux qui ont participé à des gouvernements ont été forcés de s'exprimer sur l'ensemble des questions politiques. Sur les

questions socio-économiques, Ecolo défend un programme de modernisation écologique et de solidarité, poussant notamment les socialistes à davantage de cohérence entre leurs discours et leurs actes, notamment sur les questions fiscales.

3. *Priorités* : aujourd'hui, avec l'aide de quelques rapports internationaux de toutes origines (du GIEC, en passant par la CIA et l'OCDE, jusqu'à la Banque mondiale) et des médias, les écologistes voient leurs priorités politiques reconnues comme décisives par beaucoup d'acteurs dont le monde patronal. L'urgence écologique est telle que forces de droite et de gauche au gouvernement y sont confrontées : ainsi, en France, du pacte écologique de Nicolas Hulot au « Grenelle de l'environnement » (que Jospin et Voynet n'ont pas été à même d'initier entre 1997 et 2002) les diagnostics sont posés et les propositions formulées et en attente de concrétisation. Cette transition peut-elle se faire plus facilement avec des socialistes ou avec des libéraux ? Là encore la réponse, qui devrait être évidente vu le besoin de régulation publique – enjeu de gauche s'il en est – requis par de tels enjeux, ne l'est pas nécessairement au vu des expériences passées de coalition.

4. *Electorat* : on pourrait soutenir qu'un dépassement partiel du clivage droite/gauche par les écologistes fait partie de son attractivité et a suscité l'intérêt de citoyens qui votaient pour les trois autres familles politiques. Se définir comme étant un parti « ancré dans les valeurs de gauche » (J-M. Javaux) tout en portant des enjeux qui transcendent ce clivage n'est-il pas une manière avantageuse d'agrégner des électorats qui dépassent ceux qui sont déjà socialisés à gauche, au profit de combats particulièrement progressistes (que l'on songe aux sans-papiers ou à la fiscalité par exemple) ?

5. *Coalition* : nos premières coalitions gouvernementales fin des années 90 dans les différents pays européens se sont faites avec la gauche socialiste (Allemagne, France, Italie, Finlande). L'exception

belge a été de réunir libéraux et socialistes avec des Verts. Le bilan que nous en avons tiré est pour le moins nuancé. Les coalitions ont été difficiles sur les politiques environnementale et de l'énergie, et nous n'avons pas été en mesure d'influencer suffisamment l'agenda économique et social de ces gouvernements de « gauche ». Le cas le plus exemplaire est sans doute celui de l'Allemagne où les Verts ont été contraints d'approuver l'Agenda 2010 de Gerhard Schröder et les réformes Hartz du marché du travail. Aujourd'hui, les Verts sont dans des coalitions nationales de centre-droit (Tchéquie, Irlande, Finlande) qui sont trop récentes pour en évaluer l'impact. Et la question des coalitions est désormais ouverte en Allemagne (avec la constitution d'alliances locales avec la CDU) même si une majorité des militants verts continue à privilégier une alliance nationale avec le SPD mais qui n'est actuellement plus suffisante pour dégager une majorité.

L'avenir des Verts

La relative bonne santé électorale d'Ecolo en 2007 ne doit pas masquer le fait que la situation est moins réjouissante au plan européen. Après 30 ans d'existence, à l'exception d'un noyau stable de pays, Allemagne, Autriche, Finlande, Luxembourg et Belgique francophone, les Verts existent peu électoralement sur un plan national dans l'ensemble de l'Union (ce n'est cependant pas le même cas de figure au niveaux locaux, à l'image de la France et de l'Italie). Au Parlement européen, nous représentons 5% des élus. C'est évidemment pour nous une situation paradoxale alors que les thèmes de qualité de vie sont prioritaires dans tous les sondages d'opinion.

Quel rôle pour les Verts, dès lors ? Celui d'une avant-garde qui a rempli une fonction d'alerte et de luttes dès les années 70 ? Est-il achevé ? Ou, au contraire, sommes-nous en situation de devenir les

acteurs politiques indispensables pour une transition écologique de nos sociétés, trop longtemps repoussée et toujours incertaine⁴ ?

Comment convaincre davantage ? En retrouvant une plus grande radicalité de propositions et davantage d'une impertinence créative. Cela passe sans doute par une nouvelle génération de militants dont on souhaite qu'ils n'oublient pas les leçons de notre courte histoire.

.....
1 Vers une société européenne de la connaissance. La Stratégie de Lisbonne 2000-2010. Presses de l'ULB, 2004

.....
2 Pour un bilan récent, voir l'étude publiée par l'Institut syndical européen : Benchmarking Europe 2008.

.....
3 Ernst Hillebrand, Entre concepts d'hier et défis d'aujourd'hui : l'incontournable réorientation de la gauche européenne. Friedrich Ebert Stiftung, Paris, Analyses et documents, octobre 2007. Pascal Lamy, Leçons de social-démocratie, Le Monde 2, 27 août 2005

.....
4 Voir sur ce sujet « Une vérité qui dérange (certains) : on a encore besoin de l'écologie politique ! », Paul-Marie Boulanger, revue Etopia n°3, 2007.

VARIA

Alternatives au libre-échange Débats et enjeux altermondialistes

→CHARLY POPPE

altermondialiste, chercheur-associé à etopia

charly.poppe@foeeurope.org

Pour certains, être altermondialiste tient de l'évidence. Pour d'autres, l'identité « alter » est loin d'être un puits de lumière. Évidemment, nous croyons tous qu'un autre monde est possible, nous pensons même que celui-ci est indispensable. Mais si la question du « Pourquoi ? » ne se pose plus, celle du « Comment ? » est beaucoup moins évidente. Face à l'hégémonie capitaliste et libérale, face à la « mondialisation des inégalités », la première réaction des citoyens alertes et des mouvements sociaux fut tout naturellement marquée par l'opposition, la critique et la confrontation. Mais, bien vite, cette première génération d'antimondialistes a compris que son rôle dans le champ politique et idéologique ne pouvait se cantonner à un rôle négatif d'opposition, et que l'avenir du mouvement se jouait dans sa capacité à présenter une image positive, des propositions, des alternatives.

Ce serait malhonnête de dire que ce pas n'a pas été franchi : la pensée altermondialiste regorge de propositions, d'alternatives en tout genre, et ce dans de nombreux domaines. On ne compte pas le nombre d'articles, de livres ou de sites internet mettant en cause la mondialisation néolibérale. Des mouvements comme ATTAC, La

Via Campesina ou les multiples ONG spécialisées (dans les droits humains, l'environnement, le développement, le féminisme, etc.) ont contribué à développer un « corpus altermondialiste », certes relativement hétérogène, mais très fourni et original.

Cependant, il est un domaine pour lequel « penser des alternatives » se révèle plus compliqué que pour d'autres : il s'agit de la question du commerce international. Bien sûr, face à la dématérialisation de l'économie, les initiatives visant à donner un « visage » à l'économie, à lui redonner du « sens », ont le vent en poupe. On pense bien sûr au commerce équitable (qui concerne surtout les échanges Nord-Sud), aux circuits locaux (surtout en matière de produits agricoles), à l'économie sociale, aux systèmes d'échanges locaux (SEL) ou aux réseaux de troc (surtout en vogue dans les pays du Sud). Mais ces initiatives, si elles grandissent en nombre et en professionnalisme (osons le terme !), restent encore souvent limitées à des secteurs particuliers de l'économie ou à des échanges locaux. Lorsqu'il s'agit de remettre en cause le système commercial mondial, la tâche est moins aisée et les alternatives parfois contradictoires.

Je voudrais ici m'intéresser à ces fameuses alternatives, mais avant cela, il est bon de revenir sur ce qui rassemble les divers mouvements revendiquant une mondialisation plus juste. Pourquoi, à un moment donné, tous ces mouvements se sont-ils mis en mouvement contre une certaine marche du monde ? Sur quelles bases ?¹

Convergences idéologiques

L'une de ces constantes idéologiques, me semble-t-il, est l'affirmation de la dimension fondamentalement politique de l'économie. Si l'économie est certes transnationale, financiarisée, dépersonnalisée, désincarnée ou abstractisée, elle n'en reste pas moins

guidée par des acteurs bien réels, mus par une certaine conception philosophique de l'économie et poursuivant des intérêts de pouvoir. Selon les mouvements altermondialistes, la « main invisible » du marché est un pur mythe ultralibéral : les marchés ne sont faits que de rapports de force, et de décisions foncièrement politiques, privilégiant certains intérêts ou groupes sociaux par rapport à d'autres. Le commerce international n'est qu'une grande course aux marchés et tous les moyens sont bons pour s'emparer des parts du gâteau. Dans ce cadre, il va de soi que les idées de « mondialisation heureuse » ou de « doux commerce »² sont reléguées au rang de slogans mystificateurs.

Les mouvements pour une justice commerciale se rejoignent également dans leur rejet du principe de *compétition* et de *concurrence*, inhérent à la logique ultralibérale. A ce principe, qu'ils jugent inique, créateur d'instabilité et moteur d'un dumping social et environnemental généralisé, ils préfèrent l'idée d'une *coopération* entre les peuples et entre les États, plus à même de résoudre pacifiquement et équitablement les défis globaux et internationaux.

En termes de propositions, ce qui rassemble les mouvements altermondialistes est précisément la poursuite d'une valorisation (ou « qualification ») de l'économie : attribuer des valeurs, du sens à l'activité économique, nécessairement imbriquée dans le monde social. Parallèlement, les altermondialistes se retrouvent aussi derrière l'idée d'une nécessaire « régulation » de l'économie : les valeurs des citoyens, leurs choix démocratiques (on parle aussi de préférences collectives³) doivent être traduits par des règles politiques qui s'imposent aux acteurs économiques. Dans cet esprit, la souveraineté des États, en particulier celle des États du Sud, ne peut être remise en cause ou réduite à néant par les forces du marché. Ce serait tout bonnement anti-démocratique ! « *Se réapproprier ensemble l'avenir de notre monde* » (slogan fondateur d'ATTAC) résume bien la philosophie alter.

Sur la question des échanges commerciaux, les altermondialistes rejettent l'approche *one-size-fits-all* développée par les néolibéraux. Ils partagent donc l'analyse critique des règles de non-discrimination et de réciprocité inhérentes aux théories libérales⁴ en soutenant que « faire concourir sur un même ring un poids lourd et un poids plume » est fondamentalement injuste. Il faut un traitement différencié pour chaque pays, qui soit adapté à son niveau de développement. Cela laisse bien sûr ouverte la question du développement : qu'est un pays « développé » ou « en voie de développement » ? Quelle échelle utilise-t-on, et quels indicateurs ? PIB ? IDH ? Bien-être ? Et où placer la Chine, l'Inde ou le Brésil, qui sont déjà devenus des puissances économiques rivalisant avec l'ancien Quad⁵ ? Autant dire que la revendication de « traitement différencié » ne permet pas de définir à elle seule ce qu'est une « bonne » politique de développement.

Ce qui précède définit, en gros, ce qui rassemble les mouvements altermondialistes opposés au règne du libre-échange⁶. Mais ces principes ne suffisent pas à porter des projets cohérents dans l'espace politique, qui puissent tenir tête au rouleau-compresseur ultralibéral et au cynisme néo-mercantiliste. Il faut pouvoir formuler des propositions concrètes, répondant à des problèmes concrets.

C'est pourquoi il est important de mettre en lumière certaines tensions internes à la lutte altermondialiste. Je tenterai ici d'en déchiffrer les principales dans le contexte du commerce international.

Libéraux

Une première ligne de fracture concerne le vieux débat « libéralisme contre protectionnisme » ou « marché contre État ».

Il existe un courant altermondialiste, d'orientation développementaliste, qui prône l'ouverture des échanges dans l'intérêt des pays du Sud. Ce courant, constitué principalement d'ONG d'aide au développement d'origine occidentale mais proches des gouvernements du Sud⁷, soutient en gros le raisonnement suivant : les États du Sud disposent d'un certain nombre d'avantages comparatifs par rapport aux économies européennes, en particulier sur le plan agricole ; or les pays du Nord (Union européenne comprise) ne veulent pas ouvrir leurs marchés hautement protégés (= subventionnés), ce qui empêche donc les pays du Sud de réellement bénéficier des échanges internationaux, et de surcroît, alimente un dumping agricole intolérable. Face aux énormes distorsions des marchés mondiaux, il faut, au contraire, créer un véritable *level-laying field*, un environnement réglementaire identique pour tout le monde, où chaque État aurait les mêmes chances commerciales que les autres. En outre, ces ONG mettent l'accent sur la concentration des marchés mondiaux, le pouvoir croissant des multinationales et les nouveaux oligopoles privés engendrés par une politique des « deux poids, deux mesures ». Ce courant utilise donc les arguments du libre-échange (élimination des barrières tarifaires, suppression des subventions gouvernementales, élimination des imperfections des marchés mondiaux), la théorie des avantages comparatifs et de la division internationale du travail pour justifier un « commerce juste ».

C'est aussi le même raisonnement que l'on entend aujourd'hui sur la question des agrocarburants : appliquer des droits de douane sur les agrocarburants ne contribue-t-il pas à brimer tous les efforts des coupeurs de canne brésiliens pour s'extraire de la pauvreté grâce au bioéthanol ?

Cette idée contribue bien souvent à consolider l'idée en vogue dans les milieux conservateurs qui veut que commerce équitable et libre-échange ne sont que deux faces de la même pièce : *free trade*

= *fair trade*. Les problèmes des pays du Sud ne découleraient donc pas d'un excès mais bien d'un déficit de libéralisme économique.

Ce type de raisonnement est évidemment contesté par les militants du commerce équitable qui ne croient qu'en l'efficacité de formes alternatives, « éthiques » et régulées d'échange commercial. Pour autant, il serait faux de croire que le mouvement du commerce équitable est antilibéral. Au contraire, à travers des slogans comme « *consommer, c'est voter* » ou « *le pouvoir est au fond de ton caddie* », ils alimentent une certaine conception de la « militance consumériste » et de la « démocratie de marché », où la consommation devient la sphère privilégiée de la démocratie et le consommateur un pionnier du changement. Des idées, somme toute, typiquement libérales.

Il existe une autre frange de ce courant libéral d'aspiration, elle, environnementaliste. Elle a récemment fait parler d'elle à l'occasion du conflit autour de l'importation en Europe d'ampoules CFL (compact fluorescent, communément appelées ampoules économiques). Des ONG telles le Worldwide Fund for Nature (WWF)⁸ ont ardemment critiqué l'Union européenne qui applique des droits anti-dumping sur les ampoules CFL en provenance de Chine. Ces droits de douane prohibitifs (pouvant aller jusqu'à 66%) ont pour effet de maintenir les ampoules CFL vendues en Europe à un prix élevé, et ne sont justifiés que par la volonté de certains États de protéger une industrie nationale peu compétitive (en particulier l'allemand OSRAM). Dans cette histoire, la Chine se voit pénalisée pour ses efforts courageux de développement d'une industrie verte moderne, mais également, en définitive, c'est bien le consommateur européen qui sort perdant⁹. Ces ONG réclament donc une libéralisation totale du commerce des biens et services environnementaux ou « technologies vertes ». C'est, selon ce courant, un passage obligé pour la diffusion des technologies les meilleures et les plus efficaces, au prix le plus bas et donc au bénéfice du plus

grand nombre. Sans cela, les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne seront probablement pas rencontrés.

Souverainistes

Un autre courant, que je qualifierais de souverainiste, prend le contrepied des groupes libéraux. Aux libéraux développementalistes, il reproche de faire la promotion d'une stratégie de développement axée sur l'exportation et l'accès au marché. Aux libéraux environnementalistes, il reproche leur globalisme destructeur des économies locales.

Les souverainistes promeuvent la « diversité économique », non pas au nom de la division internationale du travail, comme le veulent les libéraux, mais au nom de la diversité culturelle, des traditions et de la résistance à l'uniformisation mondiale. Au « *droit à se développer* », les souverainistes répondent par le « *droit à se protéger* ». On l'a déjà abordé plus haut : pour bon nombre de groupes altermondialistes, il est véritablement anti-démocratique que les États se voient dicter leurs politiques économiques par les forces anonymes du marché mondial. Selon ces mouvements, il est légitime qu'un État protège l'un ou l'autre secteur de son économie si celui-ci est menacé par la concurrence internationale. Certains poussent le raisonnement encore plus loin et affirment que des protections sont nécessaires dès lors que la libéralisation des échanges met en péril les préférences collectives d'une communauté politique (cf. supra). Si la libéralisation des échanges agricoles pousse à l'importation de maïs OGM, il faudra y mettre un frein ; si la libéralisation du commerce des produits forestiers pousse à la déforestation, il ne faudra surtout pas se priver d'appliquer un embargo sur le bois tropical ; si la libéralisation du commerce des textiles favorise le travail des enfants, il faudra conditionner les importations

europeennes à des clauses sociales ; si les exportations américaines sur le marché européen gagnent en compétitivité grâce à leur externalisation des coûts CO₂ (puisque les États-Unis ne participent pas au Protocole de Kyoto), il faudra appliquer une taxe carbone aux frontières de l'Europe pour rétablir l'égalité de traitement entre les exportateurs américains et l'industrie européenne.

De plus en plus aussi, le réchauffement climatique est utilisé comme argument pour freiner le commerce international. Puisque, logiquement, il n'y a pas de commerce sans transport, et pas de transport sans émissions de CO₂, il faudra privilégier les industries locales ou régionales pour diminuer l'impact du commerce sur le climat. Pour le climat, pour la diversité économique et pour l'indépendance des peuples et des États, la globalisation doit donc faire place à des politiques de relocalisation.

Bref, pour ces courants souverainistes, il faudra appliquer ce qu'on appelle dans le jargon néolibéral des « barrières aux échanges », des « restrictions au commerce », soit - en termes plus convenus dans la communauté altermondialiste - une forme intelligente et volontariste de protectionnisme, et cela en vertu d'objectifs politiques supérieurs au libre-échange.

Une interprétation aujourd'hui en vogue du droit à la protection met l'accent sur le concept d'espace politique ou espace de développement (en anglais *policy space*, ou encore *development space*¹⁰). On se souvient du principe de « souveraineté alimentaire ». Ce principe, popularisé par le mouvement paysan international La Via Campesina désigne « *le droit des populations, de leurs États ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers* ». Le concept d'espace politique élargit le principe de souveraineté alimentaire aux autres secteurs de l'économie, et vise à relégitimer l'action politique nationale, par opposition aux impératifs de la concurrence internationale et aux forces

du marché, dont la sphère ne cesse de s'étendre à mesure que la mondialisation avance. Avec la vague progressiste en Amérique latine, des concepts comme souveraineté énergétique, souveraineté sur les ressources naturelles, sur l'eau..., acquièrent une place de plus en plus importante dans le discours alter, et de nombreux altermondialistes observent avec fascination les politiques de nationalisation engagées par les gouvernements latinos.

Mais le principe d'espace politique reste assez flou quant à ses applications pratiques. Quand commence la protection légitime et où s'arrête-t-elle ? Qui peut en faire usage et sous quelles conditions ? Comment faire cohabiter ces différents espaces politiques alors que nos sociétés sont déjà tellement entremêlées et interdépendantes ? Comment, en outre, ne pas provoquer une fuite en avant des patriotismes économiques, débouchant sur une récession mondiale généralisée et dont les pays pauvres seraient les premières victimes ?

Développement contre protection : le cas des normes sociales et environnementales

En fait, ces deux principes - le droit au développement et le droit à la protection - sont la cause de moult débats. Et cette tension ne recoupe pas nécessairement le débat classique « libéralisme contre protectionnisme ». Pour l'illustrer, prenons le cas emblématique du respect des normes sociales et environnementales dans les échanges commerciaux.

Récapitulons : nous avons donc d'un côté un courant qui affirme que les règles commerciales multilatérales ne doivent pas porter atteinte à la liberté des États à appliquer des politiques industrielles cohérentes avec leurs objectifs de développement endogène. Dans cet esprit, et pour la raison supplémentaire que les États aujourd'hui

industrialisés se sont tous développés en protégeant d'abord leur industrie nationale, les pays du Sud ont un droit légitime à protéger leurs industries naissantes. Le droit au développement confère ainsi aux pays du Sud un statut préférentiel en vertu duquel ils devraient bénéficier de règles commerciales plus flexibles et d'un accès libre et sans restrictions aux marchés des pays du Nord. Ce courant met donc un accent particulier sur le développement.

De l'autre côté, nous avons un courant qui estime que les politiques commerciales des États doivent intégrer des considérations sociales et environnementales. En d'autres mots, le commerce, s'il veut être juste et soutenable, ne peut fermer les yeux sur un certain nombre de règles en matière d'environnement ou de droits économiques et sociaux. Ce courant insiste plus sur l'idée de régulation et de protection. L'on pourrait facilement s'accorder sur ces deux préceptes, sans y voir de contradiction apparente. Mais son application pratique soulève rapidement des difficultés.

Imaginons qu'un État pauvre exporte un produit vers l'UE, que les revenus tirés de l'exportation de ce produit vers l'UE représentent une part importante de son revenu national, que cet État est donc fortement dépendant du marché européen mais que, de l'autre côté, les importations européennes de ce produit ne concernent qu'une part infime du total des importations de l'UE et que, au demeurant, celle-ci pourrait s'approvisionner sur d'autres marchés sans grande difficulté. Imaginons ensuite que des violations récurrentes des droits humains ont été constatées dans la chaîne de production de ce produit, que ceci émeut profondément l'opinion publique européenne, qui estime que l'UE porte une part de responsabilité en autorisant la vente de ce produit sur son sol et appelle les consommateurs au boycott. Imaginons enfin que l'arrêt brutal de cette exportation engendrerait vraisemblablement des tensions sociales incommensurables dans le pays concerné.

Que doit faire l'autorité européenne ? Sans même évoquer les obligations internationales auxquelles elle est liée par traité ou accord politique, quelle attitude serait éthiquement juste ? Plier sous la pression des consommateurs et appliquer un embargo sur le produit incriminé, au risque d'exacerber les tensions sociales dans le pays pauvre en question et, par la suite, de devoir éventuellement gérer un afflux massif de réfugiés ? Conditionner son aide bilatérale à une réforme de la législation nationale pour la rendre conforme à la législation en vigueur en Europe ? Mais n'est-ce pas là typiquement une politique de la bonne conscience, de surcroît parfaitement euro-centrée ? L'UE se permettrait-elle d'agir de la sorte avec un partenaire de l'OCDE ? N'y a-t-il pas dans cette attitude des relents d'évangélisme colonial ou, plus prosaïquement, de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain ? Bref, une atteinte au *policy space*, au droit au développement ? Oui mais alors, que faire ? Respecter la souveraineté de l'État mis en cause et continuer à importer le produit incriminé tout en exhortant cet Etat via la diplomatie à changer la situation ? Expliquer à l'opinion publique européenne que l'État en question n'a pas atteint le niveau de développement nécessaire pour satisfaire aux mêmes exigences en matière de droit social et environnemental qu'en Europe et que, précisément, c'est grâce à leur faible coût que les travailleurs de ce pays sont compétitifs sur les marchés mondiaux ? Que, par ailleurs, l'OMC interdit aux États de contrôler les importations sur la base des conditions sociales et environnementales de production ? Mais que vont penser les citoyens européens ? Que l'UE est une puissance cynique, aveugle aux souffrances des plus pauvres ? Qu'au nom du libre-échange, elle cautionne l'exploitation du tiers-monde et le nivellation par le bas des conditions sociales et environnementales de production ?

Des problèmes similaires surgissent aujourd'hui avec la prise de conscience en Europe des enjeux liés au réchauffement climatique. Une frange importante de l'opinion publique estime qu'une des ré-

ponses les plus adéquates à ce défi global est de revenir à des économies locales et régionales. De plus en plus de consommateurs prêtent attention à la provenance des produits qu'ils achètent en appliquant le principe « *plus la filière est courte, plus le produit est local, au mieux c'est pour les producteurs et pour l'environnement* ».

Le cas des roses kényanes est emblématique. Dès 2006, des organisations ont commencé à s'insurger contre l'importation massive en Europe, par avion-cargo réfrigéré, de roses en provenance du Kenya, allant jusqu'à boycotter les roses issues du commerce équitable. Le problème, c'est qu'il a été démontré que la culture de roses au Kenya, qui y bénéficie de conditions climatiques idéales, produit moins d'émissions de CO₂ que la même culture aux Pays-Bas, plus près de chez nous, mais sous serres climatisées¹¹. Par ailleurs, la culture de fleurs a aujourd'hui pris une place importante dans l'économie kenyane. L'arrêter pourrait donc avoir des impacts dévastateurs sur l'emploi et la pauvreté dans ce pays. Enfin, il faut aussi tenir compte du fait que le Kenya a une empreinte carbone actuelle bien moins élevée que celle des Pays-Bas (0,3 t/an de Eq.CO2 pour un Kenyan contre 13,2 t/an pour un Hollandais¹²). La combinaison des exigences de durabilité et d'équité voudrait que les Pays-Bas réduisent leur empreinte écologique de manière drastique mais que le Kenya, en revanche, puisse augmenter la sienne pour satisfaire ses besoins de développement économique.

Je ne pense pas que ces exemples soient si caricaturaux que ça. Tous les jours des situations similaires se présentent et tous les jours l'autorité européenne se doit de trouver une réponse adaptée. Plutôt qu'un affrontement entre libéraux et protectionnistes - affrontement auquel les altermondialistes ont trop souvent eu tendance à ramener les questions commerciales - il s'agit en fait d'une tension entre deux conceptions différentes de la souveraineté : l'une au nom de normes éthiques ou préférences collectives et l'autre au nom du développement endogène.

Ceci dit, ces deux conceptions de la souveraineté peuvent aussi se rejoindre à certaines occasions. C'est le cas par exemple de la bataille que mènent certaines ONG environnementales contre le démantèlement des barrières non-tarifaires (BNT) dans les négociations de libéralisation des échanges. Le concept de BNT n'a jamais été véritablement défini. En soi, il englobe aussi bien des mesures douanières (typiquement anti-commerciales) que des mesures réglementaires dans le domaine de l'environnement ou de la santé (considérées comme légitimes par ces ONG). L'enjeu des écologistes est de protéger un ensemble de règles et législations nationales (comme la récente législation européenne REACH par exemple) contre les attaques dérégulatrices des sociétés transnationales avides de profit. Mais les questions politiques qui se posent sont de savoir ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas, où commencent et s'arrêtent nos valeurs, si l'on peut réellement accepter une protection ou une libéralisation à la carte et comment réconcilier souveraineté et extra-territorialité. Lorsqu'un Etat pauvre axe sa stratégie de développement endogène sur les énergies renouvelables, la protection de l'environnement, une agriculture vivrière durable et des politiques publiques fortes, les altermondialistes sont ravis. Mais lorsqu'un Etat pauvre choisit plutôt la voie des énergies fossiles, du nucléaire, des agro-carburants et des zones franches, quel poids moral a encore la bonne conscience altermondialiste européenne ?

Post-nationalistes

Un dernier courant altermondialiste mérite notre attention. Minoritaire, il n'en est pas moins prometteur, puisqu'il parvient à se dégager du carcan souverainiste. Ce courant, que je qualifierais de post-national, postule que si la *mondialisation est un phénomène global, les réponses politiques à adopter doivent aussi nécessairement être adoptées au niveau global*. Il met donc à l'ordre du jour la né-

cessité d'une gouvernance mondiale, solide et juste, seule à même d'apporter un véritable contrepoids politique à la mondialisation du capital. Ce courant estime que l'unilatéralisme est d'abord insoutenable dans un monde mondialisé et ensuite inéquitable, puisque seuls les Etats forts peuvent y avoir recours, au détriment bien souvent des plus faibles. Certaines ONG militent par exemple pour une Organisation Internationale de l'Environnement, dotée d'un réel pouvoir d'initiative, de contrôle et de sanction. D'autres ONG veulent revaloriser l'Organisation des Nations Unies en tant que garante d'un ordre international pacifique et juste et de la cohérence des différentes règles et normes édictées par les organisations multilatérales. Ce courant a néanmoins du mal à s'imposer et cela pour différentes raisons.

Tout d'abord, un certain nombre de figures proches de l'« élite » politique, économique et intellectuelle sont favorables à ses idées. Paradoxalement, cela ne sert pas le mouvement altermondialiste qui perçoit ce type de relation comme une collusion avec la pensée unique¹³. Ensuite, c'est une approche qui est difficilement vendable électoralement et politiquement, dans la mesure où la sanction démocratique a toujours lieu à l'échelle nationale (jamais au-delà, à part peut-être dans l'expérience européenne, mais celle-ci est tout à fait singulière) et que, par ailleurs, une certaine classe politique continue à justifier son utilité et à tirer ses recettes électorales de l'agitation du spectre d'un « gouvernement mondial ». Enfin, nombre d'altermondialistes continuent d'amalgamer libre-échange, libéralisme, capitalisme, OMC, mondialisation, globalisme, gouvernance, ONU... ce qui ne contribue pas à populariser les idées post-nationales.

Au-delà du rassemblement : oser le débat politique

Le problème est que les organisations de la société civile (OSC) et les mouvements sociaux n'ont jamais débattu ouvertement de ces questions, trop préoccupés qu'ils étaient à maintenir leur unité face à l'ennemi néolibéral (*« There Is No Alternative »*). Malheureusement, le compromis qui a été trouvé entre les différents mouvements altermondialistes sur ces questions s'apparente de plus en plus à une espèce de relativisme normatif. Oui, il faut respecter les normes sociales et environnementales partout dans le monde mais, oui, il faut aussi respecter l'indépendance des pays du Sud et tenir compte des différences de développement économique. Tout cela, en se berçant, sur le mode de l'auto-promotion et de l'auto-conviction, d'un discours lancinant sur la transformation, alors que ce dont le mouvement a besoin, c'est de la vraie audace *politique*.

Depuis Seattle (la fameuse Conférence Ministérielle de l'OMC en 1999), les mouvements sociaux et ONG altermondialistes ont eu le mérite d'avoir mis en lumière l'influence croissante du commerce international sur les sociétés et les individus et le caractère fondamentalement politique d'institutions autrefois considérées comme purement techniques, à l'instar de l'emblématique Organisation Mondiale du Commerce. Grâce à leur force contestataire, les mouvements altermondialistes ont révélé au grand jour le caractère contestable et peu démocratique des règles dont l'OMC est la dépositaire. Ces mouvements ont montré le rôle joué par les politiques commerciales libérales dans le mouvement d'expansion de la sphère marchande face à la sphère publique et à la sphère autonome.

Cependant, tout comme les zélateurs du marché accordent une importance outrancière au dogme de la libre concurrence et de la libre circulation des marchandises, les mouvements altermondialistes ont peut-être aussi péché par excès de zèle. Ils ont déchiffré la

mondialisation néolibérale, en ont révélé les racines idéologiques et expliqué son inefficacité dans la poursuite du bien commun. Mais, ce faisant, certains de ces mouvements ont aussi accordé une importance démesurée aux politiques commerciales, considérant qu'en changeant les politiques commerciales, ils allaient résoudre le problème du développement ou de l'inégale distribution des richesses. L'ironie est que leur frustration face à l'immobilisme des politiques en place, ou à leur radicalisation, ne s'en est trouvée que décuplée. Et peut-être ont-ils aussi, par là, sous-estimés d'autres fronts ou leviers politiques potentiellement plus prometteurs de changement. En dirigeant le *spotlight* sur l'OMC, sur Pascal Lamy ou sur Peter Mandelson, n'ont-ils pas contribué à dévaloriser, déprioriser voire défier d'autres politiques communautaires telles l'agriculture et le développement rural, l'environnement, le développement, l'emploi, la protection des consommateurs, voire les relations extérieures ?

Ainsi, longtemps, les mouvements altermondialistes sont restés très catégoriels, les uns travaillant sur le commerce, les autres sur la dette du tiers-monde, d'autres encore sur les institutions financières internationales... Chaque militant était conscient de faire partie d'une constellation plus large mais attirait vers sa cause toute l'attention qu'il pouvait obtenir, quitte à créer une « bulle » contestataire autonome, coupée des autres mouvements. Aujourd'hui, les mentalités changent peu à peu. L'heure est à l'échange inter-réseaux, aux convergences, aux synergies. Au-delà du slogan mobilisateur ou de la croyance béate (parfois ça ne se limite qu'à ça), le rassemblement et les convergences sont une chance pour le mouvement de faire progresser sa pensée, son argumentation, d'augmenter sa force de frappe et, par là, sa capacité à changer le monde.

La recherche d'alternatives solides au dogme du libre-échange et à la pratique néo-mercantiliste sera fructueuse à la condition que le mouvement altermondialiste se décide à affronter plutôt qu'à éviter

ses contradictions internes, qu'il mettra véritablement à plat ses options idéologiques et politiques et arrêtera de croire à son auto-suffisance.

.....
1 Nous nous intéresserons ici exclusivement aux mouvements des pays du Nord.

.....
2 Popularisée par Montesquieu (*De l'Esprit des Lois*, 1748), l'idée de « doux commerce » veut que l'échange commercial rapproche les peuples en les liant par des liens d'interdépendance, que la recherche du gain peut venir à bout de la violence guerrière ou politique, que l'intérêt peut calmer les passions. Le commerce serait, dès lors, facteur de paix. Cette thèse est aujourd'hui battue en brèche, d'une part, par des observateurs de la mondialisation qui estiment que le développement du multilatéralisme commercial a atténué les liens d'interdépendance entre Etats voisins (et donc leur intérêt à ne pas se faire la guerre) et, d'autre part, par les critiques altermondialistes qui voient dans la mondialisation libérale un moteur d'instabilité économique, un processus créateur d'innombrables injustices et de « guerres économiques ».

.....
3 Voir l'article (surprenant !) de Pascal Lamy, alors Commissaire européen au Commerce extérieur, « Emergence des préférences collectives dans le champ du commerce international : quelles implications pour la régulation de la mondialisation ? », http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2004/september/tradoc_118926.pdf

.....
4 La non-discrimination et la réciprocité sont, avec le multilatéralisme et la règle « un Etat = une voix », les principes à la base de l'OMC.

.....
5 Le Quad rassemblait de manière informelle les Etats-Unis, l'Union européenne, le Japon et le Canada et s'engouffrait de représenter les 2/3 du commerce international. Depuis Cancún (Conférence Ministérielle de l'OMC en 2003), les cartes du WTOpoly ont été redistribuées et de nouvelles coalitions se sont formées, reflétant les nouveaux rapports de force et enjeux des négociations multilatérales.

.....
6 Bien sûr, parmi les critiques de la mondialisation libérale, il faudrait aussi ajouter tous les intérêts protectionnistes catégoriels ou corporatistes menacés par la concurrence internationale (délocalisations), les mouvements nationalistes et d'extrême-droite, ainsi que les mouvements d'extrême-gauche. Cependant, ces différents intérêts et mouvements ne constituent pas des ingrédients, me semble-t-il, du « bouillon » altermondialiste. Ils s'en sont peut-être rapprochés à un moment ou à un autre, mais il s'agissait rarement d'un engagement sincère envers le mouvement altermondialiste ; plus souvent, la motivation était purement opportuniste.

.....
7 L'ONG « multinationale » Oxfam, bien qu'elle ne fasse pas entièrement partie de ce courant libéral, a été à l'origine d'un débat acharné entre militants altermondialistes, suite notamment à la publication en 2002 de son rapport « *Rigged Rules and Double Standards* ». Voir ici les réactions au rapport : <http://www.maketradefair.com/en/index.php?file=28052002092914.htm&cat=3&subcat=3&select=2>.

.....
8 Voir le communiqué de presse du WWF, « EU keeps unfair market barriers on energy-saving lamps », 29 août 2007, http://www.panda.org/about_wwf/where_we_work/europe/news/index.cfm?uNewsID=112120.

-
- 9 Après d'intenses débats internes à la Commission et entre les Etats membres, l'UE a finalement décidé en août 2007 de prolonger ces droits anti-dumping pour une période de 12 mois.
-
- 10 Selon le Secrétariat de la CNUCED, le concept d'espace politique économique définit « l'étendue de l'autorité des gouvernements à prendre, sur le plan national, des décisions relatives aux politiques économiques et, de la même façon, les limites imposées à cette autorité par les règles et les processus internationaux ». Voir CNUCED, Notes on the concept of economic policy space, 4 mars 2004, par. 1. Pour une introduction sur le sujet, voir le briefing du South Centre à Genève: http://www.southcentre.org/info/policybrief/01PolicySpace_FR.pdf.
-
- 11 A. Williams, « Comparative study of cut roses for the British market produced in Kenya and the Netherlands », Cranfield University, 2007, <http://www.world-flowers.co.uk/12news/Comparative%20Study%20of%20Cut%20Roses%20Final%20Report%20Precis%2012%20Febv4.pdf>. Selon cette étude, même en incluant les émissions liées au fret aérien, une rose hollandaise a une « empreinte carbone » 5,8 fois supérieure à celle d'une rose kenyane.
-
- 12 En l'absence d'une comptabilité standard de l'empreinte carbone, nous nous référons ici aux données fournies par l'UNFCCC et le World Resources Institute.
-
- 13 Pour la plupart des altermondialistes, tout ce qui peut être assimilé à la « pensée unique » est naturellement objet de méfiance.

Droits de propriété intellectuelle : comment concilier innovation et accès démocratique aux ressources ?

→FRANCISCO JAVIER PADILLA OLIVARES

Conseiller politique à Ecolo sur les
matières européennes et internationales
et chercheur-associé d'étopia

francisco.padilla@ecolo.be

Qu'ont donc en commun les organisations du Nord et du Sud qui luttent pour un accès généralisé aux médicaments essentiels, les mouvements paysans qui revendentiquent la protection de leurs pratiques traditionnelles et de la biodiversité locale, et les communautés transnationales qui développent des logiciels open source et font circuler des œuvres numérisées sur Internet?

Pour tenter de dégager des éléments de réponse à cette question nous allons procéder en trois temps. Il s'agira tout d'abord d'expliquer certaines caractéristiques fondamentales des régimes de protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) qui se sont imposés progressivement à l'échelle globale. A la lumière d'une analyse économique portant sur la production de connaissances, nous tenterons ensuite de mettre en exergue des difficultés et des impasses tant éthiques qu'économiques posées par l'extension de ces régimes. L'accent sera mis sur une difficulté fondamentale : la consolidation des DPI en tant que mécanisme d'incitation à l'innovation se fait souvent au détriment de l'accès démocratique à des ressources fondamentales sans que les résultats en termes d'innova-

vation ne soient probants. Dans un troisième temps, et en partant de trois domaines spécifiques (la protection des ressources végétales et des savoirs traditionnels associés, les droits d'auteur à l'ère d'Internet et les enjeux relatifs à l'accès aux médicaments), il s'agira de mettre en évidence quelques pratiques et modèles théoriques qui tentent de répondre au défi de concilier accès avec innovation.

Les régimes de protection des droits de propriété intellectuelle en tant que dispositifs au service de l'accumulation de capital dans les économies industrialisées

Sans être ici en mesure de rentrer dans des considérations qui méritent des développements bien plus larges, on peut caractériser la période coloniale par la prise de contrôle direct par les puissances européennes des terres, des vies des populations et des ressources des territoires colonisés. Les monopoles productifs et commerciaux exercés par les métropoles et l'essor des économies esclavagistes des plantations garantissaient le contrôle effectif des ressources tant humaines que matérielles par l'exercice d'une souveraineté de fait. Les voies commerciales monopolistiques avaient permis aux puissances coloniales d'effectuer un transfert sans précédent des ressources des périphéries aux métropoles, y compris des milliers de variétés végétales médicinales et alimentaires.

Au simple prélèvement souverain des ressources est venue se superposer, à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle, une politique générale de maximisation et d'incitation des forces productives. En période d'expansion industrielle, il s'est avéré indispensable de promouvoir l'innovation technique afin de consolider et accélérer l'accumulation du capital. Le mécanisme de promotion de l'innovation, qui s'est largement imposé au sein des économies capitalistes, d'abord marchandes et ensuite industrielles, a consisté à superposer aux

droits de propriété classiques, des nouveaux régimes juridiques qui garantissent aux auteurs et aux inventeurs des monopoles temporals et donc des droits exclusifs portant sur l'utilisation de leurs œuvres et inventions. C'est donc la promotion stratégique de l'innovation qui se trouve à l'origine de la consolidation progressive des régimes nationaux de protection des DPI (Droits de Propriété Intellectuelle).

Le XIX^{ème} siècle a été une période marquée par un processus généralisé de copie et d'amélioration des technologies entre puissances rivales dans un contexte marqué par la montée de l'impérialisme. Les États européens industrialisés ainsi que les USA n'ont, de fait, octroyé durant cette période aucune protection légale à des inventeurs ou auteurs non nationaux. Ce n'est que vers la fin du XIX^{ème} siècle que les premières conventions internationales de protection des DPI ont vu le jour ; leur respect n'est souvent devenu réellement effectif que depuis l'après-guerre. En pratique, après avoir acquis par copie systématique et transfert les seuils technologiques nécessaires au développement de leur économie nationale, les puissances industrielles ont impulsé la mise en place de nouvelles légalités multilatérales visant à imposer aux nouveaux États nations postcoloniaux des standards en matière de protection de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des droits exclusifs des créateurs étrangers qui, en règle générale, sont originaires des pays industrialisés. L'aboutissement de ce processus d'internationalisation a été l'entrée en vigueur de l'accord de l'ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce) qui constitue l'un des trois piliers fondateurs des accords de Marrakech ayant créé l'Organisation Mondiale du Commerce en 1995 et qui définit des standards minimaux en matière de protection des droits de propriété intellectuelle valables pour les 151 pays membres de l'organisation.

Parallèlement, la consolidation progressive de régimes juridiques ayant pour but principal d'assurer la promotion de l'innovation industrielle, s'est accompagnée de l'occultation des processus d'innovation qui ont lieu au sein des communautés traditionnelles. En effet, peut-on déduire du fait que seulement 1% des brevets soient obtenus par des ressortissants du tiers-monde, que 99% de l'innovation mondiale ait lieu dans les pays du Nord ?

La réponse est négative. La contribution des communautés des périphéries et interstices des pays industrialisés est très significative mais les systèmes d'innovation qui y prévalent sont souvent informels, anonymes et, dès lors, invisibles pour les cadres normatifs dominants qui associent les inventions et créations à des personnes physiques ou morales spécifiques. De nombreuses recherches d'anthropologie économique¹ ont mis en évidence certaines caractéristiques des processus d'innovation qui ont lieu au sein des communautés traditionnelles. Ces communautés possèdent des taxonomies extrêmement sophistiquées pour inventorier les variétés végétales agricoles et médicinales et des pratiques d'expérimentation hautement complexes fondées sur l'adéquation aux niches écologiques. De véritables pratiques scientifiques du terroir, hautement novatrices, ont été largement ignorées par les modèles dominants de la recherche technoscientifique. Elles commencent à être redécouvertes au Nord dans un contexte de déperdition vertigineuse de la biodiversité et d'épuisement des sols suite à des décennies d'agriculture industrielle et productiviste. Cependant, ces innovations sont en général peu susceptibles d'une protection éventuelle par un brevet car elles ne satisfont guère aux critères de brevetabilité (nouveauté, inventivité et application industrielle). De plus, l'intérêt social et économique d'octroyer à un agent économique (ne fut-ce qu'aux représentants légaux d'une communauté) un droit exclusif sur ces innovations semble assez douteux car elles sont largement diffusées et gagnent à l'être. Ces formes d'innovation ne satisfont pas davantage aux critères nécessaires

pour obtenir une protection de la part de l'Union pour l'Obtention des Variétés Végétales, car ce système de protection a été conçu à la mesure des formes d'exploitation agricole intensive et industrielle caractéristiques de l'agrobusiness et de la majorité des exploitations agricoles du Nord².

En continuité avec le pillage des communautés traditionnelles par les puissances coloniales, les résultats de ces formes d'innovation et de créativité sociale continuent, à l'heure actuelle, à être ramenés de facto à des ressources « naturelles », c'est-à-dire à des matières premières librement disponibles, divorcées de la créativité humaine et dépouillées de la coadaptation millénaire des communautés locales et des environnements. Ainsi, entre 1974 et 1984, environ 125.000 échantillons biologiques issus de la bio-prospection ont été collectés dans les pays en développement dans le cadre des missions du Conseil International pour les Ressources Génétiques Végétales, en tant que « patrimoine de l'humanité » afin de constituer un inventaire pour la recherche scientifique et agronomique. Ces ressources étaient le plus souvent préalablement connues et utilisées par des communautés traditionnelles. Cependant, l'énorme majorité de ces échantillons est stockée et utilisée par la recherche publique et privée des pays membres de l'OCDE, sans aucune forme de compensation ou partage de bénéfices. Un tel exemple suffit à mettre en évidence le caractère éminemment idéologique du partage nature-culture³ auquel contribuent les modèles dominants de l'innovation.

Globalisation, économie de la connaissance et impasses des régimes de protection des DPI

Dans un contexte de globalisation économique, les différentes écoles d'économie politique s'accordent pour affirmer que la connaissance et les savoir-faire incorporés dans les biens et services et

la production continue d'intelligence et d'innovation se trouvent de plus en plus au cœur de la formation de la valeur économique. La production et l'appropriation des connaissances deviennent, dès lors, le principal enjeu de la valorisation et de l'accumulation du capital.

Les économistes ont pris l'habitude de décrire la généralisation des biens et services à haute teneur cognitive en utilisant les concepts « biens de connaissance » (*knowledge goods*) ou encore « production immatérielle ». Le support matériel est non seulement remplaçable mais l'information, les savoir-faire et les connaissances qu'il contient déterminent l'essentiel de la valeur agrégée du produit. Or, ces composantes cognitives n'ont pas de poids. Les coûts associés à la reproduction en série des marchandises ne constituent, de fait, qu'une proportion très marginale des coûts totaux des entreprises de l'audiovisuel, des logiciels, des semences et des médicaments. En d'autres mots, leur coût marginal⁴ est pratiquement nul.

Les recompositions et les modes de fonctionnement des grandes multinationales sont révélateurs de la place de plus en plus centrale qu'occupe la production immatérielle dans l'économie contemporaine. En 2001, par exemple, la multinationale Alcatel a annoncé qu'elle comptait se séparer de ses onze usines de fabrication pour ne garder que les services de travail et production immatérielle, c'est-à-dire, de marketing, de recherche, de conception et de vente. En dehors de ce cas limite, et de manière plus générale, même les entreprises de production de biens standardisés classiques (comme l'industrie automobile par exemple) investissent jusqu'à 40% de leur chiffre d'affaires dans le marketing, le design et la publicité, si bien qu'elles ne produisent pour l'essentiel que des produits qu'elles ont déjà vendus. Personne n'achète désormais les actions d'une firme en prenant en considération prioritairement les biens matériels dont elle dispose. « *Ce qui compte ce ne sont pas les immeubles ou les machines des entreprises mais les contacts et les potentialités*

de la structure de marketing, de sa force de vente, la capacité organisationnelle de sa direction et la force d'invention de son personnel »⁵, c'est-à-dire des ressources immatérielles.

Les biens et services de connaissance présentent des propriétés qui les rapprochent de la description que les cadres traditionnels de l'économie néo-classique contemporaine ont fait des biens collectifs et plus récemment des biens publics mondiaux⁶. La lumière d'un phare, par exemple, est considérée comme un service collectif car l'utilité qu'elle procure à un usager spécifique n'exclut pas d'autres bénéficiaires simultanés. Dans un contexte concurrentiel, aucun agent individuel n'aura intérêt à en assurer la production et l'entretien car les autres agents peuvent bénéficier de l'éclairage procuré par le phare sans prendre en charge une partie des coûts de production (*free riding*). Contrairement donc à un bien privé conventionnel, un bien ou service collectif est de nature non-rivale et non-exclusive⁷.

Il en va de même en ce qui concerne les connaissances. Celles-ci sont par définition partageables et partagées entre plusieurs bénéficiaires simultanés, et ce de plus en plus à l'échelle transnationale. Ces biens immatériels possèdent une autre propriété intéressante qui les sépare non seulement des marchandises classiques mais également des biens collectifs conventionnels. Alors qu'une marchandise conventionnelle s'use lorsque l'on s'en sert, une connaissance s'enrichit par ses applications techniques répétées et par son usage collectif et coopératif. De plus, lorsqu'une connaissance est transmise, celui qui la transmet ne la perd pas.

La production des biens de connaissance est un formidable vecteur d'externalités positives⁸. Elle possède une aptitude particulière à capter et organiser en réseau la coopération gratuite d'une multiplicité d'acteurs⁹, ce qui ne signifie pas qu'elle soit sans coût, mais que les coûts (et bénéfices) sont externalisés et distribués au-delà

des unités de production marchande, en amont et en aval. Leur usage et appropriation exclusives constituent, dès lors, un obstacle à l'innovation et donc à leur valorisation économique et sociale. Nous y reviendrons.

Lorsque les coûts de reproduction des biens de connaissance étaient relativement significatifs, la rémunération de l'accès et la génération d'un retour sur investissement par le biais des prix marchands étaient viables. C'est ce qui a rendu possible le fonctionnement des trois instruments classiques du droit de propriété intellectuelle : le brevet, la marque et le droit d'auteur. Cependant, dans un contexte caractérisé par une réduction constante des coûts de production en série des biens industriels et par la révolution des technologies de l'information et de la communication, l'extension du modèle d'affaires du « retour sur investissement par le biais d'une tarification marchande » se trouve confrontée à des difficultés fondamentales. La reproductibilité aisée des biens de connaissance facilite désormais leur « transférabilité » (qui devient dans beaucoup de cas quasi gratuite) et rend dès lors très problématique, voire impossible, leur financement via le marché moyennant une tarification marginale¹⁰. Cette « transférabilité » compromet la viabilité même de l'exécution des droits (*enforcement*) exclusifs lorsqu'ils sont étendus aux biens de connaissance par la faible portée dissuasive des normes de protection¹¹.

Droits de propriété intellectuelle et l'enjeu de la production et de l'accès aux médicaments

La problématique des brevets sur les médicaments illustre particulièrement bien les défis énoncés ci-dessus. La lutte contre le VIH/Sida a mis sur la sellette, depuis l'avènement des trithérapies¹² au milieu des années 1990, les dérives éthiques et économiques des pratiques monopolistiques des firmes pharmaceutiques.

Lorsque des industries productrices de médicaments génériques¹³ originaires de l'Inde et du Brésil ont réussi à remonter la filière technologique, elles ont clairement mis en évidence l'ampleur des rentes de monopole obtenues par les firmes détentrices des brevets en divisant par mille les prix de ces médicaments. Cependant, malgré les orientations impulsées depuis le sommet de Doha de l'OMC en 2001, le régime international en vigueur en matière de brevets pharmaceutiques imposé par l'ADPIC ne résout aucunement la question des importations de médicaments à bas prix pour les économies nationales n'ayant pas des capacités de production pharmaceutique¹⁴.

Réduire les prix des médicaments par mille, par cent, ou même de moitié, permet de multiplier d'autant le nombre de bénéficiaires potentiels des traitements. Lorsqu'il en va de la vie de millions de personnes chaque année, cela ne peut que se traduire par une remise en question de la légitimité des normes internationales qui permettent des prix prohibitifs en matière de médicaments essentiels.

L'argument principal invoqué par l'industrie pharmaceutique pour justifier l'octroi d'un monopole se rapporte à la question des incitants économiques nécessaires pour produire les médicaments. Si tout producteur concurrent pouvait copier et mettre sur le marché des produits sans assumer les dépenses nécessaires à la recherche et au développement de nouvelles molécules fiables, aucun agent économique n'aurait des incitants suffisants pour innover, puisqu'il devrait seul assumer des frais qui profitent à ses concurrents. L'octroi d'un monopole serait donc justifié par la nécessité d'évincer les comportements opportunistes des autres agents économiques et garantir le retour sur investissement nécessaire à la rentabilité économique. Cependant, ce modèle engendre des coûts sociaux et des externalités négatives qui contrebalaient souvent largement les effets escomptés en matière d'innovation. Puisque

l'objectif premier de toute entreprise financièrement redevable sera la maximisation du retour sur investissement, il n'est pas surprenant que la variable d'ajustement soit la mise en place de prix élevés excluant les patients peu solvables. Cela se fait souvent au détriment de la maximisation du nombre de bénéficiaires. Par ailleurs, la détention d'un monopole pousse tout agent économique rationnel à exercer des pratiques tarifaires sous-optimales qui privatisent les bénéfices et socialisent les coûts.

Lorsqu'on se penche sur les données empiriques en matière d'innovation pharmaceutique, il y a lieu de réaliser un certain nombre de constats qui remettent fortement en question la pertinence du modèle d'incitation de l'innovation pharmaceutique. Sur les 1.556 nouvelles molécules commercialisées à l'échelle globale entre 1975 et 2004, seulement 1,3% (soit une vingtaine de nouveaux médicaments) ont été destinés à la lutte contre les maladies tropicales, alors qu'elles représentent plus de 12% des cas de maladies au niveau planétaire¹⁵. Un tel constat suffit à lui seul à montrer l'insuffisance d'un système d'incitation à l'innovation basé sur les signaux du marché. Même si un producteur bénéficie de monopoles de rente, il n'aura pas d'incitants à développer un médicament pour une maladie qui affecte principalement des populations n'ayant pas un pouvoir d'achat suffisant. Cependant, les manquements du système actuel ne se font pas exclusivement au détriment des populations les plus démunies. Ils frappent aussi les usagers des pays du Nord. De nombreux travaux théoriques ont mis en évidence depuis quelques années que la grande majorité des nouveaux médicaments commercialisés depuis 20 ans aux États-Unis et en Europe n'apporte aucun bénéfice thérapeutique nouveau par rapport aux produits déjà existants, ce qui représente un net recul par rapport à la tendance des décennies de l'après-guerre¹⁶. En revanche, des centaines de nouveaux produits, tels que des produits cosmétiques et amaigrissants ont accès à des financements généreux et sont développés chaque année pour répondre à une forte

demande des marchés des pays industrialisés sans qu'ils n'apportent aucune valeur ajoutée en termes thérapeutiques.

Un troisième constat général permet d'affaiblir davantage l'argument qui justifie l'instauration de monopoles dans le but de stimuler l'innovation. Comme de nombreuses études récentes le mettent en exergue¹⁷, les frais de recherche et développement recouvrent deux parties, la recherche « imitative » et la recherche « fondamentale ». L'industrie pharmaceutique fait essentiellement de la recherche imitative, c'est-à-dire, une recherche qui a pour but, moyennant des changements marginaux, de développer et commercialiser des variantes à partir d'un seuil technologique préalable. La recherche fondamentale et inventive se pratique, par contre, essentiellement au sein des universités et des centres de recherche publics ou des institutions privées bénéficiant d'un financement public très important. Comme l'affirme le Dr. Yusuf Hamied, PDG du producteur indien de médicaments génériques CIPLA, « *si vous examinez les 50 premiers médicaments vendus dans le monde, vous découvrirez que 70% d'entre eux n'ont pas été inventés par les entreprises qui les fabriquent et les commercialisent. Ce sont tous des produits sous brevets pour lesquels elles paient des royalties à leurs inventeurs. Je veux faire exactement la même chose. Nous n'avons jamais été contre les brevets, nous avons toujours été contre les monopoles*»¹⁸.

Les opportunités avortées de rééquilibrer les rapports Nord-Sud en matière d'accès aux médicaments nous rappellent qu'il est plus urgent que jamais de rendre réellement effectif l'usage des flexibilités prévues par le droit international, dont les licences obligatoires pour la production de médicaments génériques et, à plus long terme, de réorienter le système d'innovation de la recherche médicale dans son ensemble. A cet égard, toute une série de chantiers de travail a été ouverte depuis un certain nombre d'années. Des pays comme le Brésil et la Thaïlande ont réussi à mettre sur pied des programmes nationaux efficaces en matière d'accès généralisé

à des médicaments essentiels génériques avec le soutien actif des associations de malades et des organisations de la société civile et ce, malgré d'énormes pressions des USA et de l'UE. Ces cas sont malheureusement exceptionnels, si bien que la grande majorité des pays en développement n'ayant pas de capacités de production continuent à importer des médicaments à des prix prohibitifs. Face au verrouillage imposé par les pays industrialisés au niveau de l'OMC, les pays en développement et la société civile ont dû orienter leur stratégie vers d'autres enceintes internationales.

En mai 2006, l'Organisation Mondiale de la Santé a adopté un projet de résolution originairement proposée par le Brésil et le Kenya. Cette résolution¹⁹ reconnaît explicitement les défaillances du système actuel en matière d'accès aux médicaments et d'incitation à l'innovation médicale. Elle donne instruction à l'OMS de créer, dès la fin de l'année 2006, un groupe de travail censé définir pour mai 2008 un ensemble de mécanismes de financement et d'incitation nécessaires à la création d'un cadre multilatéral visant à répondre au défi des maladies qui affectent de manière disproportionnée les pays en développement. A la fin de l'année 2007, sous la houlette des pays d'Amérique du Sud, du groupe africain et de l'Inde, ce groupe de travail a laissé la porte ouverte pour explorer les éventuelles modalités d'un « traité sur la recherche et le développement » comprenant notamment la mise en place de mécanismes d'incitation à l'innovation pharmaceutique et médicale alternatifs à l'outil classique de la propriété intellectuelle, à savoir le monopole garanti par le brevet. Une des approches ayant attiré le plus l'attention récemment, suite au soutien public que le prix Nobel d'économie J. Stiglitz lui a accordé, est celle du « modèle des récompenses ». Le concept de base de cette approche prévoit la création d'un système multilatéral de récompenses pour des produits médicaux et pharmaceutiques novateurs. L'octroi d'un tel financement aurait pour objectif de rentabiliser l'investissement en recherche et développement des produits prometteurs ayant

une haute valeur ajoutée en termes thérapeutiques et sociaux. En contrepartie, ces inventions seront accessibles aux producteurs de génériques moyennant un système analogue à l'*open source* qui engagerait les bénéficiaires du financement à dévoiler les innovations technologiques, à ne pas demander de brevet, ou à accorder des licences volontaires automatiques.

Le système de récompenses serait financé par un fonds multilatéral créé par un Traité sur la recherche médicale sur base de contributions obligatoires proportionnelles au niveau de richesse des pays signataires du traité. En outre, ces contributions donneraient droit, à l'instar du protocole de Kyoto, à un système de crédits négociables²⁰. La mise en œuvre d'une telle approche permettrait de concilier accès et innovation, tout en permettant d'enclencher des gains d'efficacité. Ces gains découleraient de la séparation entre le financement de la recherche et le développement des médicaments d'une part, et le financement de la reproduction en série des produits inventés d'autre part. Dans le système actuel, les prix de marché assurent le financement des deux. Ce financement vertical est rendu possible grâce au système monopolistique des brevets mais, comme nous l'avons vu plus haut, cela se fait souvent au détriment de la maximisation du nombre de bénéficiaires sans que l'impact en termes d'efficacité économique et au niveau du progrès en matière d'innovation ne soit probant.

Droits d'auteur, logiciels et créations diffusées par Internet

Les droits d'auteur classiques ont fait l'objet depuis une vingtaine d'années d'une série de stratégies de réinvention qui tentent de concilier avec succès l'incitation à la créativité avec l'accès élargi aux créations. C'est notamment le cas du mouvement du logiciel libre basé sur la philosophie de l'*open source* et exploitant la licence G.P.L. Cette licence réinvente le droit d'auteur en protégeant et

promouvant la nature collective de la création de logiciels, de manière plus efficace que l'industrie du logiciel propriétaire²¹.

D'autres licences telles que la licence *Creative Commons* ont été conçues originairement pour favoriser l'accès aux œuvres scientifiques et artistiques tout en conservant l'empreinte de l'auteur. Cette licence tente donc de mettre en place un équilibre productif entre le *copyright* (ou la logique exclusive du all rights reserved) et le *copyleft* (all rights reversed) en préservant un certain nombre de droits à l'auteur (*some rights reserved*). D'autres approches, telles que des systèmes de compensations comme les licences globales, visent à concilier l'impératif de la rémunération équitable des créateurs avec l'état de fait que constitue l'accès généralisé aux œuvres audiovisuelles par Internet²².

DPI, ressources végétales et savoirs traditionnels associés

Toute une série d'initiatives multilatérales et nationales tentent de frayer de nouvelles voies autour de la problématique des ressources végétales et des savoirs traditionnels associés. Un élément transversal que l'on trouve dans la plupart des initiatives en la matière a trait à la problématique de l'accès approprié aux ressources et au partage des bénéfices liés à leur exploitation commerciale (*Access and Benefit Sharing*). Il s'agit de limiter les pratiques opportunistes d'appropriation des ressources biologiques (biopiraterie) ainsi que les comportements responsables de la déperdition de la biodiversité, par l'instauration de mécanismes de coordination et de régulation multilatéraux. La problématique de l'accès et du partage des bénéfices liés aux ressources végétales et aux savoirs traditionnels (au sens large des deux termes) se trouve au cœur des débats au sein de plusieurs institutions internationales. La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) de 1992 reconnaît le partage équitable et juste des bénéfices relatifs à l'exploitation des ressour-

ces génétiques comme l'un de ses trois objectifs directeurs. Après presque quinze ans de négociations au sein de la conférence des parties signataires de la CDB portant sur le mécanisme de mise en œuvre de cet objectif, la grosse majorité des pays du Sud défendent de commun accord la mise en place d'un régime multilatéral sur l'accès et le partage des bénéfices liés à l'exploitation des ressources biologiques et des savoirs traditionnels associés. Un premier draft d'un futur traité qui suscite de fortes réserves de la part des pays du Nord a été avancé en février 2006 et devrait aboutir à un texte définitif en 2010 au plus tard, mais les résistances sont très fortes de la part des pays industrialisés.

Au niveau de l'OMC, la question de la cohérence entre le traité de l'ADPIC et la CDB se trouve au cœur d'un conflit qui oppose depuis plusieurs années la grande majorité des pays en développement aux USA et à l'UE. L'article 27 du traité de l'ADPIC énonce que les animaux et plantes (à l'exception des micro-organismes) peuvent être exclus de la brevetabilité. Cependant, les pays signataires qui souhaitent le faire doivent fournir au moins un système *sui generis*²³ de protection de la propriété intellectuelle pour les variétés végétales. De nombreux pays du Sud ont fait de nombreuses propositions²⁴ de révision de l'article 27, de manière à assurer à l'ADPIC une meilleure cohérence et compatibilité avec la CDB, notamment en ce qui concerne les obligations en matière de respect des pratiques des communautés traditionnelles (article 8j de la CDB) et les exigences d'accès et de partage équitable des bénéfices. L'Inde, avec l'appui du Brésil, a notamment poussé pour que la révision de l'article fasse partie des négociations à mener dans le cadre du turbulent Cycle de Doha, de manière à inclure des mécanismes multilatéraux susceptibles de garantir le respect de ces obligations et d'empêcher l'appropriation indue des ressources, mais elle se heurte à l'heure actuelle au blocage farouche des USA et une attitude plus qu'ambigüe de la part de l'UE.

Le concept de « Droits des Paysans » introduit dès 1989 au niveau de la FAO²⁵ constitue un préalable normatif de première importance pour l'échafaudage des modèles alternatifs en matière de protection, d'innovation agricole et d'accès au partage des bénéfices. Ce concept vise à reconnaître et promouvoir les énormes contributions passées, présentes et futures des paysans et des communautés rurales à la création, conservation, échange et amélioration des ressources agricoles. Le concept reconnaît en outre que les pratiques des communautés paysannes traditionnelles constituent une composante incontournable pour la conservation de la biodiversité. Ce concept a été traduit dans de nombreuses législations régionales et nationales, par l'adoption de systèmes *sui generis*, notamment dans la loi indienne et la « Loi modèle » adoptée par l'Organisation pour l'Union Africaine en 2000. Ces outils législatifs consacrent les droits inaliénables des communautés sur les ressources qu'elles ont développées et dans le cas de la loi modèle, rentrent directement en contradiction avec le traité de l'ADPIC par l'interdiction du brevetage de toute forme de vie, y compris les micro-organismes. Cette loi modèle est par ailleurs jugée incompatible avec la convention de l'UPOV²⁶ que l'Union Européenne tente d'imposer à l'ensemble des pays membres de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique dans le cadre des accords de partenariat économique actuellement en négociation.

Une fois reconnu le concept de « Droits des Paysans » au niveau multilatéral, la question centrale devient celle de la traduction et de la mise en œuvre des principes énoncés. Après l'adoption d'une résolution de la FAO en 1991 visant à créer un Fonds international pour l'utilisation des ressources génétiques, et après l'adoption, en 1992, de la Convention sur la diversité Biologique, de longues années de négociations ont débouché en 2001 sur la signature d'un Traité international légalement contraignant sur les ressources génétiques végétales pour l'alimentation et l'agriculture²⁷. Ce traité, entré en vigueur en 2004, vise explicitement à jeter les bases d'une

protection effective des Droits des Paysans par l'instauration d'un système multilatéral d'accès et de transfert des ressources génétiques agricoles ainsi que du partage des bénéfices des exploitations de ces ressources. Ce système est censé faciliter l'accès à une liste de ressources exemptées des droits de propriété intellectuelle, moyennant paiement en cas de commercialisation d'un produit dérivé à partir des ressources listées. Afin d'éviter de reproduire les situations du passé décrites plus haut, où l'accès théoriquement ouvert aux ressources s'accompagne *de facto* d'un usage quasi-exclusif par les structures de recherche du Nord, des dispositions relatives au transfert des technologies, au renforcement des capacités et au financement de programmes pour le développement des communautés paysannes de base ont été prévues dans le traité.

Cependant, de nombreuses voix critiques se sont empressées de signaler que ce système ne constitue en aucun cas une protection réelle pour les Droits des Paysans car, sous couvert de renforcement des capacités, d'accès ouvert et de partage des bénéfices, c'est en définitive l'agriculture industrielle qui tire les bénéfices du dispositif. De fait, en réservant exclusivement l'accès des ressources phytogénétiques à la conservation et à la recherche en laboratoire, à la sélection et à la formation scientifique, le traité ne reconnaît aucun rôle réellement opérationnel à la conservation et l'innovation *in situ* par les communautés locales, ce qui revient à nier le rôle des paysans dans ce processus de conservation et d'innovation et donc à oblitérer le rôle capital que joue leur expertise de terrain.

De nombreux modèles théoriques qui tentent de traduire de manière effective et équilibrée le concept des Droits des Paysans et celui de l'accès et du partage des bénéfices ont été proposés depuis quelques années. Les travaux de Dutfield²⁸, parmi bien d'autres, tentent d'intégrer le caractère collectif et diffus du processus d'innovation au sein des communautés traditionnelles. Dutfield défend notamment le concept de « régime d'obligations » (*liability regime*).

Alors qu'un régime de propriété classique donne aux propriétaires des droits exclusifs, dont le droit de déterminer les conditions d'accès à la propriété en question, un régime d'obligations est basé sur la libre utilisation de la ressource moyennant une obligation de paiement *ex post*. Un tel système a des avantages assez manifestes dans les pays où la majeure partie des savoirs et des techniques traditionnelles circule déjà librement sans que ceux-ci puissent faire l'objet de revendications exclusives des détenteurs originaux²⁹. D'autres approches expérimentales de constitution de bases de données concernant les savoirs traditionnels et les variétés de semences paysannes, comme celles de l'organisation Navdanya en Inde ou le Réseau Semences Paysannes en France, sont fortement ancrées sur une expertise de terrain et prennent comme point de départ la nécessité des pratiques de désobéissance civile³⁰ face à des cadres normatifs dominants qui oblitèrent leur contribution à l'innovation agricole et à la préservation de la biodiversité. Elles s'attellent à répertorier la biodiversité au niveau local par un travail en réseau et à échanger les expériences en matière d'amélioration des variétés tout en garantissant un accès libre aux ressources pour des usagers communautaires.

Toutes ces pistes de travail constituent autant de chantiers ouverts susceptibles de jouer un rôle important dans la réorientation des modes de conservation de la biodiversité et d'innovation agricole. Elles permettent en tout cas de consolider la construction d'alternatives aux modèles de développement conçus en termes de ratrappage, selon lesquels la marchandisation des ressources génétiques constitue la seule voie possible vers le développement économique pour les pays riches en ressources biogénétiques. En d'autres mots, elles contribuent à une conception plurielle du développement pour laquelle le but du processus de renforcement des capacités n'est pas la reproduction des conditions ayant permis à un certain type de société de générer des modes d'innovation performants dans le passé, mais plutôt d'organiser de nouvelles pratiques de

gestion des ressources qui soient à même de relever les défis actuels de la protection de la biodiversité et du développement durable.

Conclusion

En guise de réponse à la question de départ, il est en tout cas possible de mettre en évidence quelques connexions transversales qui relient les acteurs sociaux directement concernés par les enjeux décrits ci-dessous malgré l'hétérogénéité de leur contexte d'insertion :

1. les combats politiques qu'ils portent témoignent d'un attachement plus fort aux implications pratiques des dispositifs légaux qu'aux principes généraux qui président à leur justification ;
2. ils demandent des réponses spécifiques à des problèmes concrets plutôt qu'un programme de refonte d'ensemble -sans cesse différé- des contraintes dans lesquels ils se trouvent pris ;
3. leur combat est moins celui de l'appropriation des ressources que celui de l'accès à des biens et services d'intérêt général.

Il s'agit donc d'une perspective d'usagers. Ce faisant, ils participent à une remise en question des droits de propriété classique et par là, à la déstabilisation du partage entre la sphère privée et la sphère publique au bénéfice d'une meilleure articulation entre accès démocratique aux ressources et innovation sociale.

Les échos que ces combats susciteront dans l'ensemble de la société diront beaucoup sur ce que nous voulons devenir et sur le rapport au monde que nous voulons léguer aux générations futures.

- 1 Notamment les recherches menées par Steve Brush dans les Andes et parmi les communautés rurales productrices de riz en Asie, les recherches de Gary Nabhan au Mexique, de Paul Richards au Sierra Leone parmi de nombreuses autres études.
- 2 Pour des développements plus larges sur la question, nous renvoyons au remarquable article de Guy Kastler intitulé « Les variétés techniquement verrouillées » publié sur le site web de l'organisation GRAIN à l'adresse : <http://www.grain.org/seedling/?id=406>
- 3 La thématique du caractère idéologique et instrumental du partage culture-nature a fait l'objet d'une très large littérature. Les ouvrages de D. Haraway, « Simians Cyborgs and women » et de B. Latour, « Politiques de la Nature » apportent des synthèses éclairantes sur la problématique à partir d'une perspective féministe pour la première et d'une perspective d'anthropologie des sciences pour le second.
- 4 Le coût associé à la production d'une unité supplémentaire de ma marchandise.
- 5 C. Marazzi, « La place des chaussettes », L'éclat, 1997, p. 57.
- 6 Nous prenons ici comme référence les travaux fondateurs de l'économiste Paul Samuelson qui fut, pendant les années 50, le premier à introduire le concept de bien public mondial.
- 7 Plusieurs usagers peuvent en profiter en même temps et, en contexte de concurrence, il est très difficile, si pas impossible, d'imposer un droit d'accès à d'autres bénéficiaires potentiels.
- 8 Il y a externalité positive ou négative lorsque les coûts ou les bénéfices d'un bien n'apparaissent pas dans le prix du bien lui-même. Le coût ou le bénéfice d'une activité rejaillit non sur les acteurs directement responsables de l'activité mais sur les autres.
- 9 Les réseaux coopératifs sont des dispositifs rhizomatisques qui ne correspondent ni au marché ni à une hiérarchie (étatique ou privée), ni à une composition des deux (bien qu'ils puissent traverser - et être utilisés - par ces types d'organisation sociale). Ils se multiplient par provigement, sans centre et sans hiérarchie. Pour une définition plus détaillée du concept de rhizome nous renvoyons au chapitre d'introduction du livre de G. Deleuze et F. Guattari, « Mille Plateaux », Gallimard, Paris, 1980.
- 10 C'est-à-dire, lorsque le prix est égal au coût de production d'une unité supplémentaire du bien en question.
- 11 Les droits d'auteur et de marque ne parviennent manifestement pas à dissuader des millions d'usagers d'Internet de reproduire à loisir des morceaux de musique, des images, des textes et des logiciels, ni les industries de la contre-façon (qui pourrait représenter jusqu'à 15% du commerce mondial d'après les chiffres de la Commission Européenne) de copier les marques.
- 12 Association de trois molécules anti-VIH ayant permis de prolonger drastiquement l'espérance de vie des personnes vivant avec le virus du VIH/Sida.
- 13 Un médicament générique est un médicament identique au médicament de marque. Sa production devient légale soit à l'échéance d'un brevet, soit lorsque la firme détenteur du brevet concède une licence volontaire à un fabricant du générique, soit lorsque l'autorité publique concède une licence obligatoire (sans l'accord du propriétaire du brevet) à des producteurs concurrents. Dans les deux derniers cas, l'obtention d'une licence se fait moyennant paiement d'un pourcentage du chiffre d'affaires du fabricant générique (royalties).
- 14 Pour un aperçu plus exhaustif de la problématique spécifique des flexibilités et des impasses actuelles en matière de système de protection de l'innovation pharmaceutique, je renvoie ici à mon article « Lutte contre les grandes pandémies : que peut la Belgique ? » disponible à l'adresse <http://padilla.agora.eu.org>.
- 15 L'insuffisance du financement de la recherche pour les maladies négligées est bien mise en évidence dans l'article de Trouiller P, Torrele E, Olliaro P, White N, Foster S, et al. (2001) « Drugs for neglected diseases: A failure of the market and a public health failure ? » disponible sur le site web <http://biology.plosjournals.org/>. Nous renvoyons également à la résolution n°27 adoptée par l'OMS en 2003, disponible sur le site de l'organisation (www.who.int).
- 16 Comme le montre Phillippe Pignarre dans son ouvrage, « Le grand secret de l'industrie pharmaceutique », La Découverte, Paris, 2003, sur la quinzaine de médicaments qui génèrent plus d'un milliard par an de recettes chez les majors qui accaprent 45 % du marché mondial, une douzaine sont tombés dans le domaine public en 2007 et sont donc devenus accessibles à la production de génériques.
- 17 Nous renvoyons ici à la remarquable synthèse et analyse critique des études et données statistiques concernant les investissements en recherche et développement aux USA de James Love, « Evidence regarding research and development Investments in innovative and non innovative medicines », Consumer Project on Technology, Sept., 2003, disponible sur le site web : www.cptech.org.
- 18 Cet extrait est tiré d'un entretien que le Dr. Hamied a concedé à l'association Sidaction. L'intégralité de l'entretien est disponible à l'adresse du site web de l'association Act-Up Paris. Voir <http://www.actupparis.org/article1899.html>.
- 19 La résolution N°o.8, du 27 mai 2006 est disponible sur le site web de l'OMS (www.who.int).
- 20 Pour un aperçu exhaustif du prize model, nous renvoyons ici au site web Prize Fund Homepage <http://www.cptech.org/ip/health/prizefund/>. Pour le projet de traité sur la recherche et le développement médical, nous renvoyons à la page : <http://www.cptech.org/workingdrafts/rndtreaty.html>.
- 21 Pour des développements plus longs sur la question, je renvoie à mon article: « Capitalisme cognitif et logiciel libre » publié dans l'édition de Juin/Juillet 2005 de La Revue Nouvelle.
- 22 Voir le site web de l'alliance public et artistes pour une solution légale aux échanges sur Internet www.lalliance.org.
- 23 Un système sui generis, est un système juridique dont la singularité prévient tout classement dans une catégorie déjà répertoriée et nécessite de créer des textes spécifiques. Pour une bonne introduction critique à la question des systèmes sui generis, voir l'article de Graham Dutfield, Les nouvelles formes de protection sui generis, disponible à l'adresse: <http://www.canmexworkshop.com/documents/french/III.3.2.pdf>.
- 24 Ces propositions sont compilées dans le document IP/C/W/368/Rev.1 du 8 février 2006 disponible sur le site web de l'ADPIC http://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/trips_f.htm.
- 25 Pour une synthèse historique des enjeux relatifs au concept de Droits des Paysans, nous renvoyons ici à l'étude de Regine Andersen intitulée « The History of Farmers Rights » de 2005 disponible sur le site web Farmers Rights Project à l'adresse : <http://www.fni.no/farmers/Lit-survey.htm>.
- 26 C. Diaz, Intellectual Property Rights and Biological Ressources, an overview of key issues and current debates, Wuppertal Papers n°151, février 2005, p. 45. Le papier est disponible sur le site web du Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy à l'adresse : <http://www.wupperinst.org/Sites/home1.html>.
- 27 Voir page web du traité à l'adresse : <http://www.fao.org/AG/cgrfa/itpgr.htm>.
- 28 G. Dutfield, « Protecting Traditional Knowledge and folklore. A review of progress in diplomacy and policy formulation », ICTSD Working Paper, 2002. Article disponible en ligne sur le site web de l'International Center for Trade and Sustainable Development - [www.ictsd.org...](http://www.ictsd.org/). Voir également T. Swanson, « Global Action for Biodiversity. An international Framework for Implementing the Convention on Biological Diversity », Earthscan, Londres, 2002.
- 29 Voir l'article de T. Dedeurwaerdere, « Bioprospection, gouvernance de la biodiversité et mondialisation. De l'économie des contrats à la gouvernance réflexive », in Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit, n°104, 2003. Article disponible sur le site web du CPDR - www.cpdr.ucl.ac.be.
- 30 La constitution de banques de semences par l'organisation Navdanya en Inde (www.navdanya.org) et les pratiques de conservation du réseau « Semences -Paysannes » (www.semencespaysanne.org).

La recherche scientifique : paradoxes, acteurs et finalités

→PHILIPPE BARET¹

Ingénieur agronome, professeur de génétique et d'analyse des systèmes à l'UCL, membre du Centre interdisciplinaire Sciences et sociétés (CITES) de l'UCL, il participe également aux travaux du Conseil fédéral de biosécurité qui se prononce notamment sur les risques liés aux plantes transgéniques. Il est chercheur-associé à étopia.

philippe.baret@uclouvain.be

Une meilleure organisation de la politique de recherche est possible en Communauté française de Belgique. Cette politique est complexe car elle doit d'abord prendre en compte les spécificités des scientifiques, notamment leurs difficultés de carrière. En termes organisationnels, elle doit aussi prendre acte de la relative schizophrénie du monde scientifique par rapport à l'action collective car les scientifiques sont le plus souvent des individualités remarquables et passionnées qui préfèrent les réseaux aux structures. Si l'objectif ultime du développement scientifique est l'augmentation du bien-être, il importe de sortir d'une logique du tout technologique pour ouvrir une approche systémique des innovations. Dans une vision ouverte de la recherche, plusieurs voies d'innovation pourraient coexister dans un rapport qui privilégierait la complémentarité sur la concurrence. Une telle ouverture peut contribuer sur le long terme à un développement durable de nos sociétés.

Contexte et objectifs

Positionnement

Beaucoup de rapports décrivent la situation de la recherche en Europe ou en Belgique. Ils sont souvent bien faits, analytiques et comparatifs mais ils laissent peu de place au quotidien du chercheur et à la réflexion sur la motivation et le mode d'orientation des recherches. Par ailleurs, ce type d'approche est quantitatif, basé sur des classements ou des indicateurs, et ne tient pas compte des différences entre cadres de référence de la recherche et de l'enseignement supérieur d'un pays à l'autre. Notre objectif dans cet article est de contribuer à un débat sur les politiques de recherche en partant du point de vue du chercheur. Dans une seconde partie, nous nous interrogerons sur la finalité sociétale de la recherche de façon délibérément provocatrice.

Trois paradoxes de la recherche

La recherche est bâtie sur un triple paradoxe. Elle s'appuie sur des structures mais ces structures sont peu respectées par ceux qui y cohabitent. Deuxième paradoxe : les chercheurs se disent impliqués dans un processus collectif mais vénèrent et, pour certains d'entre eux, rêvent de devenir, des individualités remarquables. La troisième dimension est celle qui devrait le plus nous préoccuper en tant que citoyens : les chercheurs se disent motivés par le progrès de la société mais sont très jaloux de l'indépendance de leurs recherches qui frôlent parfois la lubie. Ces trois paradoxes expliquent sans doute que, pour beaucoup de scientifiques, la recherche, comme discipline, et spécifiquement, leurs recherches comme activité précise ne peuvent être soumises aux contraintes de l'analyse, du contrôle social et de la réflexivité. Leur intime credo est que toute recherche est bonne si elle est faite en visant l'excellence intellectuelle et expérimentale.

Organisation de la recherche en Belgique

La recherche en Belgique et plus spécifiquement en Communauté française peut se faire dans trois types de contextes : les universités, les centres de recherche et les entreprises.

Universités

En Belgique, la recherche s'identifie d'abord à l'université. L'université est un lieu mixte de recherche et de formation. Nées au XIII^{ème} siècle, les universités s'inscrivent avant tout dans le prolongement d'un cursus de formation entamé avec les études primaires et secondaires. Au Moyen-Age, elles se caractérisent toutefois par deux spécificités. Premièrement, la formation au savoir de haut niveau est inséparable de la formation du savoir lui-même, l'enseignant universitaire est à la fois enseignant et chercheur. Deuxièmement, l'université est, par excellence, le lieu de formation des élites, essentiellement religieuses au Moyen-Age, laïques ensuite. Ce modèle médiéval a craqué à la fin du XVIII^{ème} siècle, après la révolution des Lumières. L'émergence de savoirs pratiques a entraîné la création d'autres lieux de formation de haut niveau, les écoles spéciales. Quand, en 1809, Wilhelm von Humboldt refonde l'université de Berlin, il assigne un nouveau rôle à l'université : former l'homme par le savoir en s'appuyant sur deux convictions²:

- la formation de l'humain est une formation à son humanité qui ne peut trouver sa pleine expression que dans une formation à la pratique scientifique comme activité autonome ne trouvant sa fin qu'en elle-même ;
- cette formation ne peut se réduire à l'acquisition d'une compétence technique mais doit tendre vers un savoir englobant et uniifié. Les savoirs universitaires se définissent donc en relation les uns avec les autres.

On comprend que, selon cette définition, l'université ne se conçoive le plus souvent que complète (intégrant toutes les disciplines, des arts aux sciences) et humaniste. En Belgique francophone, le paysage universitaire reflète cette vision des choses dans des universités « complètes »³ comme l'UCL, l'ULB et l'ULg autour desquelles se structure actuellement l'enseignement supérieur dans la logique des académies.

Aujourd'hui, cette vision issue des Lumières est mise à l'épreuve tant à l'intérieur du monde universitaire que par les attentes de la société vis-à-vis de l'université. Le monde universitaire est actuellement agité par une logique de compétition alimentée par la prise de conscience de la globalisation, les meilleures universités attirant les meilleurs étudiants à l'échelle planétaire⁴. Mais quelles sont les meilleures universités ? C'est là qu'intervient le jeu des indicateurs et des classements (élégamment appelés *rankings*) que tout le monde conteste mais sur lesquels chacun a l'œil rivé. De l'extérieur, l'université est aussi sollicitée. On attend de la formation universitaire qu'elle soit la plus professionnalisaante possible sans vraiment que cette notion ne soit définie. Les (futurs) étudiants et leurs parents voient dans la formation universitaire une garantie de statut social.

Centres de recherche

Sous le vocable Centre de recherche, on pourra regrouper toutes les structures où la recherche est l'activité principale et où le chercheur est à temps plein ou quasi temps plein dans un travail de recherche. On pensera aux grandes institutions fédérales comme l'Institut Royal des sciences naturelles, le Musée de Tervueren mais aussi aux Centres de recherches agricoles wallons⁵. En Région wallonne, proportionnellement peu de chercheurs travaillent dans ce type de centre. En Région flamande, des initiatives nouvelles ont conduit à la création récente de centres de recherche très ambitieux comme le VITO (*Vlaamse instelling voor technologisch onderzoek*

- environ 500 personnes) ou le VIB (*Vlaamse instelling voor Biotechnologie*) qui regroupe plus de 1.000 personnes.

Entreprises

La recherche se fait aussi en entreprise. Il y est parfois difficile de faire la part entre recherche fondamentale, recherche-développement et politique d'innovation, dans un jeu sémantique dont l'entreprise moderne a le secret. Il reste qu'une bonne partie de nos ressources financières et humaines en matière de recherche provient d'un cadre privé, parfois porté au pinacle comme dans la communication sur le plan Marshall. En effet, à court terme, financer des recherches en entreprise peut apparaître comme la méthode la plus directe pour construire un mythique lien recherche-innovation-emploi. A plus long terme, la démonstration est moins convaincante car le risque d'un enfermement (*lock-in*) technologique est peut-être plus important⁶ dans l'environnement plus contraint de l'entreprise que dans le cadre plus libre de l'université. Ce n'est pas en soutenant la recherche dans l'industrie pharmaceutique que l'on va faire émerger de nouvelles approches de la santé basées sur la médecine préventive hors médicament. Si l'objectif premier de la recherche en entreprise est de renforcer la position compétitive de l'entreprise, il n'est pas interdit de s'interroger sur la pertinence du financement par les pouvoirs publics de celle-ci.

La structure de recherche, quelle qu'elle soit, a tendance à s'autoujustifier et à plus penser son orientation en fonction de ses points forts d'aujourd'hui qu'en fonction des attentes sociétales par exemple. La question est alors : comment soutenir l'innovation dans la continuité des compétences et des réussites d'aujourd'hui tout en suscitant les meilleurs scénarios pour le futur ?

Les acteurs

La carrière du chercheur

Les étapes

La carrière du chercheur est scandée par trois grandes étapes, correspondant assez strictement à trois âges. L'entrée en recherche se fait en général juste après la fin d'un cycle universitaire⁷. Elle consiste en l'inscription à un doctorat, c'est-à-dire à une formation longue (3 à 4 ans) à la recherche par la recherche. C'est un passage obligé : la définition universelle et minimale du chercheur, depuis Ouagadougou jusqu'à Princeton, c'est quelqu'un qui possède un doctorat et qui travaille dans un environnement scientifique.

La deuxième étape après l'obtention de ce doctorat est le basculement souhaité dans un post-doctorat : c'est-à-dire une période courte où l'on valorise les acquis tout frais du doctorat dans un nouveau cadre, en général à l'étranger. Ce post-doctorat ouvre souvent une période d'incertitude, qui se résout plus ou moins rapidement en Belgique, soit par une nomination dans une structure de recherche (le plus souvent, en région wallonne, une université), soit par un abandon de la carrière de chercheur, soit par un statut incertain qui souvent se prolonge, de chercheur « contractuel », c'est-à-dire sous des contrats basés sur des prestations précises et à terme de un ou deux ans.

S'il parvient à faire carrière, le chercheur va être évalué sur sa production scientifique: très concrètement, le nombre d'articles publiés dans des revues d'audience internationale ou différents ratios basés sur la même donnée primaire.

La passion

Le monde de la recherche est un monde de spécialistes et donc à la fois un monde très profondément hétérogène et un monde où priment les réseaux, le plus souvent internationaux. Pour un chercheur, le premier collectif est celui des spécialistes de son domaine. Un chercheur a toujours plus à partager avec un spécialiste du même domaine dans une autre structure qu'avec un collègue d'une autre discipline dans sa propre institution. Tout chercheur a donc une double appartenance : son institution et son champ disciplinaire.

La carrière du chercheur n'est pas extraordinaire financièrement. A titre collectif, cela pourrait s'expliquer par la faible importance économique accordée au travail du chercheur (par rapport par exemple aux communicateurs ou aux financiers). A titre individuel, cette situation est compensée par une certaine liberté dans le choix des thématiques et dans l'organisation du travail.

Le caractère passionné de la recherche fait qu'il y a peu de normes de qualité si ce n'est un autocontrôle parfois revendiqué agressivement⁸. Il est remarquable qu'en recherche, les cas de fraude sont le plus souvent davantage motivés par la passion ou le prestige que par le lucre⁹.

La passion du scientifique est aussi la forme privilégiée de sa médiatisation. Einstein a supplanté Pasteur comme figure du savant, un peu fou, très intelligent et passionné. Le patron de laboratoire de la fin du XIX^{ème} siècle, très lié aux milieux industriels et porté par des questions aux applications immédiates, a donc laissé la place à une figure beaucoup plus hors du monde, originale et solitaire. Ce registre de la passion explique sans doute aussi l'enthousiasme médiatique pour les figures hybrides de savants-explorateurs (ou les « savanturiers » comme le titrait joliment une récente revue Louvain) comme Haroun Tazieff, Bertrand Picard ou Alain Hubert qui ne

sont pas ou plus des scientifiques mais qui sont perçus par le grand public comme des moteurs du progrès des connaissances. On notera le relatif grand écart entre cette vision de la science comme un monde de passionnés et un discours sur la science comme moteur de l'innovation au service du développement économique.

La spécialisation est-elle un mal nécessaire ?

La plupart des scientifiques sont complices de cette vision simplifiée de la science comme une vocation personnelle. Cette posture est en résonnance avec l'idée que toute connaissance est bonne. La passion conduit aussi à une évolution vers la spécialisation, la passion étant souvent une manie au sens étymologique. Finalement, le registre de la passion est, pour le scientifique, celui qui l'aidera à s'associer aux meilleurs collaborateurs. Triple renforcement d'une approche vocationnelle de la carrière scientifique.

Cet accent privilégié accordé à la dimension passionnelle est aussi en partie imputable à ce que, dans leur propre formation, les scientifiques ont été peu confrontés à une approche épistémologique et critique de leurs savoirs. Ils vénèrent souvent plus leurs maîtres pour leurs compétences pointues que pour leur vision critique. J'ai personnellement l'impression qu'un discours réflexif sur la discipline que j'enseigne (la génétique) intéresse une majorité d'étudiants mais, paradoxalement, la minorité la moins intéressée par ce type de discours est constituée par les étudiants qui s'orienteront plus tard vers la recherche.

L'accroissement quantitatif des connaissances a favorisé le compartimentage de l'apprentissage, rendant très difficile une approche intégrative ou systémique des savoirs. Or, c'est par la systémique que les savoirs se décloisonnent et qu'ils interrogent la société sur la pertinence de leurs options. En effet, contrairement à une préconception, toute démarche scientifique est le produit de choix

qui affecteront, parfois pour de très longues périodes, le type d'innovation auquel contribuera un savoir. Ce sont des choix posés dans les années 1950 dans l'orientation de la recherche en génétique végétale en France qui expliquent en partie l'importance prise par l'approche transgénique aujourd'hui, alors que d'autres pistes auraient été possibles.

Si la démarche scientifique implique une spécialisation, comment concilier cette exigence avec celle de la réflexivité ? Comment éviter que tous les scientifiques d'un domaine, la génétique par exemple, soient fascinés par les mêmes promesses, les mêmes outils, les mêmes gourous ? Pour répondre à ce défi, on peut imaginer d'élargir la formation, de faciliter les transitions professionnelles entre types de savoir et de favoriser les interactions entre disciplines.

Financement de la recherche

La recherche est un métier de passionnés inscrits dans des réseaux plus internationaux que nationaux. C'est un métier qui demande une grande liberté de pensée. Comment articuler cette liberté de pensée avec le rôle social du chercheur ?

En pratique, un fort outil d'articulation est l'argent. Le chercheur a besoin d'argent. D'abord pour son propre salaire, même si dans beaucoup de cas, en Belgique, le responsable d'équipe est nommé et donc assuré d'un revenu. Ensuite, il s'adjoindra des collaborateurs qui eux, travailleront sur bourses ou conventions. Il a aussi besoin d'argent pour acquérir des équipements, pour faire vivre ses réseaux ou participer à des réseaux. Ce lien à l'argent est un non-dit dans le monde européen continental. Je connais peu de chercheurs qui communiquent aux collègues le montant des financements obtenus. Ce serait même plutôt l'inverse. L'argent n'est accepté que parce qu'il est converti en moyens d'action. En cela, la recherche est une activité non marchande.

Pourtant, c'est ce flux monétaire entre bailleurs de fonds et chercheurs qui relaie la demande sociétale. Dans un pays comme la Belgique (ce n'est pas tout à fait la même chose en France), on ne donne pas un cahier des charges au monde de la recherche, on ne lui dit pas « *explore telle voie, réponds à telle question* ». Par contre, on oriente la recherche en conditionnant une partie des financements à des thématiques précises. Les chercheurs sont libres de s'inscrire dans ces axes mais s'ils ne le font pas, ils diminuent drastiquement leur probabilité de financement.

Qui fixe ces axes prioritaires ? En général des comités reprenant trois ou quatre types d'acteurs : le politique (en général par le biais de représentants des cabinets ministériels), l'administration (qui assure la continuité des processus en étant normalement plus en retrait sur les dimensions stratégiques), les chercheurs, souvent en tant que représentants de leurs institutions et, facultativement, la société civile. La définition des objectifs et leur imposition aux chercheurs est assez implicite et souvent peu transparente. Elle génère aussi une tension quand il faut articuler une finalité précise à échéance d'un ou deux ans avec l'encadrement d'un doctorat qui demande trois ou quatre ans de financement et nécessite donc le renouvellement ou la combinaison de sources de financement.

Une des particularités de la recherche en Belgique est la dispersion des gestionnaires politiques de la recherche. Beaucoup de ministres ont une compétence « recherche » dans leurs attributions. Cela conduit à deux dérives principales : d'une part, une confusion de vocabulaire, « recherche », « innovation », « développement » recouvrant des réalités mal définies, et, d'autre part, un sentiment d'autonomie des administrations par rapport à leur ministère de tutelle, avec des conséquences variables. Le FNRS (Fonds National de la Recherche Scientifique), par exemple, s'autogère en mettant en avant la seule excellence scientifique sans jamais la définir et sans que cette notion n'ait fait l'objet d'une validation par le pou-

voir politique et la société civile. Des structures plus orientées, comme la politique scientifique (BELSPO), essaient d'assurer une continuité des engagements de la Belgique au niveau international, sans en avoir vraiment les moyens et en essayant, en parallèle, de répondre à des enjeux sociaux. Le miracle est que cette hétérogénéité un peu anarchique conduise néanmoins à une production scientifique très honorable par rapport à nos voisins mieux dotés et plus explicitement organisés en matière de recherche. Les éléments de ce miracle sont probablement une bonne volonté générale, une capacité d'adaptation et d'initiative et une petite taille qui évite les effets « paquebot »¹⁰.

A quoi sert la recherche ?

Les objectifs de la recherche

Ce cadre étant fixé, la question essentielle reste « *A quoi sert la recherche ?* », si elle doit servir à quelque chose. Spontanément, on se rend compte que la recherche présente trois caractéristiques qui rendent fragile son utilité :

- 1) ses résultats sont souvent imprévisibles et pas toujours proportionnels aux financements engagés ;
- 2) elle demande un investissement sur le long terme et de la continuité ;
- 3) elle demande une liberté de pensée.

Concrètement, on peut imaginer deux modes de régulation de la recherche : soit on en planifie les actions et on lui fixe des objectifs précis (c'est le modèle soviétique des années 50 mais aussi les grands programmes comme le spatial américain ou le nucléaire français), soit on laisse libre la définition des objectifs mais on évalue le travail réalisé et on finance en fonction de la qualité. Ces deux modèles doivent être vus comme des pôles, un grand nombre

de combinaisons existant dans les intermédiaires. De plus, au milieu des années 80, est apparu un nouveau mode de mise à l'agenda et de financement des programmes de recherche inspiré du modèle anglo-saxon des *charities* : la subtile combinaison de la bonne volonté citoyenne, des médias et des chercheurs dans des opérations comme le Téléthon. Même si cela peut paraître choquant, ce type de programmes doit faire l'objet d'un regard critique car il renforce une image un peu angélique de la recherche scientifique dans le registre déjà décrit « *toute recherche est bonne* ». Lors d'une soirée Téléthon, on ne discute pas de la pertinence sociétale de la recherche proposée mais sont simplement combinées, dans une positive interaction, la rigueur sympathique du scientifique et l'émotion. La version décadente du même exercice serait une émission du même type mais où différents projets de recherche seraient mis en compétition : pour recherche sur le cancer, tapez 1 ; pour énergie éolienne, tapez 2 et pour sous-marin nucléaire, tapez 3. A noter que l'on n'imagine même pas de mettre à l'écran dans de telles circonstances, une ligne de recherche sur les causes sociales de la violence des banlieues ou un soutien aux approches systémiques d'Edgar Morin. Cela fait sourire mais qui choisit entre énergie éolienne et sous-marin nucléaire ? Il serait ridicule de contester l'intérêt du Téléthon ou du Télévie comme formidables outils de mobilisation de l'opinion des pouvoirs politiques et médiatiques pour répondre à des urgences dans nos sociétés. On peut toutefois s'interroger sur leur fonctionnement auto-justificateur et leur contribution à une catharsis collective.

Le citoyen ou même le chercheur, ne se rend pas toujours compte que l'enveloppe consacrée à l'activité « recherche scientifique » est très limitée et que des choix sont posés. Qui pose ces choix ? Sur quels critères ? Qui a décidé des priorités du plan Marshall et sur quelles bases ? Qui fixe les priorités de la politique scientifique fédérale (BELSPO) ?

Plus près de chez nous, qui a décidé qu'une partie du financement de la politique scientifique fédérale allait être consacrée à une station polaire en Antarctique ? L'intérêt d'un tel projet est indéniable et motivant mais combien d'autres projets ont dû être arrêtés pour mettre en œuvre cette station ? L'enveloppe de la recherche n'est pas élastique et même si des financements privés sont mis en œuvre, il est clair que des choix ont été posés pour privilégier l'Antarctique par rapport à la biodiversité en Belgique par exemple. Pour sortir de ces impasses et de ces caricatures, une prise de conscience est nécessaire : vu la taille de l'enveloppe destinée à la recherche, vu le coût toujours croissant de certaines voies de recherche, les chercheurs sont en compétition entre eux pour le financement, que ce soit à l'intérieur de leur discipline ou entre disciplines et toute recherche financée correspond à deux, trois ou dix autres voies de recherche qui ne le sont pas.¹¹

D'autres que moi ont exploré cette question avec beaucoup d'intelligence. Je vois trois choses assez simples à faire rapidement :

- rendre explicite que toute recherche n'est pas bonne en soi, que certaines recherches sont des impasses, que d'autres ne profitent pas au plus grand nombre mais seulement à quelques uns, que certaines recherches renforcent certains modèles socio-économiques ;
- revoir les interactions entre acteurs dans la définition des programmes de recherches et de leur financement ;
- évaluer sérieusement les recherches financées sur fonds publics.

Recherche, formation, innovation

Imaginons qu'un chercheur soit nommé et que les objectifs de sa recherche sont déterminés. Comment va-t-il s'organiser, construire son équipe ?

Dans un monde de plus en plus compétitif et à la recherche de valorisation à court terme, deux mots clés résonnent comme des formules magiques : spécialisation (se recentrer sur son métier de base) et concentration (disposer d'un maximum de moyens, d'un quasi monopole dans un domaine donné). Appliqué à la recherche, cela devient « *à chacun son métier* » que les enseignants enseignent et que les chercheurs cherchent avec le risque d'une spécialisation des métiers au sein de l'université, les meilleurs chercheurs se consacrant à plein temps à la fonction recherche et les enseignants se trouvant de facto plus sollicités par les cours. Ce serait une révolution en Belgique où la plupart des chercheurs sont de fait dans une situation mixte d'enseignant/chercheur. Ma conviction est qu'à moyens limités, la fonction mixte est le meilleur compromis pour l'utilisation des deniers publics et explique en partie l'efficacité relative de notre système belge.

La taille d'une équipe de recherche peut aller d'un individu à une centaine de collaborateurs. Trois grandes stratégies s'offrent au chercheur : la taille critique (qui par définition est une grande taille), la stratégie en réseau où le chercheur belge s'inscrit dans un réseau international et y trouve les moyens d'y développer ses recherches ou la niche qui consiste pour une équipe de taille modeste à identifier un thème délaissé par les grandes compétitions internationales ou un thème sur lequel elle a une vraie bonne idée. Tout cela peut sembler bien stratégique par rapport aux grands idéaux de la science mais sans stratégie, peu de résultats sont envisageables.

Dans les sciences exactes ou médicales, la question de la masse critique et de la concentration des moyens sur quelques équipes excellentes est souvent mise en avant. Elle soulève pourtant des questions d'une réelle complexité. D'une part, toute affectation des moyens se fait au détriment d'une autre ligne de recherche non financée. D'autre part, ce qui s'appelle une taille critique en Belgique

peut être un petit « riquiqui » à l'échelle européenne et donc, on ne peut imaginer une taille critique d'un point de vue européen en Belgique que pour une poignée de sujets.

The winner takes all

Dans ces différentes stratégies, tous les choix ne sont pas rationnels et la dimension risque n'est pas négligeable. En effet, la recherche la plus compétitive, celle qui ramène des brevets ou des prix Nobel, est basée sur le principe « *the winner takes all* ». Une fois le brevet pris ou l'article publié dans un grand journal de référence, il ne reste que les miettes pour les suivants, quelque soit l'investissement que ceux-ci ont consenti. A l'heure où beaucoup de grands pays s'équipent de cancéropoles ou de centres de recherche sur les nanomatériaux, ne faudrait-il pas s'interroger sur la nature complémentaire ou concurrentielle de ces structures ? En effet, ces dernières années, la recherche est devenue de plus en plus indépendante du territoire. Pasteur a travaillé sur les vers à soie, les maladies des vignes... et la rage dans l'Est de la France mais l'Institut Pasteur d'aujourd'hui travaille sur des thématiques identiques aux grands instituts anglais ou américains. Il est illusoire, et probablement contreproductif, d'imaginer une gouvernance mondiale de la science. Par contre, il serait naïf de financer en Belgique de grandes structures sans tenir compte de la donne internationale.

Evaluation

Contexte

L'évaluation de la recherche est d'autant plus difficile que son cahier des charges est flou. Dans un monde idéal, elle pourrait être évaluée en fonction du cahier des charges qui lui a été donné, de la qualité du travail réalisé et d'éventuels résultats émergents ou

imprévus. L'évaluation de la recherche est aussi dépendante du cadre de référence : le monde de la recherche lui-même, le monde de l'entreprise ou la société au sens large.

A l'intérieur du monde de la recherche, le principal critère d'évaluation d'une recherche est sa diffusion : une recherche doit d'abord être publiée et la qualité de cette publication est évaluée principalement quantitativement. C'est le jeu de « citation index » et des « impacts factors »¹².

Par rapport à une attente du monde économique, la recherche est le plus souvent considérée comme réussie si elle a conduit à des brevets. L'équation semble être : recherche = innovation, brevet = indicateur d'innovation. On raisonne ici dans l'absolu. En termes relatifs, un brevet n'a de sens que s'il est exploité et il n'est pas toujours prouvé que c'est celui qui a aidé au développement de la recherche en amont du brevet qui en tire les bénéfices en aval. Si l'équation, « progrès des connaissances égale innovation et innovation égale emploi » est peu discutée à l'échelle macroscopique, elle est encore plus rarement démontrée à l'échelle locale. De plus, l'emploi basé sur le développement des connaissances et sur les brevets est souvent par définition un emploi destiné à des personnes très qualifiées alors que la plupart des demandeurs d'emploi le sont parce qu'ils sont sous-qualifiés¹³. Tout développement technologique devrait donc s'accompagner d'un effort de formation des personnes susceptibles de travailler sur cette technologie faute de voir très vite s'exporter la brillante idée, accroissant ainsi le décalage entre les demandeurs d'emploi et les possibilités de débouchés.

Pour la société, une recherche est validée si elle augmente notre bien-être. Or la façon d'évaluer la contribution d'une action humaine au bien-être général reste bien difficile à définir et est essentiellement basée sur une approche économique et quantitative.

Quelles solutions à cette complexité ? L'une est déjà en œuvre ; elle est macroscopique : la recherche est un outil de la compétitivité, on ne peut se permettre de laisser les Américains ou les Chinois seuls dans toutes les voies de recherches. Peut-on imaginer une façon non compétitive d'évaluer la recherche, soit en complémentarité du modèle actuel ou comme seul modèle possible sur le long terme pour répondre aux défis planétaires ?¹⁴

Aspects systémiques

L'évaluation s'inscrit dans un système hiérarchisé et emboîté : le chercheur qui doit arbitrer entre ses compétences, ses passions et sa pertinence en termes d'efficacité (production d'articles scientifiques lus et donc reconnus) et de rôle sociétal (capacité à obtenir des financements), le niveau régional ou national qui cherche d'abord des réponses à des questions mais veut aussi pouvoir se prévaloir d'une contribution à la science comme finalité en soi, les niveaux européen et international où prennent les notions de compétitivité, de réseau et de facteur d'échelle. Les frontières entre les différentes motivations sont floues, dépendantes des visions personnelles du monde, de la proximité entre la politique d'un Etat ou d'une entité fédérée et la politique européenne. Et on n'oubliera jamais que l'autojustification est une discipline très bien maîtrisée par le monde de la recherche, surtout en situation d'exposition médiatique.

Les scientifiques sont souvent tentés par un modèle où le choix des thématiques de recherche est peu contraint mais où l'exigence porte avant tout sur la qualité absolue du résultat. Le modèle est inspiré par une vision un peu mythique de la recherche dans laquelle les grandes découvertes sont dues à des coups de génie dont les seules sources sont la compétence et l'intelligence pure du chercheur.

L'évaluation comme outil d'une politique

L'évaluation ex-post sur base de l'excellence de la recherche peut-elle être un bon outil de politique de recherche ? Financer sur base d'un critère d'excellence implique que l'on ait pu établir cette excellence et que l'on considère qu'elle est un outil de politique¹⁵. L'avantage de ce critère est de réduire le fossé entre motivation du chercheur, mesure de son efficacité et attente du bailleur de fonds. Elle présente toutefois un risque si on n'est pas capable de distinguer ce qui est qualité intrinsèque et effet boule de neige¹⁶.

Comment favoriser les meilleures équipes sans entraver l'émergence de nouveaux groupes plus jeunes et à la réputation moins assise ? Par delà cette question d'équité, le financement de ce qui marche déjà, de ce qui a fait communauté, de ce qui est très cité, peut conduire à l'enfermement technologique. Gaëtan Vanloqueren¹⁷ a montré que des biotechnologies, et singulièrement la mise en avant des plantes transgéniques comme ultime progrès en agriculture, ont bénéficié de cet effet d'entraînement. Cela nous conduit aujourd'hui à une impasse où certaines innovations alternatives, et probablement plus durables (comme le génie agro-écologique ou l'utilisation de la biologie moléculaire comme outil de diagnostic et de sélection) sont insuffisamment développées car elles ont été jugées comme non prioritaires pendant les dernières décennies. Le choix exclusif du nucléaire en France et en partie en Belgique, explique aussi notre retard dans les technologies liées aux énergies renouvelables. Des voies d'innovation qui semblaient évidentes et exclusives dans le passé, sont aujourd'hui discutées et discutables au vu des sommes englouties et des résultats proportionnels obtenus.

Le lien recherche scientifique-innovation doit être mieux discuté : la recherche scientifique est une démarche culturelle et non économique, elle contribue à la construction des savoirs et des métho-

des. Elle obéit à des règles et à des rites. Les résultats de la recherche scientifique peuvent apporter des éléments d'innovation mais il est essentiel de distinguer le soutien de recherches qui peuvent avoir des retombées scientifiques, et l'aide à la recherche scientifique qui favorise la formation et la carrière des chercheurs sans les contraindre à une thématique. Le Fonds National de la Recherche Scientifique revendique cette seconde posture : il se base sur l'excellence (sans la définir) et travaille avec des comités très fermés. Cela risque de conduire le plus souvent au renforcement des logiques existantes sans participer au renouvellement des champs disciplinaires. En complémentarité à cette approche de recherche « pure », une recherche plus orientée vise à :

- 1) accumuler des connaissances dans des domaines précis parce qu'importants socialement ;
- 2) répondre à des questions précises et proposer des pistes de solution selon une démarche scientifique ; ce peut être soit l'industrie, soit l'administration ou Greenpeace qui pose la question ;
- 3) fédérer des ressources autour d'une thématique ;
- 4) venir en appui d'une démarche industrielle d'innovation.

Les frontières sont floues entre ces différents objectifs mais ce n'est pas une raison pour nier l'existence de finalités et de temporalités différentes au sein du monde de la recherche et de l'innovation.

Conclusion

La recherche est souvent perçue comme un monolithe, parfois poussiéreux. Quelques stars créent l'écran mais renforcent l'image d'un monde peuplé de passionnés pleins d'idéal. L'articulation de cette vision idyllique aux réalités du financement et des attentes de la société par rapport au chercheur doit être mise en débat. Non pour définir une politique de recherche mais pour garantir une

diversité de possibles dans une vision dynamique et pluridisciplinaire des grandes questions d'aujourd'hui.

La vision actuelle de la recherche prônée notamment par la Commission européenne est basée sur un triangle : progrès des connaissances - innovation et croissance - emploi et bien-être. Les articulations de ce triangle ne sont pas démontrées, et surtout, cette approche ne peut couvrir tous les champs de la connaissance. Le monde de la recherche est un univers de diversité, rempli de paradoxes internes et soucieux de retrouver sa place au sein de la société. Seule une profonde interrogation sur la pertinence des orientations prises et sur l'hypocrisie de certains discours d'autosatisfaction peut conduire à dépasser la stérile logique d'opposition entre scientisme et craintes irrationnelles.

Si, par son caractère original et élististe, la recherche n'est pas une aventure collective, elle devrait au moins être une aventure pour le collectif.

Pistes de réflexion

1. Comment organiser l'évaluation de la recherche ?
2. Faut-il des objectifs nationaux en matière de recherche ?
3. Comment concilier passion et pertinence sociétale dans le travail du chercheur ? Peut-il être contraint ?
4. L'excellence scientifique est-elle un mythe, un Graal ou un indicateur de progression ?
5. Quel est le rôle des fonctionnaires/gestionnaires de la recherche dans l'organisation et l'évaluation de la recherche ?
6. Comment conduire le citoyen à dépasser des visions simplificatrices de la démarche scientifique pour appréhender la science comme un objet social ?

7. Pour un problème donné, plusieurs voies d'innovation sont possibles. Ces voies différentes mobilisent des disciplines et donc des scientifiques différents. Comment favoriser cette diversité des approches sous contraintes budgétaires ? A quel moment, faut-il choisir entre les différentes voies de recherche/innovation ?
8. La Région flamande a réinvesti sa recherche en termes financiers et organisationnels. Quelles leçons pouvons-nous en tirer ?

.....
1 Philippe Baret est ingénieur agronome (aujourd'hui bioingénieur) de l'Université catholique de Louvain. Il a travaillé deux ans et demi au Congo et est ensuite retourné à l'Université catholique de Louvain comme assistant. Dans ce cadre, il a présenté une thèse de doctorat sur la génétique de la durée de vie chez la mouche à vinaigre, un sujet dont l'importance sociétale saute aux yeux. Il a ensuite travaillé deux ans à l'Université d'Édimbourg. Nommé chargé de cours à l'UCL en 1997, il est professeur depuis 2003 et enseigne la génétique et l'analyse des systèmes. Il poursuit des recherches sur la biodiversité et l'évolution moléculaire et participe à de nombreux travaux d'expertises pour les structures de recherche françaises notamment.

.....
2 Renaut – Que faire des universités ? Bayard, 2002, p. 49

.....
3 Une tension existe toutefois autour de disciplines comme le business ou l'ingénierie où la tentation d'identifier des structures se distinguant du cadre universitaire existe (Ecole Solvay, Louvain School of Economics). On peut faire l'hypothèse que ces structures nouvelles jouent plus sur l'image que sur une véritable rupture avec la logique d'une université complète.

.....
4 Paradoxalement, dans le même temps, à l'échelle de la Communauté française de Belgique, le recrutement des universités est très lié à leur bassin géographique, les Liégeois privilégiant l'ULg, les Bruxellois l'ULB, etc ..

.....
5 Avec, dans ce dernier cas, une relative confusion entre la fonction de recherche comme construction de nouveaux savoirs et la fonction de vulgarisation.

.....
6 sur l'enfermement technologique voir Vanloqueren

.....
7 Cet enchainement immédiat n'est pas toujours positif car beaucoup de chercheurs n'ont rien connu d'autre que les couloirs des universités.

.....
8 « Les décisions de nature proprement scientifique doivent être prises par des chercheurs reconnus pour leur compétence, et non par le pouvoir politique ou syndical. En effet, le principal critère d'évaluation d'une recherche est sa capacité à faire avancer les frontières du savoir, ce dont ne peuvent être jugés que les chercheurs qui sont eux-mêmes aux avant-postes de la découverte scientifique. La meilleure recherche internationale est organisée selon ce principe explicitement élitiste, tant au niveau des publications que des financements ou des promotions. Les décisions scientifiques (embauche et promotion des chercheurs, financement de leurs projets) ne doivent en aucun cas être prises par des représentants directement nommés par le pouvoir politique ou élus sur des listes syndicales. Ceux-ci peuvent avoir un rôle à jouer dans les orientations générales de la politique scientifique, dans le contrôle des procédures, ou dans la défense des personnels, mais non dans les décisions scientifiques elles-mêmes. La règle démocratique est cardinale dans le choix politique ; mais dans le choix scientifique, l'élitisme doit être pleinement assumé, car il est la condition pour que la recherche puisse remplir sa mission d'avancement du savoir. » point de vue dans *Le Monde* du 28 janvier 2008 signé par un collectif de scientifiques dont une bonne proportion de spécialistes en sciences humaines.

.....
9 Voir notamment le remarquable ouvrage sur la fraude scientifique paru chez Points Seuil : *La souris truquée*.

.....
10 Le paquebot par sa taille est très difficile à manœuvrer et a du mal à collaborer d'égal à égal avec d'autres embarcations.

.....
11 Sur ce point, voir notamment *Sciences et théologie: Les figures d'un dialogue* par Dominique Lambert - 1999.

-
- 12 De façon simplifiée, la citation index représente le nombre de fois qu'un travail scientifique, le plus souvent un article, a été cité. L'impact factor est lui un indicateur de la qualité d'un journal scientifique. Il dépend du nombre de citations des articles publiés dans un journal donné pendant une période fixée. Un article publié dans un journal comme Science ou Nature est en moyenne cité près de 30 fois dans les deux années qui suivent.
-
- 13 Le plan Marshall, le mal nommé. Philippe Baret et Felice Dassetto, *La Libre Belgique*, 14.10.2005, p. 15.
-
- 14 Il est difficile de croire que les solutions proposées par Total ou Electrabel pour répondre aux défis du changement climatique soient totalement neutres.
-
- 15 C'est par exemple la position du commissaire européen à la recherche.
-
- 16 On entend par effet boule de neige le fait que les meilleures équipes sont souvent celles qui ont précédemment reçu la plus grande attention d'un point de vue financement. Elles seraient donc systématiquement avantagées, croiront en conséquence et le cycle se reproduira ainsi. On peut aussi parler d'« effet Mathieu »
-
- 17 Gaëtan Vanloqueren, *Penser l'innovation à l'heure des plantes transgéniques*. Thèse de doctorat. UCL, 2007.
<http://www.gena.ucl.ac.be/transgenique/>

De Lisbonne à Lisbonne De la Stratégie au Traité... et au-delà

→OLIVIER DERRUINE

Chercheur-associé à etopia
et collaborateur au Service d'études de la CSC.

[email](#)

Rappel chronologique

En 1986, le lancement de l'Acte Unique, qui donna le coup d'envoi à l'accomplissement du marché intérieur, allait déclencher une vague de libéralisations dans le domaine des grands services tels que les chemins de fer, le transport aérien, les télécommunications, la poste. Si l'objectif poursuivi était d'améliorer le service rendu aux consommateurs via une concurrence accrue qui pousserait les opérateurs à rechercher davantage de qualité, ces réformes structurelles allaient aussi provoquer des restructurations parfois dououreuses en termes de destruction d'emploi. Au même moment, l'arrivée de Tony Blair au 10 Downing Street avait pourtant suscité beaucoup d'espoir, notamment parce qu'elle permettait l'insertion dans le Traité d'Amsterdam d'un chapitre sur l'emploi¹ et que pour la première fois dans l'histoire de l'UE, la majorité des gouvernements se réclamaient de la social-démocratie (13 sur 15). La mise au point d'une Stratégie Européenne pour l'Emploi (1997) en fut un résultat concret.²

En 2000, dans le souci de consolider la dimension sociale du projet européen mise à mal par les réformes induites par l'Acte Unique et les efforts budgétaires demandés par l'adoption de la monnaie

unique, les Quinze concurent la Stratégie de Lisbonne qui dressait un agenda progressiste pour l'UE et les Etats membres avec en ligne de mire l'année 2010. L'ambition était de faire de l'Union européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Une batterie d'objectifs chiffrés³ et un échéancier furent fixés pour évaluer les progrès au fur et à mesure des années.

En juin 2001, un pilier environnemental fut greffé à la Stratégie et une Stratégie de Développement Durable fut adoptée.

Quelques mois plus tard, les attentats du 11 septembre produisirent des répercussions inattendues sur l'avenir de la Stratégie de Lisbonne. Perçus comme plus convaincants par un électoralat cherchant davantage de sécurité, les partis de droite reprirent progressivement le pouvoir dans les Etats membres. Rares sont alors les gouvernements de gauche à résister. Le Conseil balança à nouveau vers les idées conservatrices et libérales. Le retour de la mauvaise conjoncture économique (la croissance diminua de moitié, voire plus entre 1999-2000 et 2001-2005) ressuscita l'ancien paradigme selon lequel il faut d'abord renouer avec la croissance, ensuite assainir les finances publiques (fragilisées par les cadeaux fiscaux des gouvernements qui surfaiient sur la bonne conjoncture à la fin des années 90) et, enfin, s'il reste des moyens, s'attaquer aux préoccupations sociales.

Les années passèrent et les performances des Etats membres et de l'UE s'éloignèrent de plus en plus des objectifs de Lisbonne. En 2004, le Parlement européen fut renouvelé et la Commission présidée par José Manuel Durao Barroso entra en piste. En trois années, l'échiquier politique fut tout à fait bouleversé.

Composition du Collège des Commissaires par famille politique (en % sièges)

	Commission Prodi	Commission Barroso
	(sept.1999/nov. 2004 ; 20 sièges)	(nov.2004/2009 ; 25 sièges)
Conservateurs	25%	36%
Libéraux	5%	32%
Socialistes	55%	24%
Ecologistes	5%	0%
Indépendants	10%	8%

Composition du Parlement européen par grandes familles (en % sièges)

	1999	2004
Gauche	43,2%	38%
Droite	50,1%	53%
Autres (populistes, europhobes et xénophobes)	6,7%	9%

2005 : Recentrage de la Stratégie sur « croissance & emploi »

Une pléthora de rapports émanant des institutions, des Etats membres, des *think tanks*, des cercles académiques, etc. sont produits dans l'objectif de remettre Lisbonne sur les rails à l'occasion de son examen à mi-parcours. En 2005, un consensus émerge sur les quatre questions suivantes :

- 1) Si Lisbonne a été un échec au cours de sa première mi-temps, c'est parce que trop d'objectifs étaient suivis en parallèle, la Stratégie couvrant trop de domaines (elle était évaluée à travers 49, puis 42 indicateurs couvrant 7 domaines) ; la commission Bar-

roso propose de la recentrer sur le binôme « croissance et emploi ». Au diable la qualité de l'emploi et la cohésion sociale, le lien avec la Stratégie de Développement Durable est rompu tel un élastique trop tendu.

- 2) Les instruments qui sous-tendent la Stratégie de Lisbonne - les grandes orientations de politique économique et les lignes directrices emploi - sont fusionnés dans le but de maximiser leur synergie et de simplifier les choses.
- 3) L'ensemble de la société n'avait pas été mobilisé et, confiné à quelques cercles d'experts, l'exercice était devenu bureaucratique. Il faut promouvoir l'implication de toutes les parties.
- 4) La montagne de papiers devant être présentée à la Commission pour assurer le suivi et l'application de la Stratégie au niveau national est remplacée par un document unique, le Programme National de Réforme dans lequel seront consignées les mesures prises ou que comptent prendre les gouvernements pour soutenir la croissance et l'emploi.

Depuis 2005, l'UE a renoué avec la croissance. La croissance moyenne pour 2006 et 2007 de l'UE-25 est proche de 3 % et celle de la zone euro de 2,7 %, ce qui est sensiblement mieux que durant les années 2001-2005 (1,7 et 1,4 %).

De nombreux emplois ont été créés : 13 millions depuis 2000 dont 7 millions depuis 2005. Le taux de chômage a fondu de 8,6 % à 6,9 % entre 2005 et 2007. 20 millions d'emplois devraient encore être créés d'ici 2010 pour respecter l'objectif global de Lisbonne⁴ (5,5 millions étaient annoncés pour 2008 et 5 autres en 2009 avant la prise de conscience de l'ampleur de la crise financière).

Pour la première fois depuis 1997, des créations d'emploi (sauf pour les jeunes qui n'ont pas bénéficié de l'embellie économique) et des gains de productivité ont été enregistrés simultanément. La

productivité a augmenté légèrement, ce qui a mis un terme à la tendance baissière enclenchée au début des années 1990.

Est-ce à dire que l'ajustement de 2005 a fonctionné ? Pour évaluer la situation, il faut se rappeler que le PIB européen est généré par deux facteurs : la demande intérieure qui intervient pour 70 % et le commerce international (les exportations sur le marché mondial hors UE) pour 30 %. Mais depuis la création de l'UEM, et surtout le retour de la droite au pouvoir, l'aspect « compétitivité internationale » a primé et les Etats membres se sont efforcés de comprimer leurs coûts salariaux, ce qui a conduit à un affaiblissement de la demande intérieure. L'Allemagne a été le chef de file de ce mouvement : les salaires réels de certains secteurs y ont même diminué en 2004-2005. En raison de son poids dans la zone euro où la monnaie unique permet une comparaison sans difficulté des salaires, elle a été à l'origine d'un dumping salarial qui par effet de contagion a touché l'ensemble des pays.^{5,6}

La stratégie a été inefficace car si le commerce international a rapidement repris après les attentats du 11 septembre et si le PIB mondial l'a suivi, cela n'a pas été le cas dans la zone euro où il a fallu attendre deux années pour croître à nouveau, même très modérément.⁷



Croissance mondiale & zone euro (FMI et eurostat, %)



Croissance mondiale & zone euro (FMI et eurostat, %)

En ce qui concerne les emplois, l'objectif visant à créer des emplois semble être devenu une lutte pour une hausse de la statistique du taux d'emploi. En d'autres termes, peu importe la qualité des nouveaux emplois, pourvu qu'ils gonflent la statistique y afférente de manière à faire bonne figure dans les milieux européens. Or, le croisement de différentes statistiques tend à montrer une tendance à la précarisation de l'emploi dans tous les pays.

Le taux d'emploi (statistique officielle, donnée brute) a augmenté ces dernières années, ce qui est une prouesse en raison du marasme économique des années 2001-2004. En Belgique, il est même à 0,1 point de son niveau historiquement élevé de 1973 et de 2001 (62,3%). Or, il y a « taux d'emploi » et « taux d'emploi ». En effet, on distingue deux concepts : d'une part l'emploi exprimé en donnée brute qui comptabilise pour un emploi chaque emploi indistinctement du nombre d'heures associé à chacun d'eux et d'autre part l'emploi en équivalents temps-plein qui reflète le volume de travail et prend partiellement en considération le type des jobs créés.

Un écart croissant se manifeste entre ces deux concepts depuis plus d'une décennie déjà. Cette tendance qui concerne à peu près tous les pays européens (et sûrement au-delà) signifie que l'on crée des postes de travail, mais une personne peut en occuper plusieurs

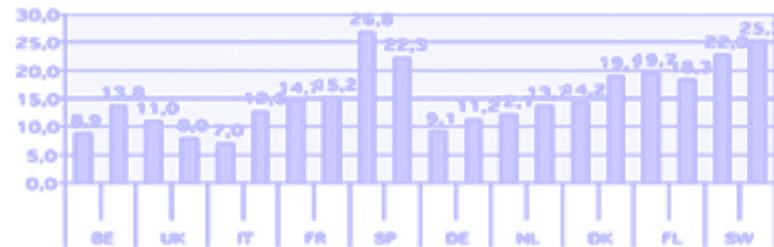
ou il peut s'agir de postes ne nécessitant que quelques heures de travail par semaine (ces deux situations peuvent d'ailleurs s'expliquer l'une l'autre)... Ainsi, en Belgique, le taux d'emploi brut a augmenté depuis 1994 de 4 % plus rapidement que le taux exprimé en équivalent temps plein. Entre 1994 et 2005, 472.000 emplois ont été créés. A priori, c'est un bon résultat mais une fois que l'aspect qualitatif est pris en compte, le tableau s'assombrit quelque peu.

Au cours de cette période, moins d'un nouvel emploi sur dix a été un emploi à temps plein. Par contre, les contrats à temps partiels et les emplois temporaires ont explosé (croissance de 90 % et de 100 % respectivement).

L'essor des temps partiels peut traduire un progrès s'il répond à une évolution sociétale (meilleure coordination vie familiale-vie professionnelle, insertion ou sortie progressive sur le marché du travail...). D'après les Enquêtes Forces de Travail, 2 personnes sur 3 en étaient ainsi satisfaites en 1994 et davantage encore en 2005 (4 personnes sur 5). La tendance inverse s'observe pour les intérimaires : le secteur croît très vite - il a doublé en 10 années - mais le nombre de personnes qui auraient préféré occuper un emploi permanent pour des motifs strictement pécuniaires (ou parce que l'emploi offre un lien social) a augmenté plus rapidement encore : près de 83 % de ces travailleurs se sentent « sous-utilisés » (ils étaient 64 % il y a dix ans).

Au total, cela fait quand même 412.700 (=150.000 temps partiels + 262.400 temporaires) personnes qui expriment clairement le souhait de sauter vers un emploi à temps plein mais qui en sont empêchées (245.000 personnes insatisfaites en 1994). Si on ajoute à ce groupe, les personnes qui exercent une seconde activité pour pouvoir vivre (soit, 165.000 personnes aujourd'hui contre 85.900 précédemment, presqu'un doublement !), on grimpe à un total de 578.000 travailleurs mécontents de leur sort (13,8 % des tra-

vailleurs). Le tableau suivant compare le nombre d'insatisfaits sur le marché du travail en Belgique et dans une série d'autres Etats membres.



Pourcentage des insatisfaits sur le marché du travail (temps partiels/CDD involontaires et 2^e job en % emploi total), 1994-2005

Après l'Italie, la Belgique se distingue comme étant le pays où le nombre de mécontents a le plus progressé depuis 1994 (+43 %). Les pays scandinaves habituellement pointés comme l'exemple à suivre par nombreux observateurs s'illustrent par le pourcentage le plus élevé d'insatisfaits. Cela concerne jusqu'à 1 travailleur sur 4 en Suède.

Si encore, les contrats flexibles servaient de tremplin vers des emplois plus stables, mieux rémunérés et adossés à des droits sociaux plus complets, on pourrait admettre ce genre de mauvaise phase transitoire. Mais, ce n'est pas le cas selon une étude de la Commission européenne : les contrats à durée déterminée ne conduisent que dans 33 % des cas à un contrat à durée indéterminée (contre 22 % à un non-emploi et 39 % à un autre contrat du même type).⁸ De plus, à l'heure de la société de la connaissance, les détenteurs de CDD et de contrats intérimaires sont discriminés lorsqu'il s'agit d'accéder à la formation continue (sans parler des éventuelles promotions, voire plus simplement de la rémunération). C'est d'ailleurs tout l'enjeu de la future directive sur les agences de travail intérimaire

dont une minorité d'Etats membres bloquent l'adoption. Encore une fois, le fossé entre la rhétorique officielle (adoption d'objectifs d'amélioration de la qualité du travail, de promotion de l'inclusion active, du travail décent, de la cohésion sociale...) et la réalité est frappante.

Le recours de plus en plus grand aux contrats flexibles et souvent précaires par les employeurs a été facilité par une série de réformes du marché du travail. Depuis le début des années 90 (soit bien avant le lancement de la Stratégie de Lisbonne), la législation de protection des travailleurs a systématiquement été déforcée ainsi que le montre l'évolution de l'indicateur de référence de l'OCDE.⁹ On observe ainsi une convergence (vers le bas) vers le modèle anglo-saxon. Les lignes directrices « emploi » de la Stratégie de Lisbonne visent à abaisser coûte que coûte cet indicateur. Cependant, comme le révèle une analyse de Ronald Janssen de la Confédération Européenne des Syndicats, la méthodologie même de l'indicateur va à l'encontre du modèle social européen tel qu'il est porté par un certain nombre de directives !¹⁰

Evolution de la législation de la protection du travail par «sous-modèle» social

Modèle	pays	1990	2003
Anglo-saxon	UK, USA, CAN, AUS	0,63	0,73
Scandinave	FI, DK, SV	2,71	1,89
Continental	FR, DE, AT, B, NL	2,79	2,30
Méditerranéen	IT, SP, EL	3,67	2,61
Nouveaux Etats membres*	CZ, HU, PL, SLK	2,75 (1998)	2,72

NB. L'indicateur EPL (Employment Protection Legislation) de l'OCDE est un indicateur synthétique qui reflète la protection des travailleurs permanents et temporaires et intègre des données relatives à la période de notification, coûts de licenciement que l'employeur doit supporter... (Une autre version de l'EPL inclut les licenciements collectifs.) Il varie de 0 à 6. Au plus l'indicateur relatif à la protection des travailleurs est proche de 0, au plus la réglementation de la protection des travailleurs est faible.

* En ce qui concerne les nouveaux Etats membres, on ne dispose des données que des quatre pays qui sont déjà membres de l'OCDE. Ils constituent un groupe encore moins homogène que les autres si bien qu'ils ne forment pas un modèle à eux seuls. Chacun de ces pays se raccroche à un sous-modèle.

En dépit de ce diagnostic peu reluisant, les travailleurs pourraient trouver un réconfort dans la pensée qu'au moins ils tirent un salaire de leur activité professionnelle et que si 11 % des travailleurs européens sont pauvres¹¹ (6% en Belgique), c'est le cas de 1 chômeur sur 2 (4 sur 10 en Belgique). Malgré cela, on est bien loin d'un autre objectif de la Stratégie de Lisbonne, à savoir l'éradication de la pauvreté d'ici 2010.

Si l'on raisonne en valeurs absolues plutôt qu'en pourcentage, pour avoir une idée du nombre de personnes que cela concerne, on découvre qu'en Europe, il y a plus de travailleurs pauvres que de chômeurs pauvres : 18,9 millions contre 6,9 millions. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de travailleurs pauvres pour un chômeur pauvre pour quelques (groupes de) pays depuis 1997 (lancement de la Stratégie Européenne pour l'Emploi).

Estimation du nombre de travailleurs pauvres pour 1 chômeur pauvre

	1997	2000	2005	2006
UE-15	1,95	2,51	2,83	2,73
Nouveaux Etats membres			1,75	2,09
Zone euro	1,96	2,4	2,56	2,53
Belgique	2,14	2,55	1,45	1,67
Allemagne	0,76	1,06	0,73	1,25
France	0,99	0,88	1,29	1,48

NB. Il faut considérer les chiffres avec grande prudence car pour leur calcul, il faut utiliser les données d'Eurostat qui ne sont que des estimations grossières parce que les pourcentages sont arrondis (par exemple, pour l'Allemagne, le pourcentage de chômeurs est de 1% durant les années 1997-2005 et passe à 2 % en 2006 ce qui laisse penser que leur nombre a fortement augmenté d'une année à l'autre alors qu'en 2005, le taux précis était par exemple de 1,4 et en 2006, de 1,6 %). Impossible de calculer les données pour les inactifs. Source des données : Eurostat ; calculs propres.

Cela a des implications pour le débat sur la flexicurité qui a été ressuscité¹² en 2005 et qui figure au sommet de l'agenda politique de l'UE et des Etats membres. L'idée est que pour répondre aux défis posés par la mondialisation, il faut aller dans le sens de marchés du travail plus flexibles mais que cela doit s'accompagner de da-

vantage de sécurité pour les travailleurs. Or, si sur papier, l'idée est séduisante, les recommandations qui en sont tirées ont tendance à privilégier la flexibilité au détriment de la sécurité et éludent la question du financement par les pouvoirs publics (ainsi, le Danemark, montré comme exemple à suivre, consacre 3,5 % de son PIB à la flexicurité mais tous les Etats membres - en particulier les nouveaux - sont incapables d'y investir une telle somme) et ne soulignent pas suffisamment le rôle des partenaires sociaux pour mettre en œuvre cette tactique (encore une fois, les pratiques différentes d'un Etat membre à l'autre compliquent les choses, d'autant que dans certains, leur rôle est relativement limité).

Or, l'un des aspects de la flexicurité concerne la sécurité des revenus ou de protection contre la perte de ceux-ci. L'attention réservée à celui-ci est détournée par les questions portant sur le contrat de travail, les modalités de licenciements/embauches... ce qui est préoccupant étant donné la proportion de travailleurs pauvres.

Le paquet de Lisbonne pour 2008-2010

En décembre 2007, la Commission a publié son paquet de Lisbonne qui, en plusieurs documents, analyse les développements des dernières années (en se focalisant sur les critères strictement quantitatifs de croissance et d'emploi, contrairement à ce qui vient d'être esquissé ci-dessus), précise les défis pour le futur et sur cette base, formule des propositions de recommandations aux Etats membres.

Partant d'une approche économiste et de modèles économétriques, la Commission conclut que le recentrage de Lisbonne (qu'elle avait elle-même initié) a porté ses fruits. Par conséquent, il est inutile de changer le cap des lignes directrices intégrées. C'est d'ailleurs la piste qu'a suivi le Conseil européen de mars 2008 !

Le statu quo est troublant alors qu'il n'y a plus aucun doute aujourd'hui que la crise des subprimes américains (le segment très risqué du marché hypothécaire) a affecté l'ensemble des marchés financiers mondiaux. Le FMI et l'OCDE ont depuis revu à la baisse leurs perspectives de croissance et il semble qu'il faudra attendre 2009 pour que les marchés recourent leur sérénité. La passivité européenne est d'autant plus qu'inquiétante que l'administration Bush a décidé d'un plan de relance d'une centaine de milliards d'euros (inenvisageable en Europe en raison de l'absence de coordination entre les gouvernements) et qu'elle est soutenue par la FED (tandis que la Banque Centrale Européenne maintient ses taux, ce qui tend à l'appréciation de l'euro et nuit à nos exportations). En choisissant le statu quo, les autorités européennes ont empêché la non-création de 1,1 millions d'emplois !¹³

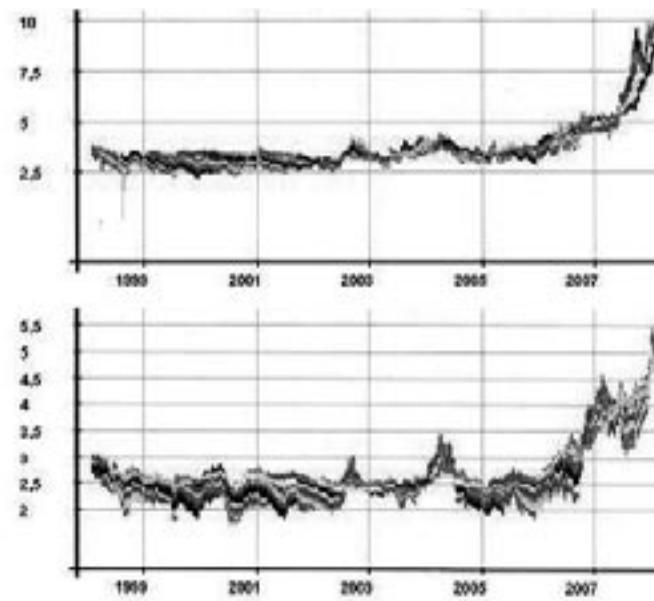
A côté de cela, la situation plaide pour un renforcement de la coordination des autorités nationales de surveillance des marchés financiers qui, en dépit de la création de l'euro et de l'unification des marchés, sont restées largement fragmentées.

Prévisions de croissance du FMI, janvier 2008, (World Economic Outlook)

	2005	2006	2007	2008	Corrections par rapport aux prévisions de juillet 2007	
					2007	2008
Etats-Unis	3,1	2,9	2,2	1,5	0,2	-1,3
Zone euro	1,5	2,8	2,6	1,6	0,0	-0,9

Il faut également souligner qu'alors que l'UE s'échigne à lancer sa révolution énergétique, sa révolution industrielle verte¹⁴, la spéculation financière¹⁵ dans ce secteur est passée sous silence. Le profond malaise social s'enracine dans un problème de pouvoir d'achat lié aux prix des produits pétroliers et alimentaires. S'appuyant sur les évolutions respectives de l'offre et de la demande, les mouvements spéculatifs n'épargnent pas non plus les marchés des céréales (dont

le cours est au plus haut depuis 10 ans), du blé, du maïs et du soja.¹⁶ Or, il s'agit de marchés cruciaux pour le secteur agroalimentaire et en définitive pour les consommateurs. Le graphique illustre l'activité sur les marchés à terme (futures) des céréales et du blé et montre la forte augmentation des cours depuis 2006 qui ne peut s'expliquer, comme on le prétend parfois, par la demande exprimée par la Chine: en effet, sa croissance à deux chiffres n'est pas récente et aurait dû impacter les marchés beaucoup plus tôt et de manière plus continue. Or, ici, nous avons à faire à une hausse abrupte, récente et motivée par la perspective que les marchés vont encore grimper.



Evolution du prix du blé (au-dessus) et des céréales (en-dessous) sur les marchés à terme (futures). Source : Chicago Board of Trade.

Au niveau de la méthode, il faut reconnaître que la Stratégie n'est pas dissuasive pour les Etats membres. En témoignent le décalage croissant entre les engagements pris par les Etats membres et les progrès concrets réalisés et l'impossibilité pour la Commission de les sanctionner.¹⁷

Domaines	Nbre pays	BE
1. R&D et innovation	18	
2. Formation continue, éducation	17	
Amélioration de l'environnement		
3. entrepreneurial/mieux légiférer	15	
4. Durabilité/qualité des finances publiques	14	X
5. Emploi et activité	14	
6. Développement durable/synergie protection environnementale et croissance, énergie et environnement	13	X
7. Inclusion et cohésion sociales, emploi des femmes, travailleurs âgés et minorités, intégration des minorités	13	
8. Politiques actives/flexibilisation du marché du travail	12	X
Concurrence accrue (en particulier électricité,		
9. commerce de détail et services)	11	
10. Infrastructures	8	

NB. Priorités établies à partir des Programmes Nationaux de Réforme, 2006. Autres priorités de la Belgique ne figurant pas dans le tableau : renforcement de la protection sociale, réduction/modération des coûts salariaux, s'attaquer aux disparités régionales en matière de taux d'emploi

Le thème de la société de la connaissance offre une merveilleuse illustration de ce hiatus. Bien que cet objectif soit sur toutes les lèvres, les Etats membres n'atteindront pas les 3 % du PIB escomptés en 2010, ni même les 2,6 % annoncés dans les PNR. Cette année-là, l'investissement en R&D de la Chine se chiffrerait à 230 milliards, soit autant que l'effort consolidé des pays européens.

De même, malgré les objectifs chiffrés en matière d'éducation et de formation continue, peu de progrès ont été réalisés pour réduire le nombre de jeunes qui abandonnent prématurément les études, pour éléver la participation à la formation continue ou les investissements dans le capital humain. Les performances belges sont particulièrement mauvaises. Pas de quoi s'étonner alors que la part des exportations en haute technologie – pourtant vitales pour notre économie - de la Belgique diminue depuis 2000 : de 8,69 % à 6,64 % en 2006¹⁸.

Selon la Commission, le respect des objectifs en matière de R&D et d'élévation des compétences des travailleurs stimulerait le PIB européen de 3,3 % et de 2,1 % dans le long terme. On peut en conclure qu'il faut sûrement plus d'Europe que moins d'Europe, chose que les Etats membres continuent à regarder avec méfiance et scepticisme.

Belgique : évaluation et recommandations

Dans le cadre du suivi de Lisbonne, la Commission a noté la Belgique et ciblé les points positifs et lacunaires. Elle se félicite de la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui peut paraître paradoxal dans la mesure où la Belgique est loin de respecter ses objectifs dans le cadre de Kyoto et que ses progrès en matière d'énergies renouvelables sont très lents. Sur le plan social, c'est l'accompagnement-suivi des sans-emploi qui est accueilli très favorablement.

La Belgique est invitée à mettre l'accent sur les points suivants au cours des prochaines années :

1. ramener l'imposition du travail vers la moyenne des pays frontaliers ;

2. renforcer les performances sur le marché du travail et mettre en œuvre la flexicurité afin d'accroître la participation au marché du travail et à la formation continue et réduire les disparités régionales ;
3. garantir la durabilité de ses finances publiques (réduction des dépenses, surplus fiscaux et diminution de la dette) ;
4. accroître la concurrence sur les marchés énergétiques (gaz et électricité) ;
5. mettre l'accent sur la R&D-innovation à travers un dosage de politiques coordonnées à tous les niveaux ;
6. poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés et des groupes vulnérables, évaluer leur impact et adopter de nouvelles actions

Ces recommandations ne diffèrent guère des précédentes versions. La Commission donne l'impression qu'elle n'a pas saisi que la Belgique n'était pas restée inactive au cours des dernières années. Si elle pointe l'urgence d'assainir les finances publiques, il ne faut pas oublier qu'en 1993, la dette belge culminait à plus de 130 % du PIB. Aujourd'hui, elle flirte avec les 85 % et se rapproche des 60 % de référence. Cependant, il est vrai qu'au-delà de cette performance, le tandem Verhofstadt-Reynders a de manière persistante nié les recommandations formulées par le Conseil Supérieur des Finances consistant à augmenter graduellement le surplus primaire de 0,3 % du PIB en 2007, à 1,3 % en 2012 et 2 % en 2017-2019. Leur procrastination budgétaire implique que les efforts auxquels il faudra procéder seront d'autant plus intenses.

Au niveau de l'emploi, deux constatations peuvent être faites. Tout d'abord, le taux d'emploi fin 2007 frise le record du début des années 1970 et 2001 (maigre consolation au vu de l'augmentation des travailleurs pauvres et dans un autre registre, du grossissement de la troupe des travailleurs insatisfaits). Aussi, la Commission semble penser que la flexicurité est une pratique inconnue pour la

Belgique alors qu'on la pratique depuis longtemps, sous diverses formes.

Bien qu'aucune recommandation explicite ne porte sur les salaires belges, la Commission ne peut s'empêcher d'aborder cette question tenace dans son analyse générale. Après avoir reconnu que « *de manière générale, la modération des salaires a continué à soutenir la stabilité des prix entre 2005 et 2007, y compris au cours des 12 derniers mois, malgré un resserrement sur le marché du travail* », elle poursuit en rappelant que « *au sein des pays, et entre les secteurs et les régions, les progrès pour élargir l'éventail de salaires pour refléter le différentiel de productivité ont été limités* ». La Commission y voit la cause de la persistance d'un taux de chômage de long terme élevé et des différences de profil du chômage entre les régions, en particulier en Belgique, Allemagne et Italie.

De manière générale, le sentiment qui se dégage de toutes ces recommandations est que, quelques mois après les perspectives économiques 2007-2012 du Bureau Fédéral du Plan, la Commission apporte de l'eau au moulin de ceux qui souhaiteraient un nouveau Pacte des Générations (cf. points 2, 3 et 6) et anticipe certains aspects de la note de discussion déposée par Guy Verhofstadt en janvier pour alimenter le débat sur les réformes institutionnelles.

Traité de Lisbonne¹⁹

Déjà durant la Convention européenne, il avait été compliqué de toucher aux questions économiques et sociales du fait des clivages existants. Tout juste, les pays de la zone euro s'étaient-ils vus reconnaître le droit à davantage d'autonomie (création du poste de président anticipé de commun accord par les Ministres et qui a échu à Jean-Claude Juncker dont le mandat a été reconduit ; seuls les pays votent pour autoriser l'adhésion à la zone d'un autre Etat

membre) et le rôle de la Commission avait été légèrement accru en conséquence.

Dans le Traité de Lisbonne, la Banque Centrale Européenne est reprise parmi les institutions (article 9). Cet ajout n'est pas sans conséquence dans la mesure où il est précisé que (désormais) « *les institutions pratiquent entre elles une coopération loyale* ». Cela rééquilibrera l'article 105 qui définit son mandat et qui stipule que l'objectif premier de la Banque est la stabilité des prix et que « *sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, [elle] apporte son soutien aux politiques économiques générales dans la Communauté, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs [généraux de l'UE]* ». Autrement dit, si son indépendance a été préservée, l'article 9 l'appelle à se montrer moins hautaine, limite son champ d'investigation et l'enjoint implicitement à être - enfin ! - constructive dans le dialogue macroéconomique. Celui-ci réunit les acteurs de la politique macroéconomique : la Banque centrale, elle-même (pour la politique monétaire), le Conseil (pour la politique budgétaire) et les partenaires sociaux (pour la politique salariale). Ainsi, il sera possible de réellement se coordonner en échangeant ouvertement les informations privilégiées dont chacun dispose. Exit les situations confuses où d'une part, la BCE s'oppose à une augmentation des salaires et d'autre part, le président de l'Eurogroupe déclare au Parlement européen (juillet 2007) : « *Il ne faut pas s'étonner que les salariés européens ne comprennent plus une Europe où les uns gagnent des fortunes sans travailler et les autres doivent se résigner à accepter les appels les encourageants à la modération salariale. (...) Il faut réfléchir à une façon moderne de permettre au plus grand nombre de participer aux fruits de la croissance* ».²⁰

Alors que l'euro est devenu en quelques années à peine une monnaie de réserve et que sa crédibilité est bien établie, la gestion politique de la devise européenne est plus que lacunaire. Contrairement à l'OMC où l'UE est un acteur majeur et incontournable, les

pays de la zone euro pèsent peu au FMI ou à la Banque Mondiale. Cela s'explique par le fait que la politique commerciale relève d'une compétence communautaire et que c'est uniquement la Commission qui défend le mandat défini par les Etats membres tandis que pour les questions monétaires, chaque pays se cramponne à son siège en contradiction avec des engagements qui remontent à 1974 (Déclaration de Copenhague, bien avant l'euro) et à 1998 (Conseil européen de Vienne) et répétés fréquemment. Le Traité de Lisbonne s'attaque à cette déficience en prévoyant une représentation unifiée dans les institutions financières internationales afin d'établir une « diplomatie de l'euro » pour reprendre les termes du Secrétaire d'Etat français aux Affaires européennes et éviter que les ajustements des grands déséquilibres mondiaux portent essentiellement sur l'euro (ce qui l'apprécierait fortement et pénaliserait nos secteurs exportateurs). Cependant, il ne faut pas tarder à concrétiser cette disposition car les années passant, la zone euro, elle-même, s'élargit. En effet, contrairement au Royaume-Uni, à la Suède et au Danemark, les nouveaux Etats membres n'ont pas d'autres choix que de rejoindre le club quand ils respecteront les critères de Maastricht. Déjà la Slovénie (2006) et plus récemment, Chypre et Malte (2007) ont adopté l'euro. Cela complique la capacité de définir une unité de vues car ces pays mais surtout les prochains amèneront davantage de disparités au sein de la zone en raison de leur développement économique inférieur (PIB/tête, niveau des prix) et de l'effet de rattrapage qui y est lié et qui pousse leur inflation à la hausse. De même, au sein de la BCE, les choses risquent d'être moins claires puisque ces pays contribueront à la prise de décision sur les taux.

Deux autres dispositions méritent d'être signalées. Tout d'abord, la procédure visant à lancer des coopérations renforcées est simplifiée. Neuf pays porteurs d'un certain projet pourront aller de l'avant s'ils estiment que les choses ne vont pas suffisamment vite à leur goût.²¹

Ensuite, une nouvelle disposition dite de « révision simplifiée » du Traité sur l'UE (article 48 §7) prévoit que si aucun Etat membre ne s'y oppose, ils peuvent faire basculer un domaine régi par la règle paralysante de l'unanimité dans le champ de la majorité qualifiée.²²

La combinaison de ces deux dispositions permettrait de faire des progrès qualitatifs majeurs dans l'intégration. On pourrait imaginer qu'au moins neuf Etats partageant un même projet fiscalo-social, décident de lancer une coopération renforcée (moyennant le respect de la limite énoncée en note de bas de page 19) et d'activer la clause passerelle pour accélérer la prise de décision entre eux.

Finalement, le Traité de Lisbonne innove en intégrant un nouvel objectif qui est la cohésion territoriale aux côté des cohésions économique et sociale. Contrairement aux Etats-Unis qui peuvent appuyer leur développement sur quatre pôles de développements disséminés sur l'ensemble de leur territoire, l'UE-15²³ concentre dans un territoire de la forme d'un pentagone délimité par Londres, Hambourg, Munich, Milan et Londres (moins de 20 % de son territoire) 50 % de la richesse européenne, 40 % de la population et 9/10^{èmes} des centres de décision des entreprises. Les autres régions sont subordonnées à l'activité menée dans ce pentagone.

Une étude d'une agence européenne²⁴ qui établit trois scénarii pour l'UE d'ici 2030 a récemment fait apparaître que la Stratégie de Lisbonne renforçait encore la prédominance de ce pentagone et dans les Etats membres, celle des grands centres urbains (souvent limités aux capitales). A ce jour, seulement trois pays (Espagne, Allemagne et Italie) tirent leur dynamisme d'au moins deux grandes régions. Ce type de développement n'est pas sans poser certaines questions car une concentration accrue mène inévitablement à une explosion des coûts environnementaux (congestion des transports

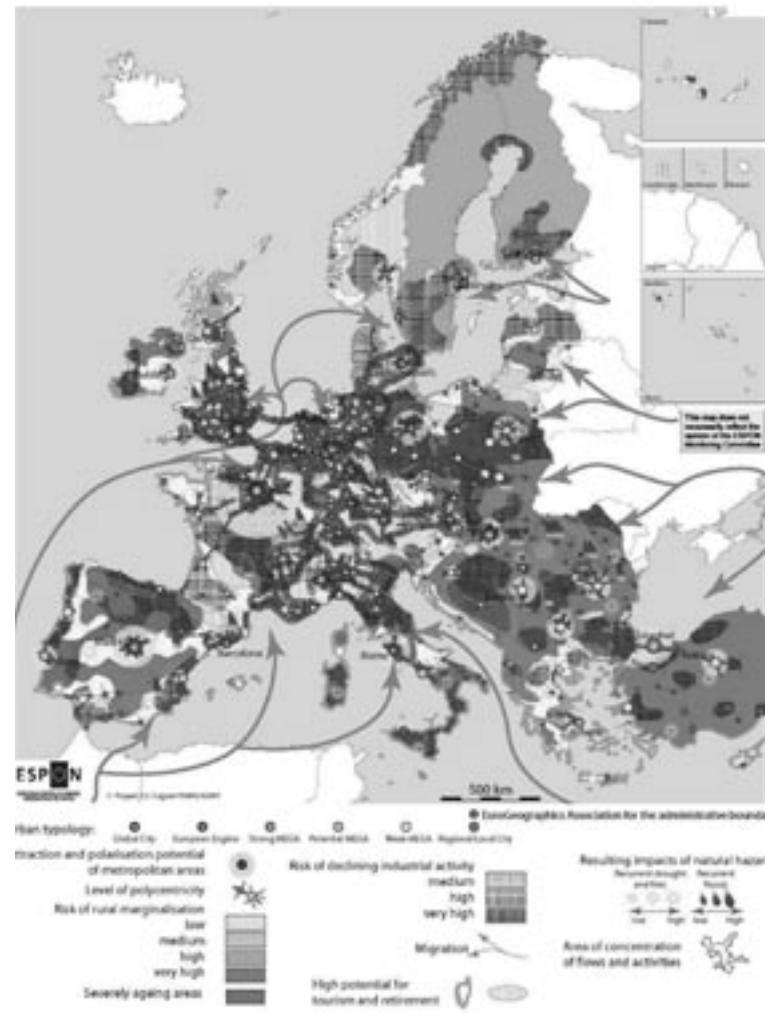
par exemple) et des coûts sociaux (criminalité, difficulté d'accéder à des logements dans les villes et à des prix raisonnables).

Pour ces raisons et bien d'autres, le Comité Economique et Social européen²⁵ a récemment proposé que les fonds structurels qui sont l'instrument financier de la Stratégie de Lisbonne, soient dé-couplés de celle-ci et mis au service des objectifs de la Stratégie du Développement Durable. Jouer à fond la carte du développement durable ouvrirait la voie à l'émergence de pôles de développements secondaires transnationaux d'envergure internationale grâce à une meilleure diffusion de la richesse, de l'activité et de l'emploi, et ce en respectant l'esprit du Traité qui envisage un développement harmonieux de l'espace européen. Aussi, les liens entre centres urbains et les régions plus périphériques seraient raffermis (à condition que les restrictions budgétaires dictées par l'orthodoxie économique ne détériorent pas la qualité des services publics).

Comme le Conseil européen de juin 2005 a précisé que Lisbonne était englobée dans cette Stratégie plus large et de plus long terme et que la lutte contre le changement climatique devient primordiale, le rendez-vous de 2010 offre l'opportunité de décider que la Stratégie de Développement Durable prendra le relais de Lisbonne et sera le programme européenne de référence.



Cohesion-Oriented scenario



Competitiveness-Oriented scenario

- 1 John Major s'y étant opposé en 1992 lors du Traité de Maastricht.
- 2 Il faut souligner que les questions sociales et d'emploi restent de la compétence des Etats membres. L'UE ne peut qu'encourager la coordination entre eux et l'échange de bonnes pratiques.
- 3 Parmi ceux-ci, un taux d'emploi global de 70 % et des objectifs spécifiques pour les femmes (60 %) et les âgés (50 %), 3 % du PIB devant être investi en R&D (les deux tiers de l'effort venant du secteur privé), des objectifs en matière d'éducation continue, de disponibilité de structure d'accueil pour les enfants...
- 4 Cf. note de bas de page 3.
- 5 En Belgique, le canal de transmission a été la loi de 1996 sur la promotion de l'emploi et la sauvegarde préventive de la compétitivité. Cette loi prévoit que les salaires belges doivent augmenter suivant les hausses prévues en Allemagne (principalement), en France et, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas
- 6 Pour une discussion plus large, voir Inès Trépant, « Les dessous du cadre macro-économique de l'UE », Etopia, sept. 2007
- 7 Il faut aussi se rappeler qu'en 2002-2003, l'euro s'est apprécié de 20 % par rapport à un panier de devises. Cela a mis sous pression les exportateurs qui ont dû baisser leur prix. Il en a résulté une contraction de leur marge mais l'ajustement s'est surtout fait sentir sur les salaires et dans une certaine mesure sur l'emploi via les délocalisations. Parallèlement, les salaires dans les branches non exportatrices ont subi un mouvement identique. Augmentation de la durée du travail sans compensation salariale, suppression ou diminution des primes, etc. étaient à l'ordre du jour.
- 8 COM(2003) 728, « Amélioration de la qualité de l'emploi: un examen des derniers progrès accomplis »
- 9 Pour davantage de détails, cf. OCDE, « Perspectives de l'emploi 2004 », chapitre 2
- 10 ETUC, « The European strategy for Flexicurity: how the OECD indicator on employment protection legislation will undermine social Europe and transitional security », Collective Bargaining Information Bulletin, 2007/4
- 11 Le seuil de pauvreté correspond à 60 % de revenu médian national. Il s'agit donc d'une mesure relative, propre à chaque pays.
- 12 L'idée transparaît déjà dans le rapport Supiot de 1999 produit pour la Commission européenne
- 13 Ce chiffre correspond à la différence entre les créations d'emplois annoncées dans les Prévisions de printemps de la Commission de 2007 et celles de 2008.
- 14 Cf. la myriade d'initiatives » et de documents liés au paquet énergie/climat, la politique industrielle durable, la promotion de modes de consommation et production durable, le plan d'action sur les technologies énergétiques...
- 15 Cf. Financial Times, « Senate report accuses Amaranth of US gas price increases », 25 juin 2007
- 16 AFP, « La fièvre des prix n'épargne pas les matières premières agricoles », 3 janvier 2008 ; Commodity Trend Alert, « The commodities super cycle : how to profit in the next megaphase with 3 high-powered investments », 2007
- 17 Pour les mettre sous pression de se conformer, il avait été question en 2005 d'établir un classement des pays selon leurs performances relatives. L'idée embarrassante (naming & shaming) avait été finalement abandonnée.
- 18 Moyenne UE-15 supérieure à 16 % et par exemple, Hongrie : 20 % et République tchèque : 13 % ! Source : Eurostat, indicateurs structurels de Lisbonne
- 19 A l'heure où ces pages étaient écrites, seul un référendum - en Irlande - était prévu pour la ratification du Traité de Lisbonne. Le « oui » était donné largement vainqueur ; entretemps, le groupe des indécis semble avoir fondu pour renforcer le camp des opposés au Traité...
- 20 Pour une discussion approfondie sur cette question complexe, cf. O. Derruine : « Salaires et profits : quelle part et pour qui ? », Démocratie, 15 décembre 2007
- 21 Evidemment, « les coopérations renforcées [doivent respecter] les traités et le droit de l'Union. Elles ne peuvent porter atteinte ni au marché intérieur ni à la cohésion économique, sociale et territoriale. Elles ne peuvent constituer ni une entrave ni une discrimination aux échanges entre les Etats membres ni provoquer de distorsions de concurrence entre ceux-ci ». (article 280 A du Traité sur le Fonctionnement de l'UE)
- 22 Pour éviter que la machine européenne ne se gripe avec 27 et davantage d'Etats membres et après d'âpres négociations, il a été décidé non seulement d'étendre la majorité qualifiée à une cinquantaine de domaines mais aussi de revoir sa formule : alors que précédemment, il fallait réunir 72 % des Etats membres représentant 62 % de la population, les seuils ont été abaissés à 65 % et 55 %. Ceci dit, le gouvernement polonais des frères Kaczinsky ont exigé l'insertion d'une dérogation si bien que le système ne s'appliquera intégralement qu'en 2017 au plus tard (soit le moment où selon certaines projections le PIB de la Chine dépassera celui cumulé des trois poids lourds de la zone euro). Le projet de Traité constitutionnel finalement rejeté prévoyait l'entrée en vigueur de ces changements pour la fin de 2009. Que de temps perdu !
- 23 La situation n'a pas tellement évolué depuis les élargissements de 2004 et 2007.
- 24 ESPON, « Scenarios on the territorial futures of Europe », juillet 2007
- 25 CESE, « Quatrième rapport de cohésion », décembre 2007 (rapporteur : O. Derruine)

